This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

332.1

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

BIBLIOTHEQUE
RAISONNÉE
DES SAVANS
DE L'EUROPE

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois de

JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE,
1729.

TOME TROISIEME.

Premiere Partie.

A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH.
MDCCXXIX.

BP 332.1

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

94.27
53-28
1-47

BIBLIOTHEQUE
RAISONNÉE
DES OUVRAGES DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois de Juillet, Août & Septembre 1729.

ARTICLE I.

HISTOIRE *Naturelle de* L'OR *&* *de* L'ARGENT, *extraite de* PLINE *le Naturaliste, Liv. 33. avec le Texte Latin corrigé sur les MSS. de Voss. & sur la I. Edition & éclairci par des remarques nouvelles, outre celles de* J. F. GRONOVIUS, *& un Poëme sur la Chûte de l'Homme & sur les ravages de l'Or & de l'Argent; dédié au* ROI *&* *à la* REINE: *Par* DAVID DURAND, *Ministre de l'Eglise de S. Martin & Membre de la Société Royale.* A Londres, chez G. Bowyer & se trouve chez l'Auteur, à Gresham-College, Broadstreet, 1728. Fol. pagg. 262. pour le

corps du Livre, & pour le Poëme, 72. ſans compter les Préff.

CEux qui aiment la varieté, trouveront ici de quoi ſe ſatisfaire: un Poëme nouveau en 7. Chants; une Hiſtoire Naturelle de l'Or & de l'Argent, traduite d'un excellent Auteur; un Supplément ſur le même ſujet, plus long que l'Hiſtoire même, & enfin tout le 33. Livre de Pline dans ſa propre Langue, imprimé très-correctement & éclairci par des remarques nouvelles, outre celles de Gronovius qui ſont ajoutées à la fin. A la verité on ne trouve point ici un Frontiſpice de la main de Picart, comme on l'avoit promis, mais cet habile homme a eu tant d'affaires depuis quelques années, qu'il n'a pas été poſſible d'en tirer ce qu'on auroit bien voulu. Mais enfin il n'y a point d'apparence qu'on ſoit d'aſſez mauvaiſe humeur pour en faire une querelle à M. Durand; ſur tout après la peine que s'eſt donnée Monſr. Vertue pour parer cet échec par la belle Eſtampe qu'il a gravée pour ce volume, & où l'on voit entr'autres les portraits du Roi & de la Reine, d'après les deux Médailles de leur Couronnement, où chacun les reconnoit du premier coup d'œil. Du reſte le petit tableau qui eſt à côté, copie fidelle d'un deſſein de Holbein; le Temps qui ſoutient l'Hiſtoire de Pline; les petits Genies qui éxaminent les Médailles & les Monnoyes, & enfin les Amours qui ſoutiennent les portraits du Roi & de la Reine, à qui le Poëte, animé de

de l'Eſprit de Pline, ſemble adreſſer la parole; tout cela eſt d'une main ſi délicate & ſi eſtimée des Connoiſſeurs, que nous ne faiſons point de doute qu'on ne tienne compte à l'Auteur de cette eſpèce de varieté.

Pour revenir aux diverſes piéces qui compoſent ce volume, nous dirons d'abord qu'à l'égard de l'*Hiſtoire de l'Or & de l'Argent*, ce n'eſt qu'une Traduction de Pline au moins juſqu'à la page 64, & le reſte un *Supplément*, de la façon du Traducteur, dans lequel après avoir glané tout ce qu'il a pû trouver d'anciens monumens d'Or & d'Argent, il a continué l'Hiſtoire de ces métaux & des ouvrages qu'on en a faits juſqu'à notre Temps, en s'arrêtant principalement à ce qui lui a paru de plus utile & de plus curieux, & ſuivant toûjours, à ſa maniere, cet eſprit de préciſion & de moralité, qui eſt particulier à ſon Auteur. Saumaiſe s'en eſt expliqué: *in Ethica plane regnat*, dit-il à la fin de ſes *Exercitations Plinienes*.

Après l'Hiſtoire, vient le Texte même de Pline, ſelon la méthode qui a été obſervée dans l'*Hiſtoire de la Peinture*, excepté que les remarques ſont ici beaucoup plus courtes, &, peut-être même plus eſſentielles; & comme ce Livre 33. eſt ſans contredit un des plus difficiles, on voit bien que le Traducteur y a redoublé ſon attention. D'abord il a tâché d'établir la bonne lecture, ou d'après Gronovius, ou d'après Pintianus, lorſqu'ils ont eû pour eux le ſuffrage de la premiere édition, ou du

moins celui de la Raiſon. Souvent il a préféré cette premiere Edition aux MSS. & quelquefois il a oſé marcher ſeul & a cru entrevoir quelque interpolation dans le Texte. Un Savant du premier ordre a auſſi été conſulté & a fourni ſon écot. Tout cela pourra faire plaiſir aux Critiques & les engager à communiquer leurs lumieres à M. Durand, pour le deſſein qu'il a de nous donner un Pline plus commode & moins cher que celui du P. H. qui, par Parentheſe, ſe trouve ici refuté dans les occaſions, mais avec tous les égards qui lui ſont dûs. On a appris de bonne part qu'il y a encore en Italie des MSS. de Pline, qui n'ont point été collationnez, & M. Durand en a trouvé un à Cambrige, où il ne manque que la Préface, & un autre dans la Bibliotheque de la Société R. où eſt cette même Préface avec les 17. premiers livres. *Ces MSS.* dit-il, *ne ſont pas des plus anciens, mais enfin ils peuvent avoir été copiez ſur d'autres que nous n'avons plus & nous fournir par-ci par-là d'excellentes lectures.* On en peut voir la preuve dans une brochure (*a*) qu'il a publiée il y a quelques mois, où il donne cette même Préface, telle qu'elle eſt dans le MS. & enſuite, telle qu'il ſuppoſe qu'on devroit la donner, avec des éclairciſſemens qui juſtifient les varietez qu'il y a introduites & qui découvrent de nouveaux ſens bien éloignez de l'interprétation ordinaire.

Après

(*a*) *C. Plinii S. Hiſt. Natur. ad Titum Imp. Præfatio. Ex MSS. & Vet. Ed. recenſuit & illuſtravit D. Durandus.*

Après le Texte de Pline ſur l'Or & l'Argent, vient la Table du 1. Editeur pour ce 33. livre ſeulement, laquelle eſt aſſez différente des Editions communes. Cette Table eſt ſuivie des Remarques Latines de J. F. Gronovius, qui épargnent juſqu'à la peine de ſe lever pour y avoir recours en cas de beſoin, & à la fin de chacune de ces remarques, on a mis entre deux crochets les conſonances ou les diſſonances de la 1. Edition. Tout cela avec la Table de l'Hiſtoire & du Supplément, étoit achevé d'imprimer dès le mois de Mars de l'année paſſée, lorsque M. Durand n'avoit pas encore penſé à ſon Poëme.

Son premier deſſein n'avoit été d'abord qu'une eſpece d'Epître, pareille à la précédente, où il ſe propoſoit d'indiquer les principaux abus de l'Or & de l'Argent; mais inſenſiblement il s'eſt trouvé engagé, dit-il, *dans un Poëme dans les formes & qui plus eſt un Poëme ſacré, c'eſt-à-dire, l'écueil ordinaire de notre Poëſie*, s'il en faut croire un des grands Maîtres du Parnaſſe dans ſon *Art Poëtique*. M. Durand en appelle de ſes arrêts. Il ſoutient que les Veritez de la Religion ſont grandes & ſublimes, & que ce qu'il y a d'hiſtorique dans nos monumens Sacrez, eſt revêtu de tant de circonſtances intéreſſantes, qu'il y a peu de ſujets dans la Fable ou dans l'Hiſtoire Prophane, qui ſoient ſuſceptibles de tant de beautez, même poëtiquement parlant. Il articule quelques piéces ſacrées qui ont fait beaucoup d'honneur à la France. Il croit que Sannazar & le

Taſſe ont illuſtré l'Italie beaucoup plus par leurs Poëmes de Religion, que par les autres productions de leur veine; & que ſi M. Despreaux a trouvé dans la *Jéruſalem délivrée* des perſonnages d'un genre agréable qui ſemblent jurer avec d'autres perſonnages plus ſeveres, ce contraſte bien entendu & bien ménagé eſt une des plus belles choſes de la Poëſie Héroïque. Enfin il allégue en preuve le *Paradis Perdu* du Savant Milton, qui, de l'avis même du fameux Dryden & des Connoiſſeurs, a ſurpaſſé Homere & Virgile, en réuniſſant dans ſon Poëme, toute la majeſté du Poëte Latin avec toute la vigueur & l'enthouſiasme du Poëte Grec. Ce n'eſt donc pas la Religion qui a manqué à nos Beaux-Eſprits de France; mais ce ſont eux, dit-il, qui ont manqué à la Religion & qui n'ont pas eu le courage de la faire valoir dans un Poëme Héroïque. Il eſt vrai, ajoute-t-il, que notre Langue les a peut-être refroidis, parce qu'elle eſt peu propre à une Poëſie grave & de long cours. Les ſubſtantifs ne s'y déclinent point, les pluriels & les ſinguliers y ſont toûjours embaraſſez de particules gênantes qui rendent les inverſions ou difficiles ou ambiguës, & cependant qu'eſt-ce que notre Poëſie ſans inverſion? Nos mots ſont aſſez doux, mais il y en a peu de ſonores; nos ſyllabes ſe comptent & ne ſe meſurent pas; l'hémiſtiche eſt uniforme, & la rime, qui aſſujétit la paſſion aux refreins, produit une certaine continuité d'égalitez & de langueurs ſi rebuttante, que nos meilleurs Poëtes,

tes, dans leur plus beau feu, ont été obligez de quitter la marche des vers Alexandrins, pour prendre celle des anciens Chœurs ; au lieu que Virgile, Homere & Milton, debarraſſez d'une grande partie de ces chaines, ont pû donner l'eſſor à leur genie & variant leurs pas ſelon les ſujets, enfanter ces traits merveilleux où la Nature brille dans toute ſa liberté. Tout cela fait voir que M. Durand, en rendant juſtice à tout le monde ſelon ſes lumieres, n'eſt point prévenu pour lui-même. Auſſi ne ſe flatte-t-il point d'avoir réuſſi : il avouë même ingénument que s'il a échoüé, c'eſt ſa faute & non celle de ſon ſujet, qui eſt très-beau & très-fertile ; ni celle de notre Langue, qui a de grandes reſſources & une douceur infinie, quand on ſait la manier.

On a déja dit que ce Poëme eſt diviſé en ſept Chants. Dans le 1. après l'expoſition du ſujet & l'éloge du Roi & de la Reine, on introduit un Archange qu'on ſuppoſe devoir être le chef des Démons, qui pénétré de jalouſie ſur la gloire future de nos premiers parens & de leur poſterité, forme ſa cabale avec d'autres Genies de ſon ordre & conçoit le deſſein de perdre la Nature Humaine. Pour cet effet il deſcend ſur la Terre, prend la figure du Serpent, paſſe le Fleuve & ſe trouve dans le Paradis Terreſtre, dont il admire les beautez, non ſans quelques remords ſur le crime qu'il va commettre. Dans le 2. Chant, aiant traverſé de grandes plaines, il apperçoit Eve ſur le bord d'un Ruiſſeau & commence l'attaque par un

dis-

discours des plus hypocrites, & enfin après lui avoir étalé les merveilles du fruit en queſtion, il la fait tomber dans le piége. Le Ciel gronde & le Démon ſe retire. Dans le 3. Chant, Adam ſurvient qui trouvant ſon Epouſe deſolée de ſon crime, la conſole & lui promet de la ſuivre juſqu'au tombeau. Sur quoi épris l'un de l'autre, ils mangent du fruit qui les enyvre & change un amour chaſte & conjugal en amour prophane, digne des ténèbres les plus épaiſſes. Dans le 4. l'Archange Séducteur, de retour dans le Ciel, ne peut ſoutenir avec ſa troupe la vuë du Souverain Maître, qui ſéant ſur ſon trône, ordonne à ſon Fils d'en faire juſtice. Ainſi le Fils de Dieu, après le Cantique, forme ſon armée & préſente la bataille à l'Ennemi, qui étant défait de tous côtez, demande à ſortir des Cieux. Le Ciel s'ouvre & la Terre les reçoit, tandis que le Fils de Dieu triomphe & que les Anges ſignalent leur zele par un Cantique nouveau. Dans le 5. les Démons raſſemblez ſur notre Terre dans les plaines de Moab, tiennent conſeil entr'eux. Le Chef de ces mauvais Eſprits les conſole & les exhorte à la vengeance. Molock promet la guerre & la discorde, & Asmodée, qui eſt le Démon de l'impureté, annonce une bonne partie des deſordres qu'il va faire, également ridicules & funeſtes. Dans le 6. Mammon prend la parole & c'eſt ici où l'Auteur, réveillé par le principal ſujet de ſon Livre, entre dans un grand détail des ravages de l'or & de l'argent, & finit par une deſcription

tion très-poëtique des dérangemens du Sud en 1720. Satan résume les opinions & les exhorte à préparer leurs armes contre le Genre-Humain. Enfin dans le 7. nos Ayeux réveillez de leur assoupissement reconnoissent leur honte & cherchent à se cacher. Le Fils de Dieu descend du Ciel, avec deux Anges, pour juger les coupables & après les avoir ouïs, il prononce la sentence. Adam se voyant confondu, lui adresse une priere qui le touche. J. C. les console, & après leur avoir promis son interceſſion, se retire dans le Ciel. Raphaël, qui reste avec eux par son ordre, continue à les rassurer contre les frayeurs de la Mort, leur explique les principaux mysteres de la Providence & de la Grace future, & leur redonne le courage par la consideration de cette suite de Héros qui doivent illustrer la Scene du Monde jusqu'à la fin. Voilà en gros le sujet du *Poëme*: & en voici quelques morceaux, qui mettront le Lecteur à portée de juger de la Poësie & de la versification de l'Auteur.

Il débute par le contraste même de son *Poëme sur la Peinture*, qu'il eut l'honneur de présenter au feu Roi, avec ce nouveau *Poëme*, qu'il adresse au Roi son Fils & à la Reine son Epouse.

O Vous, qui m'inspiriez, quand ma tremblante voix
De l'Antique Pinceau racontoit les exploits,
Et

Et ſuivoit Raphaël dans ſes ſombres mazures,
Pillant le feu ſacré qui brille en ſes figures,
Et dans Rome étonnée, aux yeux de ſes rivaux,
Etalant ſous le nom de chef-d'œuvres nouveaux
Ces crayons immortels, que ſa main diligente
Tranſporta d'un vieux mur ſur la toile recente;
Vous dictiez, je chantois, & toûjours gracieux
Notre Auguſte animoit mon chant mélodieux:
Aujourdhui ſur un ton plus grave & plus ſevere,
Chantez moi des mortels la chute & la miſere,
Et cet Or Séducteur, dont la cupidité
Des plus noirs attentats brave l'énormité.
Muſe, dites-moi donc quelle maligne eſſence
Du premier des Humains fit tomber l'innocence,
Et, pour troubler la Paix des vivans & des morts,
Juſqu'aux rives du Stix enfonça nos tréſors:
Ou pluſtôt quel Démon, né pour notre ſupplice,
Excita dans nos cœurs le feu de l'avarice,
Arma contre nous-même & le pic & l'hoyau
Et de nos propres mains creuſa notre tombeau.

Suit l'éloge du Roi & de la Reine, & enſuite ce beau trait, imité d'Horace:

Loin d'ici le Vulgaire ignorant & prophane,
Qu'Apollon desavouë & Minerve condamne;

Hérault

Hérault de l'innocence & de la pieté,
J'annonce les appas de la ſimplicité
Et je montre aux Humains des tréſors plus durables
Que cet éclat trompeur qui les rend miſérables.

Après un leger crayon de la felicité du premier Monde, voici de quels traits il dépeint la jalouſie du perturbateur:

Un Archange ſuperbe, un envieux Genie
D'un concert ſi touchant vint troubler l'harmonie:
Que voi-je! quel éclat, dit-il, ſous ces hauts lieux!
Un Monde tout nouveau vient d'éclorre à mes yeux.
Un informe Cahos, une maſſe indigeſte,
Au grand étonnement de la troupe céleſte,
D'un voile tenebreux perçant l'obſcurité,
Vient de prendre un aſpect tout plein de majeſté!
C'eſt donc là cette Terre à l'Homme conſacrée,
Des honneurs du Printems déja toute parée,
Qui médite ſon cours & vers l'Aſtre qui luit,
Comme après ſon Amant ſe tourne jour & nuit!
Sous ce poile d'azur, parmi tant de lumiére,
Que penſe ce mortel, enfant de la pouſſiere?

Croit-

Croit-il que ces flambeaux n'ont été deſtinez
Qu'à ſervir de ſpectacle à ſes yeux étonnez?
Heureux, mais limité dans ſon intelligence,
Il ne diſtingue pas le vrai de l'apparence;
Il croit que ce bel Aſtre, attentif à ſes jours,
Pour lui tous les matins recommence ſon cours,
Et ne va dans les eaux retrouver un azile
Que pour lui laiſſer prendre un repos plus tranquile;
Que la Lune conſtante en ſes varietez,
Réſerve pour lui ſeul ſes plus douces clartez,
Et ne cherche à briller dans les nuits les plus ſombres,
Que pour en temperer la fraîcheur & les ombres,
Et pour rendre plus pur & plus délicieux
Le Charme des pavots qui lui ferment les yeux:
Qu'en un mot la Nature & ſi vaſte & ſi belle
A mis toute ſa gloire à lui marquer ſon zele!
Encor ſi prévenu de ſes hauts préjugez,
Les deſirs de ſon ame, étoient mieux dirigez,
Et ſi poſſédant ſeul l'empire de la Terre
Dans ce vaſte Domaine il ſavoit ſe complaire;
Mais je lis dans ſon cœur, & cet ambitieux
Oſe porter ici ſes vœux audacieux.
Je vois qu'à chaque inſtant il s'éleve, & ſa vuë
D'un vol précipité ſemble percer la nuë,

Com-

Comme ſi ſon eſprit de l'Olympe émané
Ne pouvoit être heureux qu'il n'y ſoit retourné!
On le dit, on en parle & déja nos Archanges
Du Très-Haut ſur ce point celebrent les louanges;
Déja le Fils de Dieu magnanime & puiſſant
S'intéreſſe au bonheur du Genre-Humain naiſſant,
Et d'un cœur genereux, applaudi de ſon Pere,
S'en déclare le Prince & le Dieu-Tutelaire;
Eſperant qu'à la fin dans ces lieux fortunez
Il verra tout ſon Peuple & ſes vœux couronnez.
Tel eſt donc le projet dont ſon ame eſt flattée!
La poudre dans le Ciel ſe verra tranſportée,
Et l'eſpece bizarre admiſe en ces hauts lieux,
Viendra par legions triompher à mes yeux!
Archange, Séraphin d'immortelle Nature,
Je verrai ce ſpectacle & même ſans murmure,
Il faudra me contraindre & mon juſte courroux. . . . .

Il ſuccombe aux atteintes de la Jalouſie, forme une Cabale & éxécute enfin ſon projet.

Il dit & dès l'inſtant ſignalant ſon audace
De l'immenſe fluide il traverſe l'eſpace;
Les rayons du Soleil partant du haut des Cieux
Avec moins de viteſſe arrivent dans ces lieux,

Et les traits enflammez qu'enfante le tonnerre,
Avec moins de fierté sont lancez sur la Terre.
Il tombe en Orient & vole à petit bruit,
Toûjours favorisé des ombres de la nuit,
Jusqu'aux bords de l'Euphrate; où lassé du carnage
Sur un lit de roseaux dormoit sur le rivage
Un Serpent tortueux, dont le dos émaillé
De nacre & de sapphir en ovales taillé,
Exposoit aux regards de la Lune attentive
Du fameux labyrinthe une image naive:
Mais la blanche Phebé, rejettant ces couleurs
Sur les ondes du fleuve en traçoit les lueurs.

Cet endroit est imité de Milton, mais le reste est original:

Cependant le Démon à sa perte obstiné
Dans le corps du Serpent fut à peine incarné,
Que l'animal surpris de sa nouvelle essence
S'éveille & se confond dans son intelligence:
Il croit que c'est un songe & ne peut concevoir
La source des transports qui viennent l'émouvoir.
Il contemple les Cieux; il regarde la Terre,
Et frappé des douceurs de l'astre qui l'éclaire,
Quel prodige, dit-il, suis-je un autre que moi?
Non, mon œil est fidelle & c'est moi que je voi!

Mais

Mais ſi c'eſt moi qui rampe & qui mords la
pouſſiere,
D'où me viennent ces traits de force & de lu-
miere?
L'Ange, de ſon côté, ſe voyant abruti,
Se reproche l'Objet dont il s'eſt traveſti:
Pourquoi? pour ſignaler une noire impoſture,
Corrompre l'innocence & flétrir la Nature,
D'un déluge de maux inonder l'Univers,
Et nous fermant les Cieux, nous ouvrir les
Enfers!
Quels penſers! quels projets! quelles noires
conquêtes!
Grand Dieu! de ſes fureurs garantiſſez nos têtes!

Le Mauvais Ange eſt donc ici fort combattu avant que de paſſer le fleuve; cependant il prend le mauvais parti.

A ces mots le Serpent, ou plutôt l'Ange im-
monde
Exécute ſon crime & s'élance dans l'Onde:
La rage le tranſporte, & les flots allarmez
Remontent à l'aſpect de ſes yeux enflamez.
Tel qu'on vit en Abyde un Amant temeraire
Du fameux Helleſpont traverſant l'onde amere,
Vers le Phare allumé diriger tous ſes pas,
Se joüer à la fois des vents & des frimats,

Et braver les hazards d'une Mer courroucée
Pour courir dans les bras d'une Amante insensée;
Celui-ci devoré de soucis differens,
Du fleuve impétueux surmonte les torrens;
L'un guidé par l'Amour & l'autre par la Haine;
Mais ils courent tous deux à leur perte certaine.

Le premier aspect du Paradis terrestre n'est pas moins poëtique que la comparaison précedente :

Le Démon cependant d'une course rapide
Avoit déja franchi la Campagne liquide,
Lorsque l'astre du jour, en marquant l'horison,
Commençoit à dorer la feuille & le gazon,
Que le Ramier plaintif, la tendre Tourterelle
Soupiroient tour à tour d'une ardeur mutuelle,
Et que le Rossignol du doux chant de sa voix
S'efforçoit d'attendrir les rochers & les bois.
Frappé de ces beaux lieux, enchanté du ramage,
Le Démon suspendit les transports de sa rage:
O Terre, ô Paradis, ô champs aimez des Cieux!
D'un couple infortuné séjour délicieux;
Quand je vois ces Vallons, ces campagnes
riantes,
Ces côteaux, ces guerets, ces plaines ver-
doyantes,

Théatres

Théatres raviſſans de la Félicité;
Je perds le ſouvenir du Ciel que j'ai quitté!
Vous périrez pourtant; & vous & votre joye
Bientôt de mes fureurs vous deviendrez la proye!
Les charmes tranſcendans de ces lieux fortunez
A la ſeule innocence ont été deſtinez,
Mais ils perdront leur être & leur magnificence
Quand l'Homme aura perdu ſa premiere innocence,
Et dans peu ces côteaux, ſuccombant ſous mes traits,
Ne ſeront plus couverts que de triſtes Cyprès!

Il pourſuit ſes reflexions en admirant la main de Dieu dans tout ce qu'il voit, ce qui le rappelle à de nouveaux combats, qui ne ſont diſſipez que par la préſence de l'objet qu'il va tenter. Voici de quelle maniere le Poëte lie ces deux ſortes de mouvemens. Le Démon continuë;

Ici l'Homme tranquile au ſein de l'abondance,
N'eſt chargé d'autre ſoin que de ſon innocence!
Tout reſpire ici Dieu, je le vois, je le ſens;
Du Monſtre que je traine il pénètre les flancs,
Ma préſence le choque & l'air que je reſpire
Me ſouffre avec regret dans cet aimable Empire:
La Terre ſous mes pas ſemble ſe dérober,
Ou vangeant ſon auteur ſe fendre & m'abſorber!

Depuis que j'ai quitté ma demeure premiere,
Que j'ai perdu l'aſpect de la pure lumiere,
Je n'ai plus de repos & toutes mes fureurs
D'un remords éternel m'annoncent les horreurs!
Je me trouble moi-même & mon ombre bizare
Me dépeint la noirceur des coups que je prépare;
Le Soleil m'importune & ſes traits gracieux
Malgré tous mes tranſports me font baiſſer les yeux.

*Il raiſonnoit ainſi, s'avançant dans la plaine,
Quand il vit tout à coup au bord d'une fontaine,
Dont la ſource féconde enfloit divers ruiſſeaux,
La Mere des Humains prenant le frais des eaux,
Les pieds ſur le gazon, les yeux ſur le rivage,
Dans une onde argentine admirant ſon image,
Sans concevoir encor par quel enchantement
Cette image a percé le liquide élément.
A ces traits immortels diſtinguant ſa victime,
Son courage s'enflame & ſa courſe s'anime.
Tel qu'un loup affamé qui déchire des yeux
La Brebis dont l'aſpect l'a rendu furieux,
Et ſaiſit le moment que le Berger volage
Oubliant ſon troupeau ſe perd dans le bocage;
Il gémira bientôt de ſes vaines erreurs
Et ſes chants amoureux ſe tourneront en pleurs:
Ainſi

* *Chant* II.

Ainſi l'Ange enyvré de la folle eſperance
De voir dans ſes filets ſuccomber l'innocence,
Précipite ſa marche, & ſon œil enchanté,
A chaque pas qu'il fait, découvre une beauté.
Enfin près du ruiſſeau, théatre de ſa joye,
Il contemple, ou pluſtôt il devore ſa proye;
Les momens lui ſont chers, & ce lâche impoſteur
Commence le combat par ce diſcours flatteur.

C'eſt ainſi que tout ſe ſuit dans ce Poëme. Les Chants même ſont liez, comme on vient de le voir par la fin du premier & le commencement du ſecond. Celui-ci paſſe, entre les Amis de l'Auteur, pour le plus travaillé de tous. C'eſt un raffinement d'hypocriſie, digne du Monſtre, qu'on y fait parler. Le 3. eſt une Scene des plus tendres entre Adam & Eve. Le 4. eſt le plus court: voici comme on y a rendu le *Gloria Patri*.

A ces mots les Eſprits, les Séraphins, les Anges
Du Monarque des Cieux célèbrent les louanges:
„A celui qui fit tout & ſubſiſte à jamais,
„A ſon Fils bien-aimé, tout brillant de ſes traits,
„A l'Eſprit immortel de la divine eſſence,
„Appartiennent l'empire & la magnificence!
„Soleil, Lune, habitans de ces orbes divers,
„Pour chanter ſes vertus uniſſons nos concerts:
„C'eſt lui qui donne à tous la lumiere & la vie,
„Et l'Eſpace eſt rempli de ſa gloire infinie!

On ne peut assurément rien imaginer de plus sublime que cette idée originairement de Salomon; *Les Cieux des Cieux ne Te peuvent comprendre !* Le 5. Chant n'est point au dessous des autres, & pour le 6, qui est le plus long, on voit bien que l'Auteur s'y est affectionné. Nous serions tentez de mettre ici l'épisode des dérangemens du Sud; mais pour éviter la longueur, nous nous contenterons de donner une idée de ce Livre de Pline, & quelques lambeaux de la Traduction & des Remarques.

L'Histoire de l'Or & de l'Argent, telle que Pline nous l'a donnée, contient un assez grand nombre de choses curieuses, non seulement par rapport à ces métaux & à l'usage qu'on en a fait, mais aussi par rapport à l'Histoire Romaine; & tout le Livre en general est parsemé de certains traits originaux, qui en rendent la lecture également utile & agréable.

Pline débutte par une censure très grave du Luxe d'alors, &, pour faire un beau contraste, il oppose à ce Luxe regnant une image de la simplicité & de la douceur des tems heroïques, où l'or & l'argent n'aiant pas encore mis tant d'inégalité entre les hommes, on se contentoit, pour vivre commodément, &, selon lui, plus délicieusement, d'une échange facile des choses les plus nécessaires à la vie, & que la terre nous offre comme d'elle-même, sans qu'il soit besoin de la tourmenter autrement que par la Culture de sa surface: au lieu qu'en voulant pénétrer plus avant & fouïller, pour ainsi dire, jusques dans ses entrailles, nous

nous n'y trouvons qu'*un poids d'inquietude & de cupidité, qui nous presse, qui nous accable & qui nous précipite avant le tems dans les enfers.*

Après ce préambule, qui tient près de quatre pages de la traduction, il entre en matiere & tourne sa censure du côté des *Anneaux d'or*; ce qui lui donne lieu d'indiquer avec beaucoup de précision les divers ordres de la République Romaine, savoir des Sénateurs, des Chevaliers & des simples Citoyens; les Esclaves même & les Affranchis, entant qu'amoureux de l'anneau, ne lui échappent point. De là il passe aux *Offrandes* de la Religion; aux *Récompenses* militaires; au *luxe* des Dames & des Officiers de l'Armée, sans oublier celui des Soldats; à la *tyrannie* des Affranchis de l'Empereur Claude, qui n'accordoient un libre accès auprès du Prince, leur-veritable Esclave, qu'à ceux à qui ils avoient vendu le droit de porter son image dans leur cachet; ce qui ne fut supprimé que sous le bon Vespasien; *quæ omnia exortus Vespasiani Imperatoris abolevit, æqualiter publicando principem:* c'est-à-dire, en accordant à tout le Monde la douce liberté de jouïr de son Prince, comme d'un bien public, savoir, de l'approcher & de porter son image, comme on le trouvoit à propos. Ensuite il vient aux *Monnoyes* différentes, de cuivre, d'argent & d'or, qui furent frappées à Rome successivement & dont il marque avec exactitude la date, l'empreinte, le poids & la valeur, avec les altérations qu'y apporterent de tems à autre, ou les besoins de l'Etat, ou le

caprice des Empereurs. De la Monnoye il passe à *l'Usure*, à la *cupidité* & aux grandes richesses, à la *somptuosité* de quelques Grecs & de quelques Romains & il n'oublie pas à cette occasion les excès d'un M. Antoine & de sa Cléopatre, qui se servoient tous les jours de vases d'or pour les besoins les plus bas de la vie. Suetone en dit quelque chose dans le Caractere de son Rival, lorsqu'il nomme ces Vases qu'Auguste fit fondre, *vasa assiduissimi usus*; mais que notre Pline, plus ingenu & plus severe, dénote presque par leur nom; *aureis usum vasis in omnibus obscenis desideriis; pudendo crimine etiam Cleopatræ.* De l'opulence de quelques Princes & de quelques particuliers, il vient au *Tresor* public, dont il marque le tems de la plus grande abondance, comme il a déja fait celui de sa plus grande disette. Enfin il vient aux *Mines* & particulierement à celles d'Espagne, qui étoient alors le Pérou de l'Empire Romain. Les Mines le conduisent aux autres matieres qui en dépendent, comme l'*Electre*, l'*Orpin*, le *Minium*, la *Chrysocolle*, le *Mercure*, le *Vif-argent*, la *Pierre-de touche* & choses semblables: d'où il revient aux principaux ouvrages d'or & d'argent, comme les *Fils* & les *Feuilles* de l'un & de l'autre Metal, les *Etoffes* riches, les *Miroirs*, la *Vaisselle* d'Egypte, qui étoit peinte; l'*Essai*, la *Fausse Monnoye*, la belle *Argenterie* & les debordemens du Luxe à tous ces égards, flétris néanmoins de tems en tems par quelques exemples de moderation qui reclamoient contre

contre le torrent. Il finit par les *Statuës* d'or & d'argent & par une notice exacte des plus fameux *Orfèvres* de l'Antiquité. Telle eſt l'Oeconomie de ce Livre, & le ſujet de 34. Sections, ſur leſquelles nous ſerions en ſuſpens de choiſir, ſi une raiſon particuliere ne nous déterminoit pour les Mines.

En effet, on parle aujourdhui ſi fort de celles d'Eſpagne & du deſſein qu'on a de les rouvrir, pour lequel on a fait un fonds public, qui hauſſe & qui baiſſe, comme tous les autres, que nous ne pouvons gueres nous diſpenſer d'expoſer ici à nos lecteurs ce que Pline nous raconte de celles de ſon tems. Du reſte, on ne peut pas civilement l'en dédire, puiſqu'il avoit été Intendant de cette Province, ſous Veſpaſien; ſi nous pouvons traduire ainſi l'expreſſion de ſon Neveu, *quum procuraret in Hiſpania.*

Notre Naturaliſte ne reconnoit que 3. ſortes d'Or: celui des *Rivieres*, qui eſt pur de lui-même; celui qu'on tire de la *Terre*, & celui des *Montagnes.* Il ne dit rien de particulier ſur la poudre d'or, non plus que ſur les Mines de la premiere ſorte; Il en diſtingue ſeulement de 3. eſpèces, qui reviennent aſſez à l'experience de nos jours: Car, ſelon lui, on le trouve quelquefois ſur la *ſuperficie* de la Terre *in ſumma tellure*, ce qu'il appelle ailleurs *ſummo Terræ corio*; d'autres fois il faut ôter la *Manne* & puis on trouve le banc de terre à or; on appelle ces ſortes de Mines, *Allutia*, des Lavoirs, comme dans les Coulets du Chily,

Lava-

Lavaderos, parce qu'on n'a qu'à laver & qu'il n'y a ni pierre, ni caillou à rompre : mais d'autres fois il faut creuſer bien avant & former des *Canaux* ſouterrains, où l'on trouve des Cailloux fort durs & un certain gravier de marbre, qui eſt enveloppé de l'or même, *micas amplexum marmoris*. Ici la Lavure ne feroit rien, il faut piler & enſuite laver & puis employer le creuſet. C'eſt cet Or qu'il appelle Or de Canaux, *Canalitium vocant*. Tout cela revient aſſez à la deſcription de nos Mines d'à préſent, comme on le fait voir dans les Notes; mais le dernier Article qui regarde les *Mines Montagneuſes*, trouvera peut-être quelques Incrédules. Ecoutons-le parler lui-même à la faveur de ſon Interprète.

„ A l'égard de l'autre maniere de chercher „ l'Or, qui eſt pour les lieux élevez & mon„ tagneux, elle ſurpaſſe en quelque ſorte la „ maneuvre des anciens Géants. On com„ mence par faire de grands trous autour de „ ces montagnes ſtériles, dont nous avons „ parlé, qui ſont comme les divers boyaux „ qui conduiſent au fort de la place. Enſuite „ on attaque la Montagne même à l'aide des „ flambeaux ou des lampes allumées ; car il „ ne faut plus parler de jour; la nuit y dure „ autant que le travail & ſe prolonge l'eſpace „ de pluſieurs mois. Ils nomment ces ſortes „ de conduits ſouterrains des *Arrugies* (nom „ dont l'Etymologie eſt aſſez incertaine, à „ moins qu'on ne la derive d'*arrugare*, for„ mer des fentes ſur quelque matiere que ce „ ſoit;

„ ſoit: *Cette parentheſe n'eſt pas de l'Original.*)
„ Auſſi n'a-t-on pas percé bien avant qu'il ſe
„ forme dans ces boyaux de certaines crevaſſes
„ qui éboulent la terre & qui accablent les
„ pauvres Mineurs; enſorte qu'il y a aujour-
„ dhui beaucoup moins d'audace & de témé-
„ rité à pêcher les perles en Orient, dans le
„ fond de la Mer, qu'à fouiller les Métaux
„ dans le ſein de la Terre; tant il eſt vrai que
„ nous en avons fait un ſéjour plus fatal à
„ notre repos que les gouffres même de l'O-
„ céan. Il faut donc ici, comme dans les
„ premieres Mines, ménager d'eſpace en eſpa-
„ ce des voutes qui ſoutiennent la montagne
„ percée. D'ailleurs, on y trouve de tems
„ en tems de grandes Maſſes de rochers, qu'il
„ faut rompre à force de feu & de vinaigre;
„ mais comme la fumée étoufferoit bien-tôt
„ les ouvriers, on eſt obligé de rompre ces
„ maſſes énormes avec de gros maillets de fer,
„ du poids de 150 livres, & de ſe donner les
„ fragmens qu'on en tire, de main en main
„ ou d'épaule en épaule, juſqu'à ce qu'on en
„ ſoit délivré. C'eſt à ce travail qu'on paſſe
„ les jours & les nuits; il n'y a que les der-
„ niers des Ouvriers qui voyent la lumiere du
„ jour, tandis que les autres travaillent à la
„ lueur des lampes. Si le roc eſt trop long
„ ou trop épais, ils prennent à côté & con-
„ duiſent leurs boyaux en ligne courbe: mais
„ il y en a qui trouvent plus de facilité à ſur-
„ monter cet obſtacle & à travailler ſur le roc
„ que ſur la terre, parce qu'il y en a d'une

„ cer-

„ certaine eſpece qui tient de la craye blanche
„ & qui eſt d'ailleurs ſi parſemée de gravier,
„ qu'elle en eſt comme inéxpugnable. Pour
„ en venir à bout, ils l'attaquent avec des
„ coins de fer & ces mêmes mailloques dont
„ on a parlé, & c'eſt-là où véritablement ils
„ trouvent de quoi éxercer leurs forces & ſi-
„ gnaler leur perſeverance: auſſi diſent-ils en-
„ tr'eux qu'*il n'y a rien de plus dur au Monde*
„ *que cette ſorte de craye, ſi ce n'eſt peut-être*
„ *la ſoif de l'Or.* Etant parvenus à une en-
„ tiere perforation de toutes parts, ils coupent
„ les ſoutiens de ces voutes & c'eſt le ſignal
„ ordinaire qui annonce l'affaiſſement gene-
„ ral, & dont s'apperçoit bien-tôt celui qui
„ fait ſentinelle ſur la Montagne & qui inceſ-
„ ſamment, de la voix ou du cor, avertit les
„ travailleurs de ſe mettre en ſureté, tandis
„ qu'il y vole lui-même. La Montagne ſap-
„ pée ainſi de tous côtez tombe ſur ſes pro-
„ pres ruines & ſe briſe avec un fracas épou-
„ vantable & un ſifflement de tempête difficile
„ à concevoir. Les Ouvriers victorieux jouïſ-
„ ſent alors paiſiblement du ſpectacle de la
„ Nature bouleverſée: Cependant l'Or n'eſt
„ pas encore trouvé & quand ils ont commen-
„ cé à percer la Terre, ils ne ſavoient pas s'il
„ y en auroit, l'eſperance & l'avidité leur ont
„ ſuffi pour entreprendre ces travaux & pour
„ affronter ces dangers; ſans parler des dépen-
„ ſes affreuſes qu'il a falu faire pour une proyé
„ encore incertaine.

„ Mais ce n'eſt-là, continuë-t-il, que le
„ pré-

„ prélude d'un nouveau travail encore plus
„ grand; Car il faut faire venir l'eau des Mon-
„ tagnes voiſines les plus élevées par des dé-
„ tours de plus de 30. lieuës, pour laver tou-
„ tes ces ruines. Pour cela, il faut pratiquer
„ des Canaux plus ou moins élevez, ſelon le
„ terrain ; ce qu'ils appellent *Corrugi*, ſans
„ doute de la *Corrivation* des torrens, & c'eſt
„ ici où eſt le grand œuvre. Car il faut bien
„ placer le niveau & prendre ſes hauteurs avec
„ ſoin, afin que l'eau ait aſſez de force pour
„ enlever l'or par tout où elle paſſe : & pour
„ ce qui eſt des inégalitez qui ſe préſentent
„ dans ſon cours, ils y ſubviennent par des
„ aqueducs qui lui conſervent ſa pente & qui
„ l'empêchent de ſe diſſiper. Si ce ſont des
„ rochers qui s'oppoſent au paſſage, il faut
„ les tailler, les applanir par les ſommets & y
„ ménager des ornieres pour les planches qui
„ doivent former l'aqueduc. Ce qu'il y a d'é-
„ tonnant dans cette maneuvre, c'eſt que pour
„ couper les pointes de ces rochers, il faut y
„ employer la gruë & attacher à une corde le
„ temeraire qui ſe charge d'abattre à coups de
„ pic ces inégalitez incommodes ; enſorte qu'à
„ le voir de loin on le prendroit pluſtôt pour
„ un oiſeau de proye que pour un homme.
„ Ce n'eſt pas encore tout ; il faut qu'il pren-
„ ne ſes hauteurs dans cette ſituation & qu'il
„ trace, pour ainſi dire, la voye au canal deſ-
„ tiné. Autre contretems où le rocher man-
„ que, c'eſt qu'ils trouvent quelquefois dans
„ leur chemin d'une ſorte de terre ſi vicieuſe,

„ qu'elle

„ qu'elle deſſécheroit auſſi-tôt leurs ruiſſeaux, „ s'ils n'avoient ſoin de l'éviter pour faire „ paſſer leur Canal ou ſur les rochers, ou ſur „ un terroir plus pierreux & moins alteré. Ils „ nomment *Urium*, (c'eſt-à-dire, brûlante) „ cette terre importune, qu'ils diſtinguent à „ la vuë & au toucher. Ayant ramaſſé leurs „ eaux des montagnes voiſines dans un lieu „ commode où ils ont creuſé de grands reſer- „ voirs de deux cens pieds en quarré & de „ 10. pieds de profondeur, ils y laiſſent ordi- „ nairement 5 ouvertures de la largeur de 3 „ pieds: après quoi, tout étant diſpoſé & la „ Mare étant remplie, on lève la borde, d'où „ ſe forme un torrent ſi impétueux qu'il re- „ muë juſqu'aux pierres & aux cailloux.

„ Autre maneuvre dans la plaine, ajoute- „ t-il; il faut y pratiquer des foſſez, qui for- „ ment divers lits au torrent juſqu'à ce qu'il „ ſe décharge dans la Mer. On les nomme „ des *Agogues*, (mot barbare du pays qu'on „ peut rendre par celui d'*Ecoulemens*) & de „ peur que la proye ne leur échappe, ils l'ar- „ rêtent au paſſage par de bonnes couches „ d'*Ulex*, ſorte d'arbriſſeau qui approche du „ Rosmarin, mais qui eſt plus âpre & par con- „ ſéquent plus propre à retenir l'Or comme „ dans ſes filets. Ajoutez qu'il faut encore „ des planches de chaque côté de ces Ecoule- „ mens, & que lors qu'il ſe rencontre de „ nouvelles inégalitez, ils ſoutiennent leurs „ canaux par des chevalets, juſqu'à ce qu'ils „ ſe perdent dans les ſables de la Mer; & c'eſt

„ pour

„ pour cela que les Eſpagnols ſe déterminent
„ ordinairement pour les Montagnes qui en
„ ſont les plus voiſines. Du reſte, on com-
„ prend bien ſans que je le diſe pourquoi on
„ évite l'eau dans la méthode précédente, où
„ elle ne feroit que combler les boyaux & em-
„ bourber les Mineurs; & pourquoi on l'em-
„ ploye dans celle-ci, où elle eſt abſolument
„ néceſſaire pour détacher l'or, qui ne pour-
„ roit y être cherché qu'avec des fraix & des
„ perils ſans fin & ſans nombre. Cependant
„ l'Or qu'on tire de ces arrugies eſt d'abord
„ ce qu'il doit être & n'a point beſoin d'être
„ purifié. On l'y trouve en maſſes grandes
„ & petites, comme on en trouve auſſi dans
„ les Lavoirs, mais non pas ſi communément.
„ Les Eſpagnols les nomment en leur Lan-
„ gue *Palácras*, ou *Palacránas*, dont il y en
„ a qui peſent juſqu'à vingt marcs & ce ſont
„ les plus grandes ; les autres ſe nomment
„ *Baluces :* & pour ce qui eſt du Romarin
„ ſauvage qu'on y a employé, on le fait ſé-
„ cher & bruler, pour en laver les cendres ſur
„ le gazon, où l'or tombe & ſe recueille faci-
„ lement. On aſſure que l'Aſturie, la Galli-
„ ce & la Luſitanie en produiſent de cette ma-
„ niere, année commune, juſqu'à 40000.
„ marcs, mais que l'Aſturie l'emporte ſur les
„ deux autres ; n'y ayant point de pays au
„ Monde où cette eſpèce de fertilité ait duré
„ depuis tant de ſiécles.

Voilà pour ce qui regarde les Mines d'Or. Il eſt beaucoup plus court ſur les Mines d'Ar-

gent, où il ne dit rien qui ne ſoit aſſez connu. Seulement il donne la préference à celle d'Eſpagne ſur toutes les autres, & voici en quels termes : „ Ce qu'il y a d'admirable, dit-il, „ dans les Mines de ce pays-là, c'eſt que les „ travaux qui y furent commencez par les ordres d'Annibal, y ſubſiſtent encore & que „ les Canaux y ont conſervé les noms de „ ceux qui en firent la découverte & qui étoient tous Carthaginois. Une de ces Mines, entr'autres, encore aujourdhui exſtante & nommée *Bebalo*, qui produiſoit chaque jour au General Africain juſqu'à 300. „ livres d'argent (900. L. ſt.) a été pouſſée „ depuis par les Habitans naturels juſqu'à „ 1500. pas d'étenduë & même juſqu'au travers des Montagnes". Il deſigne ces Habitans par le nom d'*Accitanniens*, ce qui fait ſoupçonner que la Mine étoit ſur les Frontieres de Murcie & de Valence.

Ici nous rapporterons en paſſant ce que le Traducteur ajoute de ſon chef dans cette partie de ſon *Supplément* où il nous entretient des richeſſes de l'Eſpagne: „ Pline nous a déja dit „ les richeſſes immenſes que les Romains tiroient de ce pays par le moyen des Mines „ de Gallice & des Aſturies où ils faiſoient „ travailler tant de forçats. Outre cela, il y „ avoit des Mines d'argent dans l'Eſtramadure & des Mines d'or & de Minium à Siſapone dans la Bétique. Ces Mines ont été „ négligées, depuis la conquête d'Eſpagne par „ les Goths, & la découverte de l'Amerique

„ n'a

„ n'a point encouragé les Eſpagnols à les r'ou-
„ vrir ou à en chercher de nouvelles, puis-
„ qu'en moins d'un ſiécle, on calcula que de-
„ puis la découverte du Mexique & du Pé-
„ rou, le Roi d'Eſpagne avoit retiré pour ſa
„ part quinze cens trente millions d'or, ce
„ qui eſt véritablement prodigieux; mais les
„ beſoins de ſes habitans qui manquent de plu-
„ ſieurs marchandiſes & les guerres continuel-
„ les qu'elle a ſoutenuës contre la France &
„ les Pays-bas, l'ont ſi fort épuiſée, qu'elle
„ auroit de la peine à ſe ſoutenir ſans les nou-
„ veaux ſecours que lui fourniſſent tous les
„ ans ſes conquêtes Occidentales: ce qui fai-
„ ſoit dire à Henri IV. Roi de France, que
„ *les piſtoles d'Eſpagne marquoient bien leur ri-*
„ *cheſſe dans le pays, mais qu'étant portées ail-*
„ *leurs, elles faiſoient voir leur pauvreté.* Ce-
„ pendant, ajoute le Traducteur, je viens
„ d'apprendre de bon lieu, qu'on penſe à tra-
„ vailler inceſſamment aux anciennes Mines
„ & nommément à celles d'Eſtramadure, d'où
„ on tiroit l'or & l'argent & le minium du
„ tems de Pline: le Conſeil en a pris connois-
„ ſance tout de bon, les Entrepreneurs ont
„ préſenté des mémoires, que j'ai vus, & on
„ s'eſt convaincu ſur les lieux que c'étoient
„ les anciennes Mines d'Annibal & des Ro-
„ mains à cet indice certain qu'on y trouve de
„ la *Scorie*, c'eſt-à-dire, de la Craſſe d'or &
„ d'argent, le long des chemins plus de 10.
„ lieuës de ſuite. Si cette nouvelle reſſource
„ réuſſit & qu'ils ayent aſſez de travailleurs

„ pour la faire valoir, ils ne manqueront pas
„ de troupes étrangeres pour ſe défendre ou
„ pour attaquer. Du reſte, ajoute le Supplé-
„ ment, les Prélatures de ce pays ſont des
„ meilleures de la Chrétienté ; les Egliſes
„ ſont opulentes, & qui feroit un état des tré-
„ ſors & des bijoux qu'elles renferment, pro-
„ duiroit à nos yeux une ſomme qui feroit
„ gémir tous les bons cœurs, par la reflexion
„ naturelle qui en réſulte, que les parois ou
„ les voutes ſont enrichies d'une choſe peu
„ intéreſſante à la Divinité, tandis que le pau-
„ vre peuple, deſtitué de commerce & d'in-
„ duſtrie, y trouve à peine du pain. Je parle
„ de ce que j'ai vû de mes propres yeux.
„ Combien plus heureuſes ſont l'Angleterre &
„ la Hollande, où la Tolérance règne, où les
„ richeſſes roulent & où chacun ſe trouve à
„ portée d'en faire paſſer quelque partie entre
„ ſes mains & de ſe procurer par là, en éxer-
„ çant ſes talens, de quoi fournir abondam-
„ ment aux beſoins de la vie ! C'eſt un mal-
„ heur, ſans doute, pour le Genre-Humain,
„ que cette grande affluence des richeſſes mé-
„ talliques ; mais le mal étant une fois ſuppo-
„ ſé, n'eſt-il pas juſte de le tourner en bien,
„ s'il eſt poſſible, & de faire enſorte que le
„ ſang & la vie de la Societé circule dans tous
„ ſes membres ?

Pour revenir au Naturaliſte, voici quelques-unes des Expériences qu'il rapporte : il dit au ſujet de la Pierre de touche, *Coticula*, qu'elle a *beaucoup plus de vertu du côté qu'elle a été expo-*

expoſée aux rayons du Soleil, & que c'eſt de ce ſens-là que les Mineurs s'en ſervent, pour faire l'épreuve de leur Mine avant que de la pouſſer, jugeant dès la premiere *attrition*, de la quantité *des métaux differens qu'on y doit trouver, tant en or, qu'en argent & en cuivre, juſqu'à la différence d'un ſcrupule proportionnellement parlant : éxperience admirable*, dit-il, *& qui ne trompe jamais!* Il ajoute à l'égard de l'argent, qu'on diſtingue le bon du médiocre & du mauvais *en faiſant rougir une palette de fer ſur laquelle on met le lingot, & s'il conſerve ſa blancheur, il eſt du meilleur titre; mais s'il devient roux, il n'eſt que du ſecond; & enfin s'il noircit, il ne vaut rien. Cette éxpérience eſt certaine*, dit-il; *il faut ſeulement prendre garde qu'on ne la falſifie : car ſi en mettant le lingot ſur le fer ardent, on y jette quelque peu d'urine d'homme, il conſerve une blancheur traitreſſe dont on pourroit être la dupe. Pour ce qui eſt de l'argent travaillé & poli, il n'y a qu'à reſpirer doucement deſſus, & ſi l'argent eſt bon, il ſe couvrira d'abord d'un petit nuage, qui ſera auſſitôt diſſipé.* Cette derniere méthode eſt commune; mais c'eſt aux Orfèvres à décider ſi les deux autres ſont bien averées.

Pour juger maintenant de la fidelité du Traducteur, ou plutôt des petites libertez qu'il s'eſt données, comme dans l'*Hiſtoire de la Peinture*, nous allons rapporter le premier paſſage Latin qui nous tombera ſous les yeux à l'ouverture du Livre: C'eſt à la page 213. *Aurea ſtatua prima omnium nulla inanitate &*

antequam ex ære aliqua illo modo fieret, quem vocant Holoſphyraton, in Templo Anaïtidis poſita dicitur: quo ſit ſitu terrarum numen hoc, ſignavimus nomine gentibus illis ſacratiſſimo: direpta eſt Antonii Parthicis rebus; ſcitumque narratur dictum unius Veteranorum Bononiæ, hoſpitali Divi Auguſti cœna, quum interrogaretur eſſetne verum, eum, qui primus violaſſet hoc numen, oculis membrisque captum exſpiraſſe? Reſpondit enim, cum maxime Auguſtum de crure ejus cœnare, ſeque illum eſſe, totumque ſibi cenſum ex ea rapina.

Il y a une infinité de bons mots de cette force, répandus dans l'*Hiſtoire naturelle de Pline*, dont on pourroit faire un *Pliniana*, qui ſeroit d'un grand prix. Quoiqu'il en ſoit voici la Traduction.

„ La premiere Statuë d'or, de celles qu'on
„ nomme Maſſives, qui ait été faite avant
„ qu'on en eût aucune d'airain en ce genre,
„ eſt celle qui fut conſacrée dans le Temple
„ d'Anaïtis, Divinité celebre chez un Peuple
„ d'Armenie qui en a tiré ſon nom & dont
„ nous avons parlé dans le V. Livre de cette
„ Hiſtoire. Cette Statuë a duré conſtamment
„ dans le même lieu juſqu'au dernier Trium-
„ virat, lorsque Marc Antoine entreprit
„ cette expedition contre les Parthes, qui lui
„ réuſſit ſi mal. Ce fut alors que le Temple
„ de la Déeſſe fut ſaccagé & ſa ſtatuë miſe
„ en piéces par les pillards, dont quelques
„ uns mêmes s'enrichirent. Sur quoi je me
„ rappelle le bon-mot qu'on attribuë à un de

„ nos

„ nos Veterans qui étoit de l'expédition & „ qui s'étant fixé enſuite à Bologne, dans no- „ tre Italie, y eut l'avantage de recevoir un „ jour Auguſte dans ſa maiſon & de lui don- „ ner à ſouper. *Eſt-il vrai*, lui dit ce Prince „ pendant le repas, *que celui qui attenta le pre-* „ *mier ſur la ſtatuë de la Déeſſe, en fut puni* „ *ſur le champ & d'une maniere qui tient du* „ *prodige? Car on dit que tout à coup il perdit* „ *les yeux & que perclus de tous ſes membres* „ *il expira ſur l'heure même? . . . . . Si cela* „ *étoit*, répondit le Veteran, *je n'aurois pas* „ *l'honneur de voir aujourdhui Auguſte chez* „ *moi; car c'eſt moi qui fus le téméraire qui lui* „ *donnai le premier aſſaut; dont bien m'en a* „ *pris; car ſi j'ai quelque choſe, j'en ai toute* „ *l'obligation à la bonne Déeſſe, & encore à pré-* „ *ſent, Seigneur, vous ſoupez d'une de ſes jam-* „ *bes*". Ceux qui connoiſſent notre Auteur & qui ſavent ce que c'eſt que de traduire, jugeront bien-tôt ſi l'Original a beaucoup perdu dans cette copie.

Juſqu'ici nous venons d'entendre M. Durand comme Poëte, comme Traducteur & comme Hiſtorien, il ne reſte plus, pour bien juger de ſon travail que de l'écouter comme Critique & Commentateur. Mais auparavant il faut rendre ici à Gronovius le Pere la juſtice qui lui eſt duë. Chacun ſait que ce ſavant homme, l'un des meilleurs Critiques du ſiécle paſſé, a rendu de grands ſervices au Naturaliſte, principalement à l'aide d'un MS. de Voſſius, ancien de 1200. ans & qui eſt au-

jourdhui dans la Bibliothèque de Leyde. Les principales différences de ce MS. avec celles de quelques autres & les remarques de Gronovius ſe trouvent dans le Livre *de Seſtertiis*, & dans les deux Editions *Variorum* de l'Hiſtoire Naturelle de Pline. C'eſt dommage que Gronovius en faiſant ſes remarques n'ait pas conſulté la 1. Edition; M. Durand a fait voir dans ſon *Hiſtoire de la Peinture* qui regarde le Liv. 35. qu'il y auroit trouvé des ſuffrages déja imprimez depuis 260. ans; & qui, même, en bien des endroits, l'auroient diſpenſé de deviner. C'eſt ce qu'on voit ici encore tout du long, à l'égard de la plus grande partie de ſes lectures nouvelles, & afin qu'on n'en pût douter, M. Durand a fait imprimer à la fin de ce volume toutes les remarques de ce Critique ſur ce 33. Livre, avec toutes les conſonances de l'Ed. de Veniſe. Ces remarques ſont au nombre de cent & de ces cent il y en a bien ſoixante, qui ſont confirmées par l'Edition primitive, ſouvent beaucoup plus claire que les plus anciens MSS. Mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait encore ici des conjectures très-nouvelles & très-plauſibles, qui ne doivent rien à perſonne. Donnons-en quelques exemples.

Le Naturaliſte, en parlant du peu de reſpect qu'ont les hommes pour leur commune Mere, s'éxprime ainſi: *Perſequimur omnes ejus fibras, vivimusque ſuper excavatam; mirantes debiſcere aliquando aut intremiſcere illam: ceu vero non hoc etiam indignatione ſacræ parentis*

exprimi

exprimi poſſit. „Nous ſuivons à la trace tou-
„ tes ſes fibres & après l'avoir cavée au long
„ & au large, nous vivons deſſus avec la mê-
„ me confiance que ſi elle étoit parfaitement
„ ſolide; bien étonnez cependant ſi elle vient
„ à trembler ou à s'ouvrir ſous nos piez; com-
„ me ſi l'indignation d'une Mere ſi reſpecta-
„ ble contre des Enfans qui la déchirent, ne
„ ſuffiſoit pas pour nous expliquer ces terri-
„ bles phénomenes.

C'eſt le ſens du P. H. qu'on a ſuivi & qui eſt très-naturel. *Exprimi*, dit-il dans ſa note, veut dire ici *explicari*. Avec tout cela, le nouveau Commentateur ayant remarqué dans les diverſes leçons de Dalechamp, un MS. qui porte *indignationis*, il ſoupçonne qu'on pourroit lire: *ceu vero non & hoc indignationi ſacræ parentis exprimi poſſit:* comme ſi, à force de tourmenter cette bonne Mere, on ne pouvoit pas lui arracher comme malgré elle ces traits d'indignation dont on ſe plaint. C'eſt ainſi que s'exprime Terence dans l'Héautontimorumenos, *Expreſſit mihi lacrymas*; & Pline lui-même dans le livre ſuivant, *ſimilis indignatio Meſſalæ ſeni expreſſit volumina illa quæ de familiis condidit.* La ſuite fortifie cette idée. *Imus in viſcera ejus*; c'eſt un attentat qu'elle ne ſauroit nous pardonner.

Illa nos premunt, illa nos ad inferos agunt quæ occultavit atque demerſit, illa quæ nos nascuntur repente. Toutes les Edd. précédentes & tous les MSS. portent *ut repente:* ce qui eſt embarraſſant & n'a nul rapport avec *occultavit*

& *demerſit.* Pour marquer l'oppoſition M. Durand conjecture dans la note : *illa quæ non naſcuntur in aperto :* ce qu'il appuye par pluſieurs paſſages & ſur tout par la ſuite : *Quam innocens, quam beata, imo vero & delicata eſſet vita, ſi nihil aliunde quam* SUPRA TERRAS *concupiſceret, breviterque niſi quod* SECUM *eſt!*

Mens ad inane evolans reputet quis deinde futurus ſit finis ſeculis omnibus exhauriendi eam. Le P. H. par cet *inane* entend le Ciel, dans le ſens de Lucrece & de Virgile, *magnum inane, profundum inane*, & voici ſon interprétation ; *Que notre Eſprit s'éleve un peu en haut & qu'il penſe en lui-même quelle ſera la fin de ces épuiſemens.* Mais en verité, dit M. Durand, je ne vois pas pourquoi il faudroit ici s'élever ſi haut pour entrer dans ces reflexions ; il ſemble qu'il eſt plus naturel de les faire ſur la Terre, à la vuë de l'objet qui les fait naître. Ainſi il croyoit d'abord ou que Pline faiſoit alluſion à la mort qui nous prive bientôt de tous ces biens, ou à la *vanité* de toutes ces richeſſes métalliques : mais un Ami l'avertit que la fineſſe de la penſée de Pline eſt dans cet *evolans*, c'eſt-à-dire, un Eſprit qui ſort de lui-même & de ſa ſphere pour courir après des choſes tout à fait frivoles ; comme il a dit ailleurs, *mirator inanium :* En un mot il oppoſe cet homme *vain* à l'homme *ſage* dont il parle auſſi-tôt après : *Quam beata, quam innocens, imo vero & delicata eſſet vita, ſi nihil aliunde quam ſupra terras concupiſceret, breviterque niſi quod* SECUM *eſt!*

Heu!

Heu! prodigioſa ingenia! quot modis auximus pretia rerum. C'eſt la leçon du P. H. & de toutes les autres Editions : mais la 1. Ed. eſt plus ſimple : *O prodiga ingenia! quot modis auximus pretia rerum!* M. Durand trouve le même eſprit & la même expreſſion ſur un pareil ſujet au Liv. 36. §. 24. *Anfert animum & a deſtinato itinere digredi cogit contemplatio tam* PRODIGÆ *mentis.*

La lecture ſuivante eſt jolie : *Acceſſit ars picturæ ad aurum & argentum, quæ cælando cariora facimus: didicit homo naturam provocare! auxere & artem vitiorum irritamenta : in poculis libidines celebrare juvit ac per obſcenitates bibere.* Au lieu de *celebrare* toutes les Edd. précédentes liſent *cælare*, qui eſt deux lignes plus haut; mais la 1. Ed. portant, *in poculis libidines celebraverunt*, M. Durand en a fait *celebrare juvit* ; ce qui eſt aſſez clair par ce qu'il ajoute, *ac per obſcenitates bibere.*

Mais voici une correction qui mérite l'attention des Critiques & qui a été approuvée du grand Ariſtarque de Cambrige. *Nec hoc fuit ſatis: turba gemmarum potamus, e ſmaragdis teximus calices, ac temulentiæ cauſa tenere Indiam juvat: & aurum jam acceſſio eſt. Utinamque poſſet e vita in totum abdicari ſacrum fame, ut celeberrimi auctores dixere, proſciſſum convitiis ab optimis plerisque & ad perniciem vitæ repertum.* C'eſt la lecture du P. H: mais qui pourroit ſouffrir ce *ſacrum fame*? D'autres MSS. ont *ſacra fames*, d'autres, *auri ſacra fames:* & tous, *ut celeberrimi auctores dixere.*

M. Du-

M. Durand ſoupçonne que tout cela n'eſt qu'une gloſe. Pline vient de dire, *& aurum jam acceſſio eſt*, & l'or n'eſt plus que l'acceſſoire, & il ajoute, *Utinamque poſſet e vita in totum abdicari, proſciſſum convitiis ab optimis plerisque & ad perniciem vitæ repertum!* Ce ſens eſt complet; mais les Copiſtes ont voulu coudre là un morceau du paſſage de Virgile, & allonger la periode par cette parentheſe, *ut celeberrimi auctores dixere*; & c'eſt ce qui découvre l'interpolation; car ſi de grands Auteurs, ſelon lui, ont traité l'or d'éxécrable, qu'eſt-il beſoin d'ajouter *proſciſſum convitiis ab optimis plerisque*? Mais ſur ce pié-là, dira-t-on, il y auroit des interpolations dans nos meilleurs Auteurs: Et qui en doute? M. Durand en produit un éxemple très-ſingulier, mais qui ne ſe trouve que dans la 1. Edition & auquel nous ne nous arrêterons pas.

La remarque ſuivante fera plaiſir aux Théologiens. Pline dit qu'enfin les Grecs & les Romains ſe ſont accordez à donner à l'anneau le nom de *Symbole*. *Poſtea & Graci & noſtri Symbolum.* Selon le Nouveau Commentateur on s'eſt tourmenté beaucoup pour chercher l'Origine de ce mot & elle ſe trouve ici ſans aller plus loin. Un *Symbole* ſignifioit un Anneau où il y a un cachet, qui ſert de ſceau ou d'empreinte au poſſeſſeur qui l'employe. De là ce terme a paſſé à toute ſorte de marque ou d'enſeigne qui diſtingue la proprieté des choſes. Ainſi par une figure naturelle le *Symbole des Apôtres*, dans les premiers Auteurs qui ont uſé

uſé de ce terme, ne deſigne autre choſe qu'une marque diſtinctive qui ſéparoit les Chrétiens des Infidelles & des Hérétiques: ſavoir la foi en Dieu, Pere, Fils & S. Eſprit &c. Ceux qui croyoient ces articles & qui les reclamoient, étoient ſcellez dès leur batême du ſceau de l'Egliſe & reconnus diſciples des Apôtres, par oppoſition aux Novateurs. Cette remarque eſt commune: mais le Commentateur en tire deux conſéquences, la 1. contre ceux qui ont confondu σύμβολον, ſceau ou cachet, avec συμβολὴ, *ſymbola*, qui veut dire l'écot, ou la portion que chacun paye d'un repas commun; ce qui eſt une erreur qui a paſſé juſques dans le Catéchiſme de Drelincourt, ſans parler ici des Docteurs de l'Egliſe Romaine, qui commencent aujourdhui à avouër la dette: mais l'autre bevuë qu'on releve, eſt particuliere à M. Du Pin; qui a dit dans le I. Tome de ſa Bibliotheque, qu'*on donnoit auſſi ce nom à des Queſtions que le Philoſophe Taurus expliquoit devant ſes Amis.* Il y a apparence que ce ſavant homme n'avoit pas conſulté les ſources. Voici le fait, tel qu'il eſt rapporté dans Aulugelle, Ch. 13. Liv. VI. Il dit qu'étant à Athenes, le Philoſophe Taurus l'invitoit ſouvent avec d'autres amis à ſouper chez lui, & que pour n'être pas tout-à-fait francs (*immunes & aſymboli*) chacun y apportoit quelque queſtion qui occupât le tapis après le premier quart d'heure de refection: *eratque initium loquendi finis edundi.* Enſuite, ayant indiqué quelques-unes de ces queſtions, il finit en diſant; *Tales*

apud

apud Taurum ſymbola, taliaque erant ſecundarum menſarum, ut ipſe dicere ſolitus erat, τραγήματα. Et voilà quelle ſorte d'écot il faloit contribuer chez Taurus, ou pour m'éxprimer à ſa maniere, tel étoit le deſſert & les confitures. Ne voilà-t-il pas un beau paſſage à alléguer au ſujet du Symbole des Apôtres ? Qui ne voit que dans le ſens d'Aulugelle, ce n'eſt qu'une maniere de parler qui eſt familiere à tous les hommes, à peu près comme nous diſons tous les jours qu'un tel *paye bien ſon écot*, quand il fournit agréablement à la converſation ? Selon M. Du Pin, on pourroit dire auſſi du Credo, qu'il peut ſervir *de deſſert dans les repas de Chrétiens.*

Nous ne finirions point ſi nous voulions tranſcrire tout ce qu'on trouve de nouveau dans ces notes : mais nous ne ſaurions paſſer ſous ſilence l'agréable explication qu'on nous donne ici d'un paſſage de Pétrone, dont les Commentateurs, au moins que nous ſachions, n'ont point pénétré le fin. C'eſt au ſujet de l'Orfèvre Stratonicus, dont Pline ne dit que ce peu de mots : *quique Satyrum in phiala gravatum ſomno collocaviſſe verius quam calaſſe dictus eſt :* c'eſt-à-dire, que la figure du Satyre dormant étoit ſi naïve, qu'on eût dit qu'il l'avoit plutôt couché que cizelé. D'où le Commentateur prend occaſion d'éclaircir le paſſage de Pétrone, ch. 52. où Trimalcion, déja tout échauffé de vin & de crapule parle ainſi : *In argento plane ſtudioſus ſum : habeo ſcyphos urnales plus minus, quem ad modum Caſſandra occi-*

occidit filios ſuos & pueri mortui jacent ſic, uti vere putes. „ Pour moi, dit-il, j'aime les „ beaux ouvrages à la fureur & ſur tout ceux „ d'argent : j'ai deux gobelets à peu près de „ la grandeur de nos urnes, où eſt repreſentée „ Caſſandre qui tuë ſes fils & où l'on voit „ couchez ces pauvres innocens, comme ſi en „ effet, ils avoient déja expiré". Les perſonnes intelligentes, ſans doute, ſeront d'abord au fait de ce trait de ſatire; mais on écrit pour donner de l'intelligence à ceux qui en manquent, lorsque les Commentateurs donnent à gauche, comme ils ont fait ici. Il faut ſuppoſer, dit M. Durand, que c'eſt un Extravagant qui parle & qui veut parler de tout à tors & à travers. Déja il dit qu'il triomphe ſur l'argent, ce qui étoit une choſe fort rare comme Pline l'a remarqué, puis que les bons ouvrages anciens étoient en très-petit nombre, & tout défigurez & applatis ; *uſque adeo adtritis caelaturis, ne figura diſcerni poſſit.* Enſuite il donne à ſes gobelets la grandeur d'une *urne* plus ou moins ; ce qui eſt une autre extravagance. En 3. lieu, le ſujet de la gravure eſt une *Caſſandre*, qui mourut vierge, pleine de piété & de religion & ici elle a des enfans & elle les tuë : on voit bien qu'il a voulu dire *Médée*, mais la quantité de vin qu'il a bû a brouillé toute ſa mythologie. Enfin il parle de la Compoſition du ſujet comme un homme qui n'entend rien en ces ſortes de choſes: le ſujet, dit-il, eſt de quelle maniere Caſſandre défit ſes propres enfans, & il ajoute que ces en-

enfans ſont déja tout roides morts. C'eſt confondre les tems : Le moment du *meurtre*, celui de l'*éxpiration*, & celui de l'*immobilité* de la mort même. Le moment du meurtre, demande des paſſions violentes; l'éxpiration, des paſſions plus douces ; & la mort même, la négation abſoluë de toute paſſion : deſorte que pour rendre ſon Héros plus ridicule, Pétrone le fait parler comme un ſot, qui confond le dernier de ces états avec le premier ; & enſuite, par une gaſconade qu'il lui met dans la bouche, il acheve de le peindre ; *Habeo omnia ponderoſa : meum enim intelligere nulla pecunia vendo :* Toutes les piéces que j'ai ſont maſſives, & je ne m'en défais point, car il n'y a ni or, ni argent qui puiſſe me payer mon intelligence. Il y a d'autres traits de ce Feſtin, qui ſe trouvent ici agréablement developpez : mais cela ſuffit pour piquer le goût des Lecteurs, & nous allons finir par une idée de ſon ſupplément.

Il eſt partagé en 71. Sections, dont les 19. premieres renferment les principaux ouvrages d'or & d'argent qu'il a pû glaner dans ſes lectures, & qu'il tâche d'égayer par des éclairciſſemens Hiſtoriques. On y voit entr'autres l'hiſtoire d'Aſpaſie & celle de Phryné dont les caracteres oppoſez amuſent agréablement toutes ſortes de Lecteurs. Les Sections 20, 21. juſqu'à la 24. regardent les anciens triomphes, dont celui d'Aurelien, qui eſt le dernier, eſt le plus long & le plus curieux. Les Sections ſuivantes juſqu'à la 27. contiennent les principaux

cipaux ouvrages en or & en argent des 12. premiers Empereurs. La 28. l'hiſtoire de la deſtruction de ces monumens. La 29. quelques particularitez ſur Raoul, 1. Duc de Normandie. La 30. la pauvreté de notre Europe avant la découverte des Indes. La 31. cette même découverte & les ſuccès de Colomb & de ſes Succeſſeurs. Les ſuivantes juſqu'à la 48. un détail des nouvelles Mines, de la poudre d'or, de l'affinage, de l'eſſai, des fils d'or & d'argent, des feuilles & de la maniere de dorer la Porcelaine. La 49. & ſuivantes juſqu'à la 65. tout ce qui concerne les monnoyes & les médailles anciennes & nouvelles juſqu'à celles de M. Daffier, frappées à Geneve depuis peu d'années. La 66. & les ſuivantes juſqu'à la fin, un détail curieux & intéreſſant des principales richeſſes de l'Europe & de l'Aſie, de l'Angleterre, de la France, de l'Eſpagne, de l'Italie & de la Hollande, où l'Auteur n'oublie point, non plus que dans ſon Poëme, les dérangemens du Sud en 1720. Le Portugal a auſſi un article particulier, auſſi bien que le Perou, & l'Auteur finit par cette belle reflexion, qu'*un eſprit de modération, de travail & d'œconomie eſt le ſeul & véritable tréſor qui ſoit digne de nos recherches, le moyen le plus ſûr pour couler cette vie ſans trouble & ſans agitation & pour la quitter ſans regret & ſans remors.*

ARTICLE II.

DEFENSIO ECCLESIÆ ULTRAJECTINÆ ejusque ſtatus ac Jurium ex Epiſcoporum Diplomatibus ac Litteris, nec non antiquis Chartis, Monumentis, Deſcriptionibus, Libris Manuſcriptis, Membranis &c. potiſſimum deſumpta : Qua oſtenditur Eccleſiam illam ad nudæ Miſſionis conditionem non eſſe redactam neque redigendam. Contra fictiones Ampliſſimi Domini CORNELII HOYNK à PAPENDREGT, in Libro cui Titulus *Eccleſiæ Ultrajectinæ Hiſtoria* &c. & aliorum quorumdam. Per J. C. ERCKELIUM, Jur. Utr. Lic. Capituli Metrop. Decanum. *Amſtælodami apud Nicolaum Potgieter anno* 1728.

C'eſt-à-dire:

DEFENSE DE L'EGLISE D'UTRECHT, *de ſon Etat & de ſes Droits, tirée principalement des Actes & Lettres des Evêques, des anciennes Chartes, des Titres originaux, Copies, Manuſcrits, Parchemins, &c. Dans laquelle on fait voir que cette Egliſe n'eſt pas, ni ne doit être réduite à l'Etat d'une ſimple Miſſion. Contre les fictions de* M. Corneille Paul Hoynck de Papendregt, *dans le Livre intitulé:* Hiſtoire de l'Egliſe d'Utrecht, & con-

contre celles de quelques autres : Par J. C. van Erckel, *Licentié en Droit Civil & Canon, Doyen de l'Eglise Métropolitaine.* A Amsterdam chez Nic. Potgieter 1728. *in* 4. pp. 530.

PEU de personnes ignorent, que l'Eglise *Catholique-Romaine* d'Utrecht, a tenu un rang considérable dans le Monde Chrétien, depuis plus de mille ans. C'en est assez pour rendre intéressante la Question dont il s'agit ici; savoir, *si cette Eglise subsiste encore aujourd'hui & jouit de ses anciens Droits*, ou *si elle est entiérement tombée & réduite à l'état d'une simple Mission.*

Pour mettre le Lecteur au fait, il est bon de l'informer, que dès le tems du Pontificat de M. Sasbold Vosmer, certaines personnes, zélées pour les intérêts de la Cour de Rome, travaillérent sourdement à ruïner les Droits de l'Eglise d'Utrecht, en insinuant qu'elle étoit réduite à l'état d'une simple Mission. Ces Ennemis, qui étoient alors cachés, ont levé le masque de nos jours, & lui ont livré ouvertement de rudes assauts.

Au commencement de ce siécle entre autres, ils vinrent à bout de faire déclarer la Cour de Rome, qui, après avoir suspendu M. Pierre Codde, Archevêque d'Utrecht, sous le titre d'Archevêque de Sebaste, entreprit de lui aliéner les esprits de tous les Catholiques des VII. Provinces & de se les attacher. Dans cette vûë elle donna ordre à M. *Buffy*,

ſon Internonce à *Bruxelles*, d'interdire de toute Jurisdiction, tant le Chapitre d'*Utrecht* que celui de *Harlem*, & leurs Grands-Vicaires, & de déclarer nul tout ce qu'ils avoient fait & ce qu'ils feroient dans la ſuite.

Conſternés de ce coup de foudre, les deux Chapitres ſuppliérent Clement XI. de ſuſpendre l'éxécution de l'Interdit, juſqu'à ce qu'ils euſſent été entendus, & qu'une cauſe de ſi grande importance eût été discutée en jugement. Ils ne s'en tinrent pas là; ils lui demandérent des Juges, devant qui ils pûſſent ſe défendre. En 1703, en 1705. & en d'autres tems, ils renouvellérent les mêmes demandes, ſans être écoutez. On leur écrivit ſeulement quelques Lettres ſans forme de jugement, auxquelles ils ne crurent pas devoir ſe ſoumettre. Ils prirent le parti de réïterer leurs demandes par des Lettres très-ſoumiſes; mais bien loin d'obtenir ce qu'ils demandoient, les Miniſtres du Pape en prirent occaſion de ſoulever le Peuple contre les Paſteurs, qui ſe croyoient obligez de ſoutenir les droits de leur Egliſe. Ils firent courir des Lettres dans le Païs, par leſquelles ils menaçoient de la damnation éternelle ceux qui demeureroient attachez à ces Eccléſiaſtiques; & M. de Buſſy porta enfin les choſes, juſqu'à défendre de prier pour ceux qui, avant leur mort, ne ſe ſeroient pas ſéparez des Paſteurs qu'il nommoit Réfractaires.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'éxaminer, ſi cette conduite étoit fondée en équité. Tout ce que nous pouvons faire, c'eſt de dire que le Chapitre

pitre d'Utrecht y oppoſa, en 1709. une *Proteſtation raiſonnée*, qui retint un grand nombre de perſonnes ; mais comme cet Ecrit rendoit en quelque maniere le Public Juge du différent, les Adverſaires du Chapitre d'Utrecht engagerent Bernard Deſirant, Auguſtin (*a*) à refuter cette Proteſtation ; ce qu'il fit en 1710. par un Ecrit intitulé : *Conſolation I.* & l'année ſuivante par un autre, à qui il donna le nom de *Conſolation II.* M. Buſſy, alors Nonce à Cologne approuva ces deux Piéces, & les fit imprimer en 3. Langues : en Latin, en François, & en Flamand.

En réponſe au premier de ces Ecrits, le Chapitre publia en 1710. une *Aſſertion* de ſa Proteſtation, & en 1712. une ſeconde *Aſſertion*, qui demeura ſans replique de la part de Bernard Deſirant. Cependant, à ſon défaut, le Pere Bonaventure Dyck, Provincial des Franciſcains dans le Brabant, entra en lice ; mais il ſe tût après la troiſiéme *Aſſertion*, ſi ce n'eſt qu'au bout de neuf ans, on vit publier une petite Brochure ſous ſon nom, quoiqu'il fût mort alors. Enfin Theodore Kok attaqua en 1715. la mémoire de M. de Sebaſte &

(*a*) Ceux qui voudront connoître ce Moine peuvent lire un petit Livre François *in* 12. intitulé *le P. Deſirant*, ou l'*Hiſtoire de la fourberie de Louvain*, écrit d'une maniére très-agréable. On pourra y joindre la Lecture de la Sentence renduë contre lui par les Seigneurs de LA JOINCTE, à Bruxelles le 18. Mai 1708. Elle ſe trouve à la Pag. 8. des *Remontrances de M. Van Eſpen à Sa Maj. Imp. & Cath.*

& les droits de l'Egliſe d'Utrecht; mais on lui répondit de plus d'un endroit & il ne repliqua pas.

Le ſilence de M. Kok ſembloit être la marque de ſa défaite. Ses Ecrits auſſi-bien que ceux des Athlétes, qui l'avoient précédé dans la même carriere, avoient eu ſi peu de ſuccès, que M. Hoynck, qui a paru ſur les rangs pluſieurs années après eux, n'a point fait difficulté de dire, qu'ils avoient tous travaillé en vain. *Hæc lugebant*, dit-il, dans ſon Epitre Dédicatoire à M. le Card. de Malines, & *execrabantur Boni omnes, ſed lugebant tantum, Ploratores aderant multi, Defenſores nulli.* On ne pouvoit pas dire plus clairement que tous les Ecrivains, qui avoient attaqué l'Egliſe d'Utrecht, bien loin d'avoir remporté la victoire, pour laquelle ils avoient combattu, n'avoient pas même défendu leur cauſe.

Plus hardi qu'eux, & ſe croyant muni de meilleures armes, M. Hoynck de Papendregt eſt revenu à la charge dans ces dernieres années. Il a publié une Hiſtoire de l'Egliſe d'Utrecht, dans laquelle il prétend montrer au doigt & à l'œil la ruine entiere de cette Egliſe, le renverſement du Siége Archiépiſcopal & l'extinction du Chapitre & du Clergé. Mais a-t-il mieux réuſſi que les autres? A-t-il avancé des preuves plus fortes? C'eſt ce que décideront ceux qui compareront l'Ouvrage de M. Hoynck, ou, ſi nous en croions la renommée, l'Ouvrage de quelque Membre d'une certaine Société, à qui il prête ſon nom, avec

la

la ſeconde Apologie de M. l'Evêque de Babylone, ou avec l'Ouvrage de M. van Erckel, dont nous allons donner l'Extrait.

Cependant, avant que d'entrer en matiere, nous croions devoir avertir, que ſans vouloir pénétrer dans les motifs qui ont pû porter M. Hoynck à attaquer avec toute la violence imaginable les droits d'une Egliſe reſpectable; il nous a paru, malgré la confiance, qu'il paroît avoir dans la bonté de ſa cauſe, fondre ſur ſon Adverſaire avec toute la fureur d'un homme, qui ſe défie de la force de ſes raiſons.

Quant aux motifs qui ont engagé M. van Erckel à prendre les armes, on ne peut pas s'y tromper; ils ſautent aux yeux. Sa qualité de Doyen du Chapitre d'Utrecht ne lui permettoit pas de ſe laiſſer enlever un Domaine, qu'il regarde comme l'Héritage de ſes Peres. *Non aliena detinemus*, dit-il, dans le titre de ſon Livre, *ſed vindicamus Hæreditatem Patrum noſtrorum* (*a*). Auſſi n'a-t-il rien négligé pour ſe le conſerver. Il n'y a pas même juſqu'à la vivacité des termes, qu'il a cru devoir emploier, à l'exemple de ſon Antagoniſte. Attaqué avec feu & violence, il répond avec fermeté & chaleur. Nous ne doutons pourtant point que le Lecteur ne nous diſpenſe volontiers de rapporter les termes vifs, dont s'outragent ces deux Adverſaires. Ils ne ſont rien à la cauſe & pour remplir nôtre deſſein, il nous ſuffit de lui expoſer les principales

(*a*) I. Machab. XV. 33.

preuves de nos deux Antagoniſtes, dont nous abandonnons même la Deciſion à ſon diſcernement, ſans prendre aucune part dans le conflict des ſentimens.

Les Preuves de M. Hoynck étoient presque toutes fondées ſur la diſperſion des biens, ſur la ruine des Temples, ſur la perte des Rentes, ſur le retranchement des Dîmes, appliquées à d'autres uſages, & ſur les anciens Edits du Souverain contre la Religion *Catholique Romaine*; il concluoit, de tout cela, la ruine entiere du Siège Epiſcopal & l'extinction du Chapitre & du Clergé.

Mais, repond en general M. van Erckel, dans ſa Préface: „l'état d'une Egliſe ne dé„pend pas de ces avantages temporels". Il apporte en exemple l'Egliſe de Rome, qui n'a pas laiſſé de ſubſiſter dans des tems d'affliction, ſans Temples, ſans revenus, en un mot, ſans ces ſecours temporels. „L'Egliſe d'Utrecht „a même eû, dit-il, cet avantage, que la „tempête a toujours épargné une partie du „Diocèſe; ſavoir certaines Villes & Villages „du Duché de Cleves, qui dépendent pour „le ſpirituel de l'Egliſe d'Utrecht, où les „Catholiques-Romains ont conſervé leurs „Temples & leurs revenus, & où cette Re„ligion s'eſt toujours exercée, ſans le moin„dre empêchement juſqu'à ce jour.

Les Ecrivains qui avoient prévenu M. Hoynck dans la même diſpute, n'avoient pû répondre à ce dernier Article. M. Hoynck ne s'étoit pas embaraſſé de le faire non plus; il s'étoit con-

contenté d'une réponſe générale ; ſavoir que la qualité de Mere & de Maîtreſſe des Egliſes a garenti l'Egliſe de Rome de ſa ruine; & que celle d'Utrecht n'aiant pas eu ces prérogatives rien n'avoit pû empêcher ſa deſtruction.

Enfin, avoit inſiſté M. Hoynck, les Etats Généraux des Provinces-Unies avoient défendu, qu'on ne créât de nouveaux Evêques d'Utrecht ; ainſi c'étoit une preuve, qu'il ne pouvoit y avoir d'Archevêque, quand même le Pape l'eût voulu ; de ſorte que le Siège n'étoit pas vaquant, mais tombé, renverſé & détruit.

M. van Erckel n'a pas cru devoir répondre à ce nouvel Argument, qui eſt ſuffiſamment détruit, à ce qu'il dit, par tous les Ecrits, qui ont paru depuis le commencement du différent; auſſi ne s'étoit-il propoſé en prenant la plume pour la Defenſe de ſon Egliſe, que de faire voir que MM. Sasbold Vosmer, Philippe Rovenius, Jacques de la Torre, Zacharie Metzius, Baudoin Catzius, Jean Neerkaſſel, & Pierre Codde, ont été véritablement & proprement Evêques d'Utrecht ; que le Chapitre a ſubſiſté, que le Clergé & les véritables Paſteurs n'ont point manqué, &c.

Pour le faire avec quelque ordre, M. van Erckel diviſe ſon Ouvrage en XIV. Paragraphes.

I. Quoique Bernard Deſirant eût reconnu M. Sasbold Vosmer pour Archevêque d'Utrecht, M. Hoynck, moins indulgent, prétendoit dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe d'Utrecht,

qu'il n'avoit été que Vicaire Apoſtolique. „ Voyons, *lui répond M. van Erckel*, ſur quel „ fondement eſt appuiée cette prétention. Pre„ miérement vous avouez qu'il fut nommé à „ cet Archevêché par l'Archiduc Albert. „ Avec cette nomination, *continuë-t-il*, il ſe „ rendit à Rome, où il fut ſacré Archevêque „ d'Utrecht. Cependant on eut la précaution „ de lui donner en même tems le titre d'Ar„ chévêque de Philippe, afin que ſous ce voi„ le, il pût ſervir plus utilement & plus tran„ quillement l'Egliſe pour laquelle il avoit „ été élu & ſacré". Il rapporte en preuve une Lettre de M. Sasbold Vosmer, où eſt contenu tout le détail de cette affaire. On y lit entre autres, que le Pape & M. Aldobrandin, Cardinal Neveu, lui dirent *qu'on le ſacroit Evêque d'Utrecht, mais ſous un nom emprunté, de peur d'irriter les Puiſſances temporelles, & qu'en le ſacrant Evêque de cette Egliſe, on lui fit promettre effectivement, qu'il n'exerceroit aucune Juriſdiction ſur les Philippiens.* On y voit encore, qu'*on lui dit qu'il pourroit changer de nom, lorſqu'il plairoit à l'Archiduc, & prendre le nom d'Archévêque d'Utrecht pour celui d'Archevêque de Philippe.* Une autre Lettre que M. van Erckel rapporte, dit que *le Pape avoit ſacré M. Sasbold ſous un titre étranger, mais qu'il lui avoit donné le Peuple de S. Willibrod*; (c'eſt le premier Evêque d'Utrecht) *en ſorte qu'il pouvoit ſe dire Archevêque de Hollande, de Zeelande & d'Utrecht.* „ Que ré„ pondrez-vous à cela, *dit M. van Erckel à „ ſon Adverſaire*? Accuſerez-vous M. Sasbold „ d'im-

„ d'impoſture? Je ne le crois pas; & quand „ vous le feriez vous ne détruiriez jamais l'idée „ que l'on a dans ce Païs de l'intégrité de ce „ S. Prélat". Il eſt vrai que M. Hoynck déclare n'avoir point vû ces Lettres; ce qui ſe peut faire; mais comme il ajoute trop legérement, que ceux qui ont écrit avant lui, ſur la même matiére, ne les avoient pas vuës non plus, M. van Erckel lui ſoutient, qu'elles avoient été communiquées à Bernard Deſirant, qui, peut-être par cette raiſon, n'avoit eu aucune peine à reconnoître M. Sasbold Vosmer pour Archévêque d'Utrecht. Le procès ſembloit fini par là, ſur cet Article; néanmoins M. van Erckel, par ſurabondance de droit, ne laiſſe pas de citer pluſieurs Actes authentiques, dans leſquels M. Sasbold prend la qualité d'Archévêque d'Utrecht.

II. Après avoir établi que M. Sasbold Vosmer fut plutôt ſacré Archevêque d'Utrecht, qu'Archevêque de Philippe, & qu'il prit le titre du prémier de ces Siéges, au ſû de la Cour de Rome, M. van Erckel ſe met en devoir de prouver, que M. Philippe Rovenius, ſon ſucceſſeur, fut pourvû de la même Dignité. Pour prémiére preuve, il rapporte l'Extrait d'une Lettre, que l'Archévêque d'Ephêſe, écrivit de Deventer en 1656. au Pape Alexandre VII. & aux Cardinaux, dans laquelle il parloit de la ſorte. *En* 1614. *Philippe Rovenius, en vertu de l'Election du Clergé de ces Provinces de la Preſentation du Sereniſſime Prince Albert, de la Sereniſſime Princeſſe Iſabelle Claire Eugenie & de la Confirma-*

firmation du Pape Paul V. ſucceda à Sasbold Vosmer. Et comme dans la conſecration de M. Sasbold il avoit été fait mention du titre d'Archévêque de Philippe, de ſorte qu'il pourroit prendre, lorsque le tems le permettroit, le titre de l'Archévêque d'Utrecht, on en uſa de la même maniere avec M. Rovenius, qui gouverna cette derniére Egliſe, & s'en dit Archevêque dans pluſieurs Actes. Mais comme il ſe trouve pareillement divers Actes où M. Rovenius prend ſimplement la qualité d'Archevêque de Philippe, & que M. Hoynck en avoit conclu qu'il n'avoit jamais pris le titre d'Archévêque d'Utrecht, M. van Erckel après avoir fait voir que la concluſion n'eſt pas juſte, rapporte differens Actes authentiques où M. Rovenius ſe dit Archevêque d'Utrecht. „D'ailleurs, dit-il, la reponſe à „ cette objection ſeroit facile : le titre, la „ dignité, la Jurisdiction & le pouvoir de M. „ Rovenius, étoient ſuffiſamment connus du „ Clergé, pour qu'il ne s'embarraſſât pas de „ mettre cette qualité dans toutes ſortes d'oc„ caſions. Il lui ſuffiſoit que le Clergé ſût „ qu'il en avoit uſé ſouvent, auſſi-bien que ſon „ Prédéceſſeur.

III. Les preuves rapportées pour établir l'Epiſcopat de M. Sasbold & pour celui de M. Rovenius ſervent à prouver celui de M. de la Torre & ceux de ſes Succeſſeurs. „Il ſeroit „ injuſte, dit M. van Erckel, de les regarder „ purement, comme des Evêques d'Ephéſe, „ de Caſtorie ou de Sebaſte : leur Election,

„ leur

„ leur Préſentation leur Conſécration n'a-
„ voient pas tant de rapport à ces Egliſes
„ éloignées, qu'à l'Egliſe d'Utrecht. Ils fu-
„ rent uniquement deſtinés & conſacrés pour
„ nôtre conſolation & pour nous prêcher
„ l'Evangile. Ils conſentirent d'être liés à
„ nôtre Egliſe Epiſcopale & non à celles
„ d'Ephêſe, de Philippe, de Caſtorie ou de
„ Sebaſte. Les Papes mêmes n'eûrent jamais
„ intention de les unir à ces Egliſes étran-
„ géres, que nous regardons comme dans un
„ autre monde ; ni de leur donner aucune
„ charge Paſtorale ſur les Egliſes Grecques ;
„ ils ſe ſont regardés comme les ſucceſſeurs
„ de MM. Sasbold & Rovenius & tout le
„ monde les a reconnus pour tels". M. van Erckel donne des preuves de toutes ces choſes. Nous ne rapporterons que celle-ci, au ſujet de M. de la Torre. Elle eſt tirée de la Relation que ce Prélat préſenta à la Cour de Rome. En parlant de M. Rovenius il y di-
„ ſoit qu'en vertu de l'Election du Clergé, de
„ la Préſentation du Prince Albert & de la
„ Princeſſe Iſabelle & de la Confirmation du
„ Pape Paul V. il avoit ſuccédé à M. Sas-
„ bold Vosmer". *Pour moi*, ajoute-t-il, *en vertu de la même Election du Clergé, de l'Approbation du Roi Catholique, de la Préſentation du même Rovenius & de la Protection de Votre Sainteté*, [il parle au Pape Alexandre VII, qui avoit été Nonce dans ce tems-là au Congrès de Munſter.] *J'ai été donné pour Coadjuteur*

teur au même Rovenius, par le Pape Urbain VIII.

IV. „ Il eſt à remarquer, dit M. van Erckel, „ que M. Zacharie Metzius, Evêque de „ Tralles & nommé par le Pape pour Coadjuteur de M. de la Torre, avec eſpérance „ de lui ſuccéder, ne lui ſuccéda pourtant pas, „ parce qu'il mourut avant M. de la Torre. „ En ſorte que le prejudice que la Cour de „ Rome avoit fait aux Droits du Chapitre „ d'Utrecht, en déſignant de ſon autorité un „ Succeſſeur à M. de la Torre, n'eut pour „ cette fois aucun effet.

V. Il en fut encore la même choſe, ſelon nôtre Auteur, de M. Baudouin Catzius, Archévêque de Philippe; il ſoutient que ſon Election ne fut point canonique, parce qu'elle ne fut pas faite par le Chapitre, qui étoit en poſſeſſion d'élire ſes Evêques. „ D'ailleurs, „ dit-il, quoique l'on puiſſe dire que ce fut la „ Cour de Rome, qui le nomma Evêque, il „ ne s'enſuit pas que l'Egliſe d'Utrecht fût „ alors vaquante, il faudroit pour cela faire „ voir que le Pape ait agi en cette occaſion „ avec juſtice & avec équité. C'eſt, continue-t-il, en apoſtrophant M. Hoyuck, une „ preuve qui manque à vôtre Hiſtoire". Au reſte M. van Erckel paſſe legérement ſur ce Pontificat, parce que M. Baudouin Catzius peu de mois après ſon ſacre, tomba dans une telle imbecillité d'eſprit, qu'on fut obligé de le renfermer dans la Maiſon de l'Oratoire de Louvain.

VI. M.

VI. M. Jean de Neerkaſſel, ſous le titre d'Evêque de Caſtorie, eſt regardé par M. van Erckel, comme le ſucceſſeur de M. Jacq. de la Torre, dans le Siége d'Utrecht; parce que M. Baudouin Catzius quoique nommé par le Pape Coadjuteur à cet Archévêché, fut ſimplement, par l'événement, Evêque de Harlem. En effet, M. de Neerkaſſel, élu par le Chapitre, fit avec ſon Concurrent un partage, par lequel l'Egliſe de Harlem échût à M. Catzius & celle d'Utrecht à M. de Neerkaſſel. Pour faire voir que ce Prélat fut proprement & véritablement Archévêque d'Utrecht, M. van Erckel rapporte une Lettre que l'Archévêque d'Ephéſe, Nonce à Cologne, écrivit le 1. de Mai 1677. dans laquelle ce Prélat nomme M. de Caſtorie, l'Ordinaire d'Utrecht; il y joint le Jugement de cinq Docteurs de Louvain rendu en 1717. ſur l'état de cette Egliſe: une Lettre de M. de Caſtorie où ce Prélat prend le titre d'Archevêque d'Utrecht, & où il dit que rien ne pourroit lui être plus triſte que ſi on lui objectoit, qu'il n'étoit pas Evêque de Hollande; enfin on voit pluſieurs Lettres de diverſes perſonnes Publiques, qui lui donnent la même qualité. Ce Paragraphe contient encore une courte Apologie de M. de Neerkaſſel, à qui M. Hoynck avoit reproché d'avoir mis une tache à ſon nom & à toute la Miſſion, pour avoir invité, reçu & recueilli quelques Réfugiez François; ſavoir MM. Arnauld, du Vaucel, Gerberon & Queſnel.

VII. Ce Paragraphe commence par une Apo-

lo-

logie de M. de Sebaſte, que M. Hoynck avoit accuſé d'avoir été attaché à des Erreurs, à des Héréſies & à des Nouveautés, condamnées par l'Egliſe, ſous le nom de Janſeniſme. M. van Erckel lui reproche de renouveller une calomnie, que cent Auteurs ſavans ont detruite, dit-il, par des Argumens ſans replique. Il paſſe enſuite à la condamnation de M. de Sebaſte, qu'il prétend auſſi injuſte qu'irréguliere. Il vient enfin à prouver, que M. Codde a été véritablement Evêque d'Utrecht, & il emploïe pour cela les mêmes preuves, dont il s'eſt ſervi pour faire voir que MM. de Neerkaſſel, de la Torre, Rovenius, & Sasbold, l'ont été pareillement. „ Si l'on n'a pas eu, „ dit-il, uniquement égard à nôtre Egliſe, „ lors qu'il a été queſtion de le ſacrer, c'eſt „ elle que l'on a eu principalement en vuë. „ C'eſt pour la conduire qu'il a accepté l'Epiſcopat. Le Pape n'a eu nulle intention „ de le lier à l'Egliſe de Sebaſte en Armenie; „ M. de Codde n'a conſenti en aucune façon „ à être lié à cette derniére Egliſe. Il s'eſt „ toujours regardé comme l'Epoux de l'Egliſe „ de Hollande. Il nous a gouvernés comme „ nôtre Superieur Ordinaire. Nous l'avons „ honoré comme nôtre véritable & propre „ Paſteur, & nous avons vû les Etrangers, „ comme les gens du Païs, lui donner le titre „ d'Archévêque d'Utrecht. Il a même eu „ cet avantage ſur ſes Prédéceſſeurs, qu'il a „ trouvé leurs Hautes-Puiſſances ſi favorablement diſpoſées pour leurs Sujets Catholiques

„ Ro-

„ Romains, qu'il y auroit eu beaucoup à eſ-
„ pérer de leur bonté, pour peu que Rome
„ eût voulu s'y prêter.

VIII. M. van Erckel entreprend ici de faire voir que le Chapitre de l'Egliſe Cathédrale d'Utrecht a toujours ſubſiſté ; il ne remplit pourtant pas dans toute ſon étenduë le deſſein qu'il s'étoit propoſé, parce qu'un de ſes Confréres s'eſt chargé de réfuter dans un Ouvrage particulier les raiſonnemens que M. Hoynck a publiés pour faire voir l'extinction du même Chapitre.

Quelque intereſſans que ſoient les autres Paragraphes, il nous eſt impoſſible d'en donner l'extrait à moins de ne vouloir nous expoſer à paſſer les bornes d'un Journal ; nous y renvoyons le Lecteur, en l'aſſurant qu'il fera une lecture où il ne trouvera rien moins que de l'ennui & du dégout. Nous pouvons même l'aſſurer, qu'il y admirera, comme nous, la ſolidité du raiſonnement & la vivacité du Stile, deux choſes auſſi ſurprenantes l'une que l'autre dans un homme de plus de ſoixante & dix ans. C'en eſt aſſés pour que nous nous contentions de rapporter ſommairement les matiéres traitées dans les Paragraphes que nous omettons.

Le IX. Paragraphe eſt employé à faire voir que, ni le Clergé propre, ni les véritables Paſteurs n'ont jamais ceſſé dans le Diocèſe d'Utrecht. Le X. démontre l'ordre & le droit des Paſteurs, ſous M. Rovenius & ſes Succeſſeurs. Le XI. expoſe le véritable point des

différens préſens. Le XII. prouve que la Juriſdiction Ordinaire n'eſt point éteinte dans le Diocèſe. Dans le XIII. on peſe les Argumens de M. Hoynck contre l'Egliſe d'Utrecht; l'on fait enſorte de les détruire & par occaſion l'on examine ſi, depuis la réduction d'Utrecht ſous la puiſſance des Etats-Généraux, le Siége Epiſcopal a ſubſiſté & ſubſiſte encore aujourd'hui. Le XIV. contient une Diſſertation ſur le droit d'Election.

On trouve à la ſuite de ces quatorze Paragraphes un Appendix de quelques Ecrits qui avoient déjà été publiés contre les Adverſaires de l'Egliſe d'Utrecht. Le premier a pour titre : ADMONITIO *contra Monitorem anonymum, Eccleſiæ Bataviæ juribus infeſtiſſimum.* Avant que de publier ſon Hiſtoire, M. Hoynck avoit, comme pour eſſaïer ſes forces, publié une petite Brochure, dans laquelle il avoit effleuré les matiéres, qu'il devoit traiter plus au long dans ſon Hiſtoire contre l'Egliſe d'Utrecht. C'eſt à cette Brochure, que repond l'Ecrit, dont il eſt ici queſtion.

Le ſecond eſt intitulé : *Epiſtola Capituli Metropolitani Ultrajectini ad Illuſtriſſimum Dominum Joſephum Spinelli, Pontificis apud Aulam Bruxellenſem Internuntium.* M. Spinelli avoit répandu dans le Public une Lettre Latine & Flamande, dans laquelle il outrageoit extrémement le Chapitre & les Chanoines d'Utrecht. On refute ici tout ce qu'il avoit avancé.

Le troiſiéme porte le titre ſuivant : *Obſervationes prodromæ in Librum qui ſub nomine ampliſſimi*

simi Domini Cornelii Pauli Hobink van Papendregt in lucem prodiit & Eccleſiæ Ultrajectinæ Hiſtoria inſcribitur. On rapporte & on réfute dans ces *Obſervations* les principaux argumens & les plus groſſiéres erreurs, que l'on prétend avoir trouvées dans l'Hiſtoire de M. Hoynck.

Enfin viennent les preuves Litterales ſur leſquelles eſt fondée la defenſe de l'Egliſe d'Utrecht; ce ſont des Copies authentiques d'Actes & de Lettres des Evêques d'Utrecht, d'anciennes Chartes, de Titres Originaux &c. Ces preuves commencent à la page 254. & finiſſent à la page 530. Elles ſont au nombre de 157. „J'aurois pû, dit M. van Erckel, en „ communiquer un plus grand nombre que j'ai „ ſous la main, mais j'ai cru devoir les ſup„ primer pour ne pas fatiguer le Lecteur. Cel„ les que j'ai rapportées ſont plus que ſuffiſantes „ pour tout homme qui voudra juger équitable„ ment: des milliers de preuves n'auroient pas „ contenté un Juge injuſte.

Ce Livre finit par trois Lettres de M. van Erckel. La I. eſt une Réponſe à une Lettre de M. Hoynck datée du 12. Fevrier 1728. & écrite à l'occaſion de la Sentence que le Recteur de l'Univerſité de Louvain prononça le 7. de Fevrier de la même année, contre le célèbre M. van Eſpen.

La II. eſt une Réponſe à une Lettre du même, du 28. Juin 1728. à l'occaſion de MM. Hacq & Brenaert, que M. Hoynck diſoit avoir retracté leur réponſe.

La III. eſt auſſi une Réponſe à une troiſié-

me Lettre du même, du 24. Septembre 1728. M. van Erckel paroît ici enfin perdre patience. Sa plume devient proprement un bâton, dont il frappe & dont il accable ſon Adverſaire, pour le faire taire. La ſuite nous apprendra, ſi ce moyen ſera plus efficace, que les Argumens, les preuves & les démonſtrations. Nous nous croyons cependant obligés d'avertir, que M. Hoynck eſt beaucoup plus emporté que M. van Erckel, on peut le voir dans ſes Lettres, qui ſont au nombre de cinq; & qu'il paroît que c'eſt pour lui impoſer ſilence, que M. van Erckel a pris un ton ſi vigoureux dans ſa Réponſe à la troiſiéme Lettre de M. Hoynck.

ARTICLE III.

LETTRE ANONYME, *adreſſée aux Libraires ſur l'*Article V. *de la* II. Partie *de cette* BIBLIOTHE'QUE RAISONNE'E. *Avec une* RE'PONSE *de l'Auteur de l'Extrait.*

MESSIEURS,

LE titre de vôtre Nouveau Journal ayant piqué ma curioſité, j'ai été bien aiſe de voir de quelle maniére les Auteurs Anonymes, dont vous empruntez la plume, raiſonnoient des Ouvrages des Savans de l'Europe. Je ne me ſuis pas tout-à-fait repenti de ma curioſité. Sans parler de la liberté avec laquelle on

on y prononce ſur les Ouvrages, & l'on y parle des Auteurs, ni de cette *unité variée*, qui avec le tems ne nous laiſſera apparemment rien à déſirer; ni enfin de la juſteſſe d'eſprit & de l'Erudition, que l'on y trouve; je me ſuis plû à voir dans le même livre une diverſité de Style, qui me préſentoit, de tems à autre, quelque choſe de divertiſſant.

J'en étoit-là, lorsque le hazard m'a conduit ſur l'Article V. de la II. Partie du Tome I. qui contient la ſuite du *Traité de la Morale des Péres*, par M. *Barbeyrac*. Je l'avouë; la lecture, que j'en ai faite, a cauſé tout-à-coup en moi une révolution, à laquelle je ne m'attendois pas. Je n'ai pû voir tranquillement la maniére dure, dont l'Auteur de cet Extrait *relance* & *malméne* les plus grands Docteurs de l'Egliſe, qui étoient depuis ſi long tems en poſſeſſion de nôtre approbation & de nôtre vénération. Les injures, dont on les charge à tout bout de champ, ont même tellement excité ma bile, que j'aurois pris volontiers la plume pour leur juſtification, ſi je n'avois ſenti, que c'eſt l'affaire d'un Traité dans les formes, dont ſe chargera apparemment quelqu'un de nos Théologiens *Catholiques-Romains*, qui ne ſera pas d'humeur à ſouffrir, que l'on perde impunément le reſpect à ſes Maîtres.

Pour moi qui n'ai, ni le deſſein, ni le loiſir, ni peut-être aſſez de capacité pour m'engager dans un Ouvrage de ſi longue haleine, je laiſſe cette tâche à un autre. Je ferme les yeux ſur le violement des Loix de la civilité,

pour ne les ouvrir que ſur le violement de celles de l'équité : je me borne même à me plaindre du prémier endroit que j'ai approfondi, & où il m'a paru que ces Loix ont été violées d'une plus étrange maniére.

C'eſt, Meſſieurs, de la Page 329, dont j'entends parler. „ On y voit ce Pére, (a) [S. Auguſtin] *y eſt-il dit*, donner réciproquement „ a un Mari & une Femme le pouvoir de céder à un tiers le droit qu'ils ont ſur le Corps „ l'un de l'autre. Les paſſages qu'on allégue „ de divers endroits de ſes Ouvrages & la maniére, dont il raiſonne ſur le Cas particulier, „ qui nous a fait particuliérement connoître „ Acyndinus ; ne permettent guéres de diſculper S. Auguſtin, & de donner un tour favorable à tout ce qu'il dit ...." En vérité, il y a tant d'injuſtice dans ce reproche, qu'on ne peut ſe diſpenſer d'en informer le Public ; & ſi vous voulez bien vous reſſouvenir, Meſſieurs, que vous avez pris ſur vôtre compte dans vôtre Avertiſſement, *de faire rendre juſtice aux Auteurs, dont le mécontentement ſeroit fondé*, je ne doute point que vous ne vous faſſiez un plaiſir & même un devoir de donner place à ma Lettre dans vôtre Journal.

Dans cette perſuaſion, je dirai donc qu'il m'a ſemblé, qu'une trop grande confiance dans un Ouvrage ſorti de la ſavante plume de M.

(a) *De Civit. Dei*, Lib. XVI. Cap. 25. *Contra Adverſar. Leg. & Prophet.* L. II. c. 9. *de Serm. Domin. in Monte*, L. I. c. 16. §. 49. 50.

M. Barbeyrac, a ébloui l'Auteur Anonyme de l'Extrait, dont il s'agit ici. Il a cru aveuglément tout ce qu'un homme si profond avançoit contre les Péres; & il n'a point craint de s'exposer aux risques de se tromper en si bonne compagnie. C'est aussi ce qui lui est arrivé. S'il eût agi avec plus de précaution, il eût vû que M. Barbeyrac, [ce qui est surprenant] n'avoit nullement pris la pensée de S Augustin, à la Page 285. du Traité de la Morale des Péres, où il rapporte l'Histoire d'Acyndinus, & prétend que S Augustin n'a osé condamner d'adultére la femme, dont il est question dans cet endroit. Il faut prouver une allégation de cette importance, me direz-vous, Messieurs; j'y consens.

D'abord Mr. Barbeyrac rapporte le Texte de S. Augustin de la sorte: *Ubi & Uxor, Mariti consensu, pro ipso Marito hoc facere debeat.* Le Texte de ce Pere porte cependant: *hoc facere debere* VIDEATUR; mais ce n'est pas là un grand grief, puis que M. Barbeyrac traduit conformement au Texte: *Une Femme* SEMBLE *devoir faire cela pour son Mari.*

Saint Augustin continuë: *sicut Antiochiæ factum esse* PERHIBETUR: *comme dans ce* QU'ON DIT *être arrivé à Antioche.* Ce n'est donc qu'un *on dit*, & non une chose avérée, dont il s'agit ici. En effet, ajoute S. Augustin, après avoir rapporté l'Histoire: *Nihil hinc in aliquam partem disputo, liceat cuique æstimare quod velit; non enim de divinis autoritatibus deprompta Historia est.*

Je crois qu'il n'y a perſonne qui ne voye, que ces paroles ne peuvent regarder que la vérité de l'Hiſtoire, que S. Auguſtin ne donne pas comme certaine, mais ſeulement comme un *On dit*, laiſſant à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra, d'autant que ce n'eſt pas une Hiſtoire tirée des SS. Ecritures, qui ne peuvent être révoquées en doute, quelques extraordinaires qu'elles nous paroiſſent quelquefois.

Cependant M. Barbeyrac prend ces paroles de S. Auguſtin, comme ſi ce Pere doutoit, non pas de la vérité de l'Hiſtoire; mais ſi cette Femme, dans le cas propoſé, pouvoit conſentir au déſir de l'Impudique, *n'oſant*, dit-il, décider, *ni pour ni contre*; *quoique peut-être il décidât en lui-même*, *& qu'il craignit qu'on ne fût choqué de ſa Déciſion.* Par-là il voudroit faire entendre, que S. Auguſtin croyoit, que cette Femme pouvoit s'abandonner ſans crime; ce qui eſt très-certainement fort éloigné de la penſée de ce Pere.

Pour s'en convaincre pleinement, il ſuffit de jetter les yeux ſur le paſſage même de St. Auguſtin, rapporté par M. Barbeyrac: rien n'eſt plus propre à faire connoître ce que ce Pere en jugeoit. Le voici: „Le Gouverneur ſe dé„ clara d'abord coupable d'avoir été cauſe, „ par ſes rigueurs & ſes menaces, que le Ma„ ri & la Femme étoient venus à une telle ex„ tremité". (Parleroit-on de la ſorte, ſi l'on croyoit qu'il n'y eut pas de péché dans une action?) „Et prononçant de deſſus ſon Tri„ bu-

„ bunal, il condamna Acyndinus (lui-même) à payer au Fisc la Livre d'or; puis il „ ajugea à la Femme le bien de la Campagne, d'où avoit été prise la terre, qui avoit „ été mise en la place de l'or". Et à la fin S. Augustin ajoute, suivant la traduction de M. Barbeyrac: „ Je puis dire néanmoins qu'à con„ sidérer le fait avec toutes ses circonstances, „ le commerce charnel auquel cette Femme „ se prêta, par ordre de son Mari, NE RE„ PUGNE PAS AU SENTIMENT COM„ MUN DES HOMMES, comme quand nous „ avons été ci-dessus, frappés d'horreur pour „ la chose considérée purement & simplement, „ sans aucun exemple.

Mais quand je dis que rien n'est plus propre que ce passage pour faire connoître la pensée de S. Augustin, je l'entends du passage Latin & non de la traduction, car si j'ai remarqué ci-dessus, que Mr. Barbeyrac avoit manqué d'exactitude, en rapportant le texte de St. Augustin, & que la traduction qu'il en avoit donnée étoit exacte; ici c'est tout le contraire: le Texte est exact & la Traduction défectueuse. Ces mots, *non* ITA *respuit hoc sensus humanus*, sont rendus, comme on voit par ceux-ci: *ne répugne pas au sentiment commun des Hommes*, au lieu qu'il y a, *ne répugne pas* TANT, *au sentiment commun des Hommes*. Je n'oserois à la vérité dire que M. Barbeyrac ait fait disparoître dans sa Traduction ce mot TANT, pour attribuer à S. Augustin un sentiment contraire à sa pensée. Ce-

pendant ce qu'il y a de certain c'eſt qu'en rétabliſſant ce TANT, S. Auguſtin, paroît dire tout ce que M. Barbeyrac prétend qu'il devoit dire. „ Tout ce qu'il devoit dire, [*ce „ ſont ſes propres termes*] & il le pouvoit bien „ affirmativement; c'eſt que les circonſtances „ rendoient l'action moins criminelle, & de „ la part du Mari, qui conſentoit à l'Adulté- „ re de ſa Femme, pour ſauver ſa propre vie, „ & de la part de la Femme, qui s'y étoit réſoluë „ pour ſauver la vie de ſon Mari, que ſi l'un & „ l'autre s'étoit accordé ſur une pareille cho- „ ſe, ſans une ſi preſſante néceſſité ". Qu'a donc dit autre choſe S. Auguſtin pourroit-on répondre à M. Barbeyrac? En effet ſi l'on y prête la moindre attention, on ſentira que la réfléxion, que je viens de rapporter, n'eſt autre choſe, qu'une bonne paraphraſe de ces paroles de S. Auguſtin : *Non* ITA *reſpuit hoc ſenſus humanus, quemadmodum antea, cùm ſine ullo exemplo res ipſa poneretur, horruimus.*

Si l'Auteur de l'Extrait en queſtion, qui m'a procuré l'occaſion de conſulter le Livre de Mr. Barbeyrac ſur ce point, s'étoit donné la peine de lire avec quelque attention les paroles de S. Auguſtin, rapportées par ſon Auteur en François & en Latin, il ne lui auroit pas étoit difficile *de diſculper ici S. Auguſtin.* Il auroit remarqué qu'il n'étoit pas beſoin *de donner un tour favorable à tout ce qu'il dit*; puis qu'il ne falloit que lui faire dire ce qu'il dit effectivement. Il ne l'a pas fait; c'eſt ce dont je

je me plains, & dont je vous demande ſatisfaction authentique, comme garants formels de vos Auteurs.

Je ſuis, MESSIEURS, &c.

A Amſterdam ce 6. Avril 1729.

RE'PONSE *de l'Auteur de l'Extrait.*

ON ne penſoit pas, MONSIEUR, à vous divertir, par cette *diverſité de Stile* qui eſt inévitable dans un Journal comme celui-ci, dont les Auteurs ne ſe connoiſſent pas même les uns les autres. Mais puis qu'on a eû le bonheur de réjouïr un auſſi galant homme que vous vous montrez dans vôtre Lettre; on s'en féliciteroit beaucoup, ſi vous ne nous appreniez en même tems, que vous avez paſſé tout d'un coup d'une extrémité à l'autre; & que le chagrin ſuccédant au plaiſir, vous a mis en un inſtant hors de cette aſſiette *tranquille*, où nous ſouhaitterions que fuſſent tous nos Lecteurs. Ce qui nous conſole, c'eſt qu'il nous ſemble que ce n'eſt pas nôtre faute, ſi vôtre *bile* s'eſt émuë avec tant de rapidité. Et nous eſpérons que vous le reconnoîtrez, ſuppoſé du moins que vous ſoyiez capable de revenir à vous-même, après cette *révolution* imprévuë, qui a cauſé en vous un tel dérangement.

Le trouble, où elle vous a jetté, vous a d'abord fait voir dans l'*Avertiſſement* mis à la tête

tête de nôtre Journal, une choſe qui n'y eſt nullement, de la maniere que vous l'entendez. Prenez la peine de relire avec attention les deux dernieres pages ; vous appercevrez, que les *Auteurs mécontens*, auxquels on promet de *faire rendre juſtice*, ſont des Auteurs vivans, au ſujet de qui l'on aura dit ou rapporté quelque choſe, dont ils croiront avoir ſujet de ſe plaindre. Et vous venez nous demander une *ſatisfaction authentique* ſur ce qu'en faiſant l'Extrait d'un Livre nouveau, nous avons témoigné approuver le jugement qu'on y porte de quelques paſſages d'un Eccléſiaſtique mort il y a environ douze cens ans! A-t-on jamais prétendu qu'un Journaliſte dût être le Second de tous les Ecrivains, dont il parle de maniere à paroître entrer dans leurs ſentimens ? Moins encore, que quiconque ne goûteroit pas ces ſentimens, pût le prendre directement à partie, comme vous faites ici, pendant que l'Auteur Original eſt plein de vie ? On auroit autant de droit, d'aller *demander ſatisfaction* à tous ceux qui, ſans être Journaliſtes, ſe déclarent en paſſant, dans leurs Ouvrages, pour les opinions de quelque autre Ecrivain, Ancien ou Moderne.

Nous aurions donc pû prendre le parti de ſupprimer vôtre Lettre, ſans que vous euſſiez le moindre ſujet de vous en plaindre. Mais nous voulons bien, pour cette fois-ci, faire une œuvre de ſurérogation, aux dépens de qui il appartiendra.

Ce qui a excité vôtre colére, c'eſt cela même

me qui nous perſuade, que nous n'avons point *cru aveuglément tout ce que Mr.* Barbeyrac *a avancé contre les Péres*; & que vous au contraire, avec tout le ton de confiance & de hauteur que vous prenez, vous n'avez conſulté que vos préjugez, ſur leſquels vous bâtiſſez, comme ſur des principes inconteſtables. En qualité de bon *Catholique Romain*, intereſſé à maintenir l'honneur & l'autorité des *Péres*, vous appellez des *injures*, ce que nous regardons comme une ſimple expoſition, naturelle & néceſſaire, du mal, comme du bien, que nous trouvons manifeſtement dans les Ecrits ou dans la Conduite de ces anciens Docteurs, dont nous n'avons pas & ne devons pas avoir la même idée, que vous. Nous ne diſons point d'*Ora pro nobis* ni à *St. Auguſtin*, ni à tous vos autres *Saints*. Nous n'avons garde non plus de les tenir pour nos *Maîtres:* nous abandonnerions celui qui a dit, (*a*) que *nous n'avons qu'un ſeul Maître*, & *un ſeul Docteur*, ſavoir, JESUS-CHRIST. Que les *Péres* ſoient *en poſſeſſion*, *depuis* auſſi *long tems* qu'il vous plaira, *de vôtre approbation & de vôtre vénération*, même religieuſe, pour ne pas dire, ſuperſtitieuſe; nous ne reconnoiſſons point de preſcription en faveur de l'Erreur contre les droits de la Vérité. Ainſi ce que vous traitez d'*injures*, ce qui en ſeroit dans vôtre bouche, ne l'eſt nullement dans la nôtre; non plus qu'un *violement des Loix de la Civilité*, puis que civilité y a.

Nous

(*a*) *Matth.* XXIII. 8, 9.

Nous ſerions néanmoins bien fâchez de *violer les Loix de l'Equité* envers aucun Auteur que ce ſoit. Les *reproches d'injuſtice* que vous nous faites avec tant d'emphaſe, par rapport aux *Péres*, vont retomber ſur vous-même.

Il faut d'abord mettre les Lecteurs au fait, puis que vous avez jugé à propos de l'éviter avec ſoin. Mr. *Barbeyrac* a prouvé par (*a*) pluſieurs paſſages de *St. Auguſtin*, que ce Pére, fondé ſur l'exemple de la complaiſance qu'*Abraham* eut pour ſa Femme, au ſujet d'*Agar*, donne, du moins pour les tems avant l'Evangile, un pouvoir réciproque à un Mari & à une Femme, de ceder à un tiers le droit qu'ils ont ſur le corps l'un de l'autre; & que là-deſſus il allégue même ce paſſage de ST. PAUL très-mal entendu: (*b*) *Le corps de la Femme n'eſt point en ſa puiſſance, mais en celle du Mari; de même le corps du Mari n'eſt point en ſa puiſſance, mais en celle de ſa Femme.* D'où vient, MONSIEUR, que vous ne dites rien de tout cela? C'eſt que vous avez bien ſenti la liaiſon incommode, mais neceſſaire, des maximes que *St. Auguſtin* débite là-deſſus, & des principes qu'il poſe, avec le ſens clair, que vous voulez éluder, du paſſage où il raiſonne ſur une choſe arrivée ſous le Chriſtianiſme, & entre Chrétiens.

L'Evêque d'*Hippone*, traitant donc la Queſtion par rapport au tems de l'Evangile, dit, qu'*il peut y avoir des cas, où une Femme même ſem-*

(*a*) *Tr. de la Mor. des Péres*, Chap. XVI. §. 1, *& ſuiv.*
(*b*) I. *Corinth.* VII. 4.

ſemble devoir faire cela pour ſon Mari, du conſentement de celui-ci, c'eſt-à-dire, coucher avec un autre Homme. Et il en donne pour exemple *ce que l'on diſoit être arrivé à* Antioche *il y avoit environ cinquante ans.* Il raconte le fait, avec toutes ſes circonſtances, & d'une maniere à prêter viſiblement des raiſons juſtificatives au Mari & à la Femme, dont il s'agit. Après quoi il conclut ainſi : *Pour moi, je ne décide rien ſur ce cas, ni pour ni contre ; chacun en penſera ce qu'il voudra : car l'hiſtoire n'eſt pas tirée de l'Ecriture Sainte. Je puis dire néanmoins, qu'à conſiderer le fait avec toutes ſes circonſtances, le commerce charnel, auquel cette Femme ſe prêta par ordre de ſon Mari, ne répugne pas au ſentiment commun des Hommes, comme quand nous avons été ci-deſſus frappez d'horreur pour la choſe conſiderée purement & ſimplement ſans aucun exemple.* Peut-on témoigner plus clairement, que l'on regarde la Queſtion comme problématique, mais enſorte que l'on panche à décider pour l'innocence de l'Action ?

L'expédient, dont vous vous êtes aviſé, MONSIEUR, pour juſtifier *St. Auguſtin*, eſt aſſûrément curieux, & je ne crois pas que perſonne vous conteſte ou vous envie la gloire de l'invention. Ce Pére, ſelon vous, *doute ſeulement de la vérité de l'hiſtoire* d'Acyndinus, *& non pas ſi la Femme, dans le cas propoſé, pouvoit conſentir au déſir de l'Impudique.* C'eſt ici qu'on peut bien dire : *Incidit in Scyllam, cupiens vitare Charybdin.* Pour ſauver l'em-

l'embarras & le doute de *St. Auguſtin*, vous lui faites faire un coq-à-l'âne, vous le faites raiſonner d'une maniere extravagante. Il parle des cas, où *il ſemble*, dit-il, qu'une Femme peut & doit, du conſentement de ſon Mari, avoir commerce avec un autre homme: il propoſe un de ces cas les plus frappans, en alléguant l'Hiſtoire d'*Acyndinus*, très-circonſtanciée, & y mêlant des réflexions qui tendent à montrer la force des circonſtances pour rendre l'action innocente. Le voilà, qui, ſelon vous, laiſſant là la queſtion de *droit*, dont il s'agiſſoit, ſe jette tout d'un coup ſur celle de *fait*, & nous vient dire gravement: *Je ne décide rien, ni pour, ni contre*, c'eſt-à-dire, ſur la vérité de l'Hiſtoire, dont il n'a témoigné avoir aucun doute: *chacun en penſera ce qu'il voudra* &c. Après quoi il revient à la queſtion de *droit*, & voici comment: *Quoi que* l'hiſtoire, dont je viens de parler ſoit incertaine, *quoi que* je laiſſe aux Lecteurs la liberté d'en croire ce qu'ils voudront; *je puis dire* NE'ANMOINS, *qu'à conſiderer le fait avec toutes ſes circonſtances, le commerce charnel* &c. c'eſt-à-dire, ſelon vous, je puis dire qu'il n'y a pas tant de péché dans ce cas-là, que dans quelque autre.

Ho! que *St. Auguſtin* vous a d'obligation, MONSIEUR, de lui prêter des liaiſons & des raiſonnemens ſi juſtes! Mais voions vos raiſons: elles ſont auſſi merveilleuſes, que l'interprétation même, à l'établiſſement de laquelle vous les faites ſervir. *St. Auguſtin* s'eſt ainſi

ainſi exprimé : *Sicut* Antiochiæ *factum eſſe* PERHIBETUR : *Ce n'eſt donc qu'un* ON DIT, *& non une choſe averée, dont il s'agit.* Voilà vôtre grand & unique argument, pour éluder le Pyrrhoniſme de vôtre Maître ſur une queſtion de droit ſi conſidérable.

Vous ſuppoſez donc, vous le devez du moins, que rien de ce que l'on rapporte ſur un *On dit*, ne peut être certain? A quoi penſez-vous, MONSIEUR? Avez-vous oublié, que vous êtes tenu de recevoir avec un profond reſpect des *Traditions*, auxquelles vous donnez pour le moins autant d'autorité, qu'à l'*Ecriture*? Et que ſont-elles, ces Traditions, que des *On dit*, que des *Ouï dire*? Mais il s'agit de ce que *St. Auguſtin* a entendu par *perhibetur*. Savez-vous bien, que *perhibent*, *perhibetur*, ſe diſent également & des choſes qui ne ſont fondées que ſur des bruits incertains, & de celles que l'on donne pour aſſûrées? Qui vous a dit, que *St. Auguſtin* ne prend pas le terme dans le dernier ſens? Tout concourt à nous le perſuader. Le fait en lui-même eſt de telle nature, qu'il pouvoit être très-certain. Il n'y avoit que cinquante ans, que la choſe s'étoit paſſée. Les circonſtances extraordinaires, dont elle étoit accompagnée, le caractére d'*Acyndinus*, le repentir qu'il témoigna de ſa dureté, la réparation ſinguliére qu'il en fit; tout cela devoit rendre l'hiſtoire d'une grande notorieté: & peut-être y en avoit-il alors d'autres monumens, que la Mémoire & la Tradition. Mais, après tout, quelle néceſſité y a-t-il,

pour raiſonner ſur une queſtion de Morale, que le cas qu'on allégue ſoit certainement arrivé? On peut même en feindre, qui ne ſont jamais arrivez, & qui n'arriveront peut-être jamais. Il ſuffit, qu'ils ſoient poſſibles: & rien ne l'eſt plus que celui dont il s'agit. *St. Auguſtin* même, en propoſant ici la queſtion dans ſa généralité, a allegué celui d'*une Femme qui ne voulant pas rendre le devoir conjugal à ſon Mari*, lui permet d'avoir commerce avec une autre. Où trouvez-vous qu'il en donne quelque exemple *avéré*?

Ainſi il eſt clair, que, quand *St. Auguſtin* oppoſe les *Hiſtoires tirées de l'Ecriture Sainte* à l'*hiſtoire d'*ACYNDINUS, ce n'eſt nullement eû égard au plus ou moins de certitude des faits: mais parce qu'il n'y a que les Hiſtoires rapportées dans l'Ecriture, d'où l'on puiſſe tirer quelque conſéquence par rapport à la qualité bonne ou mauvaiſe des Actions, ſelon que les Ecrivains Sacrez paroiſſent les approuver ou les desapprouver. Les Péres ont même tourné en types (*a*) les Actions mauvaiſes des Saints Perſonnages, ſous ombre que l'Ecriture ne les blâme pas en les racontant. *St. Auguſtin*, ſur la narration de l'hiſtoire d'*Abraham* & d'*Agar*, a établi pour principe, Que, dans ce tems-là, une Femme pouvoit ceder à une autre le droit qu'elle a ſur le corps de ſon Mari; & par conſéquent auſſi le Mari, celui qu'il a ſur le corps de ſa Femme. Mais il ne trouve

(*a*) Voiez le *Traité de la Mor. des Péres*, Chap. III. §. 7.

trouve dans le Nouveau Testament aucun exemple de pareils cas : cela fait qu'il n'ose décider nettement que la même permission ait lieu sous l'Evangile. C'est tout ce qu'il veut dire dans ces paroles : *Chacun en pensera ce qu'il voudra ; car l'Histoire n'est pas tirée de l'Ecriture Sainte*, comme celle d'*Agar*, dont il avoit dit, après avoir proposé la question générale : *Nous trouvons dans le Vieux Testament*, (& non pas dans le Nouveau) *un exemple*, c'est-à-dire, celui de la *Stérilité*, à cause de quoi *Sara* voulut qu'*Abraham vint vers Agar*. Opposeroit-il donc ici les *Histoires* du *Vieux Testament* à celles du *Nouveau* comme plus ou moins certaines les unes que les autres?

J'ai presque honte de m'être tant arrêté à refuter une explication, dont la fausseté saute aux yeux. Il ne me fait guères moins de peine de dire quelque chose sur les raisons par lesquelles vous voudriez nous persuader que St. *Augustin* croioit fermement qu'une Femme ne peut sans crime s'abandonner à un autre Homme, avec la permission de son Mari, dans un cas comme celui de l'Histoire d'*Acyndinus*. De ce que *le Gouverneur se reconnut coupable d'avoir été cause par ses rigueurs & ses menaces, que le Mari & la Femme étoient venus à une telle extrémité*, & qu'*il se condamna lui-même* à une espèce d'amende; vous concluez : *Parleroit-on de la sorte, si l'on croioit qu'il n'y eût pas de peché dans une action?* Comment donc? Est-ce qu'en supposant même que la nécessité

rendît ici entierement innocente la permiſſion donnée par le Mari, & priſe par la Femme, ce ne ſeroit pas toûjours pour l'un & l'autre une *extrémité* bien fâcheuſe, & un grand *péché* de la part du Gouverneur, qui les y avoit réduits? Mais, MONSIEUR, puis que vous en appellez à la teneur du narré de *St. Auguſtin*, ouvrez les yeux, & voiez comment ce Saint fournit à la Femme & au Mari dequoi ſe juſtifier, par les principes mêmes dont il s'eſt ſervi au ſujet du commerce d'*Abraham* avec *Agar*. *Comme elle ſavoit que* SON CORPS N'ETOIT PAS EN SA PUISSANCE, MAIS EN CELLE DE SON MARI; *elle alla le trouver en priſon. . . . déclarant qu'elle étoit toute prête de ſe réſoudre à accepter les offres* (de l'Homme Riche, amoureux d'elle) *ſi lui qui étoit* MAÎTRE DU CORPS DE SA FEMME, *& à qui* TOUTE SA CHASTETE' APPARTENOIT, *vouloit en* DISPOSER AINSI, COMME DE SON BIEN, *pour ſauver ſa propre vie. Le Mari l'en remercia, & lui ordonna d'accepter le parti, dans la penſée qu'*IL N'Y AVOIT POINT LA' D'ADULTERE, *parce que la Femme ne s'y portoit point par* DEBAUCHE, *mais par l'effet d'un grand* AMOUR POUR LUI, *ſon Mari*, DU CONSENTEMENT ET PAR L'ORDRE DE QUI *elle le faiſoit. La Femme alla donc trouver le Galant à une Maiſon de campagne, & fit tout ce qu'il voulut*; PRETANT NE'ANMOINS PAR LA' SON CORPS A' SON SEUL MARI, *qui alors ſouhaittoit de vivre, & non pas qu'elle lui ren-*

rendit le devoir conjugal à l'ordinaire &c. Il faut se crever les yeux, pour ne pas appercevoir, que *St. Augustin* met adroitement dans la bouche de ces deux personnes, les raisons qui l'entraînoient lui-même à regarder leur conduite comme entiérement innocente, à cause des circonstances ; quelque semblant qu'il fasse ensuite de douter simplement, & de laisser à chacun le choix de décider pour ou contre.

C'est aussi ce qui paroît manifestement par les dernieres paroles, par celles-là mêmes que vous croiez, MONSIEUR, être pour vous un sujet de triomphe : *Je puis dire néanmoins, qu'à considerer le fait avec toutes ses circonstances, le commerce charnel, auquel cette Femme se prêta par ordre de son Mari, ne répugne pas au sentiment commun des Hommes, comme quand nous avons été ci-dessus frappez d'horreur pour la chose considerée purement & simplement sans aucun exemple.* Remarquez en passant ces mots *sans aucun exemple*, qui se rapportent à l'histoire d'*Acyndinus*, & dites-nous quel rapport il pourroit y avoir entre cette *horreur pour la chose*, & la certitude ou l'incertitude du fait, dont vous prétendez que *St. Augustin* vient de parler.

Pour revenir au sujet, vous voulez que la *traduction* de Mr. *Barbeyrac* soit ici *défectueuse*, & qu'il faille la redresser ainsi : *ne répugne pas* TANT *au sentiment commun des Hommes* &c. Mais qui vous a dit, que les mots, *non ita respuit. . . . . quemadmodum* &c. doivent

néceſſairement être rendus par un *tant*? Le tour de l'Original peut recevoir une autre interprétation; & Mr. *Barbeyrac* nous paroît avoir bien fait de laiſſer dans ſa verſion la même ambiguité. En ſuppoſant néanmoins ce que vous voulez, vous n'en êtes pas plus avancé, & voici manifeſtement à quoi ſe réduit la penſée de vôtre Docteur. Il venoit de donner la carte blanche ſur le parti qu'on peut prendre dans la queſtion dont il s'agit: mais afin qu'on ne ſe jettât pas trop aiſément dans l'opinion contraire à celle pour laquelle il avoit témoigné lui-même aſſez de penchant, il ajoûte, que, ſi l'on fait bien attention à toutes les circonſtances du cas propoſé, on doit convenir qu'elles font diſparoître la plus grande partie de ce que l'on peut trouver d'ailleurs de criminel dans l'action conſiderée en elle-même, & hors de pareilles circonſtances. Il y a bien loin de là, MONSIEUR, au ſens favorable que vous voudriez donner aux paroles de ce Saint, & qui ne ſauroit abſolument leur convenir, après la déclaration ſi poſitive qu'il vient de faire, qu'*il ne décide rien ſur ce cas, ni pour ni contre*, & que *chacun en peut penſer ce qu'il voudra*. L'extrémité ſeule, où vous êtes réduit de changer un doute ſi manifeſte ſur le *droit*, en un doute ſur le *fait*; montre aſſez le terrible embarras où vous avez été, & où ſeront certainement tous ceux qui entreprendront de juſtifier des choſes ſi peu ſuſceptibles d'apologie raiſonnable.

En voilà plus qu'il ne faut: vous avez, MON-

MONSIEUR, toute la *satisfaction* à laquelle vous deviez vous attendre. C'eſt à Mr. *Barbeyrac* à en dire davantage, ſi tant eſt qu'il juge que la choſe en vaille la peine. Vôtre petite eſcarmouche lui donnera lieu de ſe croire aſſez à l'abri de critiques qui méritent qu'on y réponde, puis que l'endroit de ſon Livre, que vous avez attaqué avec ſi peu de ſuccès, eſt un de ceux que vous avez *approfondi*, & *où il vous a paru que les Loix de l'Equité ont été violées d'une plus étrange maniére.* Je trouve néanmoins que vous êtes trop modeſte, de dire que *vous n'avez peut-être pas aſſez de capacité* pour venger l'honneur des Péres par un *Traité dans les formes.* Connoiſſez mieux vos talens, MONSIEUR, il ne vous manque rien de tout ce qu'on peut attendre d'un Défenſeur zélé des erreurs & des défauts de ces grands Docteurs de l'Egliſe. Vous pourrez de même mettre à profit juſqu'aux fautes manifeſtes d'impreſſion, comme vous avez fait habilement, en relevant celle qui s'eſt gliſſée dans une citation de *St. Auguſtin*, où vous avouez néanmoins que Mr. *Barbeyrac* a traduit conformément au Texte correct. Je ſuis, &c.

ARTICLE IV.

Relation Hiſtorique & Apologetique des SENTIMENS *& de la* CONDUITE *du P.* LE COURAYER, *Chanoine Regulier de Ste.*

Geneviéve. Avec les Preuves Juſtificatives des Faits avancez dans l'Ouvrage. A Amſterdam, aux depens de la Compagnie, 1729. 2. voll. *in* 12. Tom. I. pp. 441. ſans la Préface & la Table qui contiennent 36. pagg. Tom. II. qui contient les *Preuves Juſtificatives*, pp. 347. ſans la Préface & la Table.

LA diſpute qui regne depuis quelques années ſur la validité des Ordinations Anglicanes a été tellement éclaircie par les ouvrages, qui ont paru ſur cette matiere, qu'il ne ſemble pas qu'il puiſſe y avoir davantage de conteſtation ſur ce point. Auſſi l'Auteur de cette Relation ne s'y eſt pas propoſé de diſcuter de nouveau une queſtion qu'il croit avoir ſuffiſamment éclaircie, mais d'inſtruire le public de la maniere étonnante dont on en agi à ſon égard, & de juſtifier la conduite qu'il a tenuë ſoit dans la ſoumiſſion qu'il a offerte, ſoit dans le ferme refus d'un acquieſcement tel qu'on vouloit l'exiger. *Mon deſſein*, dit-il dans la Preface, *n'a point été de traiter de controverſe. C'eſt à l'expoſition de ma conduite dans le cours de la Negociation établie pour tirer de moi un acquieſcement à une Cenſure injuſte que je me borne dans la Relation que je publie, & ſi je me permets quelquefois de m'expliquer de nouveau ſur quelques doctrines incidentes qui ſont devenuës ſans neceſſité partie de la Controverſe, c'eſt pour convaincre tout le monde que ni l'intérêt ni la crainte ne ſauroient m'obliger de rien*

ſup-

supprimer, qui puisse interesser ou la verité ou la paix.

C'est par cette même raison que l'Auteur s'est abstenu d'examiner les reponses qui ont été faites à sa Defense ; & que content de les caracteriser d'une maniere qui ne plaira pas sans doute à leurs Auteurs, il les laisse pour ce qu'elles valent, sans paroître apprehender que le public en juge plus favorablement que lui, & que se renfermant dans le récit de tout ce qui a accompagné sa Censure ou sa retraite, il se propose de faire l'Apologie de l'une par l'injustice qu'il pretend faire voir dans l'autre, mais sans pouvoir s'empêcher de marquer sa surprise de ce qu'il se voit obligé à se justifier pour une chose qu'il avoit cru devoir lui attirer l'approbation publique. *Je ne me fusse jamais attendu*, dit-il (*a*), *à avoir besoin d'une Apologie pour une entreprise qui ne meritoit que des louanges. Mais j'ai connu par experience qu'en vain on se flatte de vaincre les préjugez, lors que ceux qu'on cherche à détromper croyent avoir intérêt de les defendre. En s'écartant avec soin des extrémitez où se portent les partis qu'on cherche à concilier, c'est peu faire pour meriter leur approbation que de justifier ce qui y paroît de louable, si on n'acquiesce entierement à tout ce qu'ils adoptent ; & la moderation dans les sentimens & dans la conduite est souvent plutôt condamnée comme une foiblesse qu'honorée comme une vertu.*

L'Au-

(*a*) Chap. 20. pag. 409.

L'Auteur commence cette Apologie par l'hiſtoire de l'Origine de ſa Diſſertation (*a*). Il en rapporte l'occaſion, & ce qui le porta à la publier. Il nous communique l'Approbation qu'y donna Mr. d'Arnaudin Cenſeur Royal des livres. Il raconte enſuite le peu d'égard qu'y eurent Mr. le Chancelier d'Agueſſeau & après lui Mr. d'Armenonville, & les meſures que ſes amis prirent pour faire imprimer l'ouvrage hors du Royaume après le refus de ces Magiſtrats. Il nous donne auſſi quelques extraits des Eloges dont ce Livre fut honoré après ſa publication, & rapporte la maniere avantageuſe dont en parlerent l'Auteur des Nouvelles Litteraires, & celui du Journal des Savans, dont la ſincerité ne ſervit qu'à lui attirer quelques reprimandes de la part du Card. de Fleury, qui prevenu contre l'ouvrage par quelques impreſſions étrangeres trouvoit mauvais que les autres jugeaſſent favorablement d'un Livre qu'il avoit réſolu dès lors de faire paſſer pour mauvais.

Après l'hiſtoire de la Diſſertation l'Auteur nous donne en peu de mots celle des Reponſes qui y furent faites (*b*). Ce qu'il en avoit déja dit dans ſa Defenſe l'empêche de s'étendre ſur ce point, & il ſe contente d'ajouter quelques anecdotes qui pourront faire plaiſir au Lecteur, comme ce qu'il nous apprend du motif qui engagea l'Abbé Gervaiſe à écrire contre lui, des demarches du Coadjuteur d'Orleans pour faire cenſurer la Diſſertation, d'une Lettre du P. de Tournemine & d'un Theologien Hol-

(*a*) Chap. 1. (*b*) Chap. 2.

Hollandois, & de ce qui peut avoir animé les Journaliſtes de Trevoux contre lui. Il eſt impoſſible de détailler toutes ces choſes dans un Extrait, & il ſuffit de les avoir indiquées pour engager à les rechercher dans l'ouvrage même, où on les lira avec plus de plaiſir.

(*a*) L'hiſtoire de la publication de la Defenſe ſuit naturellement celle des Reponſes qui en ont été l'objet. On trouve dans ce chapitre l'Approbation qui y fut donnée par l'Abbé de Villiers Cenſeur Royal; le refus que fit Mr. d'Armenonville d'accorder le Privilege malgré cette Approbation; differens Jugemens que porterent quelques Savans de cet Ouvrage; les extraits avantageux qu'on en donna dans le Journal de Paris, & la Suppreſſion qui fut faite du ſecond Extrait par une ſuite de la prémiere injuſtice qui avoit fait trouver mauvais au Card. de Fleury qu'on parlât favorablement d'un ouvrage trop contraire à ſes préjugez; la néceſſité où ſe trouva l'Auteur d'écrire au Card. de Noailles pour ſe juſtifier contre l'attaque d'un Denonciateur calomnieux qui lui imputoit des erreurs tout à fait étrangères. Il remarque à cette occaſion comment il ſe trouva preſque en même temps également en butte aux Jéſuites & aux Janſeniſtes; parce qu'éloigné de tout eſprit de parti il ne pouvoit ſe livrer ni aux uns ni aux autres. *Pour faire fortune dans le monde*, dit-il, *ou s'y ſoutenir, il faut épouſer un parti, & toûjours ennemi de l'eſclavage, je n'avois voulu me livrer à aucun. Les Jéſuites*

(*a*) Chap. 1.

Jésuites me confondoient avec les Jansenistes à titre d'Appellant, & ils ne se trompoient pas, si le Jansenisme consiste à ne les estimer ni ne les craindre. Les Jansenistes d'un autre côté instruits de mes sentimens n'étoient pas trop fâchez de me voir un peu mortifier. Je m'étois en toute occasion declaré contre leur Grace efficace comme contre une chimere ; & quoi que je n'aye rien écrit contre les Figuristes de ce parti, ils me savoient mauvais gré de desapprouver le nouveau fanatisme de ceux qui sous prétexte d'édifier & d'instruire en cherchant dans les livres SS. des sens Allegoriques & Spirituels font de l'Ecriture un véritable Roman, &c. Du caractère dont je suis, on sent bien, que je ne pouvois trouver d'appui dans aucun des partis qui partagent l'Eglise de France, &c.

Il ne doit donc pas paroître étonnant, que l'Auteur ainsi sans ressource dans chaque parti, parce qu'il n'en épousoit aucun, ayant été vivement attaqué, se soit trouvé accablé par les ennemis qui cherchoient à l'opprimer. Le premier instrument qu'ils employerent fut le Sr. Pelletier (*a*). Le Memoire inseré dans les Preuves à son sujet en donne une assez facheuse idée, & ne fait pas d'honneur aux personnes qui l'employerent. Mais ceux à qui l'Auteur attribuë les premiers mouvemens qui furent excitez contre lui ne se piquent pas de delicatesse en ce genre, & pourvu qu'ils puissent se satisfaire, tout leur est bon. On verra dans ce Chapitre plusieurs traits à ce sujet assez singuliers,

(*a*) Chap. 4.

liers, & toute l'origine de la mauvaiſe humeur des Journaliſtes de Trevoux contre l'Auteur, & la ſoupleſſe avec laquelle ils éluderent ſes plaintes. Pour preparer en même temps aux évenemens qui ſuivirent il nous donne un portrait du Card. de Biſſy, où je doute que le Prélat veuille ſe reconnoître. Peut-être ſera-t-il moins meconnoiſſable à d'autres. Il retouche en même temps une accuſation de faux qui lui avoit été intentée par le P. Hardouïin, & à laquelle on trouvera la reponſe qu'il a de nouveau publiée dans les Preuves.

(*a*) Quelques mois avant que le Card. de Biſſy eût pu concerter avec quelques autres Prélats la Cenſure qu'il projettoit, l'Evêque de Marſeille ſur la ſimple Denonciation du Sr. Pelletier n'avoit pas cru qu'il lui fût néceſſaire d'examiner ni même de lire l'ouvrage pour le cenſurer. *C'eſt peut-être la premiere fois qu'un Auteur a été condamné ſur l'accuſation d'un adverſaire déclaré & Ecrivain très-decrié, ſans que le Juge ait pris la peine de s'aſſurer de la vérité des griefs d'accuſation par la confrontation de la Denonciation avec l'ouvrage denoncé*, dit le P. Courayer après un Auteur qui ne lui eſt pas d'ailleurs trop favorable. Mais il devoit s'attendre à tout de la part d'un Evêque tel que celui de Marſeille, ſi le caractère qu'il nous en donne n'eſt point trop chargé, comme ſa conduite à l'égard de l'Auteur nous porteroit à le croire. On verra dans ce Chapitre

(*a*) Chap. 5. & 6.

enſeigner ſimplement qu'elle n'avoit rien de naturel ni de ſenſible, que le terme de corporel étoit peu propre à en donner une juſte idée, & qu'il y avoit quelque temerité à vouloir determiner une maniere de préſence, que le Concile de Trente, même a jugé inexplicable. 3. *Sur l'Article du Sacerdoce j'ai reconnu que l'oblation du Sacrifice en étoit la fonction la plus ſainte & la plus ſolemnelle; mais j'ai ajoûté qu'il ne ſe renfermoit pas dans cette fonction, & qu'il avoit pour objet toutes les parties du culte exterieur.* 4. *J'ai enſeigné de même qu'il falloit reſpecter les ceremonies de l'Egliſe, mais qu'il conviendroit peut-être qu'elle en diminuât le nombre, & qu'elle apprit aux fidéles à y mettre moins de confiance, & que la ſuppreſſion d'un trop grand nombre d'obſervances nous rapprocheroit davantage de la ſimplicité primitive.* 5. *Que dans les Sacremens où la forme n'étoit ni determinée dans l'Ecriture ni fixée par un uſage ou uniforme ou perpetuel c'étoit un abus que de la croire attachée à certaines paroles, ſans que le reſte concourût, à la production du même effet.* 6. *Que l'Egliſe a toûjours reconnu un caractére dans certains Sacremens, mais que ce terme ne preſente aucune idée diſtincte à l'eſprit, que la definition d'un* SIGNE IMPRIMÉ DANS L'AME *n'en éclaircit point la nature, & qu'il eſt mieux connu par ſon effet que par la definition qu'on en donne.* 7. *Que quoique l'Egliſe puiſſe faire des loix en matiéres ſpirituelles & en preſſer l'exécution par l'uſage des Cenſures, elle n'a point proprement de pouvoir coactif dans le ſens que nos Theologiens & nos Canoniſtes em-*

ployent

ployent ce terme, c'eſt-à-dire pour le pouvoir de ſe faire obéir par la force, & que ce pouvoir reſide ſeul dans les Princes. 8. *Enfin que l'Egliſe de Rome a la prééminence ſur les autres Egliſes & le Pape ſur les autres Evêques; mais que malgré cette primauté le différent exercice de ſa juriſdiction ſur les Egliſes particulieres n'eſt fondé que ſur l'uſage, la preſcription, ou le plus ou le moins d'autorité que lui ont acquis ſes Miſſions & le reſpect pour la prééminence de ſon Siége. Voilà*, ajoûte l'Auteur, *le ſeul véritable ſens de mes propoſitions, ſont différent, ce me ſemble, de celui qu'on a voulu condamner.*

Après le plan qu'a donné l'Auteur de la Cenſure de St. Germain, & qui ſe rapporte à celui qu'il donne dans un autre endroit de l'Inſtruction du Card. de Noailles, il nous donne (*a*) une idée des différens Mandemens des Evêques publiez contre lui depuis la Cenſure de l'Aſſemblée; ou plûtôt ce n'eſt pas tant une idée qu'un choix de ce qu'il peut y avoir de ſingulier dans chaque Mandement. Les principaux dont il parle ſont ceux de l'Archevêque de Cambray, du Concile d'Embrun, de l'Evêque du Mans, de l'Evêque de Luçon, de celui de Beauvais, & de l'ancien Evêque d'Apt. On y trouve d'étranges choſes, ſi ce que l'Auteur en rapporte eſt vrai comme il y a tout lieu de le croire; & je ne ſuis point du tout ſurpris, qu'après le recit de pareils Ecrits l'Auteur diſe avec tant de raiſon (*b*): *S'il falloit pour*

(*a*) Chap. 2. (*b*) Pag. 188.

pour être Catholique prendre ſes leçons de tels Evêques, eh mon Dieu, que deviendroit l'Egliſe, & eſt-ce un ſi grand mal d'en être cenſuré?

Il donne dans le Chapitre ſuivant (*a*) une idée du véritable caractère de la Catholicité, qui ſelon lui conſiſte plus dans l'éloignement du Schiſme & la tolerance pour ceux qui penſent différemment ſur une infinité de queſtions abſtraites, que dans une uniformité parfaite de ſentimens ſur beaucoup de points ſur leſquels le mal n'eſt pas d'être diviſez mais d'ôter la liberté de penſer en obligeant de ſouſcrire à des formules & des profeſſions de foi remplies d'articles ou incertains ou indifférens. C'eſt ce qu'il remarque à l'occaſion de l'honneur que lui a fait l'Univerſité d'Oxford de l'aggreger à ſon Corps. On trouvera ici cette Pièce avec la Lettre de remerciment de l'Auteur, & les réfléxions que cet évenement lui a donné occaſion de faire ſur tant de conteſtations qui partagent malheureuſement le Chriſtianiſme & le deshonorent.

Il revient enſuite (*b*) aux nouvelles ſollicitations qui lui furent faites pour tirer de lui un Acte de Soumiſſion au Mandement du Card. de Noailles. *On n'épargna rien*, dit-il (*c*), *pour m'y engager. Autorité, conſcience, priéres, menaces, amitié, tout fut employé, mais tout fut inutile, parce que je croyois que ce que l'on me demandoit étoit injuſte.* On verra effectivement dans ce Chapitre & dans le ſuivant les Lettres les plus preſſantes & les plus tendres qu'on pût écrire pour toucher une perſonne à la tranquillité

(*a*) Chap. 10. (*b*) Chap. 11. (*c*) pag. 206.

lité de laquelle on s'intereſſe. Mais on ne pût tirer de l'Auteur que des Explications qui ne furent point admiſes, & il aima mieux courir le riſque d'une perſécution qui le menaçoit, que d'acquieſcer à ſa condamnation contre ſes lumieres & ſa conſcience.

Cependant on eſpéroit toûjours de le ramener à la complaiſance, & pour ne point l'effaroucher on lui propoſa une Conférence, où on lui promettoit qu'il (a) *ſeroit content des propoſitions qu'on avoit à lui faire, & où il recevroit de nouvelles marques de la tendre amitié qu'on avoit pour lui.* Cette Conférence ſe tint à Auteuil le 29. Octobre 1727. & ce fut là qu'on lui donna communication de l'Inſtruction Paſtorale du Cardinal de Noailles à laquelle on voulut lui perſuader de ſouſcrire purement & ſimplement. On n'omit rien pour l'y engager. Mais l'Auteur qui diſtinguoit dans cette Pièce les dogmes qui y étoient propoſez d'avec les opinions qui étoient confonduës avec les dogmes, & les imputations qu'on lui faiſoit d'avoir enſeigné des erreurs, ne put jamais ſe réſoudre à ſigner la Lettre qu'on lui préſenta. Il y en ſubſtitua donc une autre, où content de ne parler ni de retractation d'erreurs ni de condamnation d'Ouvrages, il convint d'acquieſcer à la doctrine Catholique expoſée dans l'Inſtruction à la condamnation des erreurs contraires & des expreſſions qui exprimoient ou favoriſoient ces erreurs. Il auroit bien voulu

(a) Chap. 12. pag. 225.

lu qu'au lieu de ces termes *qui exprimoient ou favoriſoient ces erreurs*, on lui eût paſſé ceux-c *qui pourroient exprimer ou favoriſer ces erreurs* Mais y voyant trop de repugnance, il crut qu'après avoir obtenu qu'on ne parleroit ni de retractation d'erreurs ni d'acquieſcement à la condamnation des ouvrages il pouvoit porter la complaiſance juſqu'à convenir qu'il pouvoit y avoir des expreſſions qui dans ſon ouvrage n'étoient pas exactes; & c'eſt peut-être la ſeule choſe où dans toute la Négociation il ait cru manquer en quelque manière ou de prudence ou de fermeté.

Cette Lettre parut d'abord ſuffiſante pour faire finir l'affaire à ſa ſatisfaction. Le Card. de Noailles (*a*) en parut *content juſqu'à en pleurer preſque de joye*, & on promit à l'Auteur *de ne lui rien demander davantage*. Mais on s'apperçut bien-tôt qu'il n'avoit rien accordé de ce qu'on lui demandoit, ou du moins on voulut avoir quelque choſe de plus. On reſolut donc de le tenter encore une fois, & dans une deuxiéme Conférence tenuë à Auteüil on lui demanda la ſignature d'une autre Lettre, où l'on marquoit qu'*il ſe ſoumettoit à l'Ordonnance & à l'Inſtruction de S. E.* On n'omit rien de ce qui l'en pouvoit perſuader. Mais le P. le Courayer, qui croyoit avoir déjà trop fait, réfuſa conſtamment de ſigner cette Lettre, déclara qu'il ne pouvoit jamais acquieſcer au jugement de S. E. & profita même de l'occaſion de cette nouvelle Lettre pour reformer celle du 30. Octobre, & ne laiſſer pas le moindre lieu

(*a*) Chap. 13. pag. 237, & 239.

lieu de croire qu'on pût l'engager à acquieſcer à ſa condamnation qu'il croyoit injuſte. Cette fermeté derangea fort les bonnes intentions des Médiateurs. On crut tout accommodement rompu. Mais Mr. le Duc de Noailles & l'Abbé de S^te^. Geneviéve qui avoient une amitié ſincère pour l'Auteur, comme il paroît par toute la ſuite de cette Relation ne ſe rebuterent point, & firent ſi bien que la Lettre du 3. Décembre fut agréée malgré l'oppoſition d'une partie du Conſeil du Cardinal de Noailles & que cette Eminence (*a*) *déclara être contente* ſans ſonger à exiger rien davantage, quelque proteſtation que l'Auteur eût faite de ne pouvoir acquieſcer au jugement, qu'on faiſoit de ſes ouvrages & aux imputations qui lui étoient faites de pluſieurs erreurs.

Cette affaire ſembloit donc terminée à la ſatisfaction commune, lorſque parut (*b*) l'Inſtruction de S. E. L'Auteur n'eût jamais penſé à reclamer contre, ſi par la ſuppreſſion de tout ce qui pouvoit ſervir à ſa juſtification on n'eût voulu y faire entendre que l'Auteur s'étoit ſoumis ſans reſerve au jugement de S. E. & acquieſçoit par-là à ſa propre condamnation. Cette *obliquité*, comme l'appelle l'Auteur, le jetta dans un embarras extrême ; puiſque ſon Silence eût été un aveu qu'il ſe reconnoiſſoit coupable, ou qu'en parlant il s'expoſoit à une perſécution inévitable & à laquelle il pouvoit ſuccomber.

Il

(*a*) Pag. 261. (*b*) Chap. 15.

Il crut donc (*a*) qu'il ne lui restoit d'autre parti que celui de la retraite : & c'est à en raconter les circonstances & à justifier sa résolution qu'il employe tout le Chapitre XVI: & les motifs qu'il en apporte paroîtront raisonnables à tout autre qu'à ceux qui avoient ou intérêt ou dessein de l'empêcher.

On ne manqua pas cependant comme il l'avoit prévu de lui en faire un crime (*b*). On fit des procédures contre lui & des recherches contre ses amis, dont il rapporte plusieurs traits assez curieux. L'Abbé de S^te. Geneviéve pour éloigner le soupçon d'avoir connivé à son évasion se hâta de publier une Sentence qu'il motivoit de ses erreurs, de sa révolte contre le Roi, de sa désobéissance aux Evêques, & de sa sortie de l'Ordre. L'Auteur fait voir le peu de solidité de tous ces motifs, & *j'ai lieu* (*c*), dit-il, *d'être tranquille sur la regularité de mes démarches, que l'improbation des Superieurs ne peut rendre criminelles, quand elles sont réglées sur les loix de la Vérité & de la prudence. Je n'ai rien fait sans exemple & sans conseil : & si ma conduite est hors des régles ordinaires ; c'est qu'en négligeant de les suivre à mon égard on m'a forcé de m'en écarter pour me déterminer par les circonstances & les événemens.*

L'Auteur reprend ensuite (*d*) toutes les circonstances disperſées dans la Rélation, pour justifier sa sincerité contre le Cardinal de Noailles & l'Abbé de S^te. Geneviéve, qui avoient tenté

(*a*) Chap. 16. (*b*) Chap. 17. (*c*) Pag. 345.
(*d*) Chap. 18.

tenté de la rendre ſuſpecte : & il faut avouër qu'à la vuë de tout ce qu'il rapporte, & qui eſt juſtifié par les Lettres Originales de la Négociation, on ſeroit plus embaraſſé à trouver de la droiture dans ceux qui l'ont condamné que dans ſa conduite. Tout ce que l'on peut dire à leur décharge, c'eſt que vû l'acharnement de ſes ennemis, comme on ne pouvoit le ſauver qu'en lui prêtant une ſoumiſſion apparente, on a mieux aimé la lui ſuppoſer, que de l'expoſer à leur violence en ſecondant ſa droiture. C'eſt aſſez, il eſt vrai, pour faire reconnoître leurs bonnes intentions, & leur bienveillance; mais toûjours eſt-il vrai que leur ſincerité n'eſt pas tout à fait hors d'atteinte. Auſſi l'Auteur ſenſible à la reconnoiſſance ne cherche point à groſſir leur faute, mais plûtôt à l'excuſer. *Il eſt aſſez triſte pour moi*, dit-il (*a*), *de me trouver dans la néceſſité de faire mon Apologie contre mes propres bienfacteurs, ſans chercher encore à groſſir leur faute & à ne me juſtifier qu'aux depens de leur réputation. Je n'ai pu me diſpenſer de rapporter les faits, ma juſtification eſt fondée ſur leur verité, mais j'abandonne au public les réfléxions qu'ils fourniſſent, &c.*

Toute cette Apologie eſt ſuivie d'un Chapitre (*b*), où l'Auteur montre quel eſt l'état préſent de la conteſtation & ce qui en reſulte. Là après avoir fait voir que ſoit par rapport aux faits, ſoit par rapport au droit, ſes adverſaires conviennent que la validité des Ordinations Anglicanes ne doit plus faire de difficulté, il

(*a*) Pag. 368. (*b*) Chap. 19.

en conclut que la conteſtation n'intereſſant plus que ſes ſentimens particuliers ſur d'autres points la cauſe doit être cenſée terminée; & qu'il doit ſe borner (*a*) *non à faire l'Apologie des ſentimens qu'on lui impute* & qu'il *a desavoüez, mais de la pureté de ſa foi & de la probabilité des opinions ſur leſquelles il a cru qu'il étoit permis de ſe partager, ſans que les Evêques euſſent droit de propoſer leurs opinions contraires, comme autant de dogmes auſquels on fût obligé de s'aſſujettir.*

C'eſt dans cette vuë que repaſſant ſur tous les Articles de la Cenſure il s'explique de nouveau ſur tous ces points, mais d'une manière qui ne ſatisfera peut-être guères ceux qu'il cherche à convaincre de ſon Orthodoxie. Car enfin peut-on ſe perſuader qu'à Rome & à Paris, qu'on ne peut plus gueres diſtinguer de Rome, depuis que ceux qui gouvernent ſe ſont livrez aux maximes Ultramontaines, peut-on, dis-je, ſe perſuader qu'on regarde dans ſon Egliſe comme fort Orthodoxe ce que continuë à ſoutenir ou à inſinuer l'Auteur, que la queſtion du Sacrifice n'eſt qu'une ſimple queſtion de nom; que la préſence de J. C. n'eſt qu'une preſence purement Spirituelle, quoique véritable; que cette préſence n'a rien de naturel ni de ſenſible, que le terme de préſence corporelle eſt peu propre à donner une idée juſte de cette préſence, & qu'on ne doit point en déterminer la manière; qu'il n'y a de tranſubſtantiation qu'aux yeux de la Foi, & que rien n'eſt changé pour les Sens; qu'on doit

(*a*) Pag. 381.

doit regarder une partie des Canons du Concile de Trente beaucoup moins comme des décisions à suivre, que comme une exposition des sentimens qui étoient alors plus suivis ; que la question du caractère n'est qu'une question de nom, & que malgré la définition *d'un signe imprimé dans l'ame*, on ne doit le regarder que comme l'effet d'une consécration extérieure, dont l'objet est spirituel ; que la Primauté du Pape ne lui donne aucune jurisdiction sur les Eglises particulieres & leurs Evêques ; que le serment de Supremacie n'a rien de criminel, s'il se borne à l'exclusion de la Jurisdiction du Pape, & que les Catholiques peuvent le prêter sans scrupule. Ce sont toutes maximes repanduës dans l'ouvrage, que l'Auteur donne pour Orthodoxes, & qui le paroîtront peut-être aussi à ceux que l'Auteur n'a pas intérêt de se concilier. Mais je doute que les Evêques de France le croyent bien purgé des prétenduës héresies dont ils l'accusent, & qu'ils lui fassent réparation de la Censure dont il se plaint.

L'Auteur finit (*a*) par se justifier & contre les Catholiques qui ne sauroient lui pardonner de ne se soumettre pas aveuglément à toutes les décisions bonnes ou mauvaises qui se font parmi eux ; & contre les Protestans, qui peu satisfaits de la liberté avec laquelle il s'est déclaré contre les erreurs, ou les abus de sa Communion, eussent voulu qu'il y eût renoncé sans scrupule, & qu'il eût mis à profit sa Censure pour

(*a*) Chap. 20.

s'élever librement contre l'autorité dont il ſoutient qu'on a abuſé dans la cenſure qu'on a faite de ſes ouvrages. Le P. le Courayer tâche de ſe défendre contre les uns & les autres, en montrant d'une part que la véritable Catholicité ne conſiſte point dans une ſoumiſſion aveugle à des définitions faillibles ſouvent fauſſes & toûjours incertaines, & qu'il n'y a ni témérité ni orgueil à réfuſer ſon conſentement à des propoſitions, dont la vérité eſt incertaine, & qu'une autorité humaine ne peut rendre plus évidentes ni la créance plus néceſſaire. De l'autre il declare que ce n'eſt ni par foibleſſe ni par ſuperſtition ni par déguiſement qu'il n'a pu ſe réſoudre à changer de Communion; que l'amour de l'unité & de la paix a toûjours été régardé dans l'Egliſe comme un des caractères propres de la Catholicité, & comme un devoir indiſpenſable pour tous les fidèles; que quoi qu'il puiſſe y avoir des abus & des erreurs dans l'Egliſe Romaine, il y a peu de Communions qui s'en trouvent exemptes, & que ſi c'eſt une raiſon pour s'en ſéparer, il faudra ou paſſer ſouvent d'une Secte à l'autre, ou ſe contenter de tolerer ce qu'on ne peut réformer, mais ſans l'approuver; que la difficulté de choiſir entre tant de partis eſt une autre raiſon pour ne pas agir legérement dans une affaire de cette importance; & qu'enfin ſi une Cenſure injuſte de la part des Supérieurs donnoit droit à la révolte contre leur autorité, tout deviendroit une Anarchie, où chacun à titre & ſous l'ombre d'injuſtice formeroit

meroit une Secte, & créeroit une nouvelle Egliſe, ce qui ſeroit la ruïne de toute la Religion; qu'il ſuffit par conſéquent, pour s'éloigner également de l'Héréſie & du Schiſme, de desavouër publiquement les erreurs & les abus qui ſe rencontrent dans la Communion où l'on eſt, & qu'on ne doit jamais être aſſez foible pour ſouſcrire contre ſes lumieres à des opinions de la vérité deſquelles on n'eſt pas perſuadé; mais qu'on doit ſouffrir en paix l'injuſtice ſans ſe revolter contre l'autorité, & que l'on remplit tous les devoirs que la Religion impoſe, quand on rend un témoignage desintereſſé à la Vérité, & qu'on conſerve autant qu'il eſt en ſoi les liens de la charité & l'amour de l'unité. C'eſt le parti qu'avoit pris Eraſme, & celui, ce ſemble, auquel paroît vouloir s'en tenir l'Auteur. Et pour remplir tous les devoirs qu'il croit conſéquemment que la Religion lui impoſe, il fait ſur les principaux Articles de la Religion une Profeſſion de foi que les gens raiſonnables approuveront, & qui par cela même ne plaira pas au plus grand nombre. Car ceux qui ſont les Partiſans les plus déclarez de la Raiſon ne l'écoutent gueres lors qu'il s'agit de paſſions ou de Religion.

Cette Relation eſt ſuivie d'un Recueil d'Actes aſſez ample pour en former un volume qui fait la deuxiéme partie de cette Relation. Comme la ſubſtance de ces Actes eſt contenuë dans l'Hiſtoire, & que d'ailleurs un tel Recueil n'eſt guères ſuſceptible d'extrait, nous nous contenterons pour finir celui-ci d'en indiquer les principaux.

cipaux. Tels ſont les Approbations données à ſes deux ouvrages, la Lettre au P. Sutaine ſur la réponſe du P. le Quien, l'Extrait ſupprimé du Journal des Savans, les Lettres aux Jéſuites, & celles, qui ont été écrites à l'Evêque de Marſeille, au Coadjuteur d'Orleans, aux Cardinaux de Noailles, de Biſſy & de Fleury, & à Mylord Percival, l'Ecrit à trois Colomnes qui contient les Explications de l'Auteur données à l'occaſion des propoſitions cenſurées, & toutes les différentes Lettres écrites pendant le cours de la Négociation, auſſi-bien que celles qui ont ſuivi la retraite de l'Auteur, & celle où il ſe juſtifie contre la Sentence renduë contre lui par l'Abbé de S^te^. Geneviéve.

Le bruit qu'a fait dans le public la conteſtation qui fait l'objet de cette Relation ne peut manquer d'en rendre la lecture intereſſante. Le public eſt d'ailleurs déjà prévenu en faveur du Style de l'Auteur & de la liberté avec laquelle il s'exprime. De plus les Portraits qui y ſont répandus de côté & d'autre, les Lettres aſſez vives dont elle eſt remplie, & les points de doctrine qui quoique légerement touchez inſinuent aſſez que l'Auteur penſe beaucoup plus qu'il ne dit, tout cela ne peut qu'attacher le Lecteur & accrediter l'ouvrage. A quelques repetitions près que l'Auteur eût pu s'épargner & au public, cette Rélation peut ſoutenir l'eſtime que ſes autres ouvrages lui ont ſi juſtement acquiſe.

AR-

ARTICLE V.

LETTRES *ſerieuſes & badines ſur un Livre intitulé*, l'ETAT PRESENT DES PROVINCES-UNIES, *par Mr.* JANIÇON, *& ſur divers autres Ouvrages, Premiere Partie.* A la Haye chez Jean van Duren 1729. *in* 12. pagg. 274. ſans les Préfaces qui contiennent 56 pagg. & ſans la Table.

CET Ouvrage eſt proprement une eſpèce de Factum Apologétique pour Meſſieurs *Janiçon* & *Saurin*, au profit des Libraires, auxquels il importe que les Ecrits de ces deux Savans ſoient eſtimez du public, & que par conſéquent la *Bibliothéque Raiſonnée* en taiſe les défauts, ou en vante le mérite. Mr. *Janiçon* eſt le Héros de la Pièce, & Mr. *Saurin*, couvert de cette Ombre illuſtre, n'y figure, que dans un rang ſubalterne. C'eſt un nouveau tour que joue à ce dernier le même *Catholique Romain*, qui fit l'Epître Dédicatoire de ſes *Diſcours ſur la Bible*. Il eſt eſſentiel, à un homme de cette Religion, de ne louër un Prédicateur Proteſtant que d'un air ironique. Nous croyons même, qu'abſolument parlant, ce Théologien auroit pû ſe paſſer du Certificat de probité, de vertu & de ſavoir, que lui a expédié l'Auteur de ces Lettres. Quoiqu'il en ſoit, cet Auteur nous aſſure que le Prédicateur eſt bon

bon Chrétien, qu'il eſt fort attaché à la Religion dont il eſt le Miniſtre, que ſa geſticulation, en Chaire, eſt parfaite, & qu'il a toute l'habileté requiſe pour expliquer des Eſtampes. Il paroit auſſi par ces Lettres que le public demande avec empreſſement la continuation de *l'Etat du Chriſtianiſme en France*; mais on ne nous y dit point quand viendra cette Continuation ſi deſirée. On y apprend enfin que le Théologien ne vit l'Epitre dedicatoire qu'après qu'elle eut été preſentée à M. le Prince d'Orange; qu'il daignera peut-être juſtifier Dieu de Menſonge; qu'à ſon defaut le zèle Panegyriſte *Catholique Romain* ſe mettra inceſſamment à la breche; & que le Faiſeur d'Extraits, dans la *Bibliotheque raiſonnée*, eſt un *ſot* d'avoir ignoré que, ſuivant l'Edition de *Francfort*, la Citation d'un Endroit de *Selden*, eſt exacte pour la Page, quoiqu'elle ne le ſoit pas pour le Chapitre. L'Auteur de ces Lettres ſerieuſes & badines ne ſe nommant point, bien des gens, mal inſtruits peut-être, les attribuent à Mr. *Bruſen de la Martiniere*; ce qui nous paroit peu vraiſemblable parce que cet Ecrivain, badin & ſerieux, déclame, en plus d'un endroit, contre les Savans qui vendent leur plume aux Libraires. On entrevoit ſeulement, dans ſon Ouvrage, un Aſpirant Academicien *in partibus*, qui a bonne envie d'être Bel-Eſprit, d'aquerir la reputation de ſavoir. Le dernier point lui eſt preſque immanquable puis que le voila heureuſement en tiers avec Mrs. *Janiçon* & *Saurin*.

A R-

ARTICLE VI.

JANI NICII ERYTHRÆI Pinacotheca Imaginum illuſtrium doctrinæ vel ingenii laude virorum qui Auctore ſuperſtite diem ſuum obierunt. Editio Nova. *Guelferbyti, apud Jo. Chriſtoph. Meisnerum; Anno* 1729.

C'eſt-à-dire:

Le Cabinet de GIO: VITTORIO DE' ROSSI, *contenant les Portraits des Hommes illuſtres tant du côté du ſavoir, que de celui de l'eſprit, qui moururent du temps de l'Auteur. Nouvelle Edition.* A Wolfembuttel 1729. petit Octavo, pagg. 845.

VOICI la ſeconde fois, depuis le commencement de ce ſiecle, que cet Ouvrage de *Vittorio Roſſi* paroit en *Allemagne*. L'Edition précédente ſe fit à *Leipſick* en 1712, & quelques Journaliſtes ne manquerent point d'en parler. On les peut conſulter. Cependant en faveur des perſonnes qui n'aiment pas les renvois, nous dirons ici que ces Portraits d'Hommes illuſtres forment trois *Cabinets*, ou plutôt ſe diviſent en trois Parties; que le Tout contient 319. Articles; que l'Auteur vêcut 70. ans, & mourut à *Rome* en 1647; qu'il n'y a guères que des *Italiens* qui entrent dans ce Re-

Recueil; qu'en général les peintures en ſont aſſez naturelles; mais que l'Ecrivain eſt inſupportable dans ſes Exordes qui ſont preſque tous longs & recherchez; qu'il affecte trop une Eloquence dont la plupart de ſes Sujets ſont peu ſuſceptibles; qu'il néglige par tout les Dates, comme s'il avoit apprehendé que cette attention n'eût fait languir ſon Diſcours, ou ne lui eût donné un air trop vulgaire; & qu'enfin parmi quantité de perſonnes veritablement illuſtres, il a fourré grand nombre de gens qui ne meritent rien moins que ce Titre. Ce dernier point eſt ſi clair que tout le monde le lui a reproché. Nous ne citerons, que (a) Mr. *Baillet*. „ On peut dire que la me-„ diocrité de ſon jugement, *dit-il en parlant* „ *de nôtre Auteur, qu'il appelle* JEAN VIN-„ CENT LE ROUX, paroit non ſeulement „ dans la louange & le blâme qu'il donne „ quelquefois aſſez mal-à-propos à quelques „ Ouvrages des Auteurs dont il parle; mais „ encore par l'honneur qu'il fait à des miſe-„ rables, de les mettre au rang des perſonnes „ du plus grand merite, quoiqu'ils ſoient de-„ venus infames par leurs friponneries, & par „ les debauches les plus brutales, ſans s'être „ ſignalez par le moindre Ecrit qui ait pû leur „ donner quelque reputation". A l'autorité faut-il joindre des preuves de fait? Presque à l'ouverture du livre, nous en trouvons une à laquelle nous nous arrêterons, d'autant plus volontiers qu'il s'y agit d'un caractère aſſez commun

(a) *Jug. des Sav.* Tom. II. pag. 78. Ed. de Paris 1722. & p. 42. Ed. d'Amſt. in 4. 1725.

commun dans les Cours, & plus encore dans la *Republique* des Lettres. C'étoit d'un Fat qui à force de ſe dire Gentilhomme, grand homme, homme d'Eſprit, & conſideré des Princes, vint à bout de ſe le perſuader à lui-même, & de le perſuader même à bien d'autres. Son Article eſt le dernier du I *Cabinet*, ou de la I. Partie. Il s'appelloit *Raphaël Meniccuccio*. Son tour d'eſprit étoit un mélange aſſez bizarre d'impertinente niaiſerie, & de malicieuſe fineſſe. Avec ce talent, il faiſoit rire le monde, il lui échappoit de bons mots, ſans lui il n'y avoit point de plaiſir. Voici comme *le Roſſi* peint la fatuité de ce perſonnage. Mais nous le traduirons, & l'abregerons pour la commodité de la plûpart des lecteurs.

„ La Sottiſe de cet homme-là, *dit-il*, con-„ ſiſtoit principalement dans une attention „ conſtante à vouloir faire parler de lui dans „ tous les lieux de la terre. Il ſe vantoit d'y „ avoir parfaitement réuſſi. Il ne parloit d'au-„ tre choſe dans tous ſes entretiens. A l'en „ croire, la gloire de ſon nom voloit ſous tou-„ te la Voute des Cieux, il n'y avoit ni Na-„ tion polie, ni Peuple barbare, il n'y avoit „ ni païs ſi prochain, ni climats ſi reculez où „ ſa reputation ne fût immenſe, il n'y avoit „ même ni Grand, ni Roi, ni Empereur qui „ ne brûlât d'un incroyable deſir de le voir, „ & du fond de l'Orient il recevoit les Lettres „ les plus obligeantes. Pour ne paroître pas „ indigne de tant d'honneurs, il falloit être,

„ au moins, Gentilhomme, & pour cet effet
„ il s'inveſtit lui-même du Titre de Comte.
„ Dans cette haute opinion de lui-même, &
„ ſe croyant le premier homme du monde, il
„ ne pouvoit qu'être extremement pointilleux
„ ſur le Pas. Le rencontroit-on quelque part?
„ On étoit trop heureux qu'il rendit le ſalut.
„ Marchoit-il dans les ruës? Il falloit lui ce-
„ der le pavé. L'accompagnoit-on? Il n'oc-
„ cupoit jamais que la droite. A Table, dans
„ les Aſſemblées, il ne ſe mettoit qu'au haut
„ bout. Un jour que le Grand Duc donnoit
„ à Florence, un regal à ſa Cour, le Couvert
„ pour nôtre homme ayant été mis à l'endroit
„ le moins honorable, que fit-il pour n'être
„ pas ainſi à la queuë? Il alla ſe percher,
„ par le moyen d'une Echelle, au haut d'une
„ Armoire où il touchoit preſque au lambris,
„ & devint ainſi le plus grand Seigneur de ſa
„ Compagnie".

On voit là certainement le portrait d'un vrai fat, qui, n'ayant aucun rang connu dans la Societé, prétend néanmoins toûjours au premier, ſans y avoir d'autre droit que celui que ſon impertinence ſuprême, & que la patience du monde lui en donnent. Mais on voit auſſi qu'un perſonnage, de ce caractère, ne meritoit, en aucune façon, de paroitre en qualité d'homme illuſtre, & qu'*Erythræus* a terriblement abuſé de ſon Titre. Malgré ce défaut, & quelques autres que nous avons indiquez, cet Ouvrage a ſes utilitez, comme tous les Recueils de la même nature, & l'Edition,

dition, que nous en annonçons à preſent, eſt aſſez bien entenduë, pour le païs où elle a été faite. Les Caractères, quoique petits, en ſont paſſablement nets ; les fautes d'impreſſion y ſont fort rares, & le Papier n'en eſt pas tout-à-fait ſi brun que celui dont ſe ſervent quelquefois les Imprimeurs d'*Allemagne*.

ARTICLE VII.

GOTLIEB SLEVOGTII D. Ill. Cur. Provinc. Duc. Sax. Adv. Ord. De SEPULTURIS Imperatorum, Regum, & S. R. I. Electorum in MONASTERIIS & TEMPLIS, Schediasma, cum Præfatione BURCAR. GOTTHELFFI STRUVII, Ictι, Conſiliarii & Hiſtorici Saxonici. *Jenæ, ſumptibus Henr. Chriſtoph. Crokeri*, 1722.

C'eſt-à-dire :

Diſſertation de Mr. GOTTLIEB SLEVOGT, *Avocat Ordinaire à l'Illuſtre Cour Provinciale du Duché de Saxe, ſur la* SEPULTURE *des Empereurs, des Rois & des Electeurs dans les* MONASTERES *& dans les* EGLISES. *Avec une Préface de Mr.* BURCARD GOTTHELFF STRUVE, *Juriſconſulte, Conſeiller, & Hiſtorien de Saxe.* A Jene 1722. petit 8. pages 622.

A Juger de cet Ouvrage, par le Titre qu'il porte, on ne devineroit pas aiſément ce que c'eſt. La Diſſertation prétenduë n'eſt qu'une Preface de dix Pages où l'Auteur met la Sepulture des Princes, dans les Egliſes & dans les Monaſteres, au rang des Moyens dont le Clergé Chrétien s'aviſa de bonne heure pour s'enrichir. Il y juſtifie néanmoins cette Coûtume du crime que lui font certaines gens d'être contraire ou à la decence des lieux, ou à la ſanté des hommes. Il y obſerve, en même temps, que ſi les Princes Reformez ſe font enterrer encore dans les mêmes endroits, ce n'eſt point du tout par un principe de ſuperſtition, mais ſeulement pour garantir, autant qu'il ſe peut, leurs Os de la diſſipation où ils ſeroient ailleurs beaucoup plus expoſez. Le reſte du Livre eſt une Notice de tous les Princes Chrétiens, ou du moins du plus grand nombre de ces Princes qui ont été enſevelis dans les Egliſes & dans les Monaſteres, & pour rendre cette Notice plus complete on donne ici la ſuite Chronologique de tous les Empereurs, de tous les Rois, de tous les Electeurs, & de tous les Papes, en quelque endroit qu'ils ayent été enterrez. Cela fournit à Mr. *Slevogt* l'occaſion d'inſerer les Epitaphes des uns & des autres quand il les a connuës, & d'entrer par-ci par-là en quelques Diſcuſſions hiſtoriques. Il commence par l'Indice des Auteurs dont il s'eſt ſervi pour l'exécution de ſon deſſein, & dont il marque en peu de mots le me-

merite, & l'Edition, après en avoir donné le Titre, dans la Langue de l'Original. Enſuite viennent 22. Sections dont chacune eſt destinée à un Etat particulier. Je vais en donner les Titres, en indiquant le premier & le dernier Prince de chaque ſuite dont il y eſt parlé. I. Empereurs d'*Orient*, *Conſtantin* le Grand, *Conſtantin Palæologue*; Empereurs d'*Occident*, *Charlemagne*, *Joſeph* I. II. Rois d'*Eſpagne*, *Athaulfe*, *Charles* II. III. Rois de *Portugal*, *Henri*, Arriere-petit-fils de Hugues Capet, *Jean* III. IV. Rois de France, *Clovis* I. *Louis* XIV. V. Rois d'*Angleterre*, *Ethelbert*, *Anne*. VI. Rois d'*Ecoſſe*, *Donald* I. *Jaques* VI. VII. Rois de *Danemarc*, *Harauld* I. *Chriſtierne* V. VIII. Rois de *Suede*, *Bero* ou *Biorno* III. *Charles* XII. IX. Rois de *Pologne*, *Grack* ou *Grachum*, *Jean* III. nommé *Sobieski*. X. Rois de *Boheme*; *Lechus*, *Anne* Sœur de *Louis* laquelle porta cette Couronne dans la Maiſon d'*Autriche*, par ſon Mariage avec *Ferdinand* I. XI. Rois de *Hongrie*, *Attila*, *Ferdinand* I. par les droits de ſa Femme. XII. Archiducs d'*Autriche*, *Ottobert*, *Frederic* dont la fille nommée *Elizabeth* épouſa *Albert* fils de *Rodolphe* I, qui furent tous deux ſucceſſivement Empereurs les premiers de leur nom. XIII. Electeurs de *Mayence*, St. *Creſcens*, compagnon des Apôtres, *Anſelme François de Ingelheim* mort en 1695. XIV. Electeurs de *Treves*, St. *Materne*, un des 72. Diſciples, *Jean Hugo*, mort en 1716. XV. Electeurs de *Cologne*, le même St. *Materne*,

Maximilien Henri de *Baviere*, mort en 1688. XVI. Rois de *Boheme* en qualité d'Electeurs, comme deſſus. XVII. Electeurs de *Baviere*, *Theodo* I. mort en 558. *Ferdinand Marie*, mort en 1679. XVIII. Electeurs de *Saxe*, *Witechind*, devenu Chrétien en 776. *Jean George* IV. XIX. Electeurs de *Brandebourg*, *Siffrid*, arriere-petit-fils de *Witechind*, *Frederic* III. premier Roi de *Pruſſe*, mort en 1705. XX. Electeurs *Palatins*, *Herman Ehrenfried* mort en 103. *Jean Guillaume* de *Nieubourg*, mort en 1716. XXI. Electeurs de *Brunswick-Lunebourg*, *Henri* le *Noir*, mort en 1125. *Erneſt Auguſte*, mort en 1698. XXII. Pontifes *Romains*, St. *Pierre* l'Apôtre, *Clement* XI. mort en 1720. Au nombre de ces Pontifes l'Auteur a placé la Papeſſe *Jeanne*, ſous le Titre de *Jean* VIII. Il n'a pas oublié l'Hiſtoire de ſa mort, comme elle eſt généralement rapportée; mais il ajoûte, ſans entrer dans aucune diſcuſſion là-deſſus, que *Platine* & *Panvinius* ne conviennent pas du Fait, & qu'*Anaſtaſe* n'en dit pas un ſeul mot. Il rapporte la Mort de *Leon* IV. à l'an 847, & celle de *Benoit* III. à l'an 855.

Ces 22. *Sections* ſont ſuivies de trois *Supplemens*, dont le I. eſt une Deſcription de l'*Eſcurial* en *Eſpagne*, & le II. une Deſcription de *Bellem* ou *Bethleem* en *Portugal*, toutes deux tirées du Tom. IV. des *Delices de l'Eſpagne & du Portugal*, imprimées à *Lyon* en 1707. Le III. Supplement eſt une ſuite abregée des *Burgraves* de *Misnie*, extraite de *Beckler*. A

la

la tête de toutes ces pieces paroît une ſoi diſant Préface de Mr. *Struve*, où ce Savant ne fait que recommander en peu de mots, au public, l'Ouvrage de Mr. *Slevogt*, ſon Ami.

ARTICLE VIII.

SAMUELIS FRIDERICI BUCHERI, Antiquitatum Profeſſoris publici, & Lycæi Witembergenſis Rectoris, ANTIQUITATES BIBLICÆ, ex N. Teſtamento ſelectæ, Conſuetudines, Ritus, Formulas Veterum examinantes: Cum Indicibus. *Witembergæ & Lipſiæ, apud Jonam Korte* 1729.

C'eſt-à-dire:

ANTIQUITEZ DE LA BIBLE *ſur quelques Endroits choiſis du N. Teſtament où l'on examine les Coutumes, les Rites, & les façons de parler des Anciens*; *Par* SAMUEL FREDERIC BUCHER, *Profeſſeur d'Antiquitez, & Recteur du College de Wittemberg*. A Wittemberg & Lipſick ou plutôt à Hambourg 1729. 4. Pages 1064.

MR. BUCHER remarque, avec beaucoup de raiſon, que l'Etude des Antiquitez & de la Philologie eſt des plus néceſſaires pour entendre & pour expliquer l'Ecriture. A l'exemple de pluſieurs grands hommes qui ſe ſont

utilement ſervis de ces ſecours, il nous donne ici ſes Recueils, ſur pluſieurs endroits de St. Matthieu, de St. Marc & de St. Luc, & nous fait eſperer qu'il pouſſera plus loin ſon travail dans la ſuite. Sa Methode eſt de raſſembler tout ce qui ſe rapporte à un ſujet dont le Texte de l'Ecriture n'eſt bien ſouvent chez lui que le prétexte. Le ſacré, le profane, le literal, le myſtique, le tropologique, la digreſſion, l'acceſſoire, tout y entre, avec l'infinité de Citations qui groſſit facilement le Volume. Deux ou trois Articles ſuffiront pour juger du goût de l'Auteur, & de l'utilité de l'Ouvrage.

Au I. Chapitre de St. Matthieu, la Mere de notre Seigneur eſt appellée une *Vierge* vſ. 23. & verſet 25. il eſt dit que *Joſeph* ne la *connut* point. Ceci fournit à Mr. *Bucher* l'occaſion de parcourir toutes les Phraſes, & toutes les Coutumes des Anciens, ſur les Filles, ſur les Veuves, & ſur le Mariage. Sur le mot de Παρθένος *Vierge*, il y a 15. Pages qu'il employe à montrer par toute ſorte d'autoritez qu'autrefois tout le beau Sexe étoit peu viſible, & ſortoit rarement. Quant à celui de γινώσκειν, *connoitre*, il fait de plus grands efforts d'érudition, parce, dit-il, qu'on ne peut bien l'entendre, que l'on ne ſache à fond ce que l'Antiquité pratiquoit. C'eſt en abregé le ſens de ces paroles Latines. *Altera vox quæ veterum ex ritibus illuſtranda venit, eſt* γινώσκειν, erkennen, *cujus emphaſin, nemo niſi mores antiquos ex aſſe, & ex intimo ſenſu cognitos habeat atque per-*

perſpectos, eſt aſſecuturus. Id ergo agam omni ſtudio, quantum eniti viribus potero, eo ſpectabit animus meus, eo curæ, cogitationesque meæ referentur ut ritus perantiqui, qui huic loquendi formulæ lucem adfert certiſſimam, memoriam altius a capite repetam. Un homme connoiſſoit une femme quand il habitoit avec elle, parce qu'il ne la connoiſſoit pas auparavant, & d'où vient qu'il ne la connoiſſoit pas plûtôt? C'eſt qu'elle étoit voilée juſqu'à ce moment-là, & voila par conſéquent le lieu naturel de placer les Lectures ſavantes ſur le voile des Filles, & ſur celui des Epouſées. Le dernier point conduit inévitablement aux Rites nuptiaux, & tout ceci remplit 38. Pages. Il y en a deux ſeulement pour l'uſage literal, & tout autant pour l'uſage myſtique.

Matthieu V. verſ. 6. & 7. *Bien-heureux ſont ceux qui ont faim & ſoif de juſtice!* &c. Cette faim & cette ſoif, dit l'Auteur, ſont ſatisfaites dans la Ste. Cene, & de là ſon Erudition ſe jette à corps perdu dans les belles & ſavantes recherches ſur ce St. Sacrement. Il en parcourt les differens noms; il paſſe enſuite aux Liturgies, après quoi il examine l'Inſtituteur, le Miniſtre, la Matiere viſible, le Sujet, la Forme, les Ajoints & vous en avez là pour 37. Pages.

Ce n'eſt pourtant que peu de choſe au prix de ce qu'on en trouve ſur ces paroles de St. Marc I. 3. *Jean batiſoit au deſert.* Car cet Article ſeul eſt de 84. Pages, & ſi vous voulez ſavoir ce que l'Auteur a pû faire pour lui don-

ner une ſi grande étenduë, il ne faudra que peu de mots pour vous l'apprendre. Il dit d'abord que le *Deſert* ne ſignifie pas toujours un lieu inculte & inhabité, mais quelquefois ſimplement les *Champs*, la *Campagne* par oppoſition aux Villes, & les autoritez qu'il allegue pour le prouver ſont *Hoſpinien*, *Heinſius*, *Druſius*, *Hottinger*, *Lightfoot*, & le *Thalmud*. Il propoſe enſuite le ſentiment de *Spencer*, ſur le Batême des Juifs, que ce Savant *Anglois* prétend être d'une Origine payenne. Pour combattre ce ſentiment il commence par la diſcuſſion de l'uſage qu'on faiſoit du Batême dans la Synagogue. Cela le conduit neceſſairement à parler des Proſelytes, de ſorte qu'il détaille leurs divers ordres, & les Rites de leur admiſſion au rang desquels étoit le Batême. Mais ce Rite d'imitation étoit-il d'inſtitution primitive, & fondé dans la Loi pour les Juifs de naiſſance? C'eſt une queſtion qui fournit divers incidens dont Mr. *Bucher* n'a point perdu l'avantage. Le principal de ces incidens regarde les ablutions corporelles qui furent ſi communes, & ſi religieuſement obſervées par les Phariſiens contemporains de JESUS-CHRIST. Ils ſe lavoient en ſe mettant à Table, ils ſe lavoient dans les Places publiques, ils ſe lavoient avant les Prieres, & les Sacrifices; ils ſe lavoient quelquefois en grande eau. Les Payens en uſoient de même pour ſe purifier du ſang qu'ils avoient répandu, & les Mahometans ſe lavent auſſi avant que de prier, ſe ſervant même de Sable, ou de Cailloux,

pour

pour se frotter, lors que l'Eau leur manque. Ces ablutions si frequentes parmi les Juifs, étoient, à ce que dit l'Auteur, une imitation des purifications lustrales que la Loi avoit ordonnées, & c'est son avis, qu'on en tira la coutume de batiser les Proselytes. Ceci l'engage à faire un examen suivi des Endroits de l'Ecriture où l'on croit trouver des indications d'un Batême administré aux Hebreux pour les initier, au sortir de l'Egypte, dans l'Alliance de Dieu. De là il passe aux Ablutions usitées parmi les Payens ou par voye d'initiation à quelques-uns de leurs Mysteres, ou par voye de preparation au Culte divin. Le voilà donc si près de l'*Eau benite* de l'Eglise Romaine, qu'il croiroit faire tort au Lecteur s'il ne traitoit pas à fond cette Matiere. Heureusement pour lui ce Morceau ne lui a rien coûté. En 1692. Mr. *Jean Guillaume Baier* fit imprimer sur ce sujet une longue & savante Dissertation que Mr. *Bucher* nous donne ici toute entiere. Elle merite effectivement une Lecture attentive, & l'usage de l'*Eau benite*, dont on se fait une si grande religion dans la Communion de Rome, ne fut jamais combatue ni avec plus de force, ni avec plus d'Erudition de toutes les sortes. Il est pourtant vrai qu'on ne la chercheroit guere dans un Commentaire Exégetique d'Antiquitez sur le Batême administré par le Precurseur du Messie.

Telle est en gros la Méthode que l'Auteur a suivie. Elle tient certainement plus de la Dissertation que du Commentaire. Il y a pourtant

tant beaucoup d'endroits où il eſt plus court & plus precis. Il y en a même où il ſe borne à une ſeule queſtion qui lui paroit ſans doute la plus curieuſe de celles qu'on peut faire. Par exemple ſur ces paroles de St. Matthieu IV. vſ. 3. où le Tentateur dit à J. C. *di que ces pierres deviennent pain*, il demande pourquoi le Demon parla de convertir ces Pierres en Pain ſeulement, & non auſſi en viande ou en poiſſon. Là-deſſus il répond deux choſes. 1°. Selon (*a*) *Maimonides*, tout Juif, qui dans les jours de jeûne, ne peut ſe paſſer d'aliment, ne doit manger tout au plus que du Pain, ſec, ou trempé. 2°. Dans le Stile des Hébreux, comme Matthieu, VII. vſ. 9. le Pain étoit toujours oppoſé à la Pierre.

Au reſte Mr. *Bucher* nous apprend lui-même, en divers endroits de ſon Livre, qu'on eſt principalement redevable de ce fruit de ſes Veilles à divers de ſes Ennemis, dont les uns l'accuſent d'héréſie, & les autres de perdre ſon temps à jouer aux Cartes, & à boire. A la dernière de ces accuſations il oppoſe ce Volume dont la groſſeur ne peut que le juſtifier pleinement dans l'opinion du public, & quant à la première je ne ſaurois bien dire, ce qu'il y répond parce que je ne comprends pas diſtinctement ce qui l'a fait paſſer pour hérétique. Il me paroit ſeulement que ſon zèle, pour le Lutheraniſme, ne peut être plus ardent, & que l'Auteur ne ſe porteroit pas de lui-même à la réünion avec le Parti Calviniſte. D'ailleurs il me

(*a*) De Jejun. C. 1. §. 14.

me paroît auſſi qu'il eſt dans la penſée des Théologiens qui pouſſent le plus loin l'Orthodoxie ſur l'Integrité, & ſur l'Inſpiration du Texte Sacré de la Bible. La Suppoſition des Erreurs de Copiſtes, ou des defauts de Mémoire; à laquelle quelques Interprêtes recourent en certaines rencontres, eſt, à ſon avis, deſtructive de toute Religion, & dans ce goût il ſe declare avec chaleur pour l'ouverture que *Lightfoot* a donnée ſur l'endroit où St. *Matthieu* (*a*) attribue à *Jeremie* des paroles qui ne ſe trouvent que dans *Zacharie*. Ajoûtez à cela qu'il prétend interpreter l'Ecriture ſans le ſecours des Figures que tous les Critiques y reconnoiſſent, lors que ces Figures demandent qu'on ſouſentende des mots qui ne ſont point dans le Texte, ou qu'on en retranche quelqu'un comme ſurabondant ou qu'enfin, on faſſe le moindre changement dans les Temps des Verbes. Tout cela connu ſous les noms d'*Ellipſe*, de *Pleonaſme*, & d'*Enallage*, lui deplait merveilleuſement, & s'il faut l'en croire, les Interprêtes en admettent preſque par tout avec auſſi peu de raiſon que de neceſſité. Les Exemples feront mieux comprendre ſa penſée.

Au Pſeaume IX. vſ. 9. Il y a dans l'Original, יהוא ישפט, ce qui ſe traduiroit, ce ſemble, litteralement en Latin, *& judicabit*, & ce que nous ne pouvons rendre en François qu'en diſant, *& il jugera*. Mais le pronom הוא s'éclipſe ainſi dans la Traduction Latine, & ne ſe conſerve en nôtre Langue que par une pure né-

(*a*) Chap. XXVII. ℣. 9.

néceſſité de Grammaire. On croiroit donc que ce Pronom eſt de trop dans le Texte, & qu'on ne l'y doit regarder que comme un vrai Pleonaſme. Erreur que cela, dit Mr. *Bucher*. הוא eſt-là des plus néceſſaires, & des plus emphatiques. Il déſigne J. C. qui eſt l'*Ipſe*, ce grand *Lui*, l'image du Pere, le Juſte, le Pere de la Paix, le Miſericordieux qui jugera tout le monde.

A la fin du Vſ. 4. du Pſeaume CIX, on lit dans l'Hébreu ces paroles, ואני תפלה ce qui traduit litéralement en François ſeroit, *& moi Priére*. Il eſt donc viſible qu'il y a quelque mot qu'il faut ſuppléer, pour le ſens, & c'eſt auſſi ce que font generalement tous les Commentateurs & tous les Interprêtes. Nos Verſions de *Géneve* ont traduit tantôt, *& moi je me mettois en priere*, & tantôt, *& moi je ne faiſois que prier*. Les plus intelligens Critiques ont cru qu'il falloit au moins ſousentendre le mot d'*homme*, afin de traduire, *& moi j'étois un homme de priere*. Mr. *Bucher* s'en tient au Verbe ſubſtantif, comme celui qui ajoûte le moins au Texte & prétend que ces paroles veulent dire; *& je ſuis la Priere*. C'eſt que ſelon lui, la perſonne qui parle en cet endroit eſt J. C. lui-même. Ce divin Sauveur, étant appellé la Sageſſe, la Juſtice & la Verité, il peut auſſi être appellé la Priere parce qu'il eſt nôtre Interceſſeur, de ſorte qu'il a pu dire, *je ſuis la Priere*, comme il a pu dire, je ſuis la Verité, je ſuis la Juſtice, je ſuis la Sageſſe.

Je ne porterai point de jugement ſur cette ma-

manière d'interprêter l'Ecriture. J'en abandonne le soin aux personnes sensées. Mais qui trouveroit mauvais que je marque ici mon étonnement de ce qu'un Théologien aussi scrupuleusement textuaire que le semble être Mr. *Bucher* soit un homme à soupçonner d'hérésie? Ce qui augmente ma surprise, c'est qu'il insinue à la Page 1059. que cette accusation n'a de fondement principal que dans la chaleur qu'il a fait paroître contre les Ellipses, les Enallages, & les Pleonasmes que l'on cherche ordinairement dans la Bible. Il joue certainement de malheur, & peut-être est-il le premier qu'un excès de cette nature ait fait traiter d'hérétique. Ne seroit-ce point que l'Orthodoxie ressemble aux bonnes Odeurs, qui deviennent insupportables, & même puantes lors qu'elles ont trop de force?

Quoi qu'il en soit, l'Orthodoxie de Mr. *Bucher* va jusqu'à mettre de l'inspiration, & par conséquent jusqu'à chercher de grandes profondeurs dans toutes les Observations, dirai-je, ou dans toutes les Minucies de la petite Masore. A la page 123. il dit que la *Cause efficiente* de ces Observations marginales est Dieu lui-même, desorte qu'elles ont été divinement inspirées, non à la vérité comme le Texte par une inspiration immediate, mais en qualité d'inspiration mediate. En conséquence de ce principe il pese beaucoup sur ce que (Esaie IX. vs. 6.) le mot למרבה est écrit contre l'ordinaire avec un *Mem* fermé ou final, qui est plus grand que celui qui s'écrit au commencement

cement ou au milieu des mots. Les *Maſorethes* n'ont pas oublié de noter cette ſingularité à la Marge du Texte. Mr. *Bucher* en eſt frappé comme eux, & il trouve là de grands Myſteres. „ Il eſt hors de doute, *dit-il*, que par ce „ *Nota bene* du St. Eſprit eſt ſignifiée l'excel- „ lence du Meſſie, ou du moins celle de ſon „ regne qui doit être ſans exemple, non ſeu- „ lement à cauſe de la Nobleſſe, mais encore „ à cauſe de ſon étenduë; ajoûtons même à „ cauſe de ſa durée ".

ARTICLE IX.

BURCARDI GOTTHELFFI STRUVII Introductio in Notitiam REI LITTERARIÆ & uſum BIBLIOTHECARUM. Editio quinta. Accedunt ejuſdem SUPPLEMENTA, JO. CHRISTOPH. COLERI Analecta, itemque MICHAELIS LILIENTHALII Annotationes, ſingulis Paragraphis illuſtrandis ſubnexæ. *Francofurti & Lipſiæ; apud Erneſtum Claudium Bailliar*, 1729.

C'eſt-à-dire:

*Introduction à l'*HISTOIRE LITERAIRE, *& à l'uſage des* BIBLIOTHEQUES, *par Mr.* BURCARD GOTTHELFF STRUVE; *Cinquième Edition, augmentée des Supplemens*

plemens de l'Auteur, des Observations de Mr. COLERUS *& des Notes de Mr.* LILIENTHAL. A Francfort & à Leipsick, 1729. *in* 8. pagg. 969.

IL y a 26. ans que cet Ouvrage de Mr. *Struve* parut pour la première fois, & depuis ce temps-là l'Auteur ne l'a point perdu de vûe. Il y ajoûta des *Supplémens* en 1710, & toutes les Editions du livre s'étant faites sous ses yeux, il n'y a point de doute qu'il n'ait toûjours veillé à les rendre meilleures. En effet s'il y a des Ecrits qui meritent revision & correction, ce sont les Recueils de la nature de celui-ci. Quelque attention qu'on y donne, les fautes tant d'omission que de commission y sont toûjours en grand nombre, sans parler des changemens, qui arrivent, en peu d'années, dans la Republique des Lettres. Cette Introduction, de Mr. *Struve*, qui fut reçuë avec beaucoup d'applaudissemens, quand il la donna en 1703. doit donc être sans comparaison plus parfaite dans la cinquième Edition que l'on en donne à present. Il est vrai que l'Auteur, distrait par d'autres Occupations Literaires qui sont beaucoup plus importantes, n'a pû se prêter aux desirs du Libraire qui lui demandoit d'amplifier encore, & de perfectionner cet Ouvrage. Pour suppléer à ce défaut, & pour rendre cette Edition préférable aux précédentes, aux Supplemens on a joint les Observations de Mr. *Colerus*, qui furent imprimées en 1723, & les Notes de Mr.

Lilienthal qui ne l'avoient point encore été, quoique depuis long-tems attenduës. Ce deſſein eſt exécuté de manière que chaque Paragraphe a ſon Supplement, & ſes Notes. Il importe néanmoins de ſavoir que toutes celles de Mr. *Lilienthal* n'y ſont pas. Comme elles groſſiſſoient trop le Volume, on ne les a miſes qu'aux deux premiers Chapitres. Le reſte paroîtra dans un autre Tome que le Libraire promet, & dans lequel il ajoûtera les Obſervations de Mr. *Mencken* ſur cette *Introduction*, une Diſſertation de Mr. *Struve* ſur les *ſavans Impoſteurs*, un Diſcours du même ſur l'*obligation qu'a l'Hiſtoire aux Allemands*, une Diſſertation de Mr. *Colerus* ſur l'*Etat préſent de la Republique des Lettres*, & quelques autres Piéces ſemblables.

Cette *Introduction* eſt de la nature de tous les Ouvrages dont il eſt impoſſible de faire un Extrait. Tout ce qu'on peut faire eſt d'en expoſer les diverſes parties, & d'en recommander la Lecture aux perſonnes qui prennent intérêt à l'Hiſtoire des Lettres. Le Livre contient onze Chapitres ſur les Matières ſuivantes. I. De l'Hiſtoire Literaire en général. II. Des Bibliothéques en général, & en particulier de celles qui ſont perduës. III. Des Bibliotheques Etrangères. IV. Des Bibliotheques d'Allemagne. V. De l'uſage des Bibliotheques & du choix des Ecrivains. VI. Des Journaux Literaires. VII. Des Ecrivains de Vies. VIII. Des Ecrivains de Jugemens, d'Eloges, en *Anp*, &c. IX. Des Livres condamnez & défendus.

fendus. X. Des Sociétez, & de la Conversation des Savans, XI. De l'Imprimerie, des Imprimeurs, Libraires & Correcteurs.

Nous osons assurer les Curieux en ces sortes de choses, qu'ils trouveront ici de quoi se satisfaire, quoique nous ne voulions pas garantir grand nombre de faits Literaires qui y sont rapportez. Cependant Mr. *Koecher*, qui a veillé sur l'Edition, l'a fait en homme de savoir & de goût. Aussi n'a-t-il pas manqué d'y ajoûter quelques Notes de sa façon pour rectifier plusieurs Erreurs Historiques. Il y en reste pourtant quantité qui lui sont échappées. Par exemple à la Page 496. on donne au Chevalier *Sloane* le nom de *Jean* pour celui de Batême, qui est *Hans*, & à la page 493. on dit que ce *Jean Sloane* étoit mort, quoi qu'il soit plein de vie.

ARTICLE X.

HISTOIRE DES GRANDS CHEMINS DE L'EMPIRE ROMAIN, *contenant l'origine, progrès & étenduë quasi incroyable des chemins Militaires, pavez depuis la ville de Rome jusques aux extrémitez de son Empire, où se voit la Grandeur & la Puissance incomparables des Romains, ensemble l'éclaircissement de l'Itineraire d'*ANTONIN, *& de la Carte de* PEUTINGER, *par* NICOLAS

BERGIER, *Avocat au Siége Préſidial de Rheims*, Nouvelle Edition revuë avec ſoin & enrichie de Cartes & de Figures. A Bruxelles chez Jean Leonard 1728.

CET excellent & rare ouvrage eſt *in Quarto*, en deux volumes, le I. de 602. pages, ſans la Préface & les Epîtres Dédicatoires; le II. de 307. pp. ſans la Table qui en comprend 32. On trouve à la fin du II. vol. la Table de *Peutinger*, ſur 8. Cartes longues de 20. pouces, & larges de 7. Outre cela, il y a à la tête de l'Ouvrage le portrait de l'Auteur, celui du Prince de *Rubempré*, Grand Ecuyer de l'Archiducheſſe Gouvernante des Païs-Bas, à qui cette nouvelle Edition eſt dediée par le Libraire; un Titre-Planche de la façon du célèbre *Picart*, & dans le Corps de l'Ouvrage, quelques planches qui ſervent à donner une idée des chemins & de leur conſtruction.

Avant d'entrer dans le détail de cet ouvrage, nous dirons un mot de ſon Auteur, & du tems où il a été compoſé. Mr. *Bayle* eſt le ſeul qui nous ait conſervé ce qui concerne l'Auteur dont nous parlons, & ce Savant Critique nous apprend qu'il tenoit ce qu'il en a écrit d'un Mémoire que lui a fourni Mr. *Oudinet*, Garde du Cabinet des Médailles du Roi. Ceux qui connoiſſent Rheims ſavent que la Famille des *Oudinets* y eſt diſtinguée & nombreuſe, & on ne doutera pas qu'on ne puiſſe faire fond ſur ce Mémoire ſorti des mains d'un

d'un ſavant Compatriote de l'Auteur. Il nous apprend que *Bergier* eſt né en 1557. & qu'il eſt mort le 15. Sept. 1623. Il avoit été Avocat & puis Syndic de la ville de Rheims. En cette qualité, il fut obligé de faire pluſieurs voyages à la Cour, ce qui lui donna occaſion de faire connoiſſance avec pluſieurs Savans, entr'autres avec Mrs. de *Peireſc*, *Du Puy* & de *Bellievre*, Préſident à Mortier au Parlement de Paris. Ces Savans l'aiderent beaucoup dans la compoſition de l'Ouvrage dont il eſt queſtion dans cet Article, & qu'il ne finit que peu de tems avant ſa mort, puiſque la premiére Edition en fut faite à Paris en 1622. L'Auteur a encore compoſé quelques Ecrits moins importants, entr'autres un Traité *ſur le point du jour* dont il eſt parlé dans la Diſſertation *ſur le jour* qu'on trouve à la fin du Dictionaire de *Bayle*.

Je ne ſais ſi l'Ouvrage dont il s'agit ici ne pourroit pas autant paſſer pour une Hiſtoire de la grandeur & de la puiſſance Romaine, que pour un Traité des grands Chemins de cet Empire, tant l'Auteur s'étend ſur tout ce qui peut exciter l'admiration pour la ſplendeur de Rome, & en relever l'éclat & la Puiſſance. La Préface eſt presqu'entiérement employée à donner la plus haute idée de la Puiſſance des Romains.

Son Ouvrage eſt diviſé en cinq livres qui contiennent 191. Chapitres. Tout le premier livre eſt conſacré à faire voir de quelle maniére les Romains conſidéroient ces chemins publics; le rang de ceux à qui on en confioit

l'inſpection, & les honneurs dont on combloit ceux qui contribuoient ou à leur conſtruction, ou à leur ornement. „ *Dion* nous „ apprend, dit-il (*a*), que l'Empire Ro„ main étant parvenu à ſon plus haut luſtre, „ ſplendeur & majeſté, les Ouvrages des „ grands Chemins étoient en telle eſtime, „ que le Peuple Romain crut faire grand hon„ neur à Ceſar Auguſte, l'éliſant Curateur & „ Commiſſaire des grands Chemins proche de „ Rome, & que ce grand Empereur aiant ac„ cepté cette charge, pour s'en mieux acqui„ ter, prit pour ſes Commis des perſonnes de „ dignité Prétorienne, qu'il conſtitua ſur les „ ouvrages deſdits chemins, &c". Il auroit pû ajoûter que *Silvæ & Calles* étoient ce qu'on appelloit des Provinces Conſulaires (*b*). C'eſt-à-dire qu'on donnoit aux Conſuls la Prefecture des *forêts* & des *ſentiers* qui étoient bien moins que les grands Chemins, à plus forte raiſon penſoient-ils honorer quelqu'un en lui conferant celle des grands Chemins. Les Chapitres III. IV. V. & VII. ſont remplis de témoignages tirez de l'hiſtoire des Inſcriptions, du rang diſtingué de ceux qui étoient chargés du ſoin des grands Chemins. Le Chapitre VI. contient une diviſion des grands Chemins, que l'Auteur fait d'après le partage de l'Empire qui contenoit l'Italie & les Provinces; ainſi il établit deux ſortes de grands Chemins, ceux l'Italie, & ceux des Provinces. Dans le Chapitre

a) Liv. I. Chap. II.
b) V. Suetone, *Jules Ceſar*, c. 19.

tre VIII. l'Auteur fixe l'Origine des grands Chemins publics à l'an 188. après l'éjection des Rois lors qu'*Appius* fit construire la voye *Appia*: La voye *Aurelia* fut la seconde, & *Aurelius Cotta* la fit faire l'an 512. de Rome au raport de *Sigonius*. *Festus*, *Florus* & *Cassiodore* s'accordent à regarder *Flaminius*, le même qui fut tué par *Annibal*, comme l'Auteur de la voye *Flaminia* & du Cirque *Flaminien*, l'an de Rome 533. *Strabon* veut que ce soit *Flaminius* le fils, qui fit aussi construire la voye *Emilia*. Le Chapitre IX. est destiné à la recherche des premiers Chemins construits dans les Provinces.

L'Auteur passe ensuite à la manière dont les Romains s'y prenoient pour la construction de ces immenses ouvrages; il raporte (*a*) le grand nombre d'hommes qu'ils y employoient, & qu'il divise en quatre espèces, savoir des Legionaires, des Sujets Provinciaux, des Artisans, & des Esclaves ou Criminels. Il s'agit ensuite d'examiner quels deniers on employoit à ces travaux; l'Auteur fait de curieuses & savantes recherches sur la nature des revenus de la Republique, il y employe 4. Chapitres (*b*), mais quand il faut toucher à l'état de la question, il n'a que des conjectures qui se peuvent refuter par l'origine même des chemins, car il est certain que ce fut à ses propres depens qu'*Appius* fit construire la voye *Appia*, & ainsi des autres. On sait que les Romains ne portoient pas

(*a*) Chap. X. (*b*) Depuis le XI. jusqu'au XV.

pas de l'argent d'Italie dans les Provinces, ainſi les chemins qu'on y a faits ont été conſtruits aux dépens des Provinces mêmes, ou par les Corvées des habitans. Mais il auroit été très-facile à l'Auteur de trouver que c'étoit aux dépens du public que ces grands Chemins étoient entretenus, puiſque c'étoient des Officiers de l'Etat, qui étoient nommez exprès pour en avoir l'inſpection. L'inſcription,

SENATUS POPULUSQUE ROMANUS
CLIVOM MARTIS PECUNIA PUBLICA
IN PLANITIEM REDIGENDUM CURAVIT,

que *Bergier* raporte à la fin du Chapitre XIV. n'eſt en aucune manière applicable à ſon ſujet; il ne s'agit nullement ici des grands Chemins. Les Chapitres ſuivans juſques au XXI. prouvent la remarque que nous avons faite ci-deſſus, que ce fut toûjours aux depens des particuliers que les grands Chemins furent pavez.

Les recompenſes que Rome accordoit à ceux qui rendoient au Public l'important ſervice de faciliter la traite des armées, & les voyages des particuliers, ſont des monumens de la haute idée que l'on avoit de ce bienfait, & du cas que l'on faiſoit de ces grands Chemins. *Bergier* raporte (*a*) trois ſortes de recompenſes. 1°. On éterniſoit leur nom, en le donnant au chemin même. 2°. On leur érigeoit des Arcs de

(*a*) Chap. XXV.

de Triomphe, ou des Colomnes, & l'Auteur raporte des Medailles qui le prouvent, enfin 3°. on frapoit des Medailles à leur honneur.

Avant de finir ce premier livre, *Bergier* fait une digreſſion curieuſe (*a*) ſur les grands Chemins ou Chauſſées qui ſe trouvent en grand nombre dans la Gaule Belgique, & dont la tradition vulgaire attribuë la conſtruction à *Brunehault*, Reine d'Auſtraſie & femme de *Sigebert*, aſſez connuë par ſes cruautez & ſes perfidies, pendant que des Auteurs ignorans ſoutiennent qu'ils ont été conſtruits par un certain *Brunehaldus* ou *Brunehault* qu'ils font Roi des Belges, & grand Magicien, en ſorte que pour venir plus facilement à bout de la conſtruction de tant de chauſſées, il y employa le ſecours du Diable: *Guichardin* même a donné dans cette impertinence. *Bergier* trouve l'origine de cette opinion vulgaire dans le Poëme d'un mauvais Poëte de Hainault, nommé *Nicolas Reucler*, qui fait une fable ridicule de la fondation de *Bavais*, par un *Bavo* oncle de *Priam*, qui bâtit au milieu de *Bavais* un Temple Heptagone, & éleva au milieu du Temple une Colomne Heptagone, ſous la protection des ſept Planetes, d'où partoient, comme les grands Chemins du Milliaire de Rome, ſept chauſſées qui paſſoient par les ſept portes du Temple, formoient ſept grandes ruës, & ſortoient par les ſept portes de la ville pour s'étendre juſqu'au bout de l'Univers. Le Roi *Brunehault*, Suc-

(*a*) Chap. XXVI. juſqu'au XXIX.

Succeſſeur de *Bavo* au cinquiéme degré, perfectiona ces Chauſſées, auxquelles ſon nom reſta, au témoignage de *Lucius de Tongres*, de *Clarembault* & de *Hugues de Thoul*. D'un autre côté la Chronique *St. Bertin* de *St. Omer* aſſure que la Reine *Brunehault* a fait conſtruire la Chauſſée qui va de Cambray à Arras, & de là par Terouene juſqu'à la Mer, & que cette Chauſſée portoit ſon nom. L'Auteur conclud avec raiſon que de là eſt venu que le vulgaire a donné à toutes les Chauſſées des Païs-Bas le nom de cette Princeſſe, quoique ce ſoient les Romains qui les aient fait conſtruire, comme il le prouve dans les Chap. 28. & 29. On appelle auſſi ces Chauſſées des *Chemins ferrez*, ſoit parce que les pierres ont la couleur du fer, ſoit à cauſe de la ſolidité de l'ouvrage qui depuis tant de Siècles, reſiſtent au froiſſement des Chariots, &c. L'Auteur nous apprend à cette occaſion qu'on nomme en Eſpagne la voye de *Salamanque*, *viam argenteam*, parce que les pierres en ſont d'une couleur blanchatre. *Bergier* finit ce premier Livre, par l'examen des grands Chemins qui ſont en Angleterre, & qui, au raport de *Cambden*, ſont ſi maſſifs, ſi hauts, & ſi étendus qu'on croit communément qu'ils n'ont pû être conſtruits que par les Géans. Qu'auroit-il donc dit de ces eſpèces de Ponts que l'on trouve dans l'*Overyſſel*, au Païs de *Drente*? Ce ſont
pierres d'une épaiſſeur & d'une lon-
ir prodigieuſes, miſes en travers ſur deux
s pierres dreſſées en terre; il y en a de ſi
gran-

grandes que 100. Moutons peuvent s'y mettre deſſous à couvert de la pluye. Des Géans n'y auroient pas ſuffi, il auroit fallu y employer l'art magique & la Puiſſance du Diable. Raiſons excellentes quand on n'a rien à dire, mais dont on ne ſe paye pas aujourd'hui graces au bon ſens.

Le ſecond Livre traite de la matière & de la forme des grands Chemins de l'Empire. L'Auteur y entre dans une diſcuſſion phyſique des diférentes ſortes de terres qui peuvent y ſervir, ſavoir le Limon, l'Argille, l'Arêne, le Gravois. Un Chapitre tout entier explique les diférentes ſortes de Cailloux ; & dans le ſuivant l'Auteur conclud & prouve que les grands Chemins étoient faits de Cailloux & de Gravois, & qu'on y ajoutoit auſſi du bois & du fer. Tout ce ſecond Livre eſt très-curieux, & rempli de recherches qui doivent avoir couté à l'Auteur un travail infini ; il y parle en Maître Maſſon, mais en Maſſon Romain, en Maſſon ſavant, qui n'oublie aucune partie de ſon métier ; & après avoir, pour ainſi dire, travaillé ſous les yeux du Lecteur qu'il conduit pas à pas dans la conſtruction d'un grand Chemin Romain, il examine diverſes conſtructions regulieres & irregulieres, & paſſe aux ornemens des grands Chemins, qui étoient ſur tout de ſuperbes ſépulchres & un grand nombre de chapelles. On ne peut gueres en donner une plus magnifique idée que celle qui nait à la lecture de ce paſſage d'*Onuphre Panvinius: Ad vias autem ædificatæ ſunt ædes, Domus, Arcus, Hip-*

Hippodromi, *Prædia*, *Horti*, *Tabernæ*, *& Sepulchra tantâ frequentiâ*, *ut exterarum gentium Legati per ſuburbana venientes*, *longè antè urbis Portas*, *jam in ipſâ urbe ſe eſſe exiſtimarent.* Le grand Chemin d'Oſtie ſurtout étoit bordé d'une ſi grande quantité de Maiſons & de Palais pendant 16. milles Italiques que Neron forma le deſſein d'étendre les murs de Rome juſqu'à ce Port & de joindre ainſi cette nouvelle Ville à l'ancienne. *Bergier* employe ſix Chapitres à une ſavante Diſſertation ſur les differentes eſpèces de ſépulchres, leurs droits, leurs ornemens, &c. & enſuite il traite dans deux autres Chapitres des autres Edifices particuliers qui ſervoient à l'ornement des Chemins.

Le troiſiéme Livre eſt celui qui eſt rempli de plus de recherches. Il roule ſur l'étenduë de l'Empire Romain que l'Auteur prouve dans LIV. Chapitres par un examen curieux de tous les grands chemins, après avoir fait une Diſſertation preliminaire ſur les meſures, comme le Mille, le Stade, la lieuë, &c. Ces recherches donnent lieu à pluſieurs Digreſſions ſavantes ſur les Portes de Rome, ſur les Alpes, ſur les paſſages de Thrace & de l'Aſie mineure, & ſur tous les chemins de toute l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique, &c. Dans les Chapitres VI. VII. VIII. & IX. de ce Livre, *Bergier* traite de l'Itineraire d'*Antonin* & de la Table de *Peutinger*. Il raporte ſur la premiere queſtion, les ſentimens de pluſieurs Auteurs, touchant celui à qui on doit attribuer

cet

cet Itineraire; &, aiant fait voir qu'il ne peut être attribué ni à *Jules Ceſar*, ni à *Auguſte*, ni aux *Antonins* dont il porte néanmoins le nom, ni à *Æthicus* à qui quelques-uns l'ont donné, il conclud avec beaucoup de raiſon que cet Itineraire commencé ſous le Conſulat de *Jules-Ceſar* & d'*Antoine*, par un Decret du Sénat qui nommoit des gens pour meſurer l'Empire, a été continué par Auguſte & par ſes Succeſſeurs qui y ont ajouté des Villes ou conquiſes ou bâties de leur tems; & enfin *Æthicus* à qui un de ces Regiſtres publics étoit tombé entre les mains, y ajouta ce qu'il crut y manquer, & le mit à la fin de ſa Cosmographie, avec le nom d'*Antonin* ou d'*Antonius* qui apparemment étoit à la tête du Regiſtre qu'il augmenta. Effectivement ce ſont-là de ces ſortes d'ouvrages qu'un ſeul homme ne peut ſe flater de perfectioner, il faut que pluſieurs y mettent la main ſucceſſivement, encore ne le porteront ils pas à la perfection. L'Itineraire d'*Antonin* pourroit aujourd'hui être augmenté du double. Il auroit pû au moins, tel qu'il eſt, ſervir de guide à ceux qui ont voulu nous dreſſer des Cartes Geographiques ſur les Obſervations Aſtronomiques; ils n'auroient point racourci la Méditerranée, ni les côtes de l'Aſie de tant de lieuës, racourciſſement demontré qui prouve la fauſſeté des Obſervations.

L'Auteur de la Table de *Peutinger* eſt encore moins connu que celui de l'Itineraire d'*Antonin*, car *Peutinger* dont elle porte le nom,

nom, ſavant d'ailleurs, & peut-être capable d'en faire une meilleure, n'en eſt point l'Auteur. Il eſt le premier chez qui elle ait été vuë, & à en juger par ſon peu d'empreſſement à la publier, il y a apparence qu'il en faiſoit peu de cas. *Bergier* en remarque exactement tous les défauts qui ſont en grand nombre, mais il nous ſemble qu'il ſe trompe dans ce qu'il dit du but de l'Auteur, qu'il ſuppoſe avec *Velſerus* avoir été Chrétien, parce qu'on trouve dans ſa Carte le nom de St. *Pierre*, & pluſieurs choſes qui concernent les Hébreux. A ceci on pourroit répondre que ces endroits peuvent être des augmentations ou des changemens faits par les Copiſtes; enſorte que cette remarque ne ſignifie rien. Voici l'autre. Comme cette Carte eſt exorbitamment longue & très-étroite, *Bergier* en prend occaſion d'examiner ce qui peut avoir porté l'Auteur à choiſir un format ſi extraordinaire, & il en conclud que c'étoit pour donner une grande idée de la prodigieuſe étenduë de l'Empire Romain. Il faut avouer que l'idée de cette étenduë dépendant uniquement dans une Carte des Lignes qui déſignent les chemins, il étoit indifferent pour ce but de faire une Carte auſſi ridicule que celle-ci, toutes ces lignes auroient plus frappé dans une Carte ordinaire. Nous croyons donc, ſauf meilleur avis, & quoiqu'en puiſſe dire l'Auteur, que cette Carte a été dreſſée par quelque Officier Géneral, ou par ſon ordre ſuivant le précepte de Vegece: *Primùm Itineraria omnium Regionum, in quibus bellum*

bellum geritur, pleniſſimè debet habere perſcripta: Ita ut locorum intervalla, non ſolùm paſſuum numero, ſed etiam viarum qualitates perdiſcat: Compendia, diverticula, montes, flumina ad fidem deſcripta conſideret. Uſque eo ut ſolertiores Duces, Itineraria Provinciarum, in quibus neceſſitas geritur, non tantum adnotata, ſed etiam picta habuiſſe firmentur: ut non ſolum conſilio mentis, verùm aſpectu oculorum viam profecturis eligerent; & même qu'on s'eſt ſervi de quelque exemplaire de l'Itineraire d'*Antonin* pour la dreſſer, & quant au format long & étroit, il eſt très-probable qu'il a été choiſi tel pour la commodité, puiſqu'on en pouvoit ainſi faire un ou pluſieurs rouleaux portatifs & tout-à-fait commodes. Cette interpretation paroîtra, ſans doute, la plus naturelle, & par conſéquent la plus approchante de la vérité.

La matiere croît ici ſous la plume de l'Auteur. Quelque travaillé que ſoit le III. Livre, je ne ſais ſi le IV. ne l'emporte pas. C'eſt un amas, bien en ordre, de recherches curieuſes ſur l'établiſſement, l'origine, & l'utilité des Poſtes, ſur les differentes Voitures, ſur les Meſſagers, & ſur ceux à qui il étoit permis ou non de courir les poſtes. Il recherche avec ſoin tout ce qui a raport aux Grands Chemins: il parle des Manſions, des Gîtes, des Magazins, des Proviſions, & même des Garderobes établies pour les Empereurs ſur les Grands Chemins: Les Monceaux de pierre, *ad primum, ad ſecundum Lapidem &c.* ne lui ont pas échapé, non plus que les Colomnes

lomnes Milliaires ; enfin il parle des Ponts avec ſon Erudition ordinaire, ce qui le conduit à la Navigation ſur les Rivieres & ſur les Côtes. La multitude des Chariots qui abordoient à Rome de tous côtez lui donne occaſion d'examiner la multitude des Citoiens Romains, & la quantité de Grains & autres Vivres & Marchandiſes qu'il falloit conduire à Rome de toutes parts.

Le cinquieme Livre eſt à peu près dans cet ouvrage comme le cinquieme Acte dans certaines Tragedies, par exemple dans celle d'*Inès de Caſtro*, où on ne l'a mis, que parce que l'uſage veut qu'il y ait cinq Actes dans ces ſortes de Pièces. Toute la difference qu'on y voit eſt que l'Auteur n'étoit pas tyranniſé par un ſemblable uſage. De ſorte que ſa matiere étant finie avec ſon IV. Livre, il auroit dû, ce ſemble, en reſter là. On voit que ce dernier Livre n'a été compoſé que pour ne rien perdre des *Collectanea* que l'Auteur avoit faits pour la compoſition de ſon ouvrage; en effet il n'y eſt plus parlé des grands chemins. L'Auteur entre dans Rome, & s'y tourne de tous côtez, pour en admirer, & en décrire la beauté dans ſes divers periodes. Il paſſe en revuë les ruës, les édifices ſacrez & profanes, leurs ornemens, &c. Une planche qui eſt dans ce Livre à la fin du Chapitre VII. donne une idée aſſez nette de la maniere dont étoient tirées les ruës de Rome.

On ne doit pas s'attendre à trouver un beau ſtile dans cet ouvrage ; le langage en eſt ancien,

cien, & le ſtile peu châtié; mais au reſte le Livre eſt un tréſor d'érudition ſur cette matiere. On en a tant fait de cas que deux Savans ont pris la peine de le traduire & de le commenter. Le P. *Bacchini* ſavant Benedictin, l'un des Auteurs du Journal de Parme, l'a traduit en Latin & en Italien, & y a ajouté quelques remarques. Le ſavant Profeſſeur *Henninius* l'a auſſi traduit en Latin, & ſa Traduction avec ſes Remarques ſe trouvent dans le Tome X. des Antiquitez de *Grævius*. Il auroit été à ſouhaiter qu'on ſe fût ſervi des remarques de ces deux Savans pour enrichir l'Edition dont nous parlons. Nous approuvons auſſi la Remarque d'un Critique, c'eſt qu'on auroit dû ajouter au ſecond Volume l'Itineraire d'*Antonin*. Perſonne n'étoit plus capable que *Bergier* de nous donner une Edition exacte de cet Ouvrage qui auroit rendu ce ſecond Volume égal au premier.

ARTICLE XI.

Hiſtoire d'un Os, *entré vraiſemblablement par la Bouche, & rendu par les Chairs du Fondement après de longues ſouffrances. Par* J. Destendeau, *Maître Chirurgien* à la Haye.

L'Anne'e 1728. au mois de Decembre, je fus appellé par le Sr. *Iſaac Cuſin*, Fondeur

de Métaux, né à *Paris*, âgé d'environ 50. ans, & habitué *à la Haye* lieu de ma reſidence, pour le traiter d'une Fiſtule externe à l'Anus, dont il étoit affligé depuis huit ou neuf mois, ſans qu'il eût pû recevoir aucun ſecours du Chirurgien qui l'avoit traité juſqu'alors, & qui l'abandonnant à de continuelles & violentes douleurs, ſe retira en lui diſant, qu'on ne pouvoit le guerir. Le pauvre Malade, déja épuiſé, & devenu preſque Etique, tant par ſes ſouffrances, & par une petite Fiévre, qui ne le quittoit point, que par le mélange des matieres putrides de ſa Fiſtule, avec ſon ſang, & avec le reſte de ſes humeurs, ne pouvoit, ſelon toute apparence, aller bien loin. Je l'entrepris dans ce triſte état. Après que je l'eus ſondé, & bien examiné, je jugeai qu'il n'y avoit point de tems à perdre pour faire l'Operation; d'autant que cette Fiſtule, qui avoit ſon entrée extérieurement à deux pouces de l'Anus, du côté de la Feſſe droite, n'auroit pû gagner davantage, ſans paſſer les bornes de l'Operation qui ſeroit devenuë impraticable, puiſque la Fiſtule avoit déja percé en droite ligne tout au travers du Sphincter du rectum, de la longueur de mon doigt index. Après toutes ces conſiderations je préparai mon Malade, & les choſes dont j'avois beſoin pour l'Opération que je fis heureuſement, le onziéme du même mois de Decembre, accompagné de mes Garçons & des gens où logeoit le Malade, en preſence de Mr. SCHWENCK Docteur en Medecine, & Profeſſeur en Anatomie

tomie à la *Haye*. Mais après que je crus avoir tout fait, ayant porté mon doigt dans la Playe pour examiner si j'avois suffisamment débridé, & scarifié les parois de la Fistule, je fus bien surpris, de sentir & de toucher, tout-à-fait au fond de cette playe vers le Col de la Vessie, un Corps étranger, dur, & pointu, qui y étoit enchassé; ce qui m'obligea d'y faire une legère incision, pour le découvrir & le debarasser, afin de le pouvoir prendre avec un Instrument convenable. Ceci me réüssit, & je tirai, avec cet Instrument, une lame d'Os pointuë par les deux bouts, comme une lance, longue de deux travers de doigt, un peu plus large, & plus épaisse qu'une grosse lame de Canif, que je jugeai par sa dureté, & par son apparence, être une Esquille d'un Os de Bœuf. Je demandai au Malade, s'il ne se souvenoit pas d'avoir avalé cet Os: il me répondit que non; mais qu'il se souvenoit très-bien que, quelque tems avant la manifestation de sa Fistule, il sentit en se courbant, comme un coup de Poignard à l'endroit du *Rectum*, & qu'il pensa s'évanouïr par la violence de cette douleur. Ce fut alors sans doute que cet Os perça le Boyau: je le pansai, & médicamentai ensuite selon l'Art, & il a été entierement gueri & rétabli dans une parfaite santé le 30. Janvier 1729. qui étoit le 50. jour après l'Operation.

Il y a tout lieu de croire, que cette lame d'Os a été avalée en long avec de la soupe, ou d'autres alimens liquides; mais ce qui est

étonnant, c'eſt qu'un Corps auſſi long, & auſſi pointu ait pû paſſer depuis le Gozier juſqu'au bas du Diaphragme, par un canal auſſi étroit & auſſi tapiſſé de glandules que l'eſt l'Oeſophage, & qu'enſuite après ſa ſortie de l'Eſtomach par le Pylore il ait pû continuer ſa route le long des Boyaux grêles qui ſont ſi étroits, & ſi pleins de Cellules ſans s'y accrocher, ni s'y embaraſſer, avant que d'arriver au *Rectum* lequel il n'y a point de doute que cet Os n'ait percé, avant que d'arriver à l'endroit d'où je l'ai tiré, ayant été preſſé, & pouſſé, tant par ſon propre poids avec les matieres fécales, que par le mouvement Periſtaltique des Inteſtins.

Cette obſervation doit nous ſervir d'un grand exemple dans la pratique des Operations; nous y apprenons ſur toutes choſes, à uſer d'une grande circonſpection pour n'expoſer pas témerairement les Malades à de ſi grandes douleurs; danger que l'on previent, lors que l'on perfectione, & que l'on remplit, tout ce qui doit concourir à une heureuſe fin, pendant & après l'Operation; car il eſt apparent, que ſi ce corps étranger, dont je viens de parler, étoit reſté, après l'Operation, elle auroit été non ſeulement fort inutile, mais auſſi très-accablante pour le Malade qui ſeroit mort à la fin miſerablement après avoir ſouffert de cruelles douleurs.

C'eſt quelque choſe d'admirable que le bel ordre de la Nature, & que les ſoins qu'elle prend, ſans ceſſe, pour ſa conſervation, en ex-

expulsant, & en poussant au dehors tout ce qui peut lui nuire. Le corps étranger, dont nous venons de parler, en est certainement un exemple, d'autant qu'après avoir passé le Gozier, s'il s'étoit arrêté ou engagé dans quelqu'autre endroit, avant celui où il est parvenu, toute la pénétration de l'Art n'auroit pû en découvrir la cause, ni y apporter de secours.

Lors qu'on a étudié avec attention le Corps humain & ses fonctions, il y a bien plus sujet de s'étonner des accidens facheux qui ne lui arrivent pas, que de ceux qui lui arrivent, étant aussi exposé qu'il l'est, tant du côté du dedans, que de celui du dehors, & vû que le moindre de ses ressorts, dont le nombre est si grand, ne sauroit ni se déranger, ni souffrir, sans jetter la Machine dans le danger & dans le desordre. Sa belle Oeconomie est une merveille bien propre à élever nos Esprits à celui qui en étant l'Auteur le conserve, & le dirige par sa Sagesse infinie, comme *Galien*, tout Payen qu'il étoit, l'a si bien remarqué.

ARTICLE XII.

HISTOIRE DU DIABLE, *traduite de l'Anglois.* A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1729. in 12. deux Tomes, un Volume. pagg. 264. pour le premier Tome; & 302. pour le second.

LEs Anglois, qui donnent dans des travers oppoſez aux ſentimens vulgaires de la Théologie, ne ſauroient ſe fixer. Ils ont un fonds de liberté qui les rend ennemis jurez de la contrainte. Ils donnent carriere à leur eſprit, & ſans ſe mettre en peine s'ils raiſonnent conſéquemment, ils diſent & écrivent tout ce qui s'offre à leur imagination. Mais quand on fait tant que de choquer les ſentimens reçus, il faudroit du moins s'appuyer ſur des raiſons claires, & fonder ſon ſyſtême ſur des argumens qui emportent conviction. Autrement un Auteur qui veut ſe diſtinguer par la ſingularité de ſes idées en matiere de Religion, ſe donnera un ridicule parmi les gens qui demandent plus que de l'eſprit, dans des choſes auſſi ſerieuſes que les matieres de Théologie.

L'Auteur Anglois n'eſt pas plus ſcrupuleux ſur cette matiere, que tant d'autres qui ont voulu attaquer tantôt un principe du Chriſtianiſme & tantôt l'autre. Ils n'oſent rompre en viſiere à la Religion, le ſentiment naturel leur apprend à la reſpecter; mais ils gliſſent toujours certains principes d'autant plus pernicieux qu'ils ſont expoſez avec plus d'adreſſe. C'eſt ce que nous aurons peut-être lieu de faire remarquer dans le cours de cet Extrait; donnons d'abord une idée de l'ouvrage qui en doit faire le ſujet.

Cette Hiſtoire eſt diviſée en 2. Parties. La premiere contient un détail des circonſtances où

où le Diable s'eſt trouvé depuis ſon banniſſement du Ciel, juſqu'à la création de l'homme : attachons-nous à cette premiere Partie.

Dans le I. Chapitre qui ſert d'introduction à l'Ouvrage entier, l'Auteur qui ſemble porté à écrire l'Hiſtoire du Diable ſans partialité, prouve par l'Ecriture que ce *Tyran de l'air* a une Religion, puis que 1. c'eſt un croiant, & 2. qu'il craint Dieu. Après quoi il demande qui des deux eſt meilleur Chrétien, ou du Diable qui craint & qui tremble, ou de ceux qui ne croient ni Dieu ni Diable ? Cette froide plaiſanterie n'étant appuyée que ſur un principe viſiblement faux, ſavoir ou que le Diable peut avoir la même Foi que les Chrétiens, ou que la Religion Chrétienne conſiſte ſeulement à croire & à craindre, comme le Diable, je ne m'arrêterai point à la refuter. Ce beau debut eſt ſuivi d'une contradiction groſſiere. L'Auteur veut prouver que le Diable travaille à la propagation de la Religion. Il allegue pour exemples, la Guerre des Croiſades, & quand il vient à parler de la Conquête du Mexique, il prétend *que c'eſt temerité pour ne pas dire malice d'accuſer le Diable d'avoir été la cauſe des grandes victoires que ſes amis les Eſpagnols y ont remportées.* Pourquoi cela ? „ C'eſt que Satan, dit-il, n'a jamais eu la fo-„ lie de perdre ſon tems, ni d'employer mal „ ſa politique, ni même d'embarquer ſes al-„ liez, pour aller conquerir des Nations qui „ étoient déja à lui : ce ſeroit, ajoute-t-il, „ Satan contre Beelzebub, ce ſeroit faire la

„ guerre à ſoi-même". Et que fit-il, quand, par les ſollicitations du Pape, & de Bernard de Clairvaux, les Princes Catholiques armerent pour aller conquerir la Terre ſainte poſſedée par les Infideles? Les Sarrazins appartenoient-ils moins au Diable que les Americains? Ou eſt-ce que le Pape étoit moins dans les bonnes graces de *l'Ange de ténèbres*, que les Eſpagnols?

La plus grande politique où le Diable ait eu part en dernier lieu, c'eſt à la Miſſion de la Chine, où il a ſi bien ſû jouër ſon Rôle qu'il a enfin engagé les Jéſuites à faire dans ce Païs-là un *Salmigondi de Religion*, comme s'exprime l'Auteur, c'eſt-à-dire un mêlange horrible du Paganiſme, & de la Religion Romaine. Il y a long-tems qu'on a fait ce reproche aux Jeſuites, & malheureuſement pour l'honneur de la Religion, il n'eſt que trop bien fondé.

L'Auteur ſouhaiteroit qu'on pût engager le Diable à écrire la Verité; car, dit-il, ce ſeroit un Hiſtorien achevé par la connoiſſance qu'il a des choſes. „ Quel excellent recit, ajoute-t-„ il, ne pourroit-il pas nous faire du voyage „ de Noé dans la fameuſe Arche! Il pourroit „ reſoudre toutes les difficultez qui ſe ſont „ rencontrées à la bâtir, à l'équiper, à l'avi-„ tailler pour tout l'aſſemblage qu'il avoit fait „ des eſpeces. Il pourroit nous apprendre ſi „ toutes les creatures ſont venuës d'elles-mê-„ mes à lui, pour entrer dans l'Arche, ou „ bien s'il a été pluſieurs années à la chaſſe „ pour les raſſembler". Il continuë ſur ce

ton

ton le détail de quantité de faits que nous ignorons, & dont le Diable pourroit nous instruire; à quoi il ajoute que pour écrire l'*Histoire du Diable*, il aura soin de puiser dans de si bonnes sources & d'entretenir de si bonnes correspondances, que les faits qu'il raportera de lui seront authentiques & averez; &, en un mot, où lui-même n'aura rien à contredire. Il se flatte aussi qu'il sera au dessus de la censure (*a*) & de la critique d'une façon toute particuliere. Je crois qu'il n'a pas tout-à-fait tort, car où est le Théologien qui voudroit relever les bouffoneries impies dont il a farci son ouvrage? La Critique est reservée pour des choses solides, ou qui ont l'apparence de la solidité.

Le II. Chapitre traite du mot DIABLE *qui est un nom qui convient au Diable & à ses Anges, tant en general qu'en particulier.* L'Auteur, après avoir raporté quelques passages de l'Ecriture où le Diable est nommé tantôt au singulier & tantôt au plurier, ajoute, sans déterminer s'il y a un ou plusieurs Diables, qu'il en parlera tantôt comme d'une personne seule, & tantôt comme d'une armée de Diables, ou d'Esprits infernaux. Mais avant que d'entrer en matiere, il raporte une conversation entre

(*a*) Il y a dans la Traduction, *la censure des Critiques*, ce qui est réunir deux idées très-differentes; car les Critiques ne sont point Censeurs, puisqu'ils étayent ce qu'ils avancent, de raisons & de preuves, au lieu que les Censeurs blâment un système en general, souvent sans savoir pourquoi.

entre deux perſonnes de qualité, dont l'une croit qu'il y a un Dieu, un Diable, un Paradis & un Enfer, & l'autre n'en croit rien. L'effet de cet entretien fut que l'une de ces perſonnes y fit entrer la queſtion de la réalité de l'exiſtence du Diable, & que la diſpute porta le ſcelerat à ſe repentir. Surquoi je remarquerai que les choſes que l'Auteur fait dire à celui qui veut prouver qu'il y a un Diable ſont plus propres à faire douter de cette verité qu'à l'établir. Car toute la preuve ſe reduit au jurement horrible qui eſt très-commun parmi les Anglois; *Dieu d. . . . ne*, &c. L'Auteur conclut de là que ceux qui prononcent ces paroles & qui font profeſſion d'Athéïſme, ſe contrediſent, puis qu'il n'y a ni Dieu, ni Diable, ni Enfer, on ne peut pas être damné; ce qui n'eſt autre choſe qu'une puerilité. L'habitude qu'on a de prononcer certains mots, ne peut aucunement ſervir à prouver l'exiſtence des choſes auxquelles il a plû aux hommes d'appliquer la ſignification de ces mots. L'Auteur fournit encore deux preuves de l'exiſtence du Diable. Elles ſont un peu plus ſolides, ou du moins plus éblouïſſantes que la précedente. La 1. à laquelle il juge à propos de donner le nom de Démonſtration, eſt fondée ſur le conſentement aveugle de certaines Nations, qui n'aiant point d'autre connoiſſance de Dieu s'en font un du Diable, faute d'un meilleur. La 2. eſt priſe de ce que tous les ſiecles du Paganiſme depuis que le Monde exiſte ont eu une notion du Diable.

ble. Après avoir raporté ces deux preuves, dont je me garderai bien de faire voir le foible, l'Auteur commence l'hiſtoire de ſon Heros. Il ne diſpute point ſur une choſe auſſi univerſellement reçuë que l'origine du Diable. C'eſt un Ange Rebelle chaſſé du Ciel, ſans eſperance d'y pouvoir jamais rentrer; c'eſt un fait averé dans tout le monde Chrétien, & je louë l'Auteur de n'avoir pas répandu un fin ridicule ſur cet Article de nôtre Foi. Il convient qu'il y a un grand Diable, Monarque ſouverain de l'Enfer, & ſuperieur de tous les Anges qui ſont tombez avec lui; mais il ne le place point dans un Enfer local, dont effectivement l'hypotheſe ne s'accorde point avec l'Ecriture.

Le III. Chapitre eſt deſtiné à examiner *l'Origine du Diable, qui il eſt, qui il étoit avant ſon expulſion du Ciel, & en quel état il s'eſt trouvé depuis ce tems-là, juſqu'à la création de l'homme.* L'Auteur parle de la gloire de Lucifer dans le Ciel, & il raporte la cauſe de ſa rebellion à la proclamation que Dieu fit de ſon Fils, pour le nommer Generaliſſime des armées Celeſtes, & pour l'établir avec lui-même Gouverneur ſuprême dans le Ciel. Proclamation à laquelle le Seraphin ne put ſe reſoudre d'obéïr; ce qui lui fit mediter la revolte qui le fit chaſſer du Ciel.

Le IV. Chapitre contient une liſte fort circonſtanciée des divers noms que l'Ecriture donne au Diable; & l'Auteur examine enſuite ſa nature. C'eſt un Eſprit, & par conſéquent il eſt inviſible; deſorte qu'on ne doit pas croire

re legerement les relations de ceux qui disent l'avoir vû. L'Auteur croit pourtant que le Diable peut emprunter diverses formes pour se rendre visible. Mais prouver, comme il le fait, que *le Diable n'a point été revêtu d'un corps dès le commencement*, c'est parler en l'air, puisque cela n'est contesté de personne. Cette digression inutile est encore suivie d'une contradiction. Car, après avoir dit, six pages auparavant, que pour ce qui regarde les diverses formes que le Diable emprunte, & ses promptes transformations, on en a des témoignages si évidens qu'il n'y a pas lieu d'en douter, il ajoute, comme un fait certain, que son pouvoir est limité sur la Terre par raport à deux circonstances. „ Premierement, *il ne* „ *sauroit*, dit-il, *prendre un corps ou une sub-* „ *stance qui ait une forme corporelle:* en second „ lieu, il ne lui est pas permis d'exercer ses „ facultez seraphiques, ou d'agir avec cette „ force surnaturelle dont il étoit revêtu avant „ sa chute". Il raporte qu'un Villageois, aiant mené une vie libertine, &, effrayé de l'horreur de ses crimes, s'étoit imaginé avoir vû le Diable qui lui ordonnoit de se repentir. Un Gentilhomme à qui il parla, lui prouva que ce n'étoit là que l'effet d'une imagination blessée, parce que le Diable ne peut pas commander de faire le bien.

Quant à la nature du Diable dans son Etat present, 1. C'est un Ennemi vaincu, & en même tems un Ennemi irreconciliable de Dieu son Créateur. 2. C'est l'Ennemi irreconciliable

ble de l'homme. Ainſi, plongé dans un abime de miſeres, il tenta tous les moiens imaginables pour faire tomber l'homme dans ſes pieges, & le rendre compagnon de ſa desobéiſſance. Il connut à la *phyſionomie* hautaine d'Eve, qu'il lui ſeroit aiſé de la mettre dans ſes interêts, en la prenant par ſon foible, ſavoir l'orgueil. Il y réuſſit en effet, & depuis ce tems-là, dit-on, les femmes ont été des *Diables* à leurs maris.

Juſqu'ici, l'Auteur n'a parlé qu'en general de ce qui concerne Satan & ſon Empire dans le monde, mais dans le Chapitre V. il commence à entrer dans le détail hiſtorique, qui eſt le but principal de ſon ouvrage. Il ſuppoſe d'abord que les Anges complices de la revolte de Satan, étoient de differens rangs, & de differens degrez, mais qu'on ne peut pas ſavoir préciſément le poſte que le Chef des rebelles occupoit dans le Chœur immortel des Anges, cependant il ſuppoſe qu'il étoit revêtu d'une des plus hautes dignitez.

L'Auteur n'a pas oublié de raporter dans toute leur force, les objections des Libertins contre la chute des Anges, mais il n'y répond pas un mot. Il releve très-durement certaines bevuës de Mr. Milton, qui, dans le fond, ne ſont pas plus condamnables que celles qui ſe trouvent dans l'Eneïde, & qui n'ont point préjudicié au merite de ce Poëme. Ne ſait-on pas que les Poëtes s'attribuent le Droit de ſacrifier le Bon Sens, la Raiſon & la Verité, à une deſcription pompeuſe? L'uſage decide en leur

leur faveur, ainſi le meilleur eſt de les laiſſer jouïr de leurs privileges.

Dans le VI. Chapitre, l'Auteur poſe en fait 1. qu'après que les Anges rebelles eurent été chaſſez du Ciel, ils ne furent point, & ne le ſont pas encore renfermez dans un Enfer local. Ou 2. que s'ils y ſont renfermez, ils ont la liberté de faire des incurſions dans les Regions de l'air. 3. Que Satan n'a point de reſidence particuliere dans le Globe ou ſur la Terre que nous habitons.

L'Auteur examine dans le Chapitre VII. 1. Quel eſt le nombre des Suppôts de Satan, & 2. quelle a été leur condition depuis leur expulſion du Ciel juſqu'au tems de la Création. Il ne decide rien ſur la premiere queſtion, & pour ce qui eſt de leur condition, il dit qu'il eſt impoſſible d'examiner de près quelle en a été l'horreur; mais qu'on peut ſuppoſer avec raiſon qu'ils ont ſouffert tout ce que des Eſprits d'une nature ſeraphique étoient capables de ſupporter, ſans toucher à leur exiſtence. „ On peut ſuppoſer, continuë l'Auteur, que „ durant la condition ambulante, où le Dia- „ ble étoit dans ce tems-là, il a été occupé „ avec toute ſa cabale à exercer la haine & „ la rage qu'ils avoient contre le Tout-puiſ- „ ſant, & contre la felicité des Anges qui lui „ étoient demeurez fideles, par tous les moiens „ qui leur reſtoient de faire voir leur malice... „ Après avoir ainſi demeuré pendant un cer- „ tain tems dans ſa miſere, dont pourtant „ nous ne ſaurions déterminer la durée, il

„ de-

„ découvrit enfin la nouvelle Création de „ l'homme, après quoi il trouva d'abord ma„ tiere à s'occuper, & où il a toujours été „ emploié depuis".

La premiere Queſtion que l'Auteur examine dans le Chapitre VIII. c'eſt *le pouvoir que le Diable avoit au tems de la Création.* Conſterné de voir que l'homme étoit deſtiné à lui ſucceder, & remplir la place qu'il avoit occupée, au Ciel, il voulut d'abord détruire cet ouvrage, mais il ſentit qu'il étoit retenu par la main de Dieu. Il prit donc le parti de le ſeduire de la maniere qu'on l'a déja dit. Dieu a toujours retenu le Demon dans de certaines bornes, & il ne peut agir ſur les Créatures que par la permiſſion de cet Etre ſuprême, comme il paroit par l'hiſtoire de Job.

Chapitre IX. Satan fier de la conquête qu'il avoit faite dans le Jardin d'Eden, conjectura qu'il pourroit facilement venir à bout de la poſterité de nos premiers Péres. Mais au milieu de ſes Conquêtes, il trouva un obſtacle à ſes ambitieux deſſeins, dans la grace qui fut promiſe à une partie de la Poſterité d'Adam, qui malgré ſa chute devoit être rachetée par le *Meſſie.* Toutefois Satan ne perdit pas courage. Il vit bien-tôt renaître ſes eſperances, lorſque Dieu aiant preferé l'oblation d'Abel à celle de Caïn, celui-ci en conçut de la haine contre ſon frere. Le Diable ſe gliſſa dans ſon cœur par cette porte, & fit bien-tôt après arroſer la terre du ſang innocent.

Dans la ſuite, comme il tenoit encore dans ſes filets

filets la Race maudite de Caïn, déja coupable de meurtre, il continua de même avec les Rejettons corrompus qui en sortirent, jusques-là qu'il porta non seulement cette Race dégenerée, mais aussi la semence sainte à un consentement general de pécher & de se plonger dans le crime avec des circonstances si énormes que l'*Eternel se repentit* d'avoir fait l'Homme. L'Auteur entre là-dessus dans le détail des crimes qui porterent Dieu à detruire le Genre humain, à l'exception de Noé & de sa famille. Alors ce bon vieillard commença à prêcher la repentance aux hommes, & à leur annoncer la Vengeance. C'est alors que le regne du Diable a été dans son plus grand éclat. Mais après le Deluge, l'Univers étant en quelque façon renouvellé, il se vit contraint de refaire tout ce qu'il avoit déja fait.

Chap. X. Il en trouva bien-tôt l'occasion: Noé aiant planté la vigne, but du vin & s'enyvra. S'étant endormi dans une posture indecente, son fils Cham au lieu de couvrir sa nudité, s'en moqua & en avertit ses Freres, qui, plus sages que lui, couvrirent decemment leur Pere.

Après que Noé fut vaincu & que Satan eut porté sa Conquête aussi loin qu'il pouvoit le souhaiter, le Diable n'eut pas grand' chose à faire dans le monde pendant quelques siecles, si ce n'est à continuer une corruption generale parmi les hommes. Le premier de ses exploits fut la Tour de Babel, dont l'entrepriſe étoit

des

des plus absurdes. L'Auteur croit que les Descendans de Noé n'eurent point dessein de faire un bâtiment qui put atteindre jusqu'au Ciel. „ J'aimerois mieux croire, dit-il, qu'ils „ avoient seulement envie de bâtir une Cité „ également glorieuse & magnifique, capable „ de les contenir tous, & que cette Tour lui „ devoit servir d'ornement & de fortifications, „ ou même de Magazin, pour y ramasser de „ grandes provisions, en cas d'inondations „ extraordinaires, ou de quelques autres acci- „ dens". Mais quoiqu'il en soit, il est certain que Dieu fit échouer cette entreprise par la confusion des Langues parmi ceux qui étoient employez à cet ouvrage.

La premiere entreprise que le Diable tenta, après cela, fut d'engager les hommes dans des guerres & dans des troubles. Delà est venu qu'on a donné aux vertus, les noms des vices, & aux vices les noms des vertus.

Le Diable prit encore d'autres mesures par raport à l'Adoration. 1. Il porta les hommes à negliger leur devoir envers Dieu. 2. Il introduisit par degrez l'adoration des fausses Divinitez. Et 3. après avoir réussi dans ces deux points, après avoir detourné les hommes du veritable & de l'unique objet qui meritoit leurs hommages, pour les porter à un faux culte, il lui fut facile de les y continuer, & même de les engager peu à peu à se plonger dans une idolatrie formelle. Il eut même l'adresse de leur faire accroire qu'en se prosternant devant les figures ou les images qu'ils faisoient pour

repreſenter le vrai Dieu, c'étoit lui ſeul qu'ils adoroient. „ En un mot, ajoute l'Auteur, le „ Diable avoit remporté ſur le Genre humain „ une victoire complette en banniſſant en „ quelque façon de deſſus la Terre le culte „ du vrai Dieu, & en forçant pour ainſi dire „ ſon Createur à établir un nouveau Monde, „ parceque le vieux étoit ſi corrompu qu'il „ n'auroit pas moins fallu qu'une force abſo- „ luë & une toute-puiſſance de Dieu, pour „ recouvrer un certain nombre d'habitans qui „ rentraſſent en leur devoir, pour le ſervir & „ l'adorer".

Chap. XI. Abraham fut le fondateur de l'Egliſe que Dieu établit, pour y faire obſerver ſes préceptes. Le Diable voiant bien qu'il ne feroit que perdre ſon tems d'attaquer Abraham, tourna toute ſa fureur contre Lot: L'Auteur donne un mauvais tour à ce qui eſt dit dans l'Ecriture du commerce que Lot eut avec ſes deux filles. „ Il tira avantage, dit-il, „ de la frayeur où les avoit jettées l'incendie „ de Sodome & de Gomorre : il leur fit ac- „ croire que le Monde entier avoit été conſu- „ mé avec ces deux Villes, de ſorte qu'elles „ étoient hors d'état de jamais trouver de ma- „ ris, &c." Recit directement contraire à ce qu'en a écrit Moïſe, qui donne la faute aux deux filles; & puis que ce n'eſt pas du S. Eſprit que l'Auteur emprunte la relation de ce fait, ne ſeroit-ce point le heros de ſon Livre, qui, par reconnoiſſance, lui auroit fourni un Memoire là-deſſus ? Il eſt vrai que l'Auteur, ſui-

ſuivant ſa coutume, ſe contredit auſſi à la page ſuivante, où il ſe raproche de la verité de l'*Hiſtoire* ſacrée.

Depuis cette attaque que le Diable venoit de former contre Lot, on ne trouve pas que cet Eſprit malin ait été ſi occupé dans le monde qu'auparavant; la raiſon de cela eſt, qu'il n'avoit, pour ainſi dire plus rien à faire; tout le reſte du monde étoit à lui, il l'avoit endormi par l'enchantement de l'Idolatrie, & il a continué de même juſqu'aujourd'hui. L'Ecriture nous fournit des exemples de quelques Patriarches que le Diable ſéduiſit avant la deſcente en Egypte, mais on ne nous dit rien de ce qu'il fit en ce Païs-là. Seulement, l'Auteur nous dit que Satan ne pouvant s'oppoſer à la ſortie des Iſraëlites, il prit le parti de faire le Voyage de compagnie. Il fait voir enſuite en combien de manieres il les attaqua, & combien de fois il les fit ſuccomber ſur leur route, & depuis leur établiſſement dans la Terre de promiſſion. Nous renvoyons là-deſſus le Lecteur à l'Ouvrage même.

La seconde Partie de cette Hiſtoire traite de la conduite que le Diable a tenuë juſqu'à preſent, & des moiens dont il ſe ſert pour venir à bout de ſes deſſeins. Le Meſſie étoit né, dit l'Auteur dans le I. Chap. de cette ſeconde Partie, l'*accompliſſement des tems*, auquel l'ancien Serpent devoit avoir la *tête briſée*, *étoit venu*; auſſi depuis ce tems-là, il n'a paru qu'un Diable foible, ſtupide & ignorant, en comparaiſon de ce qu'il étoit auparavant. On en a

une preuve bien convaincante dans le maſſacre des innocens qu'il ſuggera à Herode, dans l'eſperance d'envelopper l'enfant dans ce Maſſacre. Une autre extravagance du Diable & la plus groſſiere dont on l'ait jamais accuſé, fut d'aller trouver le Meſſie au deſert pour le tenter. Aiant été vaincu dans cette attaque, il entra dans Judas pour le porter à trahir J. C. & à le livrer au Souverain Sacrificateur. Mais quelle ne fut pas ſa bevuë ? Puis qu'en faiſant mourir le Sauveur du monde, il affoiblit encore ſa puiſſance. Néanmoins il tâcha de faire ſon compte avec les Empereurs Payens, par les perſecutions qu'ils ſuſciterent contre les premiers Chrétiens ; & quand le Chriſtianiſme fut établi, il voulut encore le detruire par les Héreſies & par les Schismes. L'Auteur en donne divers exemples que nous ne raporterons point, pour ne pas exceder les bornes que nous nous ſommes preſcrites.

Le II. Chapitre eſt purement Théologique : l'Auteur y traite *de l'Enfer, tel qu'il nous eſt repreſenté, & de quelle maniere il faut entendre que le Diable y eſt perſonnellement, pendant qu'en même tems nous le trouvons en liberté, & qu'il rode dans le monde.* Il dit, & toute perſonne raiſonnable, qui ne ſera point imbuë des principes d'une fauſſe Théologie, en conviendra avec lui, que les Idées qu'on nous donne du Diable, comme d'une perſonne dans un Enfer *local*, ſont infiniment abſurdes & ridicules. Son ſentiment eſt donc que le Diable eſt un Enfer à lui-même ; c'eſt-à-dire, comme

me il l'explique, que le Diable eſt dans l'Enfer, & que l'Enfer eſt dans le Diable. „Il eſt „ rempli d'un feu qui ne s'éteint point; il eſt „ chaſſé du lieu de la gloire, & banni des Re„ gions de la lumiere; la Privation de la vie, „ & de toute Beatitude fait ſa malediction, le „ deſeſpoir eſt ſa paſſion dominante, & toutes „ les autres petites parties qui compoſent ſon „ Tourment, telles que ſont la Rage, l'En„ vie, la Malice, & la Jalouſie, ſont, pour „ rendre ſa miſere complete, affermies par leur „ durée, & par l'éternité de ſa condition, ſans „ aucune eſperance d'en pouvoir jamais être „ délivré". Conſéquemment, il établit que le tourment des ames damnées conſiſte en la privation de Dieu. Surquoi il naît naturellement une difficulté dont l'Auteur ne dit rien. C'eſt de ſavoir comment il eſt poſſible que Dieu étant un Eſprit infini qui eſt eſſentiellement par tout, comme, dis-je, il eſt poſſible, que les Ames en ſoient privées ? Cette difficulté n'eſt pas ſi conſiderable qu'elle le paroit d'abord. Il ſuffit pour la lever de dire que Dieu paroit aux Ames reprouvées un Juge ſevere des bontez, duquel elles ſe ſont renduës indignes; ce qui eſt, pour ces Ames malheureuſes, un ſupplice plus inſupportable que toutes ces flammes de feu & de ſouffre qui, au ſentiment de quelques-uns, ſont partie des tourmens de l'Enfer.

C'eſt une Queſtion, peut-être trop curieuſe, d'examiner de quelle maniere le Diable agit & conduit ſes affaires dans le monde. Cepen-

dant l'Auteur en fait le sujet du III. Chapitre. Il nie que le Diable ait une connoissance de nos pensées, si ce n'est de celles qu'il nous suggere lui même; car, dit-il, je ne doute pas qu'il n'ait le secret de faire revivre en nous nos pensées dormantes, & de nous en faire naître de nouvelles. Après cette supposition, dont l'experience prouve la solidité; il ne s'agit plus que de savoir de quelle maniere il le fait, & que l'Auteur reduit à deux sortes.

1. D'une maniere *ordinaire*, c'est-à-dire, par ses mouvemens invisibles comme propres à un esprit; & sous cette consideration, il suppose qu'il a une liberté sans bornes, sans limites, & sans restriction, par raport à la maniere d'agir, soit sur les personnes par la *Possession*, ou sur les choses par l'*Agitation*. Cette liberté ne s'accorde guere avec ce que l'Auteur a dit précedemment du pouvoir limité du Diable: mais peut-être qu'en qualité de Descendant d'une Race Normande, il pretend dire impunément *oui* & *non* quand bon lui semble.

2. D'une façon *extraordinaire*; c'est-à-dire, lorsqu'il se fait voir sous des formes & des corps empruntez; lorsqu'il prend une Langue, une figure, une attitude, & plusieurs autres facultez, dont nous ne pouvons presque donner aucune raison. Mais dans cette derniere façon de se faire voir, ou il est limité par une Puissance superieure, ou bien il se borne lui-même par Politique; parce que ce n'est pas là la voïe la plus convenable à ses interêts, dit nôtre

nôtre Auteur, ni la plus propre pour réuſſir dans ſes entrepriſes, puiſqu'il eſt certain qu'il avance mieux ſes affaires dans ſon état d'obſcurité qu'autrement.

Le IV. Chap. traite des Agens, ou des Miſſionaires de Satan, & de leur maniere d'agir ſur l'Eſprit humain. Ce ſont des Etres ſpirituels, comme leur grand Directeur; aux ordres duquel ils ſont toujours prêts d'obéïr. Cette troupe innombrable de Démons ſubalternes, eſt toujours ſur le *qui vive*, vû le grand nombre d'affaires auxquelles ils ſont occupez; car, dit l'Auteur, „combien y a-t-il „ de Gouvernemens dans le Monde qui ſont „ entierement ſous ſon adminiſtration? Com„ bien de Divans & de Conſeils ſous ſa direc„ tion? Je croi-même, ajoute-t il, qu'il ſeroit „ difficile de prouver qu'il y ait jamais eu un „ Conſeil aſſemblé ſur la Terre, depuis plu„ ſieurs ſiecles juſqu'à l'an 1713. où le Dia„ ble n'ait occupé ſa place en qualité de Mem„ bre, ou même qu'il n'y ait preſidé ou par „ lui-même, ou par ſes Agens, ſous quelque „ forme que ce fut". Quand on y a pris des reſolutions contraires à ſes interêts, c'eſt que ſon parti a eu le deſſous, mais il a bien-tôt ſu regagner le Terrain qu'il venoit de perdre. Par exemple, aiant ſouffert un grand échec par la Réformation, il a tant fait qu'enfin il a extirpé la Religion Proteſtante en France; s'étant ſervi pour cet effet du Miniſtere du Cardinal de Richelieu & de Louïs XIV. ſes plus zelez Partiſans. L'Auteur s'explique avec

auſſi peu de menagement, en parlant de certains Princes dont quelques-uns vivent encore.

Pour ce qui eſt du Gouvernement du Diable dans la Hierarchie Païenne, on en voit un détail curieux dans le Chap. V. ſur tout à l'égard des Oracles. „ C'eſt là, dit l'Auteur, „ que ſa trompette donna un ſon incertain, „ pendant quelques ſiecles, & conformément „ à ce qu'il étoit, & à ce qu'il faiſoit dès le „ commencement, il vendoit en détail la „ fauſſeté & l'illuſion. Les Prêtres d'Apol„ lon, repreſentoient cette farce pour lui avec „ beaucoup d'adreſſe, à Delphes. Il y en a„ voit beaucoup d'autres dans le même tems; „ mais parmi ce nombre, il s'en trouvoit „ quelques-uns, où, pour rendre juſtice au „ Diable, il n'avoit que très-peu de „ part".

Dans le Chapitre VI. l'Auteur parle de l'apparition extraordinaire du Diable, & ſurtout de ſon pié fourchu qu'il dit être myſtique & emblematique, & qui ne fait que le repreſenter comme la ſource de tout mal & de toute trahiſon, & comme le Chef des Hypocrites, car le Peuple des faux devots lui appartient. C'eſt ainſi que tout homme diſſimulé, tout faux ami, tout fourbe ſecret, a un pié fourchu, & tâche d'avancer les interêts du Diable. Au ſujet des apparitions de Satan, l'Auteur, perſuadé qu'il ne feroit plaiſir à perſonne d'en diſputer la realité, non ſeulement il y conſent en general, mais auſſi il en donne

ne des particularitez, dans leſquelles je n'entrerai point (*a*).

Le Chapitre VIII. traite des Sorcieres. L'Auteur raporte à ce ſujet pluſieurs contes ridicules, dont il ne cautionne aucun pour veritable; en quoi il a grande raiſon; car, pour leur donner le moindre degré de créance, il faudroit prouver des choſes qui ne ſont point ſuſceptibles de preuves. Il faudroit, par exemple, prouver qu'on peut faire Pacte avec le Diable, & en ſecond lieu, qu'il y a réellement des Magiciennes, qui par la force de leurs enchan-

(*a*) Peut-être que certain Libraire naturellement fourbe, hypocrite & même quelque choſe de pis, pourroit en aporter de meilleures preuves que qui que ce ſoit; car, ſi on l'en croit, dans l'Avertiſſement de certain Libelle, digne d'être débité par un homme auſſi deteſtable, le Diable lui eſt aparu, & lui a remis ce vénérable Manuſcrit qui n'a pu aſſurément être ſorti que de la plume d'un homme qui merite de tenir ſa place parmi les Eſprits les plus noirs & les plus immondes. Mais ce qui a dû conſoler ceux ſur qui il répand à gros bouillons le fiel de la calomnie la plus infernale, c'eſt que tous les *Honnêtes Gens*, entre les mains de qui cette miſerable Pasquinade eſt tombée, n'ont pu en lire dix pages; & l'ont d'abord condamnée aux uſages deſtinez à de pareils Ecrits; il n'y a que des Eſprits faits comme celui de l'Auteur & du Libraire qui aïent pu en lire juſqu'au tiers, encore n'ont-ils pû de tems en tems refuſer leur indignation, à des repetitions continuelles des mêmes calomnies; ce qui fait voir que l'Auteur, cherchant ſurtout à bien faire payer au Libraire le plaiſir qu'il prenoit à ſe vanger, *de ce qu'on avoit fait de ſes Livres des Extraits trop ſinceres*, faiſoit ſon Theme de pluſieurs manieres, ſimplement pour allonger la courroye & multiplier les feuilles.

chantemens, peuvent évoquer le Diable, & en obtenir ce qu'elles veulent.

Dans le Chapitre IX. nôtre Auteur, après avoir fait une eſpece de Chronologie de ceux, qui, depuis les Chaldéens, ont pratiqué l'Art magique, ajoute, au ſujet des Sorcieres, qu'il ſemble qu'elles ne ſont pas livrées au Diable, mais que le Diable leur eſt réellement vendu comme un Eſclave. Car, dit-il, quelque éloignée de cette Region que ſoit la Reſidence de Satan, elles ont le pouvoir de le chaſſer de chez lui, & de le faire venir au premier commandement; & cela par des moïens bas, ſimples & ridicules; comme de former un rond, de danſer au milieu, en prononçant certains mots, en recitant la priere du Seigneur à rebours, &c.

L'Auteur examine dans le Chapitre X. comment Satan publie ſes ordres, donne ſes inſtructions & fait entierement connoître ſes ſentimens à ſes Emiſſaires. Les Démons qui ſont à ſes gages ſavent ce qu'ils doivent faire au moindre ſignal, & quelques-uns ſont chargez de faire agir les Sous-émiſſaires du Grand Diable. Ils s'entretiennent familierement avec eux ou de vive voix, ou par des apparitions nocturnes & par des ſonges.

Le XI. & dernier Chapitre, contient quelques remarques ſur la Divination, le ſortilege, la Magie noire &c. ſurquoi l'Auteur dit que la partie la plus groſſiere, & la plus ignorante du Genre humain, eſt extremement portée à traiter de Diablerie tout ce qui eſt étrange,

ou

ou du moins tout ce qui lui paroit tel, ſoit qu'il le ſoit réellement ou non, & à dire de toutes les choſes, dont on ne ſauroit donner de raiſon, qu'elles ſont du Diable. Une preuve de cela, c'eſt ce qui arriva à Jean Fauſtus Valet de Koſter de Harlem qui eſt celui qui a inventé l'Imprimerie. Fauſtus aiant imprimé les Pſeaumes, il les vendit à Paris comme des MSS. mais les ſavans Docteurs ne pouvant comprendre de quelle maniere la choſe s'étoit faite, ils conclurent que c'étoit l'ouvrage du Diable, & que cet homme étoit Sorcier. „ Les „ Operations merveilleuſes étonnent l'Eſprit, „ ſurtout lors que la tête n'eſt pas ſurchargée „ de Cervelle; & c'eſt une coutume ſi gene„ ralement reçuë, que d'attribuer au Diable „ l'honneur ou le ſcandale qui revient de tou„ te choſe, que nous ne pouvons nous em„ pêcher de dire, qu'il eſt impoſſible de faire „ abandonner aux gens cette route".

Enfin, pour finir cet Extrait, nous ajouterons que l'Auteur de l'Hiſtoire du Diable, a ſû prendre un tour qui deguiſe ſes veritables ſentimens ſur la matiere qu'il traite. Il a écrit d'un Stile fort enjoué; &, quoiqu'impie en quelques endroits, il aura, ſans doute, des Approbateurs parmi les Etrangers, comme il en a eu parmi ceux de ſa Nation; d'autant plus que le Traducteur n'a épargné ni ſoin, ni peine, comme il le dit lui-même, pour faire recevoir ſa Traduction auſſi favorablement que l'Original a trouvé un accueil gracieux en Angleterre.

A R.

ARTICLE XIII.

Extrait d'une Lettre de Mr. DES MAIZEAUX *à Mr.* DE LA MOTTE, *ſur l'accuſation intentée à* SERVET *au ſujet de ſon Edition de la Géographie de* PTOLEMÉE.

JE paſſe à la difficulté que vous me faites au ſujet du malheureux Servet. Elle vous eſt venuë en liſant l'Extrait de l'*Hiſtoire de Servet* (*a*), publiée par Mr. d'Alwoerde ſur les Memoires de Mr. l'Abbé Mosheim. Il s'agit de l'accuſation qu'on intenta à Servet, d'avoir dit que Moïſe nous en avoit fait accroire en repreſentant la Judée comme un pays extremement fertile. Ses Accuſateurs produiſirent ſon Edition de la Géographie de Ptolemée, imprimée à Lion en 1535, où l'on trouve ces paroles à la fin de la Deſcription de la Judée. *Scias tamen, Lector optime, injuria aut jactantia pura, tantam huic terræ bonitatem fuiſſe adſcriptam, eo quod ipſa experientia, mercatorum & peregre proficiscentium, hanc incultam, ſterilem, omni dulcedine carentem, depromit.* Vous avez vû dans la *Bibliotheque Angloiſe* de Mr. de la Roche, la Réponſe que Servet fit à ce chef

(*a*) *Bibliotheque Raiſonnée* &c. Tom. II. pag. 116. *& ſuiv.*

chef d'accuſation, tirée des Actes de ſon Procès. „ (*a*) Sur le tiers (*Article*) ils ont pro„ duit le lieu de Ptolemée, lequel ledit Servet „ dit n'avoir fait, & nonobſtant qu'il n'y a „ point de mal, & qu'il n'entend point du „ tems de Moyſe, mais du temps de ceulx, „ qui ont écrit de notre ſiècle. Et leſdits di„ ſent que d'autant qu'il a comprins généra„ lement tous Ecrivains dudit Païs, qu'il a „ calomnié contre Moyſe". Calvin lui attribuë à peu près la même Réponſe dans un Ouvrage publié en Latin & en François in 8. l'an 1554, & enſuite inſeré dans ſes *Opuſcules*, in Folio. Cet Ouvrage eſt intitulé, *Declaration pour maintenir la vraye foy que tiennent tous Chrétiens de la Trinité des perſonnes en un ſeul Dieu. Contre les erreurs deteſtables de Michel Servet Eſpagnol. Où il eſt monſtré qu'il eſt licite de punir les héretiques: & qu'à bon droict ce meſchant a eſté executé par juſtice en la Ville de Geneve.* „ On apporta, *dit Cal„ vin* (*b*), un Livre de Ptolomée avec une „ Preface, où ledit Servet ſe vante d'en avoir „ eſté le Correcteur, & d'y avoir fait bons ad„ vertiſſemens. Or quand ce vient à la Terre „ de Judée, il advertit les Lecteurs que c'eſt „ à tort, ou par une pure vanterie qu'on l'a „ tant fait valoir comme bonne & fertile: „ pource

(*a*) *Bibliotheque Angloiſe*, Tom. II. pag. 120, 121.

(*b*) *Declaration pour maintenir la vraye foy* &c. dans les *Opuſcules* de Calvin, imprimez à Geneve en 1566; pag. 1353, 1354.

„ pource que l'experience des marchans a deſ-
„ couvert qu'elle eſtoit ſeche, ſterile & deſ-
„ pourveuë de toute douceur. Vray eſt qu'au
„ commencement il gronda entre ſes dents
„ que cela n'eſtoit point de luy : mais je fu
„ bien aiſe (*a*) de lui clorre la bouche : car
„ par ce moyen il eſtoit convaincu d'eſtre un
„ affronteur, s'eſtant attribué ce qui n'eſtoit
„ pas ſien. Il fut donques contraint de main-
„ tenir un tel blaſpheme, diſant qu'il n'y
„ avoit que bien. Alors on luy demanda qui
„ c'eſt qui avoit ainſi preſché la bonté de la
„ terre de Judée, ſinon Moyſe. Voire,
„ dit-il, comme ſi d'autres n'en avoient point
„ eſcrit auſſi bien . . . . . Ce que je diray
„ pourroit eſtre tenu comme incroyable, n'eſ-
„ toit que nos magnifiques Seigneurs avec plu-
„ ſieurs gens de bien & notables en ſont tes-
„ moins ſuffiſans. Tant y a que ce vilain
„ Chien eſtant ainſi abbatu par ſi vives raiſons,
„ ne fit que torcher ſon muſeau en diſant,
„ Paſſons outre, il n'y a point là de mal. Et
„ combien qu'il n'euſt nulle couleur pour far-
„ der tellement quellement ſa vilenie, ſi eſt-ce
„ qu'on ne luy peut arracher un ſeul mot de
„ confeſſion".

Vous ne comprenez pas, Monſieur, pourquoi Servet eût voulu nier d'avoir écrit ces paroles, ſi elles euſſent été effectivement de lui.

(*a*) Il ſemble qu'il devroit y avoir, *il fut bien aiſé*, conformément au Latin, *tam frigidum cavillum refellere promptum fuit* : Cependant on trouve *je fu bien aiſe*, dans l'in 8. pag. 90.

lui. N'a-t-il pas reconnu pour siens les autres Ouvrages qu'on produisoit contre lui, & qui donnoient bien plus de prise à ses ennemis? Votre difficulté est très-bien fondée. Servet nioit que le passage qu'on alleguoit fut de lui, parce qu'en effet il n'en étoit point. Il y a quelques années que j'achetai le Ptolemée de Servet; & j'eus la curiosité de le comparer avec celui de Pirckeymher imprimé à Strasbourg en 1525 (*a*), dix ans avant que l'édition de Servet parut. En voici le titre: *Claudii Ptolemæi Geographicæ enarrationis Libri Octo: Bilibaldo Pirckheymhero interprete. Annotationes Johannis de Regio Monte in errores commissos a Jacobo Angelo in translatione sua.* Pirckeymher dédia sa Traduction à l'Evêque de Brescia (*b*). Après le Ptolemée, on trouve cinquante Cartes Geographiques, avec la Description des Païs imprimée au revers des Cartes : mais Pirckeymher, dans un petit Avertissement qui est à la fin des Remarques de Johannes de Regio monte, déclare qu'il n'y a aucune part, & que les Libraires ont fait cette addition pour mieux débiter leur marchandise. *Sane*, dit-il, *nec hoc prætereundum, nihil a nobis præter Ptolemæi scripta ac Johann. de Regio monte adnotationes editum esse, cætera vero ab aliis utcunque addita quo librarii merces suas facilius extrudere possent.*

Ser-

(*a*) *Argentorati, Johannes Grieningerus, communibus Johannis Koberger impensis, excudebat Anno M. D. XXV. Tertio Kal. Apriles.*

(*b*) Son Epitre dedicatoire est datée *Norinbergæ. Kalendis Septembris, Anno M. D. XXIV.*

Servet a travaillé sur cette Edition, & a fait des Corrections très-importantes dans la Version de Pirckeymher, avec le secours des anciens Manuscrits. Il n'a pas revû avec le même soin les Descriptions qui accompagnent les Cartes Geographiques: il les a laissées telles qu'elles étoient, à la reserve de quelques-unes qu'il a corrigées; ou qu'il a même supprimées pour en donner de nouvelles, comme les Descriptions de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Amerique. Il a fait imprimer la Description de l'Espagne en caractere Italique, par prédilection pour sa Patrie. Mais il n'a point touché à la Description de la Judée: il la donne mot pour mot telle qu'elle avoit paru dans l'édition de Strasbourg (*a*). Ainsi le passage en question n'est point de Servet, mais de l'Auteur qui prêta sa plume aux Imprimeurs de Strasbourg. Vous me direz, d'où vient donc que Servet s'est contenté de nier simplement qu'il eût écrit ces paroles? Il pouvoit fermer la bouche à ses Accusateurs, en les renvoyant à l'édition d'Allemagne. Cependant il ne paroit pas qu'il ait employé cette preuve démonstrative? Je vous répondrai, Monsieur, par une autre question. Ne croïez-vous pas qu'il y ait certaines situations où un homme, courut-il risque de la vie, ne voudra point avoir la condescendance d'alle-

(*a*) Je compte pour rien un changement ou deux qu'il a fait dans la construction de la phrase; & quelques fautes d'impression qu'il a corrigées, comme *memnis* pour *numinis*, *devectis* pour *devictis* &c.

d'alleguer tous ſes moyens de juſtification? Ce ſera, ſi vous voulez, une fierté déplacée, un mépris mal entendu: mais il me ſuffit que cela puiſſe arriver.

Revenons au Ptolemée de Servet. Vous aimez les particularitez literaires: en voici une qui vous fera plaiſir. Servet publia en 1541. une ſeconde Edition de ſon Ptolemée, & la dédia à l'Archevêque de Vienne (*a*), à qui il avoit autrefois expliqué cet Ouvrage, & qui l'honoroit de ſa protection. Elle fut imprimée à Vienne par Gaſpard Trechſel (*b*), aux dépends d'Hugues de la Porte Libraire de Lion. Servet parle fort avantageuſement de ce Libraire dans ſon Epitre dedicatoire. Il y fait auſſi l'éloge de quelques perſonnes diſtinguées par leur Savoir, qui avoient de l'amitié pour lui. C'eſt un morceau curieux. En voici quelques traits (*c*). *Poſt primam illam Geographiæ Ptolemæi cum Scholiis meis editionem, Archipræſul & Comes ampliſſime, cùm te præſente, & patrono, Lutetiæ Mathemata publicè profiterer, ſedulò operam dedi, ut altera jam editio multo prodiret caſtigatior. Ad quam rem non mediocre mihi calcar adjecit acre judicium tuum, cum locos in priore editione corruptos paſſim deprehenderes. Calcar inſuper adjecit exhortatio Hugonis à Porta, bibliopolæ Lugdunenſis, viri de re tota literaria*

(*a*) *Pierre Palmier.*

(*b*) L'Année ſuivante (1542) Trechſel imprima la Bible de Servet.

(*c*) Cette Dedicace eſt datée, *Viennæ prid. Cal. Martii* 1542.

teraria quàm optimè meriti, qui nullis pepercit impensis, ut Claudius noſter Ptolemæus, quoad ejus fieri poſſet, à mendis, quibus ſcatebat, emacularetur. Quam noſtram operam, imo totum ipſum reformatum Ptolemæum, ſacro tuo nomini libuit dedicare: quod unus omnium, quos unquam noverim, ſacrorum antiſtitum, bonas ames literas, literatos foveas, & Geographiæ ipſi non ſegniter incumbas. Coëgit me etiam tuorum in me beneficiorum cumulus, qui mihi multis jam annis fueris Mecœnas, qui & Geographiam ipſam Ptolemæi à me ſis dignatus audire. Unde meritò qui olim Ptolemæus clientem novit, nunc te denuò patronum agnoſcet. Quo enim alio duce prodire decuit Ptolemæum, Viennæ & caſtigatum & excuſum, quam te ipſo Viennenſium duce, eóque Ptolemæi ſtudioſo? Viennæ, inquam, Allobrogum, quam ſibi jamdudum notam, inter omnes ferè Galliarum urbes antiquitate celebrem, & Romanorum imperatorum alumnam, nunc ſui altricem, meritò noſter Claudius gaudebit. Gaudebit inſuper tot Viennæ propagari cernens ſuæ Geographiæ peritos. Inter quos primas ſibi vendicant conſanguinei tui Johannes Palmerius, Prior Sancti Marcelli, & Claudius à Rupe Forti, Vicarius tuus generalis, viri ambo ornatiſſimi ac multis nominibus commendandi, quibus ego tantum debeo, quantum Ptolemæo ipſi debent Geographiæ ſtudioſi. Omitto hic referre quæ me magnus ille Sancti Petri, ac Sancti Simeonis Prior, Johannes cognomine Albus de virtutibus ſuis referre vetat. Nec de ſacra illa Officialium tuorum triade hîc auſim diſſerere, nec eorum hic tria nomina inſerere, cum certum habeam, me

pro-

pro eorum dignitate non satis dicturum. Johannis quoque Perelli, doctoris medici tui, meique olim in studiis apud Lutetiam socii, multiplex in philosophia & linguis eruditio, majore alio indiget præcone. —— *Cape igitur, ô Præsul amplissime, Claudii Ptolemæi excellentissimi Geographi opus utilissimum, summa cura à me restitutum, ut tuo patrocinio deinceps nitatur, teque solum Mecœnatem* (*a*) *agnoscat.*

Cette seconde Edition, est comme ensevelie dans l'oubli. On ne parle que de la premiere dans le Ptolemée de Mercator de 1605; & dans le *Theatrum Geographiæ Veteris* de Bertius, imprimé en 1618. Mr. Fabricius ne marque ni la premiere ni la seconde, dans sa *Bibliotheque Greque* (*b*). Enfin, cette seconde édition n'a point été connuë de Mr. de la Roche ni de Mr. d'Alwoerde, qui ont donné la Vie de Servet. Cependant elle est beaucoup plus correcte & plus exacte que la premiere. Voici un changement qui m'a paru remarquable. Dans la Description de la France, Servet avoit dit dans la premiere édition, parlant du don qu'a le Roi de France de guerir des écrouelles en touchant les malades, *Vidi ipse Regem plurimos hoc languore correptos tangentem, an sanati fuerint non vidi :* mais dans la seconde, au lieu de *an sanati fuerint non vidi*, il

(*a*) Servet avoit laissé dans la premiere Edition, l'Epitre dedicatoire de Pirckeymher adressée à l'Evêque de Bresscia; mais il l'ôta dans celle ci.

(*b*) Voiez le Livre IV. Chap. XIV. pag. 413.

il a mis, *pluresque fanatos* (*a*) *passim audivi.* On avoit aparemment relevé cette insinuation maligne. Il faut aussi qu'on eût trouvé à redire à la Description de la Judée, car elle n'est point dans cette édition. Ce retranchement augmentera votre difficulté. Est-il possible, direz-vous, que Servet ait encore negligé de faire valoir cette circonstance, qui prouvoit que quand même il auroit écrit les paroles qu'on citoit, on ne pouvoit pas lui en faire un crime: puisqu'en les supprimant dans une nouvelle Edition, il étoit censé les avoir retractées. Je conviens que c'étoit un moyen sûr & valable de se justifier de ce chef d'accusation: mais il ne voulut point s'en servir. Je croi vous en avoir donné la raison; & j'ajouterai ici que dans toute cette affaire, il se livra trop à son ressentiment. Il le prit sur un ton fier & dédaigneux, qui aigrit ses ennemis. Plus de soûmission & de retenuë, des expressions plus mesurées, auroient pû le sauver. Je vous prie de bien peser ces paroles de Calvin: (*b*) „Pour ceste heure ce m'est assez qu'on „ sache que je ne l'ay point persecuté si mor„ tellement, qu'il ne luy fust loisible de ra„ cheter sa vie seulement en donnant quelque „ signe de modestie, ce qu'il eust fait s'il n'eust „ esté du tout privé de sens".

(*a*) Dans l'imprimé il y a *fenatos*, mais c'est une faute d'impression.

(*b*) *Declaration* &c. ubi supr. pag. 1338.

A R-

ARTICLE XIV.

Hiſtoire veritable & ſecrete des Vies & des REGNES *de tous les Rois & les Reines d'*ANGLETERRE, *depuis* GUILLAUME I. *ſurnommé le* Conquerant, *juſqu'à la fin du Regne de la Reine* ANNE; *où l'on a joint un abregé de l'Hiſtoire generale de chaque Regne, tirée principalement des Manuſcrits Originaux, des meilleurs Mémoires Anecdotes, & Hiſtoriens Authentiques. Traduite de l'Anglois.* A Amſterdam chez les Wetſteins & Smith 1729. 3. vol. *in* 12. le 1. de 621. pages, le ſecond de 636. & le troiſieme de 428. ſans la Table qui en comprend 42.

CEs Anecdotes recueillies *par une perſonne d'honneur* (*a*) ont été publiées dès l'an 1702. en Angleterre ſous le titre de *The true ſecret Hiſtory of the Lives and Reigns of all the Kings and Queens of England*, &c. C'étoit un ſeul volume, grand *Octavo* petit caractere, mais il n'alloit que juſques à la diſſolution du Parlement ſous Charles I. En 1725. on en fit une nouvelle Edition, où les Anecdotes étoient continuées juſqu'à la mort de la Reine Anne, & c'eſt ſur cette derniere Edition qu'a été faite

(*a*) Ainſi que porte le titre Anglois.

te la Traduction que nous annonçons. Le 1. volume contient l'Hiſtoire de 21. Rois ou Reines depuis *Guillaume le Conquerant* juſqu'à *Marie la Catholique*, le 2. contient celle d'*Elizabeth*, de *Jacques I.* de *Charles I.* & de *Charles II.* & le 3. comprend celle de *Jacques II.* de *Guillaume* & *Marie* & d'*Anne*.

Cet ouvrage eſt aſſez eſtimé des Anglois; nous pouvons nous en fier à eux du merite de leurs Auteurs; ils n'ont pas coutume de leur faire grace. Ils reconnoiſſent néanmoins que le Compilateur de ces Anecdotes, au milieu d'un grand nombre de veritez, n'a pu éviter de tomber dans le vice qui eſt inſeparable d'une plume qui veut être entierement veridique, & il ſe trouve dans quelques-unes de ces Hiſtoires plus d'un Jugement temeraire, & plus d'un trait qui ſent peut-être plus la calomnie que la mediſance: publier des Anecdotes, & médire c'eſt préciſément la même choſe, tant que ces Anecdotes ſe tiennent dans les bornes du vrai. On a joint au mot *mediſance* une idée d'horreur, qui, nous croyons pouvoir l'affirmer, ne lui convient point, quoi qu'elle ſoit très-conforme aux convenances & aux interêts de la plûpart des hommes, à qui il importe que ce qu'ils appellent *mediſance*, ſoit exclu de la ſocieté. Si par *medire* on entend *mal parler de quelqu'un, expoſer ſous des couleurs desavantageuſes ſes meilleures Actions, donner à ſa conduite un air de blâme*, &c. nous avouons que la mediſance eſt une choſe deteſtable, & qu'un mediſant de cette eſpece doit être conſideré

ſideré comme une peſte de la Societé. Mais ſi par *medire* on entend *raconter naturellement des choſes vraies d'une perſonne, les expoſer ſans les broder*, c'eſt ce qu'on appelle dire de ces veritez qui toutes ne ſont pas bonnes à dire: par exemple dire ou écrire que *David* a fait mourir *Urie* pour poſſeder ſa femme ſans danger; dire que *Ceſar* ſe livroit aux embraſſemens de *Nicomede*, pour ſe faire un Protecteur de ce Roi qui étoit très-riche; dire qu'un tel Prince s'enyvre regulierement tous les jours depuis qu'il ſe leve juſqu'à ce qu'il ſe couche, & qu'aucun de ſes Sujets ne l'a jamais vû dans un quart d'heure de ſobrieté; dire que tel Miniſtre n'eſt à couvert des pourſuites de la Juſtice que parce qu'il eſt revêtu d'un Caractere qu'on ne devroit donner qu'au Merite & à la Vertu, & qui étant ſacré, devroit ne pas ſervir de rempart aux crimes & aux baſſes fripponeries; dire toutes ces choſes, c'eſt medire, dit-on; & moi je ſoutiens que c'eſt dire la verité: il eſt vrai qu'elle n'eſt pas à la gloire de ceux qu'elle concerne, mais pourquoi font-ils des choſes dont le récit doit leur faire honte? Si *David* n'a pas eû honte de faire mourir *Urie*, pouvoit-il trouver mauvais qu'on le dît? Voilà préciſément ce que ſont les Anecdotes, ce ſont de ces veritez, qui ordinairement, ne font pas honneur à ceux qui en ſont le ſujet; ainſi, comme la plûpart des hommes ont de fortes raiſons de craindre la revelation de ces ſortes de veritez: il n'eſt pas étonnant de voir la plûpart des hommes ſe

revolter contre les Anecdotes.

Si l'on considere les Anecdotes du côté des lumieres qu'elles repandent sur l'Histoire, il faut avouer qu'elles sont d'une grande utilité. Il est pourtant bien difficile qu'un Auteur qui écrit long-tems après les Evenemens, devine juste quand il veut penetrer les motifs qui les ont produits. Ceux qui sont au timon des affaires employent tous leurs soins, & toute leur industrie pour cacher à la posterité, les veritables raisons de leur conduite, & même je ne craindrai pas de dire qu'il faut absolument être dans le secret des affaires pour en connoître les ressorts: néanmoins le Public est toujours redevable à un Auteur, qui, comme celui-ci, n'embrasse jamais d'autre parti que celui de la Verité, telle qu'elle s'offre à lui, après les exactes recherches qu'il en a faites, ou dans les Annales des siécles éloignés, ou dans les Negociations, les Actes publics & les Mémoires secrets qui regardent l'Histoire des derniers tems. En ce cas-là, on ne peut disconvenir de la nécessité & de l'utilité d'une Histoire secrete, bien qu'il s'y trouve quelques méprises.

Une exactitude de cette nature est trop génante pour le commun des Historiens, qui n'écrivent d'ordinaire que par des vuës d'interêt. Il faut, pour faire d'exactes recherches, un Auteur qui ne se propose d'autre but, que de travailler à s'instruire soi-même, & à delivrer les autres de l'erreur. C'est par là qu'on vient à bout de placer les moindres Evenemens

dans

dans un juſte point de vuë, & de découvrir les cauſes de tant d'étonnantes revolutions, qui ont eu ſouvent des principes tout à fait oppoſés à ceux qu'on leur attribuë d'ordinaire. Il paroit par l'Introduction qui précede cette Hiſtoire, que notre Auteur n'a eu d'autre vuë que celle-là: C'eſt ce dont on ſera pleinement convaincu, ſi l'on prend la peine de confronter ſon Ouvrage avec l'*Hiſtoire d'Angleterre* que Mr. *de Rapin Thoyras* a donné au Public depuis quelques années. Perſonne ne doute de l'exactitude de cet Hiſtorien, & comme il s'accorde preſque par tout avec notre Auteur, & ſur tout dans les principaux Evenemens, cela ſeul forme un prejugé très-avantageux à l'Hiſtoire ſecrete dont nous parlons. Prejugé qui ne manquera point de determiner, & à juſte titre, le gout du Public en faveur de cet Ouvrage, qui d'ailleurs eſt appuyé ſur des Pièces originales & curieuſes que notre Auteur dit n'avoir point encore été publiées.

Quoique tout ſoit à peu près également intereſſant dans ces Mémoires, nous excederions les bornes d'un Extrait, s'il falloit ſuivre notre Auteur pié à pié; ainſi, comme il y a toujours du plus & du moins en toutes choſes, nous ne parlerons que de deux ou trois Regnes, pour faire mieux connoître le premier Tome de cette Hiſtoire, reſervant à parler dans un autre Extrait, des deux autres volumes.

I. Notre Auteur commence, ainſi que l'annonce le titre, par *Guillaume I.* dit le *Conque-*

rant, dont la naiſſance, dit-il, *fut une œuvre de tenebres*, & par conſéquent une choſe ſecrete. „ *Robert* Duc de Normandie & ſixiéme deſ- „ cendant de *Rollo* traverſoit à cheval Falaiſe „ Ville de ce Duché; il aperçut une troupe „ de jeunes perſonnes qui danſoient auprès du „ chemin, où il paſſoit; après avoir pendant „ quelque tems conſideré leurs danſes, il ar- „ rêta ſes yeux ſur une jeune Demoiſelle ap- „ pellée *Arlotte*, dont le Pere étoit Pelletier. „ Le Duc fut ſi épris des charmes de ſa per- „ ſonne & de l'air dont elle danſoit, qu'il ſe „ la fit amener la nuit même dans ſon lit, & „ *Guillaume* fut le fruit de cet amour".

Après ce début, notre Auteur s'attache à faire voir que ceux-là ſe ſont trompés, qui ont prétendu juſtifier le Deſpotiſme, ou ſi vous voulez la Tyrannie de *Guillaume*, ſur ce que les Conquerans ont inconteſtablement le droit d'impoſer des tributs (*a*), & pour tout dire en un mot de gouverner *ſelon leur bon plaiſir*. Mais le cas eſt tout autre qu'ils ne ſe le repreſentent, & *Guillaume* lui-même ne pretendit jamais devoir uniquement la Couronne à ſes victoires. Non ſeulement il pretendit que la Couronne d'Angleterre lui appartenoit de plein droit, après la mort de ſon Couſin Edouard *le Confeſſeur*, mais il ſoutint encore qu'*Edouard* l'avoit nommé ſon Succeſſeur, & qu'il l'avoit appellé au thrône par ſon dernier teſtament. „ Ces pretenſions, ſi nous „ en

(*a*) *Fulbeck* dans ſes *Pandectes du Droit des gens* Chap. X. pag. 67.

„ en croyons notre Auteur, furent fortifiées
„ par le consentement unanime de la Noblesse;
„ mais elles le furent sur tout par celui de
„ *Harold* même, qui lui promit avec serment,
„ (lorsqu'il étoit prisonnier en Normandie;)
„ de l'aider à se rendre paisible possesseur du
„ Royaume d'Angleterre, en cas qu'*Edouard*
„ mourût sans enfans mâles: *mais*, ajoute-t-
il, *les Sermens sont des engagemens bien foibles, lors qu'une Couronne doit être le prix d'un parjure.* En effet, quand l'Ambition se trouve en conflict avec la Religion, il est bien rare que celle-ci ait le dessus. Mais quoi? où en serions-nous, si nous étions obligés de tenir scrupuleusement toutes les promesses qu'on peut extorquer par des voïes de contrainte? Ajoutez à cela que quand même *Edouard* auroit nommé *Guillaume* pour son Successeur, soit par un Testament (ce dont il n'y a jamais eu de preuves), ou de quelqu'autre maniere, cette nomination ne pouvoit être valable, à moins qu'elle n'eût été confirmée par les Etats du Royaume. C'est là justement le cas, dira-t-on: Oui bien selon notre Auteur, qui le dit, sans le prouver; car Mr. *de Rapin* soutient que l'Election de *Harold* étoit très-legitime par raport au Duc de Normandie, aiant été faite par les Grands d'Angleterre. Y a-t-il apparence qu'ils l'auroient fait, s'ils avoient eu quelqu'engagement avec *Guillaume*? Et celui-ci avoit-il droit de leur disputer le pouvoir d'élire leur Souverain? S'ils lui avoient manqué de parole, ne leur en auroit-

roit-il pas fait des reproches? Et quelqu'Hiſtorien ne nous en auroit-il pas conſervé le ſouvenir? Mais, à bien prendre la choſe, ni *Guillaume*, ni *Harold* n'avoient droit de regner en Angleterre, puisqu'il y avoit un Prince de la Race Royale. C'étoit *Edgar* à qui on ne pouvoit objecter autre choſe, ſinon qu'il étoit né hors du Royaume; cependant le Prince *Edouard* ſon Pere aiant été exilé ſans aucune formalité de Juſtice, la violence dont *Canut* avoit uſé à ſon égard, ne devoit pas porter du prejudice aux Droits de ſon Fils. Il ſuit delà que notre Auteur auroit pû ſe paſſer de faire valoir les pretenſions frivoles de *Guillaume* pour refuter les Auteurs, qui, comme je l'ai remarqué plus haut, ont prétendu que les Anglois étoient à bon droit dans l'Eſclavage, vû que leur Païs étoit une Terre de Conquête; car, quand même on avoueroit ce principe, il ne peut avoir lieu dans le cas dont il s'agit. *Guillaume* s'engagea par un ſerment ſolemnel à gouverner l'Angleterre, ſuivant les Loix qui y étoient reçuës, & il confirma de la même maniere les privileges de la Nation; cela ſuffit pour faire tomber abſolument le pretendu Droit de Conquête.

Il eſt bien vrai que ſa conduite fut entierement contraire à ſes promeſſes, & à des Sermens ſi ſolemnels; mais que s'enſuit-il delà? Que *Guillaume* fut un Tyran. C'eſt juſtement à cette conſéquence que ſe reduit tout ce que dit notre Auteur du Regne de ce Prince, qui opprima les Anglois de toutes manieres: Ses Créa-

Créatures n'étoient que des Normands: il en éleva un si grand nombre aux plus éminentes Dignitez dans l'Eglise & dans l'Etat, qu'à peine quelque famille de la Noblesse Angloise avoit la moindre charge, ou la moindre autorité dans le Royaume. „Il se saisit de toutes „ les forêts, continuë notre Historien, de „ tous les Païs propres à la Chasse, & lors„ que, non content de toutes ces injustices, „ il détruisit par un trait de Tyrannie sans „ exemple, plusieurs Villes & plusieurs Vil„ lages; & qu'il saccagea une très-vaste éten„ duë de Païs sur les Côtes de la Province de „ *Hamp*, pour y planter une forêt, il n'en don„ na publiquement d'autre raison que le plai„ sir extraordinaire qu'il prenoit à la Chasse; „ mais dans le fond, son veritable but étoit „ de faire un endroit propre à débarquer les „ secours qu'il auroit pû être dans la necessité „ d'appeller de Normandie, ou des autres „ parties de la France, si les Anglois que son „ Gouvernement Tyrannique avoit enflamez „ au dernier point en étoient venus à une re„ volte".

L'Auteur passe ensuite aux moiens dont *Guillaume* se servit pour rendre la Nation Angloise tout à fait Esclave, Sujette à la Normande. Pour en venir à bout, il fit 1. traduire toutes les Loix en Normand, jargon grossier que le peuple n'entendoit point du tout en Angleterre; desorte que les uns étoient dans des embarras continuels à cause de leur ignorance des Loix, & les autres étoient, sous pretex-

„ étoit d'autant plus mauvais en lui, qu'il a-
„ voit devant les yeux l'exemple d'un Pere de-
„ trôné". L'Auteur va plus loin. Il ne tient pas à lui qu'on ne croie qu'Edouard eut part à la mort de son Pere : il répand sur ce fait quelques conjectures auxquelles il voudroit bien donner l'air de preuves, ou que du moins on les prît pour telles, car, selon lui, *Edouard* avoit assez de pouvoir pour empêcher cet assassinat odieux. Que si l'on prétend justifier ce Prince, par la prompte exécution de *Mortimer*, l'Auteur vous répondra qu'un Juge impartial la prendra néanmoins plutôt pour un effet d'un secret ressentiment, que de l'Equité, s'il considere la familiarité que *Mortimer* eut avec la Reine Mere, & la maniere dont ce Favori s'ingera dans le Gouvernement, malgré la disposition du Parlement, qui, après l'inauguration du jeune Roi, confia la Regence à 12. Seigneurs dont le Duc de *Lancastre* étoit le Chef.

L'Auteur justifie, ou plutôt confirme ces conjectures par la mort honteuse d'*Edmond*, Comte de *Kent*, Oncle Paternel d'*Edouard*, qui, accusé d'avoir travaillé au rétablissement du Roi deposé avoua qu'il s'en étoit entretenu avec quelques Seigneurs, mais qu'ils en étoient restez, dit nôtre Auteur, à de simples Conferences. Pour entrer dans ce fait, il faut savoir quels étoient les sujets de mécontentement du Comte: il étoit entré dans la Ligue qui avoit detrôné son Frere, mais il ne l'avoit fait que parce qu'il n'avoit pas prevû les conséquen-

quences de cette demarche; & quand une fois, il ſe fut engagé dans ce parti, la rapidité de la Revolution qui arriva immediatement après, ne lui permit pas de s'en retirer. Mais dans la ſuite, la conduite irreguliere de la Reine, l'arrogance de ſon favori *Mortimer*, la mort ſoudaine du feu Roi, & les fautes qui ſe commirent dans l'adminiſtration des affaires publiques lui ouvrirent enfin les yeux. Il reconnut avec douleur, dit Mr. *de Rapin*, l'injuſtice du complot où il s'étoit malheureuſement engagé. Les cœurs genereux ont de la peine à diſſimuler leurs ſentimens; c'eſt pourquoi celui-ci s'étoit jetté, ſans balancer, dans la faction de Henri de Lencaſtre, pendant les derniers mouvemens, deſorte que la Reine & le Favori, voulant ſe defaire d'un homme qui leur donnoit tant d'ombrage, lui tendirent un piège des plus extraordinaires qu'on puiſſe imaginer. Sa conduite ne donnoit point de priſe ſur lui, il falloit donc qu'il ſe rendît criminel, afin qu'on trouvât ſa ruine moins étrange. On lui fit inſinuer adroitement par des gens qui feignoient d'être de ſes amis que ſon Frere Edouard vivoit encore, & qu'on n'avoit fait publier ſa mort que pour prevenir les brouilleries que ſes Partiſans auroient pû exciter. Là-deſſus, *Edmond* fit tout ſon poſſible pour découvrir la verité de ce fait. Un Moine dont il faiſoit ſon Confident, fut chargé d'aller à *Corſe*, où l'on diſoit qu'étoit encore detenu le Roi detrôné, & ce Moine, malgré toute la fineſſe des gens de ſon metier, fut trompé par le Gou-

verneur, qui, informé de tout, lui répondit d'une maniere à le confirmer dans ce sentiment. On dit même qu'il lui fit voir de loin une Personne à table qu'on servoit avec beaucoup de respect, & qu'il dit être le Roi *Edouard*. C'est de cette maniere qu'*Edmond* fut trompé. Il écrivit alors une Lettre à son Frere, dans laquelle il l'assuroit qu'il alloit travailler à lui procurer la liberté.

Le Gouverneur n'eut pas plutôt cette Lettre en main, qu'il l'envoia à la Reine, suivant les ordres qui lui avoient été donnés. Elle fut d'abord montrée au Roi, & on lui exagera en même tems le danger, où il se trouvoit par les intrigues de son Oncle. Que pouvoit faire ce Prince dans ces circonstances ? Etoit-il naturel qu'il soupçonnât sa Mere d'un complot aussi noir que celui-là ? il donna donc son consentement pour s'assurer de la personne du Comte de *Kent*, qui, ne pouvant desavouer sa Lettre, fit de plus un aveu sincere des mesures qu'il avoit prises avec divers Seigneurs, pour venir à bout de tirer son frere de Prison. Lui-même pouvoit-il soupçonner qu'on l'eût duppé ? Sur cet aveu, il fut condamné à perdre la tête, ce qui fut bien-tôt exécuté : mais que le Roi eût part à cela, c'est ce dont je ne puis convenir ; & même quelques Auteurs ont écrit, qu'il ne fut rien ni de l'Arrêt prononcé contre son Oncle, ni de son exécution que quand il n'y eut plus de remede ; ce qui est d'autant plus apparent que le jour de l'exécution de cette Sentence, le Roi fut tellement

ment obſedé par la Reine ſa mere, & par le Comte *de la Marche*, que perſonne ne pût s'approcher de lui. Precautions qui tendoient peut-être plus à lui derober la connoiſſance de ce qui ſe paſſoit, qu'à empêcher qu'on ne lui demandât la grace d'un Prince que le touchoit de ſi près.

Mais *Edouard* ſeroit bien plus criminel, s'il étoit vrai, comme le croit notre Auteur, qu'il eût pû empêcher la mort de ſon Pere, & qu'il ne l'eût pas fait: Car, non ſeulement on eſt coupable du mal que l'on fait, mais encore des deſordres auxquels on ne s'oppoſe point quand on le peut. *Edouard* ſeroit donc très-criminel, s'il n'étoit pas certain qu'il ignorât pleinement les intrigues de ſa Mere & de ſon Favori à cet égard. Quelques Reflexions mettront cette verité hors de doute.

Après qu'*Edouard* II. eut été depoſé par le Parlement, qu'il eut abdiqué la couronne, & qu'on l'eut renfermé dans le Château de *Kenelworth*, la Reine ne voulut jamais permettre au Roi ſon fils de rendre quelques devoirs à ſon malheureux Pere, *de peur*, dit Mr. de Rapin, *qu'il n'apprît des choſes qu'elle ſouhaitoit qu'il ignorât toute ſa vie.* Ce n'eſt pas tout. On commençoit à devenir ſenſible aux malheurs du Roi detrôné, & *Henri de Lencaſtre* qui avoit la garde de ſa perſonne s'adouciſſoit de maniere que la Reine & *Mortimer* le ſoupçonnerent de vouloir rétablir *Edouard*. En falloit-il davantage pour cauſer la perte de *Lencaſtre*, & de ſon Priſonnier? On tira celui-ci des mains du premier, pour le confier à deux hommes

brutaux & cruels, les Chevaliers *Maltravers* & *Gournay*, qui, en le conduiſant du Château de *Kenelworth* à celui de *Barkley*, lui firent ſouffrir mille indignitez. Le jeune Roi en eut-il connoiſſance? L'Hiſtoire ne le dit pas, & je ne puis bonnement le croire. Il auroit été à craindre, qu'il n'en eût voulu ſavoir les raiſons, & les Auteurs de cette barbarie avoient trop d'interêt de tirer le rideau, ſur des choſes qui leur faiſoient ſi peu d'honneur. Ce n'eſt pas tout encore. Les deux bourreaux (je puis bien les nommer ainſi, ſans faire brêche à leur honneur) n'aiant pû venir à bout de faire mourir Edouard, comme ils ſe l'étoient promis, par tous les mauvais traitemens qu'ils lui faiſoient ſouffrir, demanderent de nouvelles inſtructions, aiant inutilement rempli les premieres. Dans peu de tems, ils reçurent des ordres précis de faire mourir ce Prince, qui, tout miſérable qu'il étoit, ne laiſſoit pas de cauſer de continuelles frayeurs aux Auteurs de ſa disgrace. Mais de qui les reçurent-ils, ces ordres barbares? fut-ce du Roi? Point du tout: De la Reine, qui employa pour les expedier *Adam Orleton*, Evêque de *Hereford*, l'un ſes Miniſtres affidés. Il y joignit une Lettre écrite en Latin, dans laquelle, par une indigne Equivoque, il leur conſeilloit en un même tems de tuer *Edouard*, & les exhortoit à ſe garder d'un pareil Crime; car les expreſſions dont on dit qu'il ſe ſervit peuvent recevoir l'un & l'autre de ces deux ſens, ſelon la difference de la ponctua-

ponctuation (*a*). Ces Ordres ne furent pas plûtôt arrivez, que les deux Gardes entrerent dans la Chambre d'*Edouard* pour les executer. Ce Prince étoit couché dans ſon lit, & ils lui jetterent un couſſin ſur le viſage pour empêcher qu'il ne fût entendu, enſuite par une cruauté ſans exemple, ils lui fourrérent dans le Corps un tuyau de corne, au travers duquel ils firent paſſer un fer chaud qui lui brûla les entrailles. Après ſa mort, les deux bourreaux firent viſiter ſon Corps, & comme il n'y paroiſſoit aucunes marques d'une mort violente, on jugea qu'il étoit mort naturellement, ce qu'ils firent même atteſter par témoins. Précautions qui laiſſent entrevoir à tout homme impartial que l'autorité Royale n'étoit point intereſſée dans ce crime, & qu'au contraire c'étoit pour dérober au Roi la connoiſſance de ce qui s'étoit paſſé, qu'on prenoit toutes ces meſures. Nôtre Auteur n'eſt point entré dans ce détail, apparemment parce qu'il auroit été obligé d'en conclure, comme nous, qu'*Edouard* III. n'eut point de part, ni à la mort de ſon Oncle, ni à celle de ſon pere. Concluſion tout à fait contraire à ſon but.

L'Auteur paroît moins partial dans ce qu'il dit de la Paix concluë avec l'Ecoſſe: Paix qui couvrit l'Angleterre d'infamie, lui cauſa des pertes irreparables, & perdit à jamais le Gouvernement de reputation: car il reçonnoit que ce

(*a*) *Edwardum occidere nolite timere, bonum eſt.*
ou bien :
Edwardum occidere nolite, timere bonum eſt.

ce fut la Reine mere, qui par ſes intrigues, determina ſon fils à renoncer dans toutes les formes aux titres & aux droits de Souverain d'Ecoſſe. Ce Traité honteux fut cauſe de la mort ignominieuſe de *Mortimer*, qui, pour l'avoir ſigné, demeura deux jours & deux nuits pendu à la Potence de Tyburn, bien qu'il eût eû plein-pouvoir d'agir dans cette affaire.

L'Auteur prétend que les Sujets d'Edouard auroient été plus heureux, s'il avoit toûjours été abſent de ſes Etats, puis qu'il n'y revenoit que lorsque ſes beſoins l'y rappelloient. „ Il „ eſt vrai, ajoute-t-il, que le Peuple profitoit „ de ces conjonctures pour ſe faire rendre ſes „ privileges, & que la grande Charte fut con„ firmée environ douze fois pendant ce ſeul „ regne ; mais elle fut auſſi ſouvent violée." Ce Monarque mettoit volontiers des Eccleſiaſtiques à la tête des affaires, plûtot, dit notre Auteur, pour ſes propres interêts que pour l'amour d'eux ; car il s'imaginoit que le vœu du Celibat les mettoit, dans le maniment des Finances, à couvert des tentations auxquelles ſont expoſés ceux qui ont une famille à élever. Mais s'ils n'ont pas des enfans qui portent leur nom, ils ont des neveux, des niéces, des amis, &c. il eſt étonnant que notre Auteur n'ait pas fait cette remarque, puis qu'il prend à tache de blâmer en tout la conduite d'*Edouard*.

Le Roi, peu content de la conduite de ſes Miniſtres, en fit mettre en priſon pluſieurs, où il ſembloit les oublier, deſorte que *Stratford*, Ar-

Archevêque de *Cantorbery*, qu'il accuſoit d'être l'Auteur du derangement où ſes affaires étoient alors, lui écrivit une Lettre très-vive, que notre Auteur raporte en ſubſtance dans cet endroit de ſes Memoires. Elle eſt d'autant plus curieuſe qu'elle contient un *Portrait fidèle* du Gouvernement d'*Edouard*, & un détail fort circonſtancié des griefs qui opprimerent la Nation ſous ſon regne. Cependant, cette Lettre ne produiſit aucun effet, & l'Archevêque en écrivit une ſeconde au Chancelier *Bouſer*, dans laquelle après avoir fait le detail des grandes contributions que le Clergé avoit accordées au Roi, de ſon bon gré, il défend au Chancelier *de rien faire qui donne atteinte à la grande Charte; & ſi quelque Ordonnance ou Commiſſion qui lui ſoient contraires, ont déja paſſé vos Seaux*, lui dit-il, *je vous requiers, ainſi que vous êtes tenu de le faire, de les revoquer & de les caſſer dans l'eſpace de dix jours.*

Mais le Roi & le Chancelier mépriſant ces avis, l'Archevêque écrivit une troiſiéme Lettre, adreſſée au Roi & à ſon Conſeil. De ces trois Lettres, on eſt bien fondé à conclure avec notre Auteur, „ que, malgré ſa reputation, *E-*
„ *douard* n'a pas laiſſé d'écouter de mauvais
„ Conſeils, de fouler ſes Peuples, de rompre
„ ſes ſermens, & d'agir contre les Loix qu'il
„ avoit lui-même ſi ſouvent confirmées."

L'Auteur parle enſuite du Parlement qui ſe tint la cinquantiéme année de ce régne, en 1376. Il avoit été convoqué pour remedier aux Calamitez publiques, de ſorte que cette Aſſemblée

fit de vives remontrances au Roi : elle accusa le Miniſtere de malverſation, & elle pria *Edouard* d'éloigner de la Cour le Duc de *Lancaſtre* ſon propre fils, le Lord *Latimer* qui étoit alors grand Chambellan, la Dame *Alix Pierce*, maîtreſſe du Roi, & le Chevalier *Sturry*. Ces quatre perſonnes furent bannies ſur le champ, parce qu'*Edouard* ne pouvoit point avoir d'argent ſans cela; mais dès que les Séances du Parlement furent finies, on vit les Exilés revenir à la Cour, & reprendre leurs premiers poſtes: cependant *Edouard* ne vêcut pas long-tems après. A ſon lit de mort, il fut abandonné de tous ſes domeſtiques : ſa maîtreſſe montra l'exemple ; mais elle ne le quitta qu'après avoir emporté tout ce qu'elle put, arrachant jusques aux bagues des doigts du Prince mourant. Tous les Officiers de la Maiſon Royale emporterent auſſi ce dont ils purent ſe charger. „ Les Conſeillers même de ce mal„ heureux Roi, dit notre Auteur, le laiſſerent „ ſeul dans ſon Agonie, & dans un tems où il „ avoit le plus beſoin de leur ſecours, presque „ tout le monde deſerta ſon lit & ſa Chambre. „ Un ſeul Prêtre qui traverſoit par hazard ſon „ appartement s'approcha de lui, trouva qu'il „ respiroit encore, l'exhorta à penſer à ſon ſa„ lut, & à demander pardon à Dieu de ſes fau„ tes paſſées". Notre Auteur finit l'Hiſtoire ſecrete d'*Edouard* par ce qu'un Auteur, qui, dit-il, n'aime point à flater les Rois, a écrit depuis long-tems de celui-là. Son témoignage eſt une eſpece de recapitulation abregée de la mau-

mauvaise conduite du Prince dont nous parlons. *A la honte éternelle de ce Monarque, il se demit par une Charte authentique de son droit à la Souveraineté du Royaume d'Ecosse, & pour une petite quantité d'argent comptant dont il avoit besoin, il rendit les Actes par lesquels les Rois d'Ecosse s'étoient engagés à faire hommage à ceux d'Angleterre, quoiqu'à la verité cette alienation ait dans la suite couté bien cher aux Ecossois. Presque tout ce que ce Prince accorda dans les Parlemens, fut aussi-tôt revoqué. Après avoir banni de la Cour, à la sollicitation du Parlement qui merita le surnom de* Bon, *& qui lui accorda de très-grands subsides, quatre personnes qui ne faisoient pas moins de deshonneur au Roi qu'à l'Etat, avec la Dame* Pierce, *femme aussi importune qu'effrontée; il les rappella aussitôt que le Parlement eut fini ses Séances, & qu'il en eut tiré tout l'argent qu'il put. Ses favoris recommencerent leurs insolences, & leurs injustices: ils les continuerent jusques à la mort du foible Monarque; & l'Orateur qui avoit sollicité leur Exil, fut lui-même condamné à un Exil perpetuel.*

III. Le Portrait que notre Auteur trace de *Richard III.* est affreux. Il en fait un monstre de nature dont la vie ne fut qu'un tissu d'actions infames, & qu'on auroit dit être né uniquement pour le supplice des autres hommes. Il travailla de fort bonne heure à son élevation: les morts promptes & violentes du Prince *Edouard* & de *Henri VI.* son Pere, en sont une preuve, & montrent, selon notre Auteur, qu'il

travailloit moins alors à affermir la Couronne sur la tête de son Frere, qu'à se délivrer de tous ceux qui avoient le droit de devenir ses maîtres, ou qui pouvoient devenir ses concurrens. L'indifference avec laquelle il vit la mort du Duc de *Clarence*, est, ajoute l'Auteur, une preuve inconteſtable des ambitieux deſſeins qu'il rouloit deja dans sa tête.

Malgré ces inclinations farouches il avoit l'art de feindre un grand amour de la juſtice, & le lendemain qu'il fut proclamé Protecteur par la Populace, il se rendit du *Château-Bernard* à *Weſtminſter*, où il n'oublia rien pour se concilier les bonnes graces de ses nouveaux Sujets par des actes de popularité. L'Auteur fait ici un petit anachronisme, qui est relevé fort à propos par une note au bas de la page. C'est au sujet du mariage de *Richard* avec *Anne*, la plus jeune des filles du Grand Comte de Warwick, & veuve du Prince *Edouard*. Il raporte cet Evenement après la mort de ces deux Princes, mais il faut néceſſairement qu'il l'ait précedé, puis qu'Edouard qui nâquit de ce mariage fut déclaré Prince de *Galles* après le couronnement de son Pere fait à York, dès la même année, & que ce Prince étoit alors âgé de dix ans.

Les deux Neveux de *Richard* vivoient encore, ce qui étoit un ſupplice cruel pour ce tyran, de ſorte qu'il forma le deſſein de s'en defaire, car il craignoit qu'en les laiſſant vivre la Couronne ne lui fut bien-tôt ravie. Il fait donner ordre au Chevalier *Brackenbury*, Gouverneur

verneur de la *Tour d'expedier, à Lettre vuë, les deux jeunes Bâtards*, c'eſt ainſi qu'il appelloit ces deux innocentes victimes. Mais *Brackenbury* eut encore aſſez de vertu pour deteſter un pareil attentat, & pour refuſer de l'executer. Le Chevalier *Tyrrel* fut chargé de cette commiſſion, & il s'en acquitta avec autant d'ardeur que *Richard* ſouhaitoit d'en apprendre le ſuccès.

Quand le Roi fut delivré de ſes deux Neveux, il commença à croire qu'il pouvoit auſſi ſe paſſer du Duc de *Buckingham*. Celui-ci convaincu de ſon propre merite, & du naturel ſanguinaire de *Richard*, ne lui cedoit point en Politique, & quoique ſon cœur commençât à s'aliener extremement du Roi, il ſe defendit avec les mêmes armes qu'on l'attaquoit. „ *Buckingham* avoit été le principal inſtrument dont „ l'uſurpateur ſe ſervit pour ſe defaire des Parens de la Reine; pour faire mourir le Lord „ *Haſtings*, parce qu'il ne vouloit pas être „ auſſi ſcelerat qu'eux; pour faire declarer ſes „ Neveux bâtards; pour faire depoſer *Edouard*, „ &, pour ſe mettre enfin à ſa place. Mais „ à preſent qu'on lui refuſe la recompenſe promiſe à ſes crimes, il commence à s'en repentir; & c'eſt uniquement à cauſe de ce refus, ſi contraire à ſes interêts, ſi mortifiant „ pour ſon amour propre, qu'il abandonne le „ parti d'un maître dont il continueroit ſans „ cela d'élever juſques au ciel les plus criminelles actions." Le Duc perſuadé qu'il valoit mieux ſe contenter d'une partie que d'être en-

entierement privé du tout, prend congé de *Richard* pour ſe rendre au Château de Brecknock. Là il rencontra l'Evêque d'*Ely*, que le Protecteur avoit commis à ſa garde, & qu'il traita plûtôt en ami qu'en Priſonnier. Dans les entretiens qu'ils eurent enſemble, ils découvrirent tous les myſteres d'iniquité qui avoient élevé Richard ſur le thrône, notre Auteur donne la relation d'une de ces Conferences: elle eſt tout à fait curieuſe, mais je ne puis entrer dans le detail de ce qu'elle contient d'intereſſant. Deſorte que je vais finir cet extrait par le même endroit que notre Auteur finit l'hiſtoire ſecrete de *Richard*, c'eſt-à-dire par le caractere & le portrait de ce Prince: „ Monſtre „ de nature dès ſa naiſſance, il vint au monde, „ dit-il, avec toutes ſes dents, des cheveux ſur „ la tête, & les ongles formés aux pieds & „ aux mains. Il naquit au pied de la lettre „ comme les vipéres; c'eſt-à-dire, qu'il en „ couta la vie à ſa mere, qu'il n'eut pas honte d'accuſer enſuite d'adultere. Il étoit petit, boſſu devant & derriere, louche & cagneux. Il avoit le viſage court & rond, le „ teint bazané, le regard doux lorſqu'il machinoit quelque complot; mais farouche lorsqu'il l'executoit. Il ne fut pas cruel par occaſion, mais par naturel. S'il fit jamais „ quelqu'acte de vertu ce ne fut que pour cacher ſes vices. Faux & diſſimulé, il n'aima que le menſonge & la perfidie."

Nous reſervons pour le Tome ſuivant l'Extrait des deux autres Volumes.

ARTI-

ARTICLE XV.

COMMENTATIO DE HONORATISSIMO ORDINE MILITARI DE BALNEO, cujus origo, progreſſus, reſtauratio, regularis forma, ſummaque dignitas exponuntur, ut & Honoratiſſimorum Equitum, variis illorum indici adpoſitis tabulis, nomina, Tituli, & inſignia æri inciſa, exhibentur. Accedunt Statuta idiomate Anglico, & Latine verſa, opera JUSTI CHRISTOPH. DITHMARI, &c. Francofurti ad Viadrum, &c.

C'eſt-à-dire :

MEMOIRES TOUCHANT LE TRES-HONORABLE ORDRE DU BAIN, *où l'on décrit ſon origine, ſes progrès, ſon rétabliſſement, ſes regles & ſa dignité. On y a joint la liſte & les armes des Chevaliers, & leurs Statuts en Anglois & en Latin : par Mr.* JUSTE CHRIST. DITHMAR, *Membre de l'Academie des Sciences de Berlin, & Profeſſeur Public en Droit & en Hiſtoire dans l'Academie Royale de Francfort ſur l'Oder.* A Francfort ſur l'Oder, chez *Jean Godefroy Conrad* 1729. petit in Fol. de 138. pagg. y compris 20. Planches où ſont gravées les armes des Chevaliers & celles de leurs Ecuyers, plus 12. pagg. pour la Preface, l'Epitre dedicatoire au Duc

Duc de Montaigu Grand Maître, & la Table.

IL y a quatre ans que le Roi George I. de glorieuſe memoire rétablit le très-honorable *Ordre du Bain*, lui donna la forme reguliere d'un Ordre militaire & lui prescrivit des Statuts. Mr. *Anſtis*, premier Roi d'armes de l'Ordre de la Jarretiere, a donné au Public un Eſſai de l'Hiſtoire de cet Ordre ſous le titre de *Obſervations introductory to an Hiſtorical Eſſay on the Order of the Bath.* Mais la Langue Angloiſe n'eſt pas aſſez univerſellement reçuë, pour que le Public puiſſe profiter des lumieres que cet habile Ecrivain a repanduës ſur l'Hiſtoire de cet Ordre, c'eſt ce qui a determiné Mr. *Dithmar* à achever ce qu'il avoit déja ébauché ſur ce ſujet & à le donner au public.

Dans les 3. premiers Paragraphes, il recherche l'origine des Ordres militaires, qu'il trouve chez les Allemans, ce que les Goths, au moins les Oſtrogoths, pourroient lui disputer; mais ſans entrer dans cet examen, ſuivons notre Auteur qui dans les Paragraphes 4. 5. & 6. s'attache à decouvrir l'origine de l'Ordre du Bain & ne decouvre rien, ce ne ſont que des conjectures. Il trouve dès le tems du fameux Roi *Arthur*, l'établiſſement d'un Ordre militaire en Angleterre, la choſe n'eſt pas impoſſible, mais on n'en a point de preuve: & tout ce qu'on peut conclure des recherches de Mr. Dithmar, c'eſt que depuis les Rois Saxons, il y eut en Angleterre une coutume de donner

aux

aux personnes d'un certain rang les marques de Chevalerie, c'est-à-dire, de les aggreger avec *distinction* dans la milice, ce qui se faisoit en leur donnant un Baudrier, une Echarpe, & une Epée. Cet usage general est ensuite devenu particulier à la reception dans les Ordres de Chevalerie; mais on n'en peut tirer aucune induction, qu'il y ait eu dès ces tems-là un *Ordre du Bain* en Angleterre. Seulement il est probable, par tous les témoignages que rapporte l'Auteur, qu'il y a eu en Angleterre un Ordre de Chevalerie dès avant la Conquête de Guillaume de Normandie. Une Proclamation du Roi Edouard I. en 1306. les Regîstres publics qui notent la depense faite en cette occasion pour 6. aunes de drap qui couvroient le Bain du Prince de Galles, commencent à donner des lumieres sur cet Ordre, & à faire juger que l'Ordre qui subsistoit alors est le même qui fut dans la suite nommé l'*Ordre du Bain.* André *Mendo* fait une fable à plaisir pour donner une origine au nom de cet Ordre; origine qu'on ne doit chercher que dans les ceremonies de l'installation; & surquoi on peut s'en raporter je pense, aux Statuts mêmes que le Roi George I. a prescrits à cet Ordre & dans lequel sont renouvellez les anciens usages. Nous raporterons l'Article VII. qui est très-curieux & qui suffira pour donner aux Lecteurs une idée de cet Ordre & de l'origine de son nom. Quant à la Ceremonie même, on voit assez qu'elle vient des usages religieux de l'antiquité où la pu-

purification exterieure du corps étoit un embleme de celle de l'ame.

„ Art. VII. . . . . Ceux qui, dans la „ ſuite, ſeront élus, après que le Grand-Maî„ tre leur aura ſignifié leur Election, & qu'il „ les aura appellez pour être créez & revêtus „ de la dignité de Chevalier, ſe rendront à la „ ſale du Prince, dans le Palais de *Weſtmin„ ſter*, lieu deſtiné aux aſſemblées generales de „ cet Ordre: ils y viendront au tems marqué, „ accompagnés de deux Ecuyers Gentilshom„ mes d'honneur, portans armes, approuvez „ du Grand-Maître, étant arrivés à la Porte, „ ils ſeront reçus avec tout l'honneur poſſible „ par le Roi d'Armes, & l'Huiſſier de l'Ordre. „ Alors celui qui a été elû entrera dans la ſa„ le, avec les Ecuyers qui, inſtruits de tout ce „ qui regarde l'Ordre, lui en apprendront la „ nature, la dignité & les devoirs. De plus, „ ils auront ſoin que toutes les Ceremonies, „ (qui ont un ſens allegorique) ſoient obſer„ vées avec gravité & exactitude. Et ces E„ cuyers, qui, pour cela, ſont appellés, E„ cuyers Gouverneurs, ne permettront point „ que le nouvel élû, jette la vûë au dehors le „ premier ſoir de ſon entrée, mais ils donne„ ront ordre au *Baigneur* de preparer le bain, „ & de le couvrir proprement en dehors & „ en dedans; & ils le couvriront auſſi de tapis „ en travers par deſſus, pour empêcher que le „ froid n'y penetre pendant la nuit. Outre un „ rideau qui fermera les côtez du bain. Après „ quoi le Chevalier etant raſé, ſes Cheveux

„ rognés.

„ rognez, les Ecuyers Gouverneurs, ou le Grand
„ Maître, iront avertir le Roi que l'heure des Vê-
„ pres s'approche, & que le Chevalier eſt au Bain,
„ tout prêt. Enſuite, quelques-uns des Che-
„ valiers les plus experimentez, & les plus ſages,
„ ſeront deputez pour inſtruire le nouvel élû, le
„ conſeiller, & le diriger dans ce qui concer-
„ ne l'ordre, & les devoirs de la Chevalerie.
„ Ceux-ci, precedez de pluſieurs Ecuyers de
„ la maiſon du Roi, qui donneront toutes ſor-
„ tes de ſignes de joye, au bruit de divers inſ-
„ trumens, ſe rendront à la porte de la ſale
„ du *Prince*. Alors les Ecuyers Gouverneurs
„ entendant la muſique, deshabilleront le
„ Chevalier & le mettront dans le Bain. Les
„ Chevaliers, dès que la muſique ceſſera, en-
„ treront, ſans bruit dans la Chambre: ils
„ iront l'un après l'autre ſe proſterner devant
„ le Bain, & ils inſtruiront à voix baſſe, le
„ Chevalier, de la nature & des devoirs du
„ Bain. Ils l'avertiront auſſi qu'à l'avenir il
„ doit ſe conſerver pur & ſans tache quant au
„ corps & quant à l'ame. Tout cela étant
„ fait, les Chevaliers, prendront chacun quel-
„ ques gouttes d'Eau du bain, & la jetteront
„ ſur les epaules du nouveau Chevalier, & ils
„ ſe retireront, tandisque les Ecuyers Gouver-
„ neurs, ſortiront le Chevalier du Bain, & le
„ mettront dans ſon lit, qui doit être ſimple
„ & ſans rideaux. Quand ils lui auront eſſuyé
„ le Corps, ils l'habilleront chaudement, par-
„ ce qu'il ne doit point ſe coucher de toute
„ cette nuit-là. Ils lui donneront une Tuni-

„ que brune avec de longues manches pendan-
„ tes jusqu'à terre : la ceinture ſera de ſoye
„ brune & griſe, ils y joindront un Capuchon
„ brun, qui doit être fait comme celui d'un
„ Hermite. Le Baigneur aiant ôté le Bain,
„ les Chevaliers experts, rentreront dans la
„ ſale, & delà ils meneront le Chevalier à la
„ Chapelle du Roi Henri ſeptiéme (où, ſui-
„ vant notre bon plaiſir, les ceremonies re-
„ ligieuſes de cet Ordre doivent être obſervées
„ conſtamment à l'avenir) y étant entrés, pre-
„ cedés de tous les Ecuyers, danſans au ſon
„ des inſtrumens. Alors on preſentera du vin
„ & des aromates aux Chevaliers, au nouvel Elu
„ & aux Ecuyers Gouverneurs; & après que
„ le nouveau Chevalier les aura remerciés, les
„ Ecuyers Gouverneurs fermeront la porte
„ de la Chapelle, & il n'y demeurera que le
„ Chevalier, un Prebendaire de l'Egliſe de
„ Weſtminſter pour celebrer l'Office divin, le
„ Sacriſtain & le Marguillier".

L'Auteur fait dans les Paragraphes 8. 9. 10 & 11. une Liſte des differentes promotions qui ont été faites par les Rois des differentes Maiſons qui ont regné en Angleterre juſqu'à Charles II. le dernier Roi qui ait été créé Chevalier de cet Ordre, qui eſt reſté dans une eſpece d'oubli ſous Jacques II. Guillaume & Marie, & Anne, juſqu'à la reſolution que prit le Roi George I. de le retablir & de lui donner la forme reguliere des autres Ordres militaires.

Mr. *Dithmar* employe le §. 15. à traiter des Offi-

Officiers de l'Ordre, de l'Election des Chevaliers, de leur installation, de leurs ornemens, des honneurs qui leur sont attribuez, & enfin de la degradation de ceux qui s'en rendroient indignes. Il ne passe aucune occasion de faire des remarques aussi curieuses qu'instructives : telles sont celles du §. 15. sur les Ecuyers, celles du §. 19. sur la diference des Chevaliers Banerêts, & des Chevaliers Bacheliers, &c. Enfin on trouve à la fin la Declaration du Roi pour le retablissement de cet Ordre, ce qui est suivi des Statuts en 21. articles qui sont tirez des anciens usages de l'Ordre, comme il paroit par l'Article, dont nous avons traduit ci-dessus une partie, qui est en tout semblable à ce qu'on trouve en vieux François dans l'*Histoire de la Milice Françoise* du P. Daniel, que l'Auteur raporte dans le §. 20., & qui paroit être du tems du Roi Henry VI. Mr. Dithmar n'a rien avancé dans toute cette Histoire qu'il n'ait appuyé au bas des pages par des Citations tirées des Auteurs qui ont parlé des choses dont il traite.

ARTICLE XVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

MR. Rolli, ſi connu par les belles Editions qu'il nous a données de quelques Auteurs Italiens, a entrepris de traduire dans ſa Langue l'excellent Poëme de Milton intitulé *le Paradis perdu.* L'entrepriſe eſt difficile, mais il ne la croit pas au deſſus de ſes forces. D'ailleurs il ne precipite point cet Ouvrage: il y a huit ans qu'il y travaille, & il n'y en a encore qu'environ les trois quarts de faits. Pour ſatisfaire aux empreſſemens de ceux qui le lui demandent, il veut bien leur donner d'abord les ſix premiers Livres. Il ſe propoſe de les faire imprimer par ſouſcription, & de les délivrer aux ſouscripteurs au mois de Decembre prochain. Cette Traduction ſera imprimée in Folio, ſur de beau papier: le prix du premier Volume eſt de deux Guinées, dont on payera une en ſouscrivant & l'autre en recevant un exemplaire. On payera trois Guinées pour le grand papier. Pour témoigner ſa reconnoiſſance à ceux qui ſouscriront, il leur promet un Livre qu'il a publié depuis peu, contenant vingt-quatre Chanſons avec la Muſique, & vingt-cinq Cantates. Ce preſent amuſera agréablement ceux qui aiment à chanter, & pourra être utile à ceux qui compoſent. Il s'engage de donner les ſix autres Livres dans trois ans. On trouvera à la tête du premier Tome la Vie de Milton

&

& ſon Portrait; & dans le ſecond la Traduction de tous les Spectateurs de Mr Addiſon qui roulent ſur ce Poëme. Voici le commencement du Milton de Mr. Rolli:

LIBRO I.

„ Dell' Uom la prima Transgreſſione, e il Frutto
„ Di quell' Arbor vietata, il cui mortale
„ Guſtamento apportò Morte nel Mondo
„ E tutt' i noſtri Mali una con l'aſpra
„ Perdita del terreſtre PARADISO,
„ Infinchè riſtoronne Uomo più grande,
„ E racquiſtò la fortunata Sede;
„ Canta o celeſte Muſa che d'*Orebo*,
„ O di *Sinái* ſu la ſecreta cima
„ Iſpiraſti 'l Paſtor che al Seme eletto
„ Fu il primo ad inſegnar come in principio
„ Sorſero fuor del Caos la Terra e i Cieli:
„ O ſe il Colle di *Sion* più ti diletta
„ E il Ruſcel di *Siloa*, che preſſo ſcorſe
„ All' Oracol di Dio; quindi io t'invoco
„ All' aita del mio riſchioſo Canto
„ Che ſorvolar ſu'l Monte *Aonio* intende
„ Con non mediocre volo, or ch' ei rintraccia
„ Coſe ancor non tentate in proſa o in rima.
„ Principalmente o tu Spirto che a' Tempj
„ Tutti anteponi un retto e puro Cuore,

„ Istruiscimi tu, perchè tu sai:
„ E dal Principio essendo tu presente;
„ Giacesti con possenti ale distese,
„ Qual Colomba, a covar su'l vasto Abisso,
„ E pregnante il facesti: Or tu rischiara
„ Quanto è d'oscuro in me: tu quel ch'è umile,
„ In alto lieva, e ve'l sostieni, ond' io
„ Al sommo d'un così grande Argomento
„ Possa aferir la Providenza eterna,
„ E all' Uom le vie giustificar di Dio.

Mr. Ramsey est ici. Il y fait imprimer par souscription ses *Voyages de Cyrus*, in 4. à une Guinée l'exemplaire. Cette édition sera beaucoup augmentée. Dans la Preface, l'Auteur répondra aux Critiques qu'on a faites de cet Ouvrage, & rendra raison des changemens qui se trouvent dans cette nouvelle Edition. On l'imprime aussi in 4. en Anglois.

Il y a deja quelque tems qu'on publia le grand Ouvrage de feu Mr. Flamsteed, intitulé *Historia cœlestis Britannica*, en 3. Voll. in Fol. On a donné depuis peu son *Atlas Celeste*, qui contient en vingt-cinq Cartes toutes les Constellations qui sont visibles sur nôtre Hemisphere. Chaque Carte a vingt-cinq pouces de longueur sur vingt de largeur. Il y a aussi deux grands Planispheres, où l'on trouve toutes les Constellations septentrionales & meridionales. Ces deux Ouvrages seront infiniment utiles aux Astronomes. Mr. Flamsteed a laissé plusieurs Dissertations Astronomiques qu'on se propose de donner bien-tôt au public.

On

On vient de publier *An Historical Account* &c. C'eſt-à-dire, „ Eſſai hiſtorique de l'Etat de la „ Medecine dans le Vieux & le Nouveau Teſ„ tament, & dans l'intervalle Apocryphe : A„ vec une Relation particuliere des Maladies „ mentionnées dans l'Ecriture, & des Obſer„ vations ſur ces Maladies. A quoi l'on a ajou„ té, un Discours ſur le devoir de conſulter un „ Medecin quand on eſt malade. Par Jonathan „ Harle Docteur en Medecine". in 8. C'eſt la Traduction litterale du Titre Anglois. Cet Ouvrage eſt diviſé en deux parties: dans la premiere, on traite des Maladies dont il eſt parlé dans l'Ancien & le Nouveau Teſtament & dans les Livres Apocryphes; & dans la ſeconde, on traite pluſieurs cas particuliers, dont 14. ſont tirez de l'Ancien Teſtament, & 15. du Nouveau : comme le ſommeil d'Adam &c. A la fin de chaque Partie, il y a des Remarques critiques & des Citations de pluſieurs Auteurs.

Mr. Gordon nous a donné la Vie du Pape Alexandre VI. & de ſon fils Ceſar Borgia. *An Account of the Lives*, &c. C'eſt-à-dire, „ Relation „ des Vies du Pape Alexandre VI. & de Ceſar „ Borgia ſon Fils. Contenant des Memoires des „ affaires principales & des Revolutions arrivées „ en Italie depuis l'année 1492. jusqu'en 1506; „ compilez methodiquement ſur les meilleurs Hiſ„ toriens de ces tems-là. Avec pluſieurs autres „ Circonſtances curieuſes, tirées d'une Copie au„ thentique d'un MS. qui eſt dans la Bibliotheque „ du Vatican ; lequel contient pluſieurs évene„ mens & pluſieurs particularitez qui n'avoient „ point encore été communiquées au Public. A„ vec un long Appendice, où l'on a inſeré les

„ paſſages les plus eſſentiels des principaux Au-
„ teurs citez dans le cours de cette Hiſtoire,
„ dans leurs Langues Originales. Avec les remar-
„ ques politiques de l'Auteur ſur pluſieurs traits de
„ cette Hiſtoire; ſuivies de reflexions convena-
„ bles ſur le tout. Par A. Gordon, Auteur de
„ l'*Itinerarium ſeptentrionale*". In Folio. On travaille à une Traduction Françoiſe de cet Ouvrage qui s'imprime à Amſterdam chez Pierre Mortier.

Mr. Rival ayant fait imprimer l'année derniere un Livre intitulé, *Lettres à trois fins, adreſſées au Conſiſtoire de la Savoye à Londres, & dediées à tous les Conſiſtoires de la Langue Françoiſe, deça & delà la Mer. Par Pierre Rival, Chapelain de Sa Majeſté Britannique dans la Chapelle Françoiſe de St. James:* ce Livre a donné lieu à la Déliberation ſuivante du Conſiſtoire de l'Egliſe Françoiſe de la Savoye, qui a été imprimée:

Du Vendredi 21 Fevrier, $17\frac{17}{18}$. *dans l'Egliſe de* Spring-Garden.

Après l'Invocation du St. Nom de Dieu.

LA Compagnie du Conſiſtoire ayant été informée que Mr. RIVAL a fait imprimer & vendre un Libelle ſous le titre de *Lettres à trois Fins*, par lequel il pretend que la Compagnie n'a pas fait ce qu'elle devoit dans l'Année 1717, ſur des ſujets de plainte qu'il diſoit avoir contre Mr. ARMAND DUBOURDIEU; ladite Compagnie ayant conſideré que ledit Libelle, auſſi bien que ſes autres Ecrits ne merite aucune attention, a jugé qu'il étoit de la Prudence, de la Charité Chrétienne, & de l'Edification publique, de laiſſer tomber ce Libelle, ſans en prendre aucune connoiſſance

&

& ſans y répondre: Et comme il y attaque pluſieurs Membres de la Compagnie, entre autres Mr. *Narbonne*, un des plus anciens de ſes Membres, de la Probité, & de la Droiture duquel elle eſt pleinement convaincuë par une experience de près de trente Années; elle a exhorté ledit Sieur *Narbonne* à mépriſer ſes Injures qui ne peuvent donner aucune ateinte à ſa Reputation, & qui ne peuvent que retomber ſur l'Auteur, le caractere de l'un & de l'autre étant parfaitement connu dans le Monde.

Fait & delivré par Nous ſouſſignez Anciens & Secretaires de l'Egliſe le 23 *jour du Mois de* Fevrier, $17\frac{2}{25}$.

Signé JEAN FAURE,
DES MARAIS.

Le Sieur Palmer, Imprimeur, ſe propoſe de nous donner l'*Hiſtoire generale de l'Imprimerie*, en deux Volumes in 4. Le premier contiendra l'Hiſtoire de l'Imprimerie depuis ſon enfance environ l'an 1440 jusqu'en 1520; & le ſecond, la Pratique de l'Imprimerie, ou l'Art d'imprimer. Cet Ouvrage s'imprime par brochures, de neuf feuilles chacune. On en donnera une tous les mois, jusqu'à ce que l'Ouvrage ſoit fini.

Mr. Colen Campbell, Auteur du *Vitruvius Britannicus*, fait imprimer par ſouscription une Traduction Angloiſe de l'*Architecture de Palladio*, faite ſur la premiere Edition imprimée à Veniſe en 1570. Il y aura 210. planches très-bien gravées, & un Dictionnaire qui donnera l'explication des Termes d'Architecture les plus difficiles. Le prix

de la ſouscription pour le petit papier eſt une Guinée & demie, & pour le grand deux Guinées & demie.

Mr. Pope a donné une nouvelle Edition de ſa *Dunciade* (1). Vous ſavez que c'eſt un Poëme où il tourne en ridicule pluſieurs Auteurs qui l'avoient attaqué. Cette nouvelle Edition eſt faite avec tout l'apparat des Claſſiques *Variorum* : Prolegomenes, temoignage des Auteurs, &c. Au bas des pages, il y a des Notes de differens Auteurs qui expliquent le Texte, & marquent les imitations des Poëtes Latins : & à la fin un Appendice, & des Tables fort amples, qui ſont un racourci des traits ſatiriques répandus dans tout l'Ouvrage. La figure du titre n'eſt pas moins ſatirique. On s'eſt vangé par d'autres figures ſatiriques de Mr. Pope, & par pluſieurs petits Ecrits. C'eſt une guerre ouverte ſur le Parnaſſe Anglois, qui divertit les Spectateurs.

Il y a quelque-tems que Mr. l'Evêque de Londres donna une *Lettre Paſtorale au peuple de ſon Diocèſe, écrite à l'occaſion de quelques Ouvrages publiez, depuis peu en faveur de l'Inercdulité :* on y a fait une Réponſe fort vive ſous le titre d'*Adreſſe aux Habitans des deux grandes Villes de Londres & de Weſtminſter.*

L'Auteur de la Réponſe pretend que le zele de celui qui a écrit la Lettre n'eſt qu'un artifice pour detourner les Gens de juger des Choſes par eux-mêmes, & pour les amener à une foi implicite & à une ſoumiſſion aveugle : il s'attache à faire voir les mauvaiſes ſuites de cette Doctrine, & la neceſſité & l'utilité de l'Examen. On a pris le parti du Pre-

(1) *Dunce* en Anglois ſignifie, un *lourdaut*, un *ſot*, un *benêt*, une *bête*, un *ane*.

Prelat dans un Ecrit intitulé, *Defense de la Lettre pastorale de l'Evêque de Londres*, &c.

On imprime par brochures l'*Histoire d'Angleterre de Mr. de Rapin Thoyras*, & on y joint les Notes que Mr. Tindal a ajoutées à sa Version Angloise de cet Ouvrage. On en donne tous les mois une brochure, in 8. Mais l'impression n'est pas belle, & la Traduction des Notes est assez mauvaise. Cela ne laisse pas de se vendre.

Mr. Jean Gaspard Scheuchzer, Docteur en Medecine, mourut ici le 10. du Mois d'Avril, à l'âge de 27 ans. Il étoit fils de Mr. Scheuchzer, Docteur en Medecine, & Professeur à Zuric, si connu par ses Ouvrages. Il avoit une grande connoissance des Antiquitez, des Medailles, de l'Histoire naturelle; & se distinguoit dans sa profession. Les rares qualitez de son cœur & de son esprit lui avoient aquis une estime générale. Il nous a donné une Traduction Angloise de l'*Histoire du Japon* de Mr. Kœmpfer; & il travailloit à traduire dans la même Langue, les *Voyages* de cet Auteur *en Moscovie, en Perse, & dans les Indes Orientales depuis l'an* 1683 *jusqu'en* 1689, dont le Manuscrit Original est dans la Bibliotheque de Mr. le Chevalier Sloane. Les *Amoenitates exoticæ* de Mr. Kœmpfer, faisoit partie de cet Ouvrage, qui devoit être imprimé en deux Volumes in folio.

Le celebre Mr. Clarke, Recteur de l'Eglise de St. James & Chapelain du Roi, mourut le 18 du mois de Mai. On vous enverra aparemment son Eloge. Il nous donna l'hiver dernier l'Iliade d'Homere: *Homeri Ilias Græce & Latine. Annotationes in usum serenissimi Principis Gulielmi Augusti, Ducis de Cumberland, &c. Regio jussu scripsit atque edidit Samuel Clarke S. T. D. Vol. I.* In 4. Cet Ouvrage peut

peut ſervir de modele à ceux qui travaillent ſur les anciens Auteurs.

On a parlé dans le Volume precedent de cette *Bibliotheque*, p. 448. des *Lettres de M. Buckley touchant la nouvelle Edition de l'Hiſtoire de Mr. de Thou* qu'il prepare. Mr. Buckley a publié depuis ſon Projet pour imprimer par ſouſcription cette Hiſtoire. Dans ce Projet, il expoſe le Plan general de cette Edition; & pour le rendre plus ſenſible par des exemples, il donne une feuille de l'Ouvrage même.

1. Le Texte, en caractere Romain, tel que celui de la feuille imprimée, eſt le même que celui de Robert Eſtienne, réimprimé par Lingelsheim. On trouve immediatement au deſſous, en caractere Italique, mais de la même grandeur que celui du Texte, ces paſſages remarquables que Mr. Thou avoit mis dans la premiere Edition de ce Volume imprimée par Patiſſon, mais qui ont été ſupprimés, ou conſiderablement changés dans les Editions ſuivantes par les raiſons que le Public a vuës dans les Lettres mêmes de Mr. de Thou, dont on a donné de longs extraits.

2. On voit par la feuille jointe au Projet que les Paſſages retranchez ſont ſuivis de ceux qu'on a tirez des Manuſcrits, & qu'on a imprimez en plus menu caractere. Ces Manuſcrits ſont celui de l'Auteur même conſervé dans la Bibliotheque du Roi de France, & un Manuſcrit de l'écriture de Mrs. de Sainte Marthe, lesquels Mr. de Thou employoit à mettre au net ce qu'il avoit compoſé: ce Manuſcrit eſt conſervé dans la Bibliotheque de S. Magloire.

3. On trouve au bas des pages l'Interpretation des Noms propres des perſonnes & des lieux. On

peut

peut voir dans le Projet la Methode qu'on a ſuivie en donnant cette Interpretation.

4. L'Auteur ayant ſpecifié dans les Sommaires des Livres les Chefs ou principaux Articles de chaque Livre, on a diviſé le Texte en Paragraphes, conformément à ces Chefs, & indiqué à la marge vis à vis de chaque Paragraphe les matieres qui y ſont contenues, en ſe ſervant des propres termes du Sommaire. Par ce moyen, auſſi bien que par la Date des Années qui eſt à la marge, & par les Noms des Rois qui ſont au bas de la page, (depuis le commencement du ſecond Livre, car le premier n'eſt qu'un Diſcours preliminaire), le Lecteur pourra d'abord trouver les paſſages qu'il voudra conſulter.

5. Mr. Buckley a entre les mains pluſieurs Memoires qui regardent la *Vie de Mr. de Thou* qui a été imprimée, auſſi bien que ſon *Hiſtoire*, il a auſſi un grand nombre de Pièces qui concernent Mr. de Thou & ſes Ouvrages. Tous ces Ecrits ſeront inſerez dans le dernier volume.

Cet Ouvrage ſera imprimé du même caractere & ſur le même Papier que la feuille Latine jointe au Projet, & fera ſept Voll. *in Fol.* chaque volume contenant, l'un portant l'autre, 230 feuilles: en tout plus de 1600 feuilles.

Le prix de la Souſcription eſt neuf Guinées. On payera quatre Guinées en ſouscrivant, & le reſte en recevant un Exemplaire.

On imprimera quelques Exemplaires en grand Papier, parfaitement beau, à raiſon de 12 Guinées l'Exemplaire; dont la moitié ſera payée preſentement, & le reſte en recevant l'Exemplaire.

A la tête de l'Ouvrage il y aura le Portrait de l'Auteur gravé d'après un original par un des plus habiles

habiles Graveurs de Paris. On y ajoutera auſſi pluſieurs ornemens.

Auſſi-tôt qu'on ſaura le nombre des Souſcripteurs, on commencera l'impreſſion, & on y travaillera avec toute la diligence qu'un Ouvrage comme celui-là peut permettre.

La Liſte des Noms de tous les Souſcripteurs ſera imprimée avec l'Ouvrage.

Ceux des Païs étrangers qui voudront ſouſcrire, ſont priez de le faire avant le premier de Novembre prochain.

On reçoit des Souſcriptions à Amſterdam, chez les *Wetſteins & Smith*, chez qui on trouve le Projet. On peut ſouſcrire auſſi à Leyde, chez *Sam. Luchtmans*, & à Utrecht, chez *Broedelet*.

DE FRANCE.

Jacques *Etienne* & Barthelemy *Alix* Libraires à Paris ont imprimé *les Oeuvres de S. Ambroiſe ſur la Virginité*, traduites en François avec une Diſſertation Preliminaire ſur les Vierges par le R. P. de *Bonrecueil* Prêtre de l'Oratoire 8. Cette Traduction eſt fort travaillée, & on pourroit à bon droit nommer ce Livre l'Antidote des Romans.

Rigollet Libraire à Lyon a ſous preſſe la ſeconde partie de *l'Hiſtoire Litteraire de la Ville de Lyon par le R. Pere Colonia Jeſuite*; ſur le même plan que le premier Volume in 4. qui ſe trouve à Amſterdam chez les Wetſteins & Smith.

Simart Libraire à Paris a imprimé *les Vies en grands Capitaines Grecs & Romains de Cornelius Nepos* avec les Portraits des grands hommes & le caractere des ſiécles où ils ont vécu, tirez de Velleius Paterculus; traduites par Mr. le Gras, un Vol. in 12.

in 12. Ouvrage très-utile aux jeunes gens, à qui on veut donner une idée des grands hommes.

Didot Libraire à Paris a imprimé *P. Dan. Huëtii & Cl. Fraguerii Carmina*, les Poëſies de Mrs. Huet & Fraguier in 12.

La Compagnie des Libraires vient de donner une nouvelle Edition revuë, corrigée & miſe en meilleur Ordre de *L'Homme de Descartes & la formation du fœtus*, avec des Remarques de *Louis de la Forge.*

DE HOLLANDE.

Il paroit depuis quelques mois une *Lettre d'un Theologien à un autre Theologien ſur le Myſtere de la Trinité* in Octavo de 47. pagg. ſans nom de Libraire*; & aparemment imprimée pour l'Auteur, qui n'a laché cette brochure, qui contient le plan de ſon Syſteme, que pour tenter le gout du Public & ce qu'on dira de la hardieſſe avec laquelle il vient attaquer les ſentimens reçus, ſur un Dogme, qui eſt la baze de tous ceux de la Religion Chrétienne. L'Auteur eſpere qu'on lui fera des objections, ce qui rendroit plus parfait le Traité entier qu'il veut donner ſur cette matiére, puiſqu'il y repondroit à tout ce qu'on pourroit oppoſer à ſon ſentiment, qui eſt ſingulier, quoiqu'il pretende ne pas vouloir faire ſchiſme avec les orthodoxes.

Pierre de Hondt Libraire à la Haye, & *Changuion* à Amſterdam viennent de donner uue nouvelle Edition des *Oeuvres de Boileau Despreaux* avec des Eclairciſſemens par lui-même &c. in Folio avec de magnifiques Eſtampes, &c. in 12. Cette Edition eſt faite avec beaucoup d'exactitude.

Van

* On la trouve à Amſterdam, chez *P. Humbert.*

Van Duren & *Moetjens*, Libraires à la Haye ont publié le Tome III. des Memoires du Roi George fidelement extraits des Gazettes & autres Memoires du tems, volume à volume; on pourra ainſi en faire jusqu'à 8. ou 10.

Merville & *vander Kloot*, Libraires à la Haye, ont ſous preſſe une Traduction du *Paradis Perdu* de Milton beaucoup plus exacte & plus entiére que celle qui vient d'être imprimée à Paris & dont on a retranché pluſieurs endroits auſſi beaux qu'importans.

Vander Kloot, a publié l'Hiſtoire Militaire du Prince Eugene de Savoye du Duc de Marlborough & du Prince de Naſſau-Friſe, &c. en deux volumes in Folio, forme d'Atlas. Cet Ouvrage, dont la beauté de l'impreſſion répond parfaitement à celle du Papier, eſt enrichi de Tailles douces, qui repreſentent les Plans des Batailles, Sieges, &c. deſſinez pour la plupart ſur les lieux par les plus habiles Ingenieurs. Les Descriptions, qui accompagnent les Eſtampes du premier Volume, ſont faites par Monſr. *Du Mont*, *Baron de Carelskroon*, & celles du ſecond ſont de la main de Monſr. *Rouſſet*. Le Libraire a averti que les Curieux qui voudront ſe pourvoir de cet Ouvrage, pourront s'addreſſer au dit *vander Kloot*, qui jusques à la fin de la preſente Année 1729. le vendra pour la ſomme de 40 florins argent d'Hollande en feuilles, & qui paſſé ce terme, ne les aura pas à moins de 50 florins; & afin d'accommoder le Public, ledit Libraire vend ſeparement pour la ſomme de 30 florins le ſecond Volume avec le Supplement du Tome premier, qui a paru ci-devant ſous le Titre de *Batailles de S. A. S. Mgr. le Prince Eugene de Savoye*, &c. &c. &c. Mais la difference eſt bien

bien grande puisque le premier Tome vaut le double du reste, à cause des Peintures d'Uchtenbourg.

C'est dommage que dans le second Volume les desseins des Batailles ne sont pas comme dans le premier Volume, car au lieu des Tailles douces des Batailles, on y trouve des Cartes & Plans des Villes qui ont déja servi dans le Théatre de Piemont & de Savoye.

Scheurleer Libraire à la Haye ayant dessein d'imprimer tous les ouvrages de l'Abbé de Vertot vient de joindre aux Editions qu'il a déjà données des Revolutions de la Republique Romaine de cet agréable Auteur, une nouvelle Edition des *Revolutions de Suede & de celles de Portugal* in 12. & in quarto. afin qu'on puisse les joindre aux autres Ouvrages de cet Auteur imprimez dans ces deux formats.

Moetjens vient de publier *L'Histoire abregée de Charles XII. Roi de Suede*, ouvrage posthume du Chevalier R****. petit in 12. ou plûtôt compilation mal digérée des Nouvelles publiques & de l'Histoire de ce Roi par Mr. de Limiers, commencée par un nommé *Benevent* qui jamais n'a approché du Roi de Suede ni de ses armées, & continué depuis environ la feuille K. ou L. par quelqu'un qui a été obligé de suivre le Plan du premier.

Pierre vander Aa Libraire à Leyde a publié *le Curieux Antiquaire*, &c. par le Sr. Berkenmeyer Portier d'une Eglise de Hambourg, Auteur grave qui a amplifié & gâté l'Introduction à la Geographie de Hubner, en y ajoutant des descriptions estropiées, & mal digerées des lieux qu'il ne connoit que par quelques relations ou voyages faits à la hâte.

Hofhout Libraire à Rotterdam, vient de publier les Livres suivans.

De Statu mortuorum & resurgentium Tractatus, &c. Auctore T: Burnetio. in Oct. ouvrage écrit dans le gout de ceux que le Public a deja reçus de cet Auteur avec tant d'empreſſement. Le Libraire en promet dans peu une Traduction Françoiſe; il eſt à ſouhaiter qu'elle ſoit exacte, & qu'on n'en retranche rien.

L'Homme Univerſel de Balthazar Gracien traduit par le Pere *Courbeville*, Jeſuite, nouvelle Edition.

Le Heros du même Auteur, auſſi nouvelle Edition.

Mahmoud le Gasnevide, Hiſtoire Orientale, fragment traduit de l'Arabe. grand Oct. Il ſufit de dire qu'effectivement cette Hiſtoire qu'on dit *être* traduite de l'Arabe eſt très-bien écrite en François dans le gout des Arabes, il y a pluſieurs Chapitres ſusceptibles d'interpretation, & il paroit que l'Auteur a voulu envelopper quelque morceau de l'Hiſtoire de notre tems ſous celle-ci dont on fait eſperer la Clef.

Changuion a ſous preſſe & promet de publier inceſſamment une *Hiſtoire d'Angleterre*, dans laquelle Mr. de *Chevrieres* qui en eſt l'Auteur, releve une infinité de fautes dans celle de Mr. de *Rapin Thoyras* & dans les autres Auteurs qui ont écrit en François.

De Hondt & *les Rogiſſars* Libraires à la Haye, promettent de publier dans peu un *Abregé de l'Hiſtoire d'Angleterre de Mr. Rapin Thoyras*, compoſé par un des amis de l'Auteur, il ſera in 4. & en pluſieurs Vol. in 12.

La Compagnie des Libraires d'Amſterdam, vient de publier.

Hiſtoire de Polybe nouvellement traduite par Dom Vincent Thuillier Benedictin de la Congrégation de St. Maur avec un Commentaire ou Corps de Science militaire

taire enrichi de notes Critiques & Hiſtoriques, &c. par Mr. le Chev. Follard. ſix Vol. in quarto dont on a publié 4. en attendant les 2 derniers. Cet ouvrage eſt rempli de planches utiles & bien gravées, on en compte plus de 110 dans ces 4. Volumes. Cette Edition l'emporte ſur celle de Paris ſur laquelle elle a été faite. Ces 4 Voll. coutent 25 florins, les 2 Volumes ſuivans ne couteront que 5 florins & 5 ſols à ceux qui auront acheté les 4 Voll. Mais ceux qui ne prendront cet Ouvrage que lors qu'il ſera complet, en payeront 45 florins.

Theologie Aſtronomique ou demonſtration de l'Exiſtence & des Attributs de Dieu, par l'examen & la deſcription des Cieux, par Guil. Derham, in 8. de 287 pagg. traduit de l'Anglois.

Pierre Mortier donnera dans peu une nouvelle Edition en 4. Voll. in 12 des Lettres de Mr. Simon augmentées de pluſieurs pieces curieuſes & d'un abregé de la Vie de l'Auteur par Mr. *Bruzen la Martiniere.*

Les *Wetſteins* & *Smith* impriment actuellement en 3 Volumes *in* 4. les Oeuvres de *Lucien* par les ſoins de Mr. *Hemſterhuys* Profeſſeur en Grec à Franeker. Outre les Notes de ce ſavant homme, on y trouvera celles de Mr. *Du Sou*, qui n'ont point été encore imprimées, & celles de *Bourdelot*, *Gravius* & autres ſavans hommes qui ont déja paru dans les Editions précedentes. La Verſion Latine eſt retouchée en tant d'endroits qu'on peut la regarder comme nouvelle. On voit par là que cette Edition ſera préférable à toutes les precedentes, elle le ſera encore par l'exactitude de la correction & par la beauté de l'Impreſſion.

On trouve chez les mêmes Libraires *Orbis Antiqui Tabulæ Geographicæ ſecundum Cl. Ptolemæum.* On y a ajouté un Indice fort ample, où l'on voit les

noms Modernes de tous les Lieux qui sont dans les Cartes où l'on a ajouté des traits qui repondent à l'Indice, pour pouvoir trouver facilement ces noms.

Les mêmes Libraires vendront à Amsterdam le 25 d'Octobre prochain (& non le 3 comme on l'avoit annoncé ci-devant dans les Gazettes) la belle & excellente Bibliotheque de M. Uilenbroek. Cette Bibliotheque contient les meilleurs & les plus rares Livres & Editions en toutes les Sciences, Arts & Langues. On y trouve un Exemplaire du premier Essai de l'Art de l'Imprimerie; avec divers Livres qui n'ont jamais été imprimez pour les donner au Public; & plusieurs autres presque entierement inconnus, & qu'on ne voit point dans les Bibliotheques de *Gesner*, *Simler*, *Frisius*, & autres Curieux Amateurs des Anciens Auteurs & Editions; il y a même environ 300 Editions anciennes, du commencement de l'Art de l'Imprimerie jusqu'à l'an 1550. inconnues à M. *Maittaire* dans ses *Annales Typographiques*. Tous les Livres, sans en excepter les plus rares, & des plus vieilles Editions, sont dans cette Bibliotheque, generalement parlant, d'une beauté singuliere, tant par raport à la netteté interieure, que par la propreté & la richesse des Reliûres. On y trouve de plus, des *Recueils des plus belles Estampes, & principaux Ouvrages des premiers & plus habiles Maitres de l'Europe*; soit des Figures de la Bible & de ce qui appartient à l'Histoire naturelle, & Antiquitez, soit de l'Architecture, Peinture & Sculpture; avec celles de *Calot*, *Seb. le Clerc*, &c. des Carrousels, Pompes & Ceremonies publiques, des Portraits des Rois, Princes, Hommes Illustres & Savans de toutes sortes de Nations: On y trouve encore *tous les Ouvrages & Estampes du Cabinet du Roi de Fran-*

ce,

ce, ou impreſſions du Louvre, avec leurs Descriptions & autres Pieces très-curieuſes & uniques ; entr'autres les *Deſſeins Originaux* du Château Royal de Verſailles, & de ce qui y appartient, avec ceux de Marli, Trianon, & autres, deſſinez pour le Roi, de la main de *Pierre le Pautre*, la plûpart avec des couleurs, au nombre de 150 Pieces, où il y en a de très-grandes, même jusqu'à 10 & 12 pieds de long ou de large, de la derniere beauté : On y trouve encore les *Deſſeins Originaux* des Elevations & vuës des Villes Frontieres de France, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne & des Païs-Bas, avec leurs Fortifications, Sieges & quelques Batailles, deſſinez de la main de *Seb. de Pontaut* Seigneur de *Beaulieu*, & de celles de *Sylveſtre* & *Perelle*, en plus de 60 Pieces, d'une pareille beauté. Ces grands Recueils & Ouvrages d'Eſtampes ſont ici des premieres Epreuves & ſur du papier d'une grandeur & beauté extraordinaires, reliez dans environ 300 grands Volumes, la plûpart en Marroquin & Veau fauve, d'une maniere propre, ſinguliere, magnifique & commode. Ainſi on peut dire dans l'exacte verité, & ſans la moindre hyperbole qu'on ne trouvera point ailleurs une ſemblable Collection. Le Catalogue eſt en 3. Voll. grand Octavo, & ſe diſtribue chez les Libraires des principales Villes de l'Europe.

Dans le mois d'Octobre prochain, les *Wetſteins* & *Smith* publieront les TABLETTES de tous les Miniſtres Publics des Cours Souveraines de l'Europe, avec leurs Titres, Noms, Fonctions & Adreſſes, renouvellées pour l'Année 1729. & juſqu'en 1730.

Philippe Argelati, Libraire à Milan, vient de publier le Tome XVI. ou dans l'ordre le Tom. XIV. du *Rerum Italicarum Scriptores*, *Muratorii* &c.

rii &c. Les *Westeins* & *Smith* qui reçoivent de tems en temps toutes les nouveautez d'Italie auront auſſi en peu de temps ce nouveau Volume.

Utrecht. L'impreſſion des Oeuvres Poſthumes de Mr. *Hartſoeker*, qui s'eſt faite ſous les yeux de ſes Héritiers, vient d'être achevée. L'Ouvrage conſiſte dans un Cours de Phyſique & un Extrait Critique des Lettres de Mr. *Leeuwenhoek*. On a jugé à propos d'y joindre l'Eloge de l'Auteur par Mr. de *Fontenelle*, comme auſſi une Lettre Apologetique de Mr. *Hartſoeker* à ce célebre Academicien. On ſe flatte que le Public ne ſera pas faché de voir une ſeconde Edition du Recueil de pluſieurs pieces de Phyſique, que Mr. *Hartſoeker* fit imprimer à Utrecht l'Année 1722. Tout cela fera un Volume in 4.

SUPLEMENT *aux Nouvelles Litteraires d'*ANGLETERRE *inſerées ci-deſſus p.* 212.

La nouvelle Edition du Rymer ſe debite depuis quelque tems, en 17 Volumes comme la premiere. Le Libraire ſe propoſe d'en donner une continuation en trois Volumes. Il y a plus de ſix mois que le 18 Volume eſt imprimé; mais le Libraire en a arrêté la publication. La Chambre des Seigneurs ayant apris qu'il y avoit inſeré pluſieurs Pieces tirées de leurs Journaux, les en ont fait ôter, & ce retranchement va à une vingtaine de feuilles, qui ſont entre les mains du Clerc de la Chambre. Cependant le Libraire a ſuſpendu la Vente de ce Volume, juſqu'à ce qu'on ait remplacé ce vuide; peut-être auſſi qu'il ſe flate que les Seigneurs voudront bien lui permettre de publier les feuilles qu'ils ont fait ſaiſir.

Mr.

Mr. *Middleton* a publié un Livre dont il s'eſt fait deux Editions en fort peu de tems : *A Letter* &c. c'eſt-à-dire, *Lettre écrite de Rome, où l'on fait voir qu'il y a une parfaite Conformité entre le Papisme & le Paganisme, ou que la Religion des Romains d'à preſent eſt tirée de celle de leurs Ancêtres Payens. Par Conyers Middleton, Docteur en Theologie, premier Bibliothecaire de l'Univerſité de Cambridge.* In 4. C'eſt le reſultat des Obſervations que l'Auteur a faites pendant ſon ſejour à Rome. Il avouë que pluſieurs perſonnes ont traité ce ſujet ; mais leur methode eſt ſi differente de la ſienne, qu'il ne craint point de paſſer pour plagiaire. Du reſte, il ſe louë beaucoup de la candeur, de l'humanité, & de la politeſſe qu'il a trouvée à Rome, même parmi les perſonnes du premier rang, quoique ſon caractere & ſa profeſſion y fuſſent connus.

Le Sieur *Catesby* ſe propoſe de nous donner en Anglois & en François un *Eſſai de l'Hiſtoire naturelle de la Floride, de la Caroline, & des Iſles de Bahama.* On y trouvera la figure des Oiſeaux, des Animaux, des Poiſſons, des Serpens, des Inſectes, des Plantes &c. dont on ne nous a encore donné aucune notice. Il y parlera auſſi des qualitez de l'Air, du terroir, & des eaux ; des legumes & de la maniere de cultiver les Terres. Le tout accompagné de pluſieurs Cartes Geographiques, dreſſées ſur les lieux par l'Auteur, qui a fait un long ſéjour dans ces Pays. Il donnera tous les quatre mois vingt planches accompagnées des Deſcriptions neceſſaires, pour le prix d'une Guinée. Les vingt premieres planches ſont déja en vente. Il y en a d'enluminées pour les Curieux.

Mr. *Boyer* vient de nous donner *Le grand Théatre de l'Honneur & de la Nobleſſe*: contenant 1. la Science du Blaſon, avec un Dictionaire complet des termes qui lui ſont propres. 2. Abregé Hiſtorique & Chronologique des Etabliſſemens & des Revolutions des Monarchies & des Souverainetez de l'Europe, depuis la decadence de l'Empire Romain jusques vers la fin du X. Siecle. 3. L'Etat preſent de l'Empire d'Allemagne par rapport à l'Empereur, au Roi des Romains, aux Electeurs, aux Princes de l'Empire, Villes Imperiales, Dietes &c. 4. Les Armoiries & le Blaſon des Empereurs, Rois, Princes & Etats Souverains de la Chrétienté. Cet Ouvrage eſt en François & en Anglois, in 4. Il contient plus de quarante planches très bien gravées.

Voici un nouveau Livre de Medecine : *Exanthematologia : or, an Attempt* &c. c'eſt-à-dire, *Eſſai où l'on tache d'expliquer d'une maniere raiſonnée la nature des Fievres accompagnées d'éruptions, & particulierement la Rougeolle & la petite Verole. Avec un Appendice touchant l'Inoculation. Par Thomas Fuller, Docteur en Medecine*, in 4. En traitant de l'Inoculation il répond d'abord aux Objections qu'on a faites contre cette nouvelle methode. Il met à la tête celle d'un Miniſtre Anglois qui s'aviſa de declamer dans un Sermon, qui a été imprimé, contre l'Inoculation. Ce Miniſtre ſoutient que c'eſt une invention du Diable, qui inocula Job, & par là lui donna la petite verole. Mr. Fuller ne trouve pas cette ſaillie extremement digne de la Chaire. Cependant il répond que cela ſuppoſé, il faudra dire que Moïſe inocula auſſi les bêtes & les hommes de toute l'Egypte, puis que le terme

Hé-

Hébreu qui exprime la maladie de Job, eſt le même que celui qui marque cette playe d'Egypte; & par conſequent, que ſi cette Action étoit mauvaiſe parce que le Diable en étoit l'Auteur; elle a été enſuite ſanctifiée, puis que Dieu l'a commandée à Moïſe. Mr. Fuller, comme on voit, ſe déclare pour l'Inoculation: il la croit très-avantageuſe. Dans cette Diſſertation il fait l'Hiſtoire de neuf perſonnes inoculées, & y joint ſes Obſervations.

TABLE DES ARTICLES.

I. DAVID DURAND, *Histoire Naturelle de l'OR & de l'ARGENT extraite de* PLINE, *avec des Notes de Mr.* GRONOVIUS *& un Poëme sur la Chûte de l'Homme.* Pag. 5

II. *Mr. van* ERCKEL, *Défense de l'Eglise d'Utrecht &c.* 50

III. *Lettre Anonyme, adressée aux Libraires sur l'Article V. de la seconde Partie de cette Bibliotheque, avec sa Réponse.* 68

IV. *Relation Historique de la Conduite du P. le* COURAYER, *avec les Preuves justificatives des faits avancez dans l'Ouvrage.* 88

V. *Lettres serieuses & badines, sur un Livre intitulé,* l'Etat des Provinces-Unies *par Mr.* JANIÇON, *&c.* 109

VI. GIO VITTORIO DE' ROSSI, *Cabinet de Portraits des Hommes Illustres.* 111

VII. GOTTLIEB SLEVOGHT, *Dissertation sur la Sepulture des Empereurs &c. dans les Monasteres, avec une Préface de Mr.* STRUVE. 115

VIII. SAMUEL FRIDERIC BUCHER, *Antiquitez de la Bible &c.* 119

IX. BURCHARD GOTTHELF STRUVE, *Introduction à l'Histoire Litteraire & à l'Usage des Bibliotheques, avec les Observations de Mr.* COLERUS *& les Notes de Mr.* LILIENTHAL. 128

X. NICOLAS BERGIER, *Histoire des grans Chemins de l'Empire Romain, avec des Remarques sur la Carte de* PEUTINGER *& l'Itineraire d'*ANTONIN. 131

XI. J. DESTENDEAU, *Histoire d'un* OS, *&c.* 145

XII. *Histoire du Diable &c.* 149

XIII. *Extrait d'une Lettre de Mr.* DES MAIZEAUX *à Mr.* DE LA MOTTE, *au sujet de l'Edition de la Geographie de* PTOLOMÉE *par* SERVET. 172

XIV. *Histoire veritable & secrette des Rois & des Reines d'*ANGLETERRE *depuis* GUILLAUME *le* Conquerant. Tome I. 181

XV. J. CHRIST. DITHMAR, *Memoires touchant l'Ordre Militaire du* BAIN *&c.* 205

XVI. *Nouvelles Litteraires.* 212

CATALOGUE

de Livres

NOUVEAUX.

Libri Latini.

ORbis antiqui Tabulæ Geographicæ ſecundum Cl. Ptolemæum cum Indice Philologico abſolutiſſimo omnium Locorum, Montium, Fluminum, &c. in Tabulis occurrentium, Situm, Nomina recentiora, & alia eo pertinentia, lineis per ipſas ductis, accuratiſſime indicante; in uſum Geographiæ veteris Studioſorum, Fol.

Jacobi Sirmondi, Soc. Jeſu Presb. Opera Varia, nunc primum collecta, ex ipſius ſchedis emendatiora, notis poſthumis, epiſtolis & opuſculis aliquibus auctiora. Accedunt S. Theodori Studitæ Epiſtolæ, &c. Fol. Venetiis 1728. 5. Tomi.

Panegyrici Veteres, Interpretatione & notis illuſtravit Jac. de la Baune, S. J. in uſum Delphini. Editio altera, cui accedunt obſervationes Criticæ in Latinum Pacatum Chriſt. Schwarzii. 4.

Jacobi Cujacii J. C. præſtantiſſimi Opera omnia, in decem Tomos diſtributa a Carolo Annibale Fabroto J. C. diſpoſita. Acceſſere in hac noviſſima Editione ab eruditis: Viro Græcorum locorum Verſio hactenus deſiderata. Index locupletiſſimus ac perpetuus omnium omnino rerum, quæ his Operibus continentur, præterea Diſſertatio E. Merillii & Interpretatio

ab

ab eodem facta Variantium ex Cujacio obſervatarum, quæ per totum opus ſuo quæque loco variante notantur; poſtremo Controverſiæ Joan. Roberti ejusdemque notæ in Reſponſiones a Cujacio, nomine A. Mercatoris editas, Studio Liborii Ranii J. C. Neap. &c. Fol. XI. Tomi.

H. van Alphen, Oeconomia Catecheſis Palatinæ &c. 4.

Ph. Brietii, S. J. Annales Mundi ſive Chronicon univerſale, ſecundum optimas Chronologorum Epochas ab orbe condito usque ad Pacem Badenſem 1724. ſancitam, continuatum, &c. Fol.

Commentatio de honoratiſſimo *Ordine militari* de Balneo, cujus Origo, Progreſſus, Reſtauratio, regularis forma ſummaque dignitas exponuntur, ut & Equitum nomina, tituli & Inſignia æri inciſa &c. Fol.

Chriſt. Schraderi, Tabulæ Chronologicæ a prima Rerum Origine, & inde ad noſtra tempora &c. Fol.

Vita Chriſtiani III. Daniæ, & Norvegiæ Regis glorioſiſſimi, olim a Joan. Is. Pontano conſcripta nunc autem primum in lucem edita &c. 4.

Alb. Georg. Schwartzii, Hiſtoria finium Principatus Rugiæ. Acceſſit Specimen Diplomatum Rugianorum. 4.

Meditatio ſubſeciva de Æſtimatione Heraldica notarum inſignibus conſpicuarum ad vindicandam dignitatem plurimarum gentium Illuſtriſſimarum, &c. 8.

M. Tullii Ciceronis Filii Vita, Simone Vallamberto Heduo Avalonenſi autore. Acceſſit And. Schotti

Cicero

Cicero Pater a calumniis vindicatus cum præfatione J. A. Fabricii. 8.

Epistolæ diversi argumenti maximam partem a variis ad clarissimum Virum Lucam Lossium exaratæ, cum Dissertatione Lackmanni. 8.

Amica Disquisitio de Diabolorum ac omnium Damnatorum salute ac restitutione. Auctore B. H. Gebhardo. 4.

Evangelium Medici, sive Medicina Mystica, de suspensis Naturæ Legibus, sive de miraculis, quæ Medicæ indagini subjici possunt. Per B. Connor. 8.

J. Krakevitz Disquisitio de Sacerdotibus ac Levitis Novi Testamenti, sub antiquo foedere promissis. 4.

J. Binghami Origines sive Antiquitates Ecclesiæ, ex Lingua Anglicana in Latinam vertit J. Grischovius. Tom. octavus. 4.

Eb. Davidis Hauberi Primitiæ Schauenburgicæ, quibus variæ circa res Schauenburgicas Observationes Historicæ atque Litterariæ continentur. Fasc. I. II. 8.

Liber Psalmorum Vulgatæ Editionis, cum notis, in quibus explicatur Titulus, occasio & argumentum cujusque Psalmi, delucidatur sensus litteralis, paucis attingitur sensus Mysticus, &c. 4.

Ambrosii Catharini Vindiciæ, de necessaria in perficiendis Sacramentis intentione, Theologica disputatio. Opera ac Studio F. Jacobi Hyacinthi Serry. 8.

Livres François.

Traité de la Police, où l'on trouvera l'Histoire de son Etablissement, les fonctions & les prerogatives de ses Magistrats, toutes les Loix & tous les Regle-

Reglemens, qui la concernent &c. Par Mr. de la Mare. Fol. 4. Tom.

Hiſtoire de Polybe, nouvellement traduite du Grec par D. Vincent Thuillier Benedictin, avec un Commentaire ou un Corps de Science Militaire, enrichi de notes Critiques & Hiſtoriques & Figures &c. par Mr. de Follard. 4. 4 Tom. NB. *On donnera encore les Tomes 5. & 6. qui ſont ſous preſſe.*

Anecdotes Perſanes par Madame de Gomez 12. 2 Tom.

Relation Hiſtorique & Apologetique des ſentimens & de la Conduite du P. Le Courayer 12. 2 Tom.

Deſcription Galante de la Ville de Soiſſons, avec un Recueil des Pieces fugitives. 8.

Les amuſemens de l'Amitié rendus utiles & intereſſans, Recueil de Lettres ecrites de la Cour vers la fin du Regne de Louis XIV. 12.

Les Amours d'Ismene & d'Ismenias par Mr. de Beauchamps. 12. Fig.

Traité de l'Uſage des differentes ſortes de Saignées, principalement de celle du Pied par Jean Baptiſta Silva. 8. à Paris.

La Vie de Monſieur le Duc de Montauſier écrite ſur les Memoires de Madame la Ducheſſe d'Uzés ſa Fille. 12.

Traité du Nivellement par Mr. Picard, avec un abregé de la Meſure de la Terre. 12.

Lettres Critiques ſur les Voyages de Cyrus. 12.

Recueil de pluſieurs Pieces d'Eloquence & de Poëſie, preſentées a l'Academie Françoiſe pour les Prix de l'Année 1727. &c. 12.

Paraphraſe de l'Eccleſiaſte, avec des remarques & le Livre de Job ſelon la Vulgate paraphraſé avec des remarques par le P. Hardouin, &c. 12.

Obſervations Mathematiques, Aſtronomiques, Chronologiques & Phyſiques, tirées des anciens Livres Chinois, ou faites nouvellement aux Indes & à la

la Chine par les Peres de la Compagnie de Jesus, &c. 4.

Le je ne sai quoi, par Mr. Chartier de St. Philippe, nouvelle edition, revue & augmentée considerablement. 12. 2 Tom.

Le Geomyler, traduit de l'Arabe. 12. 2 Tom.

La Science des Ingenieurs dans la conduite des Travaux de Fortification & d'Architecture Civile, par M. Belidor. 4. 2 Tom.

Architecture Moderne où l'Art de bien bâtir pour toutes sortes de Personnes, tant pour les maisons des particuliers que pour les Palais &c. 4. 2 Tom. avec des très belles Planches.

Ordonnances des Rois de France de la Troisieme Race, recueillies par ordre Chronologique &c. par Mr. de Lauriere Fol. 2 Tom.

Histoire de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles Lettres, avec les Memoires de Litterature tirez des Registres de cette Academie depuis l'Année MDCCXVIII. jusques & compris l'Année MDCCXXV. qui sont les Tomes V. & VI. 4.

Pieces qui ont remporté les prix de l'Academie Royale des Sciences proposées pour les Années 1720. jusqu'en 1727. &c. 4.

Jerusalem delivrée Poëme Heroïque du Tasse traduit en François. 12.

Histoire des Revolutions d'Espagne N. E. 12. 5 Tom.

Grammaire Françoise par le Pere Buffier 12. N. E.

Oeuvres diverses de Mr. de la Fontaine de l'Academie Françoise. 8. 3 Tom.

Remarques sur l'Abus des Purgatifs & des amers au commencement & à la fin des maladies & sur l'utilité de la Saignée dans les maladies des yeux, dans celles des Vieillards, des femmes & des enfans, &c.

Essais d'Optique sur la gradation de la Lumiere par Mr. Bouguer 12.

De

De la Digeſtion & des maladies de l'Eſtomac ſuivant le Syſtême de la Trituration & du Broyement ſans l'aide des Levains ou de la fermentation dont on fait voir l'impoſſibilité en ſanté & en maladie, Nouv. Edition. 12. *Tom. I. le II. Tome doit ſuivre dans peu de tems.*

Eſſai Philoſophique ſur la Providence. 12.

De la Rhetorique ſelon les préceptes d'Ariſtote & de Ciceron, & de Quintilien, avec des Exemples tirez des Auteurs ſacrez & profanes, tant anciens que Modernes. 12.

Nouveau Syſteme de Philoſophie, établi ſur la nature des choſes, connues par elles-mêmes: mis en parallele avec l'Opinion des anciens Philoſophes ſur les premiers principes de la Nature & ſur leſquels on n'a rien trouvé de fixe & de certain juſqu'à préſent, auquel on a joint un Traité de l'ame & de l'exiſtence de Dieu, prouvée l'une & l'autre par une ſuite d'argumens capables de convaincre les plus incredules & les plus opiniâtres. 12. 2 *Tom.*

Elemens de Geometrie de Monſr. le Duc de Bourgogne avec un Traité des Logarithmes par M. de Malezieu, avec l'Introduction à l'application de l'Algebre à la Geometrie. 8.

Traité du Mouvement & de la Meſure des eaux coulantes, & jailliſſantes, avec un Traité Preliminaire du Mouvement en general, &c. 4.

FIN.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois
d'OCTOBRE, NOVEMBRE & DECEMB.
1729.

TOME TROISIEME.
Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH.
MDCCXXIX.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNÉE
DES OUVRAGES DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois d'Octob., Novemb. & Decembre 1729.

ARTICLE I.

Jo. FRANCISCI BUDDEI Theol. D. & P.P. ECCLESIA APOSTOLICA, sive, de Statu Ecclesiæ Christianæ sub Apostolis Commentatio Historico-Dogmatica, quæ & Introductionis loco in Epistolas PAULI, ceterorumque Apostolorum esse queat. *Jenæ, sumtibus Viduæ Meyerianæ.* 1729.

C'est-à-dire:

L'EGLISE APOSTOLIQUE, *ou Traité Historique & Dogmatique de l'Etat de l'Eglise Chrétienne, pendant que les Apôtres vécurent,*

rent, pour ſervir d'Introduction aux Epîtres de St. PAUL, *& des autres Apôtres: Par* JEAN FRANÇOIS BUDDE', *Docteur & Profeſſeur Public en Theologie.* A Jene, 1729. *in* 8. pagg. 838. ſans compter la Préface, & les Indices.

LE nom ſeul de Mr. *Buddé* ſuffiroit pour prévenir tout le monde en faveur de l'Ouvrage que nous annonçons; mais on peut dire que le ſujet eſt par lui-même des plus attirans, & que, traité par un auſſi habile homme, il eſt impoſſible qu'on ne lui trouve les deux grands avantages d'inſtruire & de plaire. Nous n'avions encore rien que de très-ſuperficiel ſur cette matière, avant l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique des deux premiers Siècles*, par Mr. *Le Clerc*, qui répandit là-deſſus un grand jour dans la III. *Section* de ſes *Prologemenes*. Il eſt, ſans doute, bien avantageux au public que ce ſoit des Savans du premier ordre qui travaillent ainſi à éclaircir un Morceau, qui eſt de ſi grande importance, dans l'Hiſtoire de la Religion Chrétienne. Leurs travaux ont tous leur prix, parce que chacun a ſa Méthode, ſon goût & ſes vûes, dont la diverſité, & dont l'oppoſition même, a ſes Uſages. Il eſt vrai que des gens, de ce caractère, ne peuvent, tout à fait, ſe défaire des préjugez de l'Education ou de ceux du parti. Cependant lors qu'ils joignent la candeur aux lumieres, leurs préjugez n'empêchent pas que la Vérité ne paroiſſe à demi dans leurs Ecrits, & qu'on ne l'y

l'y voye quelquefois toute entière. Nous pouvons au moins nous assurer que si l'on parvient jamais à la réünion des Chrétiens, par le moyen d'une connoissance exacte du Christianisme primitif, ce ne peut être, naturellement, que par le canal de ces personnes rares qui ont, tout à la fois, & beaucoup de savoir, & beaucoup de droiture. Il est certain aussi que les Recherches, de cette nature, ne pourront jamais conduire à cette réünion, tant qu'on prendra le Christianisme primitif ailleurs que dans le Tableau qui nous en est donné dans l'Ecriture. Le chercher plus bas, comme dans les Scholastiques, dans la Tradition, dans les Peres, c'est s'éloigner de la source, & agir en quelque façon comme si l'on apprehendoit de le trouver.

Ce Livre de Mr. *Buddé* peut donc être, en ce genre, d'un grand secours à tous les Theologiens, des Communions même differentes de la sienne. Il leur y montre le seul chemin qu'il y ait à suivre pour savoir ce qu'étoit la Réligion Chrétienne, à sa naissance. C'est de s'en former l'idée sur celle que nous en présentent les Apôtres eux-mêmes, & de n'employer l'Erudition qu'à pénétrer ce que ces saints hommes en ont dit & pensé. Le plan, que ce savant Théologien s'est tracé pour cela, renferme tout ce qu'on y peut souhaiter. Il en a donné lui-même dans sa *Préface*, un Abregé si judicieux que nous ne saurions mieux faire nôtre Extrait qu'en traduisant le sien. Voici donc ce qu'il y dit, après quelques re-

„ être appliqué que par voye d'Allegorie, les
„ Ecrivains ne l'y ayant jamais en vûe, & par-
„ lant de ſon Chef, il nie que les Juifs, qui
„ vécurent avant le temps de J. C. ayent at-
„ tendu un Meſſie. N'eſt-ce pas dire la mé-
„ me choſe en deux manières ? L'Illuſion eſt
„ néanmoins ſi viſible, & ſi groſſière que le
„ peu de bon ſens de ces gens-là ne pouvoit
„ mieux ſe marquer. Cependant cette Mé-
„ thode, d'ébranler la Religion par l'Interpre-
„ tation Allégorique, ou Myſtique de l'Ecri-
„ ture, a tellement plû au Sr. *Thomas Wool-*
„ *ſton* qu'il s'eſt fait honneur de la ſuivre.
„ Cette voye lui a paru la plus courte pour
„ renverſer la preuve que l'on tire des Mira-
„ cles de notre Sauveur en faveur de la Doc-
„ trine Chrétienne. S'il faut l'en croire, tout
„ ce que les Evangeliſtes nous rapportent de
„ ces Miracles ne doit être que Type & qu'Al-
„ légorie, & ſi vous lui en demandez la rai-
„ ſon, il vous répondra, qu'on ne peut l'en-
„ tendre à la lettre ſans faire dire à ces Hiſ-
„ toriens ſacrez des choſes abſurdes & impoſ-
„ ſibles. Que ce procedé eſt indigne ! *Wool-*
„ *ſton* & ſes ſemblables applaudiſſent à tout ce
„ que les Athées ont debité de plus ridicule
„ & de plus pitoyable ; Mais dès qu'il s'agit
„ de prouver l'exiſtence d'un Dieu, ou la vé-
„ rité de l'Evangile, la Raiſon a beau parler,
„ ils refuſent obſtinément de l'entendre, &
„ tout ce qu'elle dit eſt à leur avis, contra-
„ diction & abſurdité. Le fort de *Woolſton* eſt
„ qu'il s'imagine que l'on ne peut rejetter l'in-

ter-

„ terpretation Allegorique, parce qu'elle eut
„ l'approbation des Peres, & des anciens Doc-
„ teurs de l'Egliſe, comme ſi l'on nioit le ſens
„ Literal, dès que l'on admet l'Allégorie.
„ Tout homme qui ſe ſervira de cette derniè-
„ re, de ſorte qu'il abandonne ou qu'il détrui-
„ ſe le ſens Literal, ſera certainement toû-
„ jours condamné par le ſuffrage unanime
„ de toutes les perſonnes qui ſeront capables
„ d'en juger ſainement. Cependant l'Exem-
„ ple de *Woolſton* & de ſes Maîtres doit ap-
„ prendre à tout le monde qu'on ne ſauroit ê-
„ tre, ni trop prudent ni trop circonſpect,
„ dans l'Interpretation Allégorique & Typique
„ de l'Ecriture.

„ Après avoir expoſé la Méthode, que les
„ Apôtres ſuivirent, pour demontrer leur
„ Religion contre les Juifs, & contre les
„ Payens, il m'a paru néceſſaire de traiter des
„ Diſputes qu'ils eurent avec quelques Juifs
„ convertis, & ſur tout avec les faux Apô-
„ tres. Quoi que j'en aye déjà parlé dans un
„ autre Ouvrage, mon deſſein a voulu que je
„ repetaſſe ici ce que j'en ai dit ailleurs; mais
„ je ne l'ai pas fait ſans y ajoûter quelque
„ choſe. Le ſujet le mérite, car ces Diſpu-
„ tes firent alors grand bruit dans l'Egliſe, &
„ furent même de la dernière importance. Il
„ s'y agiſſoit du vrai moyen de parvenir à la
„ juſtice qui plaît à Dieu, & par conſéquent
„ de parvenir au ſalut Eternel. On ne pou-
„ voit engager les hommes dans l'erreur à cet
„ égard, ſans faire le plus grand tort & aux

„ autres, & à soi-même. Aujourd'hui même
„ nous devons adorer la Sagesse de Dieu qui
„ permit que St. *Paul* eût occasion de traiter
„ le sujet de la Justification de l'homme par
„ la Foi seule, avec autant de soin & de force
„ qu'il le fit admirablement en quelques-unes
„ de ses Epîtres. Ainsi la Providence prepara
„ de bonne heure un Antidote contre les er-
„ reurs pernicieuses qui se glisseroient un jour
„ dans l'Eglise. En effet de tous les Articles
„ de la Foi Chrétienne, il n'en est guere qui
„ ait été plus exposé que celui-ci ou à la guer-
„ re ouverte, ou aux attaques secrettes des
„ Ennemis de la Verité. Il est donc d'une
„ extrême conséquence à nos vûes, d'expli-
„ quer à fond la Controverse qui s'agita là-
„ dessus parmi les premiers Chrétiens, & cela
„ d'autant plus que ces Eclaircissemens histo-
„ riques répandent beaucoup de lumière sur
„ les Ecrits de St. *Paul*. Au reste on doit sa-
„ voir que sous le Titre de *faux Apôtres*, il
„ ne faut point entendre les Hérétiques qui
„ troublèrent l'Eglise naissante ; mais seule-
„ ment les Juifs convertis qui pressoient avec
„ chaleur la nécessité d'observer la Loi de Moï-
„ se. C'est ce que je pense avoir prouvé in-
„ vinciblement contre quelques Savans, qui
„ ont crû le contraire.

„ Cette grande question, sur l'observation
„ de la Loi de *Moïse*, ayant été traitée dans le
„ Concile de *Jerusalem*, ce Concile, dont
„ St. *Luc* nous a donné l'histoire dans le li-
„ vre des Actes, a merité, de ma part l'atten-

tion

„ tion la plus ſérieuſe. Je n'ai donc paſſé ſous
„ ſilence aucune des choſes qui ſervent à le
„ faire connoître, & j'ai même expliqué tous
„ les mots, ou à peu près, qui ſe rencontrent
„ à ce ſujet dans l'Hiſtorien des Apôtres. A
„ mon avis, la connoiſſance exacte de ce Con-
„ cile ſert comme de clé à celle de l'Etat pri-
„ mitif de l'Egliſe, & nous facilite l'intelli-
„ gence de quantité de paſſages dans les Epî-
„ tres de l'Apôtre St. *Paul.* En travaillant,
„ ſur ce morceau de l'Hiſtoire Chrétienne, il
„ s'eſt offert pluſieurs queſtions que les Savans
„ agitent, & ſur leſquelles je me ſuis fait un
„ ſcrupule de ne rien dire, parce qu'elles ſont
„ plus ou moins importantes. On demande,
„ qui fut le Préſident dans cette Aſſemblée?
„ S'il y en eut un? Si ce fut St. *Pierre* ou St.
„ *Jaques*? qui étoit ce dernier? S'il fut Evê-
„ que de *Jeruſalem*? S'il prononça l'avis de-
„ ciſif? Quel eſt l'état de la queſtion qui fut
„ agitée? S'il s'y agiſſoit ſeulement de la Loi
„ Cérémonielle, ou auſſi de la Loi Morale?
„ Quel eſt le ſens de la réſolution? Quelle
„ en fut la raiſon? & pluſieurs autres choſes
„ ſemblables, qui m'ont fourni l'occaſion de
„ faire diverſes Ouvertures, que je ne croi
„ pas inutiles.

„ Mais les Apôtres n'eurent pas ſeulement
„ à combattre ces faux Apôtres, qui ſe dé-
„ clarèrent ſi vivement pour l'obſervation de
„ la Loi de Moïſe; ils furent auſſi aux mains
„ avec d'autres Hérétiques, qui comme un
„ torrent inondèrent l'Egliſe naiſſante. Nous

n'avons

„ n'avons donc pû nous diſpenſer, dans nô-
„ tre Ouvrage, de parler de ces Hérétiques,
„ d'un côté pour faire connoître les Combats
„ qu'eurent à ſoutenir contre eux les Apôtres,
„ & les autres Docteurs de l'Egliſe, ce qui
„ fait la partie la plus conſidérable de l'Hiſtoi-
„ re Eccléſiaſtique des deux premiers Siècles ;
„ & de l'autre pour expliquer dans les Ecrits
„ de St. *Paul*, & des autres Apôtres, quan-
„ tité d'endroits, où il eſt fait mention de ces
„ Hérétiques, & fait alluſion à leurs Héré-
„ ſies. Le grand nombre de Savans qui ſe
„ ſont attachez à développer ce ſujet, n'a fait
„ qu'embarraſſer la route, & que la rendre
„ plus difficile. On ne le croiroit pas ; mais
„ il n'eſt que trop vrai, que ces Savans ne
„ s'acordent ſur rien, & ſe diviſent ſur tout.
„ L'un nie & l'autre affirme que tels ou tels,
„ ont dû être mis au rang des Hérétiques.
„ Celui-ci ſoûtient que l'on a mal pris leurs
„ ſentimens, & celui-là ſoûtient le contraire.
„ Ce n'eſt enfin que doute & que litige. A-
„ près tant de diſcuſſions, les difficultez n'ont
„ donc fait que devenir plus grandes, & c'eſt
„ cela même qui m'a fait tenter une voye pour
„ approcher de la Verité. Je ne l'ai pû faire
„ ſans m'écarter quelquefois de la penſée de
„ quelques grands hommes. J'eſpere pour-
„ tant qu'on ne m'en fera pas un crime puiſ-
„ que je n'ai jamais parlé de ces illuſtres qu'a-
„ vec reſpect, lors même que je les ai com-
„ batus. Je ne me ſuis pas cru tout à fait o-
„ bligé aux mêmes égards pour Mr. *Samuel*
Crellius,

„ *Crellius*, qui ſe propoſant de renouveller la
„ Secte d'*Artemon*, a pris le nom d'*Artemo-*
„ *nius* à la tête d'un Livre qu'il a publié ſous
„ le Titre de *Commencement de l'Evangile ſe-*
„ *lon St. Jean rétabli ſur l'Antiquité Eccléſiaſti-*
„ *que*, *& éclairci par une nouvelle Méthode.*
„ Je conviens qu'il y a dans cet Ouvrage beau-
„ coup d'eſprit & beaucoup d'érudition. Mais
„ le but qu'il s'y propoſe eſt de combattre la
„ vraye Divinité de nôtre Sauveur, & il le fait
„ avec tant d'impudence qu'il n'y a rien de ſi
„ clair, rien de ſi évident, contre lui, qu'il
„ ne tire à ſes uſages, & qu'il n'en détourne,
„ à tout prix, le ſens naturel. Ainſi ſon gros
„ Volume n'eſt, après tout, qu'un tiſſu
„ de Paradoxes tous plus étranges les uns que
„ les autres. J'ai déjà réfuté, dans une Diſ-
„ ſertation à part, le principal de ces Parado-
„ xes, qui conſiſte à dire qu'au lieu de ces pa-
„ roles du 1. Verſet de St. Jean, *& la Parole*
„ *étoit Dieu*, il faut lire *& c'étoit la Parole de*
„ *Dieu*, bien que l'Auteur n'allegue ni ne
„ puiſſe alleguer aucun Manuſcrit, où ſe trou-
„ ve cette dernière leçon, il m'y a fallu reve-
„ nir dans ce Traité parce que l'occaſion s'en
„ eſt preſentée en parlant des *Nicolaites*, des
„ *Cerinthiens*, des *Ebionites*, & des *Naza-*
„ *réens*, au ſujet deſquels *Artemonius* avance
„ bien des choſes qui méritent correction, &
„ qui tendent toutes à brouiller les idées du
„ vrai & du faux. Il avouë bien, par exem-
„ ple que St. *Jean* écrivit le commencement
„ de ſon Evangile contre les *Cerinthiens*; mais

il

„ il prétend d'un côté que ces Hérétiques
„ vouloient que *Jesus* ne fût qu'un simple
„ homme, fils de *Joseph* & de *Marie*; auquel
„ s'étoit jointe pour quelque temps, certaine
„ substance spirituelle qu'ils nommoient *Christ*;
„ & de l'autre que l'Evangeliste a soûtenu
„ que J. C. tout entier n'étoit qu'un simple
„ homme, sans admettre même en lui cette
„ Substance plus noble que les *Cerinthiens* a-
„ joûtoient à la Nature humaine. Sans dire
„ que cet Auteur ne fait que suivre à la trace
„ *Fauste Socin*, & plusieurs autres de ses Dis-
„ ciples, dans l'explication du premier Cha-
„ pitre de cet Apôtre, je remarquerai seule-
„ ment que cette Explication est si forcée, si
„ visiblement contraire aux Expressions du
„ Texte Sacré, qu'il n'y a rien dont ne puis-
„ sent être capables des gens qui comme *Socin*
„ & *Artemonius*, ont la hardiesse de donner à
„ cet endroit de St. *Jean* le sens qu'ils lui
„ donnent. Que dirons-nous de ce que ce
„ dernier ajoûte, que les Juifs convertis, du
„ nombre desquels étoient les *Nazaréens* &
„ les *Ebionites*, conservèrent la pureté de la
„ Doctrine Chrétienne; qu'ils le firent sur-
„ tout dans les Articles de Dieu, & de Jesus-
„ Christ; qu'en recevant J. C. pour le Sauveur
„ du monde, ils ne le regardèrent que com-
„ me un simple homme, & ne le crurent point
„ un vrai Dieu; que cette pureté dans la Doc-
„ trine fut corrompue par les Payens qui se
„ convertirent; que ceux-ci empruntèrent de
„ *Platon* le λόγος, ou le Verbe considéré com-
me

me une Substance Spirituelle ; que *Justin Martyr* fut dans la suite un des principaux Champions de ce Sentiment ; que ceci conduisit insensiblement à l'*Arianisme* ; & que de l'*Arianisme* sortit le Dogme de la Consubstantialité ? Qu'admirer le plus en ceci ? Sera-ce l'Esprit d'obliquité, ou le goût de Roman ? Quoi qu'il en soit, je pense avoir demontré que tout cela est très-faux, de même que plusieurs autres choses, du même genre, que le Sr. *Artemonius* debite dans son Ouvrage. On jugera par là du reste de son Livre. Tout ce qu'il y dit de plus contre la Divinité de notre Seigneur est de la même foiblesse ; mais l'abondance des Matières ne m'a pas permis d'entrer ici dans ce détail, qui étoit même étranger à mon dessein principal. Je pourrai le faire, dans un autre temps, s'il plait à Dieu de me conserver la vie & les forces, & je ne doute pas même qu'il n'y ait bien des Savans, zelez pour la Vérité, qui contribueront de leur part à refuter de si monstrueux Paradoxes.

„ Jusques ici nous n'avons consideré que la „ Doctrine reçue dans l'Eglise Apostolique, „ & c'est effectivement ce qui mérite le plus „ notre attention. Cependant l'Article du „ Gouvernement Ecclésiastique ne doit pas être omis, puis que ce sujet ne cause pas „ moins de dispute parmi les Chrétiens, que „ celui de la Doctrine, ou du moyen de parvenir au salut. Ne nous en étonnons point.

Toute

„ Toute Communion qui ſe vante de tenir, „ de l'Egliſe Apoſtolique, ſon Gouvernement „ particulier, & qui ſe fondant là-deſſus prend „ feu pour le Gouvernement primitif, com- „ bat bien moins pour cette Egliſe Apoſtoli- „ que que pour elle-même. On ſe bat pour „ la preférence, pour l'honneur, pour l'inté- „ rêt, pour l'Empire, témoin les Partiſans de „ l'Egliſe Romaine. Car quelles autres rai- „ ſons peuvent-ils avoir pour faire de l'Egliſe „ de J. C. un Etat mondain, pour en faire un „ Etat Monarchique, pour aſſigner une Ori- „ gine divine à la diſtinction de l'*Evêque* & „ du Prêtre, pour ſoutenir la primauté de St. „ *Pierre*, & pour faire tout cela avec une a- „ nimoſité ſi grande qu'ils ne peuvent avoir le „ moindre ſupport pour les perſonnes qui ſont „ d'un avis différent? Ce motif n'eſt pourtant „ pas le ſeul qui m'ait engagé à donner ici un „ Tableau de la Hierarchie, dans l'Egliſe A- „ poſtolique, tracé ſur le vrai Modèle de „ l'Ecriture. J'y ai eû auſſi en vûë, d'expli- „ quer pluſieurs Endroits de cette Ecriture „ que l'on ne ſauroit bien entendre, à moins „ que l'on ne ſache, avec quelque préciſion, „ quelles furent les fonctions Eccléſiaſtiques „ dans l'Egliſe naiſſante, quels y étoient les „ divers Dons de l'Eſprit, quel fut l'Office „ des Apôtres, des Prêtres, des Evêques, des „ Diacres, & quantité d'autres choſes de la „ même nature.

„ A toutes les Diſcuſſions précédentes, j'ai „ cru devoir en ajoûter quelques-unes ſur les Mœurs,

„ Mœurs, & ſur les Rites de l'Egliſe Chré-
„ tienne au temps des Apôtres, & c'eſt par-
„ là que finit mon Ouvrage. Il eſt certain
„ que l'on découvre, dans les perſonnes qui
„ profeſſerent alors le Chriſtianiſme, ou du
„ moins dans la plûpart, un degré de Vertu,
„ qui eſt tout à fait ſingulier, & qui paſſe de
„ beaucoup la meſure ordinaire. Cette con-
„ ſidération eſt à la vérité, mortifiante pour
„ nôtre ſiècle, où il s'en faut extrêmement
„ qu'on ne ſoit auſſi vertueux; Mais cela mê-
„ me ne la rend-il pas néceſſaire pour exciter
„ les Chrétiens de nos jours à l'imitation d'un
„ ſi bel Exemple? Je ne veux pas dire que
„ l'Egliſe naiſſante fût entièrement exempte
„ de vices & de taches. J'ai même demontré
„ le contraire pour l'inſtruction des Conſcien-
„ ces délicates qui ſe ſcandaliſent trop facile-
„ ment de toutes les marques de la foibleſſe
„ humaine, & que ce ſcrupule engage auſſi-
„ tôt à ſe détacher de leur Communion, pour
„ former des Troupeaux ſéparez. Quant aux
„ Rites de l'Egliſe Apoſtolique, je n'y décou-
„ vre rien qui ne convienne à la ſimplicité du
„ temps, rien qui ne ſoit digne de la gravité
„ Chrétienne, rien où il y ait le moindre mé-
„ lange de vanité & d'oſtentation. Mais auſſi
„ le Lecteur doit être averti que je me borne,
„ uniquement, aux Rites qui furent en uſage
„ au temps des Apôtres; car c'eſt, à mon a-
„ vis, une grande illuſion que de rapporter à
„ leur ſiècle tout ce qui ſe pratiqua dans le
„ ſiècle ſuivant. On doit ſavoir auſſi que je

„ n'ai ſuivi d'autre Guide que l'Ecriture, &
„ que j'ai mis à l'écart tous les Monumens
„ de cette Antiquité primitive qui ſont ou
„ ſuppoſez ou douteux. Quand on admet un
„ ſeul de ces Monumens, il faut les admettre
„ tous, & vous n'avez plus alors que des Fa-
„ bles, & que des inutilitez. En paſſant ſur
„ tout cela, j'ai abregé mon Livre; mais les
„ perſonnes intelligentes trouveront que j'en
„ ai dit aſſez en m'arrêtant à ce qu'il y avoit
„ de plus important à ſavoir. Le deſſein que
„ je me ſuis propoſé ne m'en demandoit pas
„ davantage.

„ Quoique la connoiſſance de l'Egliſe A-
„ poſtolique influe ſur toute la Théologie, on
„ doit obſerver que mon but principal a été
„ de donner des éclairciſſemens pour l'intel-
„ ligence de l'Ecriture Sainte, & particuliere-
„ ment, pour celle des Epîtres de St. *Paul*,
„ & des autres Apôtres. Ainſi en traitant de
„ la Méthode, dont ils ſe ſervirent contre les
„ Juifs, & contre les Payens, j'ai expliqué,
„ non ſeulement les Diſcours que St. *Luc* nous
„ en a conſervez, mais encore ce que dit St.
„ *Paul*, Rom. I. vſ. 20. & ailleurs. A l'oc-
„ caſion des Diſputes, avec les Chrétiens Ju-
„ daïzans, on trouvera ici l'explication de ce
„ que St. *Paul* a écrit ſur les Viandes ſacri-
„ fiées aux Idoles, Rom. XIV. & 1 Corinth.
„ VIII. & il ne manquera rien à cette expli-
„ cation ſi l'on y joint ce que j'ai dit ſur la ré-
„ ſolution qui fut priſe dans le Concile de
„ *Jeruſalem*. La préeminence ſinguliere, à

la-

„ laquelle les Juifs convertis prétendoient,
„ dans l'Egliſe, & qui y cauſa quelques divi-
„ ſions, m'a obligé d'éclaircir pluſieurs en-
„ droits de l'Epître aux Romains, & ſur tout
„ les Chapitres IX. X. & XI. où je fais voir
„ la liaiſon des diverſes Doctrines qu'y enſei-
„ gne l'Apôtre. On n'a pû faire mention des
„ faux Apôtres, ſans donner leurs différens
„ Caractères, tirés de Rom. XVI. verſ. 17.
„ 2 Corinth. XI. vſ. 13. 14. Philip. III. vſ. 2.
„ Les Diſputes qu'ils exciterent, & qui firent
„ le principal Point, dans les déliberations du
„ Concile de *Jeruſalem* revenoient au Dogme
„ de la juſtification du Pécheur devant Dieu.
„ Voila qui conduit à l'examen de tout ce
„ que St. *Paul* a enſeigné, ſur cette matière,
„ dans ſon Epître aux *Romains*, & dans celle
„ qu'il écrivit aux *Galates*. Il a fallu montrer
„ enſuite que ce que St. *Jaques* a dit de la foi,
„ qui eſt morte ſans les Oeuvres, ne contre-
„ dit nullement ce que St. *Paul* établit de nô-
„ tre juſtification par la foi ſeule, & ceci n'a
„ pu ſe faire ſans expliquer tout le II. Chapi-
„ tre du premier de ces deux Ecrivains. Dans
„ ce que nous diſons d'*Hymenée*, de *Philete*,
„ d'*Alexandre*, d'*Hermogene*, de *Phygelle*, de
„ *Demas* & de *Diotrephès*, on trouvera des é-
„ claircifſemens ſur les Paſſages ſuivans, 1 Tim.
„ I. vſ. 20. 2 Tim. I. 15. II. vſ. 17. 18. IV.
„ vſ. 10. 14. 3 Jean. IX. verſ. 10. & plus en-
„ core ſur 1 Cor. XV. vſ. 12. &c. où St. *Paul*
„ diſpute contre des gens qui nioient la reſur-
„ rection des Morts, du nombre deſquelles

„ gens étoient *Hymenée* & *Philete*. L'Héréſie
„ des *Simoniens* m'a donné lieu de répandre
„ quelque jour ſur 1 Tim. VI. vſ. 20. Col. II.
„ vſ. 8. 18. Jaq. I. vſ. 13. 14. & celle des *Ni-*
„ *colaïtes*, ſur ce que St. *Jean* en dit dans l'*A-*
„ *pocalypſe*, & ſur d'autres choſes ſemblables.
„ En parlant de l'Héréſie des *Cerinthiens*, je
„ ne me ſuis pas ſeulement appliqué à ſoute-
„ nir le vrai ſens du I. Chapitre de St. *Jean*,
„ contre ceux qui le pervertiſſent; mais enco-
„ re à faire voir que cet Apôtre eut en vûe les
„ mêmes Hérétiques dans les Endroits de ſes
„ Epîtres où il cenſure ceux qui nioient que
„ Jeſus eſt le Chriſt. J'ai montré ſur tout que
„ ce fut contre eux formellement, que Saint
„ *Paul* écrivit ſon Epître aux *Coloſſiens*, ce
„ qui ſert de Clé à une grande partie du pré-
„ mier Chapitre, & au deuxiéme tout entier.
„ J'ai fait voir auſſi que dans ſa 1. Epitre St.
„ *Jean* en vouloit principalement aux *Docetes*,
„ quoi qu'il lance par-ci-par-là quelques traits
„ aux *Cerinthiens*, & que ce ſont les premiers
„ qu'il eut en vûe, lors qu'il combatit ceux
„ qui nioient que *Jeſus-Chriſt fut venu en Chair.*
„ Les *Gnoſtiques* m'ont offert le moyen, non
„ ſeulement de revenir à ce que dit St. *Paul*,
„ 1 Tim. VI. vſ. 20. d'une *Connoiſſance ainſi*
„ *fauſſement nommée*, mais encore de recher-
„ cher ce que c'étoit que ces *Genéalogies ſans*
„ *fin* dont il parle. 1 Tim. I. vſ. 3. 4. comme
„ auſſi qui étoient les faux Diſciples, dont les
„ Apôtres St. *Jude* & St. *Pierre* ont fait men-
„ tion dans leurs Epîtres. Lorſque je traite
de

„ de la Hierarchie, dans l'Egliſe Apoſtolique,
„ c'eſt l'endroit naturel d'expliquer les Paſſa-
„ ges où elle eſt décrite 1 Cor. XII. vſ. 28.
„ &c. Eph. IV. vſ. 11. Rom. XII. vſ. 4. &c.
„ & ſur l'Article des Prophetes, comment ne
„ point toucher celui de la Prophetie, & ce
„ que St. *Paul* en enſeigne 1 Cor. XIV. &
„ ſuivans? En attaquant la Primauté, que les
„ Docteurs de *Rome* attribuent à St. *Pierre*,
„ je n'ai pû paſſer ſous ſilence le démêlé que
„ St. *Paul* eut avec cet Apôtre, & par conſé-
„ quent il a fallu rapporter ce qui s'en trouve
„ au Chap. II. des *Galates*. Les Schiſmes,
„ qui déchirèrent le ſein de l'Egliſe naiſſante,
„ prouvent aſſez qu'elle ne fut pas ſans dé-
„ fauts, & comme le Schiſme qu'il y eut à
„ *Corinthe*, 1 Cor. I. vſ. 10. &c. n'en étoit
„ pas un des moins conſidérables, je n'ai pas
„ cru que ce fût une digreſſion inutile que le
„ ſoin que j'ai pris de raſſembler, & de peſer
„ ce que les Savans ont écrit pour en deve-
„ lopper l'Origine & la Cauſe. Quant à ce
„ qui s'appelle l'Excommunication, néceſſité
„ m'a été impoſée d'en parler auſſi, parce
„ que cette Excommunication n'étoit pas la
„ moindre partie de la Diſcipline Eccleſiaſti-
„ que de ces temps-là, & là-deſſus j'ai expli-
„ qué entre autres choſes, ce que St. *Paul* en
„ écrit, 1 Cor. V. vſ. 2. &c. j'ai eu la même
„ raiſon de faire des remarques ſur les paroles
„ de St. *Paul*, 1 Cor. XIV. vſ. 28. &c. où
„ il s'agit de la Méthode de prêcher dans l'E-
„ gliſe Apoſtolique, & ſur celles du même

„ Apôtre, Eph. V. vſ. 19. & Col. III. vſ. 16.
„ lorſqu'il a fallu definir la différence qu'il y
„ avoit entre les Hymnes, les Odes, & les
„ Cantiques, qui étoient alors en uſage. Les
„ rites du Batême m'ont conduit à la queſ-
„ tion fameuſe, du Batême pour les Morts,
„ qui ſe trouve, 1 Corint. XV. vſ. 19. & ceux
„ de la Ste Cene, aux Agapes qu'on joignoit
„ à cette auguſte Cérémonie, & dont il ſe
„ rencontre quelques Veſtiges, 1 Cor. XI. vſ.
„ 20. &c. & *Jude* verſ. 12. Paſſages auxquels
„ quelques-uns ajoûtent, quoique ſans fonde-
„ ment, celui de St. *Pierre*, 2 Ep. II. vſ. 13.
„ & que j'ai tous éclaircis d'une manière à
„ n'y rien laiſſer de ce qu'il peut y avoir de
„ plus obſcur. Enfin parlant des Onctions
„ uſitées parmi les premiers Chrétiens, je n'ai
„ pû me diſpenſer de combattre le ſens que
„ l'Egliſe *Romaine* donne au verſet 14. du
„ Chap. V. de l'Apôtre St. *Jaques* ".

Tel eſt le plan, tel eſt l'Abregé que Mr. *Buddé*, lui-même, nous donne de ſon Ouvrage, dans une Préface datée du 20. d'Avril 1729. On y voit par conſéquent que le Tout ne contient que 7. Chapitres, ſur les Matières ſuivantes. I. *De la Méthode des Apôtres pour demontrer la Religion Chrétienne contre les Payens.* II. *De cette même Méthode contre les Juifs.* III. *Des diſputes que les Apôtres, & St.* PAUL *ſur tout, eurent à ſoûtenir contre quelques Juifs convertis, & particulièrement contre les faux Apôtres.* IV. *De la manière dont les Apôtres décidoient les Controverſes Théologiques, ou du Concile de* JERUSALEM.

RUSALEM. V. *Des autres Hérétiques que l'Egliſe Apoſtolique eut à combattre.* VI. *De la Hierarchie de l'Egliſe Apoſtolique.* VII. *De la Vie & des Mœurs des Chrétiens, & de quelques Rites de l'Egliſe au temps des Apôtres.*

ARTICLE II.

Conſideratio, Phyſico-Medico-Forenſis, de SALIVA HUMANA; Qua ejus Natura & Uſus, inſimulque Morſus Brutorum & Hominis, Rabies, & Hydrophobia, Demorſorum delicta & defenſio, item Signa Vitalitatis ex Spuma in Fœtu Mortuo deſumenda, & alio huc ſpectantia Quæſtionibus Medico-Forenſibus, perpenduntur, Obſervationibus raris & ſelectis tradita, auctore D. MARTINO GURISCH. *Lipſiæ, ſumptibus Weidmannianis.* 1729.

C'eſt-à-dire:

Conſidérations de Phyſique, de Medecine & de Barreau, ſur la SALIVE HUMAINE; *où l'on traite de ſa Nature, de ſon Uſage, de la Morſure des Bêtes, & de l'homme, de la Rage, de l'Hydrophobie, &c. Par* MARTIN GURISCH. A *Leipſik* 1729. *in* 4. Pagg. 406.

NOUS apprenons de la Préface de Mr. GURISCH que cet Ouvrage eſt com-

me la ſuite d'un autre. Dans le précédent il donna ſes *Conſidérations* ſur l'humeur primordiale qui ſert à la multiplication du Genre Humain. Il paſſe à preſent aux choſes qui concernent la Nutrition des Corps, & comme la Salive eſt la première qui s'y préſente, elle fait ici l'objet de ſon attention, ſe propoſant, ſans doute, de *conſiderer* ſur ce ton, & dans cette Méthode, juſqu'à ce qu'il ait épuiſé les ſujets de cette nature. Il ne s'engage pourtant à rien, & ce n'eſt que cette gradation, ſi ſcrupuleuſement régulière que nous regardons comme une eſpèce d'engagement qu'*il* prend avec le public. Si telle eſt véritablement ſa penſée, on entendra ſouvent parler de l'Auteur, à moins que le public ne le diſpenſe d'un travail ſi penible.

Ce Volume contient 7. Chapitres. Dans le I. Mr. *Guriſch* examine & définit ce que c'eſt que la Salive. Dans le II. il en détermine les Sources. L'Excretion preternaturelle, & le Ptyaliſme font le ſujet du troiſième. On trouve dans le IV. l'uſage naturel, medicinal, & ſuperſtitieux des Eaux Salivaires. Le V. roule ſur les Effets venimeux de la Salive, & ſur les Morſures, & les Piquures des Animaux. Le VI. ſur l'Hydrophobie, & la Rage Canine, & le VII. contient les queſtions de Droit où l'on conſulte la Faculté ſur cette Matière.

La Méthode de l'Auteur eſt dans toutes les regles de l'exactitude la plus détaillée. Il commence par l'explication des Mots. Enſuite il donne la définition des choſes ; après quoi il vient

vient aux Diviſions, aux Diſtinctions, aux Faits ; & ſur le tout les Citations ſont d'une grande abondance. Car il cite ſes Auteurs ſur les choſes même où l'on pourroit croire qu'il y ſeroit peu obligé. Peut-être n'a-t-il pas tort de le faire, & je ne voudrois pas l'en blâmer. Mais je dois remarquer là-deſſus que ſa régularité va plus loin qu'on ne la porte ordinairement. Il eſt aſſez commun de ſe mettre peu en peine d'examiner où ont puiſé les Auteurs qu'on allegue, quand il s'agit de choſes de peu d'importance, ou que l'on doit ſuppoſer naturellement que ces Ecrivains ont priſes d'ailleurs. Mr. *Guriſch* ne pardonne point cette faute. Il nomme, ſans merci, les Gens qu'il a ſurpris en flagrant délit, & l'on voit à la Marge *Plagium*, pour avertir les Lecteurs qu'il a déterré un coupable. Je ne croi pas qu'on l'accuſe de groſſir le nombre de ces Criminels, ou du moins, on peut dire qu'il ſeroit en cela plus criminel que tout autre. Mais c'eſt ſon affaire, & la nôtre eſt de donner une idée de ſon Ouvrage, afin que tout le monde puiſſe juger s'il eſt de l'utilité publique que cette Pièce ait les ſuites qu'elle ſemble promettre.

Après avoir rapporté les diverſes Etymologies du mot de *Salive*, tant en *Latin* qu'en *Grec* ; décidé, avec les Modernes, que cette Eau n'eſt point un Excrement, & l'avoir définie, il obſerve qu'elle differe non ſeulement de la Matière, qui ſe crache, mais auſſi de celle qu'on mouche, ce qui l'engage à parler

de la Pituite, de ſa Nature, de ſon Origine, & de ſes Conduits. On convient aſſez que la Salive eſt un Compoſé de Particules aqueuſes, viſqueuſes, & ſalines ; mais on ſe partage fort ſur la nature du Sel qui y entre. Eſt-il Acide ? Eſt-il Alcali ? La diſpute eſt grande. On voit ici les Autoritez & les Raiſons pour & contre. Peut-être eſt ce les deux à la fois, ou plutôt on doit croire que l'un ou l'autre dominent plus ou moins ſelon la diverſité des Temperamens, ou de la Conſtitution actuelle. Il eſt même certain qu'il y a des particules ſpirituеuſes, & les Expériences, de même que les raiſonnemens de *Frederic Hoffman* ne permettent point d'en douter. C'eſt de ces Eſprits qu'on tire la ſolution du Phénomene ſi commun, que l'Eau vient à la bouche, dès que l'on voit un morceau qui flatte le goût, quoique certains Auteurs ne trouvent en cela qu'un effet machinal de la prevoyante Nature qui fournit au plus vite une humeur qui ſeroit neceſſaire pour mâcher le morceau, ſi l'on pouvoit l'obtenir.

Il ſuit du mélange des Particules, que les qualitez de la Salive doivent extrémement varier. Dans l'Etat naturel, & d'une ſanté parfaite, ſur tout à jeun, elle eſt tout à fait inſipide, mais le moindre derangement la charge de Sels acres & corroſifs, ce qui va quelquefois ſi loin qu'au rapport de *Stegmann* un Enfant ulcera ſucceſſivement ſa Mere & ſix Nourrices qui lui donnerent le ſein, c'eſt auſſi quelquefois le contraire. Car il y a des gens dont

la

la Salive devient ſi douce, que tout eſt Sucre pour eux, ſans en excepter le vinaigre. La Couleur de cette humeur varie ainſi que le goût. Quoiqu'elle ſoit naturellement limpide, on en voit auſſi de verte, de noiratre, de jaune, & de blanche comme du Lait. L'Auteur ajoûte, pour marquer ſa Lecture, que les habitans de Quantung dans la Chine, ont la leur teinte de couleur de ſang à cauſe de la quantité de feuilles de Betel, & d'Arec, préparées avec la Chaux, qu'ils ont perpetuellement à la bouche. Quant à la conſiſtence de la Salive, elle devient quelquefois comme de la Chaux, & c'eſt ce qui arrive particulierement dans la Goute. Quelquefois même elle forme de petites Pierres, ſoit audeſſous, ſoit dans la Langue elle-même. Les Exemples n'en ſont pas fort rares, non plus que ceux des Vers qui s'y engendrent en certaines Maladies.

La quantité de cette humeur dans l'Etat Naturel ne peut être déterminée, quoique *Lanzon* ait prétendu définir qu'elle eſt de dix Onces, ou d'une Livre en douze heures, mais dans l'état préternaturel, tantôt il y en a tant, & tantôt il y en a ſi peu que les deux excès ſont également remarquables. *Bartholin* parle d'un Seigneur *Danois* qui avant que de manger, en rendoit avec tant d'abondance que la Chambre en étoit inondée ; & Mr. de *Thou* rapporte que, pendant la Maladie dont mourut *François II.* ce Prince ne rendit preſque aucune humeur ni par la bouche, ni par le nez,

nez, parce qu'il s'en faiſoit un Dépot vers l'Oreille.

On a long-temps ignoré les véritables Sources de la Salive. Les Anciens, ſuivis par *Deſcartes*, les ont miſes dans le Ventricule; *Wharton* les plaçoit dans les Nerfs, *Bierling* dans les Vaiſſeaux Lymphatiques, & pluſieurs autres la tirent du Sang Arteriel, quoiqu'ils ne conviennent pas entre eux de la manière. Ce qu'il y a de certain c'eſt que la Nature a placé, aux environs de la bouche une immenſe quantité de Glandules d'où découle, & ſe filtre, par divers Conduits, cette Eau ſi néceſſaire pour tenir la bouche humide, & pour ſervir de Menſtrue à tous les Alimens. Outre les quatre Conduits principaux, qui ont été découverts par *Wharton*, *Stenon*, *Rivin*, ou *Bartholin*, & *Nuck*, on a démontré qu'il y en a pluſieurs autres, & *Bierling* a parlé d'un homme qui en faiſoit voir trente huit, très-diſtinctement marquez dans ſa bouche. Au reſte on met en doute ſi ces Conduits furent entièrement ignorez des Anciens, & l'Auteur obſerve après d'autres qu'ils ne ſemblent pas avoir été inconnus tant à *Galien* qu'à *Avicenne*, mais qu'ayant enſuite échappé à la connoiſſance de leurs Succeſſeurs, les Modernes ſe ſont attribué l'honneur de la découverte. A qui que ce ſoit que nous en ſoyions redevables, la découverte n'eſt pas de curioſité toute pure. Elle a de grands uſages dans les Operations Chirurgiques, & lorſque les perſonnes qui font ces Operations, n'y ont pas les égards convenables,

venables, il en arrive de très-fâcheux Accidens dont Mr. *Gurisch* rapporte ici diverses histoires.

Nous avons déja dit que la Salive péchoit quelquefois en quantité, tantôt par une abondance excessive, & tantôt par un défaut incommode. L'Auteur y revient dans son III. Chapitre, & là il traite au long du Ptyalisme ou de la Salivation, dont il établit trois Espèces, la Symptomatique, la Critique, & la Medicinale. *Westphale*, dans ses *Ephemerides Academiques, Naturelles & Curieuses*, parle aussi d'une Salivation Epidémique dont il fut Témoin en 1694. Elle se manifesta dans un temps où la petite Verole Confluente étoit fort commune, & l'on voyoit quelquefois dans la même Maison trois ou quatre personnes qui en étoient attaquées. Les Chiens & les Chats, même s'en ressentirent. L'Auteur parcourt les différentes Maladies, où la Salivation est ou n'est point Critique, & les divers moyens qui la donnent. Il n'y omet pas le Tabac, soit maché, soit pris en fumée, & s'il en faut croire *Jean Jaques Harder*, dont il nous donne une longue Citation, cette Plante ou plutôt l'usage qu'on en fait, est la Cause de mille maux, tous plus à redouter les uns que les autres. Après cela vient l'énumeration des Maladies où la Salivation est utile. Le mal de Naples, la Corpulence, la Fievre quarte, l'Hydropisie, les Rhumatismes, les humeurs froides, la Manie, l'Epilepsie, l'Apoplexie, la Paralysie, la Cephalalgie, le Vertige inveteré,

teré, la Lepre, la Gale, la Goute, le Scorbut, les Ulceres inveterez, les Playes, la Cataracte, & le Mal de Pologne. Le remede n'y eſt pourtant pas ſi ſûr qu'il y faille toûjours compter, & quelquefois même, ſi l'on n'y prend pas bien garde, il produit d'autres maux, ſans guerir ceux qu'on traite. Il jette dans la Conſomption; il ſuffoque, il reſſerre horriblement les dents, il affecte les lames du Crane, il prive de la Vûe ou de l'Ouïe, il donne l'Hémorragie, il carie les Os. Il cauſe l'Epilepſie, & l'on a vû certaine Dame qui après en avoir été guerie de la Gale en contracta les Ecrouelles, deſorte que l'on n'a jamais pu appliquer plus à propos le proverbe commun, que le Remede étoit pis que le Mal.

Les Uſages de la Salive ſont de trois Ordres, l'un eſt naturel, l'autre medicinal, & le dernier ſuperſtitieux. Dans l'uſage naturel, elle ſert 1. à mâcher ce qu'on mange, ſoit pour le diſſoudre, ou pour commencer la Chylification, en qualité de Menſtrue, ce qui regarde auſſi ce qu'on boit; 2. à avaler ce qu'on a pris par la bouche, ce qu'elle fait en humectant, & la matière, & les paſſages; 3. à goûter ce qu'on prend, parce qu'étant elle-même inſipide, elle eſt ſuſceptible de tous les gouts différens; 4. à parler, entant qu'elle humecte & la langue & la bouche, 5. à arroſer le Goſier qu'elle tient humide contre les incommoditez de la Soif; & 6. à continuer la Chylification dans le Ventricule dont elle

eſt

eſt le Levain pour la digeſtion, & pour la concoction des Alimens.

La Medecine en fait deux Uſages, dont l'un eſt de ſigne, & l'autre eſt de remede. L'Inſpection de la Langue eſt une de ces attentions dont un Médecin intelligent ne ſe diſpenſe jamais. On y trouve des ſignes tant diagnoſtiques que prognoſtiques qui ſont tout autrement certains que ceux de l'Urine. Au moins n'en eſt-il point de plus ſûrs pour connoître l'état préſent de la Lymphe, du Sang, & de la Digeſtion. A conſidérer la Salive comme Remede, l'utilité n'en eſt pas inconnue au Vulgaire, & la Faculté ne l'a jamais mépriſée. On s'en ſert avec ſuccès dans un grand nombre de maux qui attaquent les yeux, parce que ſes Particules aqueuſes, viſqueuſes & balſamiques, temperent & diſſipent les humeurs acres; que ſes Particules Salines nettoyent & purifient les humeurs purulentes; & que ſes Particules ſpiritueuſes, ouvrent & dégagent les Pores. En vertu de tant de qualitez réünies, l'Auteur ſemble prétendre que la Salive peut être même utilement employée pour rendre la vue aux Aveugles, & les Faits qu'il en donne pour preuve ſont les Gueriſons de ce genre qu'on attribue à *Veſpaſien*, & celle qu'opera J. C. Il n'ajoûte pourtant pas autant de creance à ce que *Tacite* dit du premier, qu'à ce que l'Evangile nous dit du Sauveur. Mais il panche fort à croire que l'Aveugle-né fut gueri par la vertu phyſique de la Salive que J. C. lui appliqua ſur les yeux avec la terre qui en étoit

étoit détrempée. Il suit en cela *Conrard Johren* qui dans sa Dissertation, intitulée *Christ Médecin*, observe que les Juifs se servoient de cette Eau pour les divers maux aux yeux, & que celle qui sortoit de la bouche de J. C. dût être infiniment plus efficace vû l'innocence parfaite, & la divinité de la personne. A ces raisons l'Auteur ajoûte l'Exemple d'un homme qui, ayant perdu, accidentellement la vûe, la recouvra par le moyen d'une Sorciere qui se servit de sa propre Salive, en marmotant quelques mots qui ne furent point entendus. Le fait rapporté par *Balthasar Timée de Guldentlée* ne paroit point suspect à Mr. *Gurisch* qui en conclut seulement que le Diable tenoit cette Recette de J. C. & n'en fut en cette occasion que le Singe.

Il est tout autrement certain que la Salive a de grandes vertus en bien des rencontres. Car à quoi n'est-elle point bonne? Outre les Maux qui affectent les yeux & la vûe, elle est spécifique dans les Maladies Cutanées; elle peut tenir lieu de fard, elle arrête les Excrescences spongieuses, elle dissipe les Ecrouelles naissantes, elle est utilement employée au Ganglion, aux Froncles, au Cal qui reste après les Cicatrices, aux Cors, aux Verrues, aux Loupes, & aux autres Tumeurs semblables. Il n'y a pas jusqu'aux Hemorrhoïdes, à la Goute, & au Cancer où elle ne puisse contribuer en quelque chose au soulagement des Malades. Mais l'effet le plus merveilleux est celui qu'on lui attribue de

tuer

tuer les Serpens, les Scorpions, & d'autres Insectes. Tant de gens l'ont debité & le debitent encore, que l'on n'oseroit guere s'inscrire en faux contre ce Fait si les Experiences ne le démentoient pas. Mais celles de *François Redi* sont si précises, qu'avec la permission de *Pline* & de *Lucrece*, on s'y doit entierement rapporter. Cet illustre Italien renferma six Viperes toutes des plus vigoureuses, & pendant quinze jours il eut des hommes à jeun qui leur crachoient tous les matins dans la bouche. Bien loin d'en mourir elles n'en parurent que plus vives, & qui ne riroit après cela du grand serieux que prend le Poëte Epicurien quand il rapporte ce Conte, lui qui fait tant l'Esprit fort sur des sujets où l'Incredulité n'est point raisonnable.

† *Serpens, hominis*, dit-il, *contacta* ‡ *Salivâ Disperit, ac sese mandendo conficit ipsa.*

Ne nions pas pourtant que la Salive ne puisse avoir ses usages dans les Piquûres des Animaux, dont elle corrige actuellement le Venin. On s'en sert aussi pour connoître la bonne Scammonée, pour éteindre le Mercure, pour écurer le Cuivre Jaune, & pour faire fermenter la Pâte, ou des Liqueurs. Cette derniere pratique est celle que l'on suit dans le *Bre-*

† *Lucr.* Lib. IV.

‡ Il y a dans le Poëte même, *Salivis*, au Pluriel, ce qui est beaucoup mieux que *Salivâ*.

Breſil pour la Boiſſon qu'on extrait du Maïz, ou de quelques Racines. Dans l'Ile de *Formoſa* la même Méthode eſt ſuivie pour la fermentation de la Boiſſon ordinaire. Ce ſont quelques Vieilles qui prêtent à cela leur Salive dont l'effet eſt le même que celui du levain.

C'eſt cette qualité qui la rend dangereuſe dans les Fievres malignes & peſtilentielles qui ſe peuvent aiſément communiquer, par ce moyen, à toutes les perſonnes qui approchent du Malade. On doit donc obſerver, par voye de preſervatif de ne pas avaler alors ſa propre Salive quand elle vient à la Bouche, mais de la cracher auſſi-tôt. C'eſt un Avis que donnent *Baglivi*, *Behrens*, *Dobrezenski*, *Tadecius*, & lorsque *Diemerbroek*, vante, dans ces occaſions, l'utilité du Tabac en fumée, il déclare que cette Utilité conſiſte dans les évacuations ſalivaires que cauſe la Pipe.

Enfin la Salive tient lieu d'un Menſtrue univerſel dans les Operations de Chymie, & les gens qui s'imaginent que les maux ſe peuvent guerir par voye de ſympathie, en font auſſi uſage pour l'Epilepſie, dans les maux de Tête, dans la Toux, dans la Phthiſie, & dans la Suppreſſion des Ordinaires. Je rapporterois volontiers cet Article de Sympathie à l'uſage ſuperſtitieux, ſi Mr. *Guriſch* le faiſoit, mais comme il a plus de ſoin de rapporter les choſes que de les examiner, je ne puis que le ſuivre. Je remarquerai ſeulement qu'il ſemble s'être bien plus propoſé de faire un gros livre, que d'en faire un qui fût bon. Car dans celui-ci, il y

à certaines choſes, à mon avis, dont un honnête homme ne devroit pas charger ſes Ouvrages, ſans marquer le mepris qu'il en fait. Tel eſt le Remede dont parle l'Auteur pour l'Eſquinancie, de racler la langue du Malade avec un morceau de Saule, & de faire avaler à un chien la matiere qu'on en detache, après en avoir frotté un peu de pain ou de lard. Telle eſt encore l'Obſervation puerile de ne pas cracher dans le feu, ou ſur des Charbons ardens, de peur d'aſſecher le goſier, ou de cracher auſſitôt dans de l'Eau froide, afin de prevenir cette Secheresſe incommode.

Mais puis que nous en ſommes ſur les Vertus ſymphatiques de la Salive, il ne faut pas oublier celle de toutes ces Vertus, qui eſt la plus naturelle, & la moins équivoque. C'eſt de tenir lieu de Philtre en amour. C'eſt l'opinion de *Frederic Hoffman*, que dans les baiſers de deux perſonnes qui s'aiment, la communication de leur Salive en irrite mutuellement les deſirs. *Thomas Willis* en rend cette raiſon phyſique que l'Impreſſion, qui ſe fait ſur les levres, affecte des Parties plus baſſes par le moyen de la Ramification inferieure de la cinquieme paire des Nerfs. La choſe eſt ſi vraye, ſelon *George Frederic Ralli*, que c'eſt à ceci ſeul qu'on doit attribuer la maturité précoce de certaines filles, & même de quelques Garçons. Les uns & les autres meuriſſent ainſi avant le temps ordinaire en s'échauffant à force de paroles libres ou de tendres careſſes. Comme je n'oſe pas donner une tra-

duction literale, & que cependant Mrs. les Medecins ne disent rien qui ne doive être sû, transcrivons ici les paroles Latines que nous avons si fort abregées. † *Nullum est dubium quin Juvencularum uterus, non raro, ob familiarem sæpiusque institutam cum maribus conversationem, accedentibus imprimis, blandis lasciviisque de rebus venereis confabulationibus, mutuis amplexibus, & osculis, aliisque amoris illecebris, ad maturitatem disponatur citius etiam, quàm alias fieri consuetum est; dum nempe his & similibus de causis, spiritus, alias sopiti, commoventur, atque ad partes genitales copiosius ruentes, earum temperiem sensim immutant, & ad maturitatem debitam easdem perducunt. Idemque maribus etiam adolescentulis, simili modo, evenire, nec a ratione nec ab experientia alienum est. Siquidem Saliva puellæ amatæ Venenum est, transfunditur in corpus amantis, ita ut recrudescat luxuries uti ad verba sequentia Lucretii Lib.* 4.

Junguntque Salivas
Oris, & inspirant pressantes dentibus ora,

notat Johannes Baptista Pius. Quoi qu'il en soit, ce Philtre est si naturel qu'il étend son pouvoir jusque sur les Bêtes. On s'en sert pour se faire aimer des Chiens, & s'il en faut croire ‡ *Busbeque*, les Perdrix de *Chios* s'apprivoisent par ce moyen avec des Bergers qui les rappellent tous les soirs au logis.

Par

† Rallius. De ener. Animal. Sec. V. pag. m. 164.
‡ Epist. III. pag. m. 164.

Par la raiſon des contraires, les Anciens ont fait de la Salive crachée une eſpece de charme contre les Enchantemens, & contre quelques maladies. La coûtume étoit de cracher trois fois par voye d'Amulete ou de preſervatif contre les Sortileges, & l'on ne voyoit point d'Epileptique, dans les accès de ſon mal, que l'on ne recourût à l'Expuition ſoit pour le ſoulager, ou pour ſe garantir ſoi-même de la contagion. Peut-être crut-on bonnement alors que le Mal Caduc n'étoit point naturel, & ne pouvoit être qu'un effet de Magie.

Je finis ici cet Extrait où l'on voit à peu près l'abregé des quatre premiers Chapitres des *Conſiderations* de l'Auteur. Il obſerve ſur tout le reſte la même Methode, & pour peu que l'on ſoit au fait ſur cette eſpece de choſes, on conçoit aiſément ce que ſes Recueils renferment. Je dois pourtant ajoûter que dans le dernier Chapitre auquel il a renvoyé les Queſtions de Droit où l'on conſulte les Medecins, on trouve les ſuivantes. 1. Si un homme convaincu de Blaſpheme, d'Homicide, ou de quelque autre Crime capital, peut être excuſé ou abſous ſur ce fondement, qu'avant la commiſſion de ce Crime il avoit été mordu de quelque Chien, ou de quelque autre Animal enragé? 2. Si un homme qui en mord tellement un autre que celui-ci tombe en des Symptomes fâcheux, & desquels il meurt à la longue, doit être pourſuivi & puni comme dans le Cas d'Homicide! 3. Si de l'Ecume qui paroit dans ou autour de la Bouche d'un

Enfant nouveau né, on peut tirer une preuve certaine & infaillible, que cet Enfant a vécu hors de l'Uterus, & a été suffoqué par la Mere? L'Auteur a rassemblé sur tout cela quantité d'Observations & d'Histoires qui sont certainement curieuses. Mais dans l'impossibilité d'entrer dans un pareil detail, il nous suffit d'indiquer ces Repertoires aux personnes qui pourroient en avoir besoin à quelque heure.

ARTICLE III.

LETTRES *serieuses & badines sur les* OUVRAGES DES SAVANS *& sur d'autres matieres.* Tom. II. 1. Partie, A la Haye chez Jean van Duren 1729. 12. Pagg. 208. pour le Corps de l'Ouvrage & 22. tant pour la Preface que pour l'Avis du Libraire.

LE Libraire avertit le Public, dans son *Avis*, comme il l'a fait aussi dans quelques Gazettes, qu'il érige cet Ouvrage *serieux & badin*, en Journal Literaire, ou plûtôt simplement en Journal qui paroîtra periodiquement tous les trois Mois de l'année. Nous n'en parlerions donc ici que pour annoncer cette Nouvelle si nous n'avions pas trouvé, dans ce Volume, trois Lettres que la Préface dit être (*a*) *la defense de Monsieur* SAURIN *contre l'injuste accusation d'avoir fait Dieu menteur.* Il s'a-

(*a*) Pref, pag. 11.

s'agit donc ici proprement de la gloire de Dieu, & peu touchez de la nôtre, nous ne prenons d'intérêt qu'à la sienne. Nous aurions été ravis que Mr. *Saurin* en eût donné l'exemple, & nous pouvons dire, sincérement, que ce n'est pas, sans quelque confusion, que nous nous voyons contraints de le lui donner. Il ne lui sied pas de faire reprocher, à l'Auteur de l'Extrait de ses *Discours &c*, dans la *Bibliotheque raisonnée* (*a*), „ d'avoir dit d'un air devot & mortifié, *il* „ *m'est douloureux de ne savoir pas si le Dieu* „ *que j'adore est innocent ou coupable*". Un homme, aussi devot & aussi mortifié que lui, devroit voir, avec plaisir, cet air dans les autres, & l'honneur de nôtre Dieu commun meritoit bien qu'il y fût plus sensible qu'à tout ce qui le regarde. Quelle n'est donc point nôtre surprise de voir qu'uniquement attentif à se faire prodiguer l'encens le plus fade, il se moque de la devotion de l'Auteur de l'Extrait qui n'a pû voir sans douleur que le Dieu de toute Verité fût accusé de Mensonge?

Si je m'en prends à lui, personnellement, ce n'est pas sans raison. Je suis persuadé qu'il n'est pas l'Auteur des *Lettres serieuses & badines*, qui le concernent. Ce n'est ni son tour, ni son Stile. Cela vient donc d'une autre main que la sienne; mais il est visible, qu'il a dirigé cette main, & qu'il l'a animée. Toutes les Circonstances le disent, comme il me seroit aisé de le démontrer si cela m'étoit nécessaire. On m'objecteroit vainement les louanges excessives que

(*a*) *Lettr. ser. & bad.* pag. 35.

que l'Ecrivain de *la Défense* lui donne, car c'eſt au contraire une preuve convaincante que cette *Defenſe* a paſſé ſous ſes yeux, & n'a été faite que de concert avec lui. C'eſt ſon foible que les louanges outrées, & certain Memoire, que l'on m'a fourni, m'apprend là-deſſus une particularité qui doit être ſue. C'eſt que l'Auteur du 1. Extrait des *Diſcours ſur la Bible*, dans la *Bibliotheque raiſonnée*, lui montra ſon Manuſcrit avant que de l'envoyer au Libraire, & que Mr. *Saurin* y pardonna quelques traits de Critique, qu'il y avoit, à la faveur du faſtidieux, quoi qu'à quelques égards, ironique, Eloge qu'on y faiſoit de ſa Perſonne, de ſa Bibliotheque, & de ſon Ouvrage. Que l'on juge par-là ſi le Panegyrique écrit par le lâche Adulateur ſeroit une objection à me faire.

Si j'avois eû la baſſeſſe de l'encenſer de même, j'aurois été le premier homme du monde. Mais je n'ai pas loué ſon Ouvrage, & j'ai badiné ſur le goût de ſes Panegyriſtes. J'ai dit & prouvé invinciblement que ſon ſavoir n'eſt pas du premier ordre, & je conçois que ce Crime eſt un de ceux que les Auteurs, quelque ſaints qu'ils ſoient, ne pardonnent jamais. Cependant ma faute, ſi c'en eſt une, eſt d'avoir dit haut ce que les Savans ſe diſent tout bas, & de m'être hazardé à rompre la glace. Il y a 20. ans que cet Ecrivain ſe donne des airs de ſuperiorité, qui ne lui appartiennent en aucune façon. Perſonne n'avoit encore eu le courage de le lui dire, & les gens ſenſez ſe contentoient de lui appliquer entre eux ce qu'*Ho-*

race a dit de *Plaute*, en parodiant ces deux Vers du premier.

At noſtri Batavi Saurininos numeros, & Laudavere jocos, nimium patienter utrumque.

La patience m'a enfin échappé, & je l'ai dit en François. Voila mon crime.

Mais je permets à Mr. *Saurin* de ſe venger comme il l'entendra. Je m'en mets ſi peu en peine que je vais certainement lui donner de nouveaux ſujets de plainte. Quoi que l'on ait cru le contraire, je l'avois menagé dans l'Extrait du II. Tome de ſes *Diſcours ſur la Bible*; je n'en avois pas dit tout ce que je pouvois en dire. Il m'y force à cette heure.

Le défaut d'imputer à Dieu un Crime très-noir, n'eſt pas le ſeul que j'eûſſe trouvé dans ſa Diſſertation, quoi que ce ſoit le ſeul que j'y aye relevé. Hors de cela même, j'aurois cru proſtituer mon jugement, en qualité de Journaliſte, ſi j'avois loué ce morceau. Tout y eſt du commun le plus trivial, du plus bas mediocre, & du dernier plat. On y voit ſeulement un Homme qui cherche de grands mots pour dire de petites choſes, & qui prend des Echaſſes pour marcher dans la boue. Auſſi eſt-il vrai que ce qu'il a fait imprimer ſous le Titre pompeux de *Diſſertation* n'étoit originairement qu'une *Digreſſion* comme il l'appelle lui-même dans le corps de la Piece. Cette *Digreſſion* avoit d'abord été miſe, par incident, dans le 1. Diſcours du II. Volume où il eſt

parlé de *Rahab*. C'eſt un Fait que nous pouvons donner pour conſtant, en vertu des preuves qui ſont contenues dans le *Memoire* dont j'ai déja parlé, & dont voici les paroles.

„ Lors que Mr. *Saurin* fit imprimer en 1721.
„ ſon *Abregé de la Theologie & de la Morale*
„ *Chrétienne en forme de Catechiſme*, il y (a)
„ promit, à ſon Catechiſte, des Eclairciſſe-
„ mens *ſur le menſonge officieux*, & il marqua
„ ſingulierement au bas de la Page que ce ſe-
„ roit, *Dans le ſecond Volume des* DISCOURS
„ HISTORIQUES, CRITIQUES, MO-
„ RAUX SUR LES EVENEMENS &c. *in*
„ *fol. Diſcours premier, & au commencement*
„ *du Tome III, de l'Edition in* 8. Ce fut effectivement en cet endroit-là, qu'il plaça ces
„ Eclairciſſemens lors qu'ils furent examinez
„ par les Egliſes, que les Synodes *Wallons*
„ ont coûtume de charger de ce ſoin. Cette
„ Digreſſion, faiſant partie du Diſcours ſur
„ *Rahab* &c. ſubit donc l'examen de l'Egliſe
„ d'*Arnheim* qui, dans le Synode tenu à *Gou-*
„ *da* au Mois d'Avril & Mai 1723. fit *rapport,*
„ *par inſtruction qu'elle a examiné dix-ſept Diſ-*
„ *cours Hiſtoriques, Theologiques & Moraux*
„ *de N. T. C. F. Mr. Saurin, & qu'elle y a*
„ *donné ſon approbation.* Le bruit ſe répandit
„ même alors que le Paſteur Examinateur
„ écrivit à l'Auteur, que n'eût été l'Amitié
„ qu'il lui portoit, il ne lui auroit point paſſé
„ certaines choſes qui paroiſſoient extréme-
„ ment

(a) II. Part. Sect. 61. Pag. 268.

„ ment délicates. Enſuite Mr. *Saurin* a dé-
„ taché cette Digreſſion, du lieu auquel elle
„ appartenoit naturellement, pour lui en don-
„ ner un autre qui fût plus remarquable. Il
„ l'a tranſportée à l'Evenement qui lui four-
„ nit un pretexte d'accuſer Dieu de Menſon-
„ ge, & où Dieu devient effectivement, pour
„ ainſi dire, le Heros de la Piece. Cela ne
„ s'eſt pû faire ſans quelques changemens con-
„ ſiderables qui n'ont point ſubi l'examen, &
„ qui par conſequent n'ont eû l'aprobation
„ d'aucune Egliſe *Wallonne*. On ne peut en
„ douter ſi l'on jette les yeux ſur les Articles
„ imprimez, du Synode tenu à *Delft*, au mois
„ d'Avril 1728. Car dans l'Article 58. les
„ Egliſes Examinatrices, ſavoir la Haye &
„ Utrecht, ont fait rapport qu'elles avoient
„ examiné huit Diſcours de N. T. C. F. Mr.
„ Jaques Saurin, Miniſtre à la Haye, & qu'ils
„ n'y avoient rien trouvé qui fût contraire à
„ la Doctrine de nos Egliſes. Ces Diſcours
„ ſont exprimez depuis le 28. juſqu'au 35. par
„ leurs Titres particuliers, & l'on n'y voit
„ point la *Diſſertation ſur le Menſonge*, qui
„ tient place, dans l'Imprimé, entre le Diſ-
„ cours 31. & le 32. deſorte qu'elle n'a été
„ vûe ni par l'Egliſe d'*Utrecht* ni par celle de
„ la *Haye*. Ce déplacement furtif a même cau-
„ ſé une eſpece de deſordre qui a ſurpris bien
„ des gens. Car les Egliſes n'ont examiné
„ que 35. Diſcours, & cependant il ſe trou-
„ ve dans le Volume que le N°. 31. eſt re-
„ peté deux fois, & qu'ainſi il y a 36. Diſ-

cours,

„ cours, ſans compter la *Diſſertation* qui en „ fait comme le 37. C'eſt aux Synodes Wal- „ lons à voir qui les joue".

Sans entrer dans cette querelle, où je ne prends que très-peu d'intérêt, je viens de prouver que la pretendue *Diſſertation ſur le Menſonge* n'étoit originairement qu'une Digreſſion incidente, & que l'Auteur lui-même ne croyoit pas y avoir mis tant d'excellence que certaines gens y en trouvent. En effet je puis dire n'avoir jamais rien lû de plus petit ſur cette matiere, & ſi l'on compare ſeulement la *Diſſertation* de Mr. *Saurin* avec une autre ſur le même ſujet, qui parut, il y a quelque tems, dans le *Journal Litteraire*, on m'avouera que la ſienne n'eſt que Crême fouettée, en comparaiſon de cette derniere.

Venons pourtant au fait. Je n'ai point attaqué cette Piece, entant que *Diſſertation ſur le Menſonge*. Ce n'a été qu'en la conſiderant comme un Morceau libertin, qui expoſe la Religion à la raillerie des Incredules, en lui ôtant le ſeul appui qui ſoutient l'Edifice. Cet appui de la Religion eſt que Dieu ne peut ni ne veut tromper les hommes, parce qu'il ne ment ni ne peut mentir. Cependant Mr. *Saurin* le fait *menteur*, & que deviennent après cela toutes les conſéquences que l'on tire, de la Veracité de l'Etre Parfait, pour démontrer aux impies la Religion naturelle, & la Religion Revelée? Si Dieu peut ſe jouer de la foibleſſe, & de la credulité des hommes, tout ce que nous voyons dans la Nature, tout ce que nous ſommes, tout ce que nous attendons,

dons, peut n'être qu'illusion, que vision, que chimère. La raison frémit à cette pensée, & cependant Mr. *Saurin* n'en a point fremi.

Mais, dit le Panegyriste, il est faux que Mr. *Saurin* ait fait Dieu menteur, & vous le calomniez en lui imputant cette faute. Il faut voir, & puis qu'il y a une nécessité que je passe pour un Calomniateur, ou que Mr. *Saurin* passe pour un Blasphemateur, que le Public en soit juge. Dans l'Extrait du II. Tome de ses *Discours*, j'avois gardé des menagemens, qu'un reste de consideration me dictoit. J'avois insinué que Mr. *Saurin* ne s'expliquoit pas, avec tant de clarté, que l'on pût s'assûrer de son sentiment, & qu'il regnoit, dans sa Piece, une indécision qui rendoit sa pensée incertaine. Bien loin de me tenir compte de ces égards, on en abuse contre moi-même, & l'on me reproche, à ce sujet, (*a*) *des bévues insignes*; & *des Contradictions ridicules*. He bien! on n'aura plus ce reproche à me faire, & puis qu'on veut que je parle, j'affirme que sans indécision, & sans obscurité, Mr. *Saurin* a fait Dieu Menteur, & que laissant indécis si l'homme qui ment est toûjours criminel, il décide que Dieu ne peut jamais mentir sans crime. Cela est net. Voila ce que j'ai à prouver, & Mr. *Saurin* verra peut-être qu'il n'a pas tant d'esprit qu'un *Sot* ne puisse l'embarrasser.

Pour épargner aux Lecteurs la peine de recou-

(*a*) Lett. ser. & bad. pag. 31.

courir à d'autres Livres, je dois ici leur exposer, en peu de mots, l'état de la question. Le voici, dans les paroles de l'Ecriture (a). *Dieu dit à Samuel, Empli ta corne d'huile & vien-ça, je t'envoyerai vers Isaïe Bethlehémite, car je me suis pourvû de l'un de ses Fils pour Roi. Et Samuel dit, comment irai-je là? Car Saül l'ayant entendu me tuera, & l'Eternel dit, tu emmeneras avec toi une jeune vache du Troupeau, & diras, je suis venu pour sacrifier à l'Eternel; Et tu inviteras Isaï au sacrifice. Là je te ferai savoir ce que tu auras à faire, & tu m'oindras celui que je te dirai. Samuel fit donc ainsi que l'Eternel lui avoit dit, & vint en Bethlehem, & les Anciens de la Ville tout effrayez accoururent au devant de lui, & dirent, ne viens-tu que pour bien? Et il répondit, je ne viens que pour bien, je suis venu sacrifier à l'Eternel.* Je soûtiens que dans cette Reponse, de même que dans cette action de *Samuel*, il n'y a point de mensonge, & Mr. *Saurin* soûtient que dans l'un & dans l'autre il y a un Mensonge, materiel & formel, tant de la part de Dieu qui le commande, que de la part du Prophete qui obeït à cet ordre.

La clarté du Discours demande que je produise d'abord les Preuves de mon sentiment. Je l'avois déjà fait d'une maniere, à mon avis, bien forte. Mais parce que je n'alleguai que mon Catechisme, contre un Auteur qui accable les gens de Citations à l'*Allemande*, Mr. *Saurin* a cru être en droit d'insulter à mon ignorance. Il verra donc que de généreux Amis m'ont

(a) 1. Samuel, XVI. 1. 2. 3. 4. 5.

m'ont aidé au beſoin, & que je ſai me parer comme lui d'un ſavoir étranger. On m'a indiqué ſon *Catechiſme*, & les Ouvrages de quelques grands hommes, que je prendrai la liberté de citer, tout comme ſi je les connoiſſois par moi-même.

J'avois donc dit, & je le ſoûtiens encore qu'il n'y a point eu de Menſonge dans la Réponſe que fit le Prophete aux *Bethlehemites*, & la raiſon que j'en donnai, c'eſt que *les plus étroites loix de la Verité ne nous obligent pas à dire aux curieux toutes les raiſons d'un Voyage, & qu'il ſuffit que les raiſons que nous en donnons ſoient vraies.* Je ne releverai point les impertinences que le lâche Adulateur de Mr. *Saurin* dit là-deſſus contre moi par ſon ordre. Mon but unique eſt de prouver ma Theſe & je n'ai pour cela que deux choſes à faire. La 1. eſt de montrer que les grands Hommes decident, comme moi, que *les étroites loix de la Verité ne nous obligent pas à dire à tout le monde qui nous le demande, tout ce que nous ſavons, pourvû que d'ailleurs nous ne diſions rien que de vrai.* La 2. ſera de faire voir que le Cas que je poſe eſt préciſément celui des *Bethlehemites* par rapport au Prophete.

Ma 1. Propoſition eſt générale, & renferme une queſtion de Droit. Je rencontre, en rue, un Curieux qui me demande ce que nos Seigneurs les Etats ont reſolu dans leur Aſſemblée? Les étroites Loix de la Verité m'obligent-elles de lui dire ce que j'en ſai? Un autre me demande ce qui ſe paſſe dans mon Do-

meſ-

meſtique? Suis-je dans l'étroite obligation de le ſatisfaire? Un troiſiéme me voyant entrer dans la Ville de *Rotterdam* me demande quelles bonnes affaires m'y menent? L'amour du vrai m'engage-t-il étroitement à déduire *toutes* les diverſes raiſons de mon Voyage? *Ne puis-je*, ſans mentir, ou me taire, ou ne dire qu'une partie de la verité? Il eſt viſible que je puis faire indifferemment l'un ou l'autre, ſans que je mente, ou que je trompe les curieux de ces divers caractéres. Car de droit étroit je ne ſuis obligé de répondre, en tout ou en partie, qu'aux perſonnes qui ſont en droit de me faire des queſtions de cette nature. Leur droit ne peut être fondé que ſur l'intérêt qu'elles ont à la choſe, & par conſéquent lors que ma reponſe a ſatisfait pleinement à tout ce qui concerne leur intérêt perſonel, je ceſſe d'être, à leur égard, dans aucune obligation de parler. Or dès que l'on ceſſe d'être dans l'obligation de dire ce qu'on ſait, il n'y a pas plus de menſonge à en ſupprimer une partie qu'à garder le ſilence, puis que ce n'eſt effectivement que la même choſe.

Cette déciſion n'a certainement de défaut que celui de n'avoir, encore pour l'appuyer, d'autre autorité que la mienne. Il en faut donner qui ſoient d'un genre à meriter le reſpect de Mr. *Saurin*; & je commence par Mr. *Saurin* lui-même. L'endroit ſera tiré de ſon *Catechiſme*, Piece que le Journal Literaire a vantée. Dans la Section LXI. de la II. Partie,

tie, (*a*) Mr. *Saurin* s'y fait faire la queſtion ſuivante; *Eſt-on obligé de découvrir à ſon Prochain toutes les Veritez que l'on connoit?* & voici la Réponſe qu'il donne. *Non. L'on peut lui cacher celles qu'il peut ignorer ſans préjudice, & celles dont on a lieu de croire qu'il feroit un mauvais uſage. Mais s'il eſt permis de ne pas dire toute la verité, il eſt pourtant défendu de mentir.* Ces paroles n'ont pas beſoin de Commentaire, & ma Propoſition ne pouvoit y être plus clairement énoncée. Ce Théologien auroit-il deux Morales, une Morale pour les Livres qui ſont pour tout le monde, & une Morale pour les Livres qui ne ſont pas en danger de tomber entre les mains du Vulgaire? Que cela ſoit ou non, peu m'importe. Il me ſuffit que dans un de ſes Ouvrages, & que dans un Ouvrage deſtiné à l'Inſtruction publique, il ait établi pour Principe, qu'on n'eſt point obligé de dire au Prochain tout ce que l'on ſait, lors qu'on peut ſe taire ſans lui faire tort, & qu'en agir de la ſorte ce n'eſt point mentir.

Je ne ferai point de tort à Mr. *Saurin* ſi à ſon autorité je joins celle de *Grotius*, dont voici les paroles. (*b*) *Cum nec quæ ſcias, nec quæ velis, omnia, aperire aliis tenearis, ſequitur ut diſſimulare quædam apud quoſdam, id eſt tegere & occultare, fas ſit. Licet* (*c*) *inquit Auguſtinus*, VERITATEM OCCULTARE PRUDENTER, SUB ALIQUA DISSIMU-

(*a*) Page 260.
(*b*) *De Jur. Bel. & Pac.* Lib. III. Cap. I. §. VII.
(*c*) Lib. con. Mend. C. X. Th. 2. 2. Q. 40. Art. 3. in reſp. & Q. 71. Art. 7.

MULATIONE... *Exemplum ad hanc rem insigne præbet Jeremiæ Historia Cap. XXXVIII. Is enim Propheta, a Rege interrogatus de obsidionis eventu, apud Proceres, Regis postulatu, hoc ipsum prudenter occultat, aliam interim causam, nec falsam tamen, colloquii adferens.* C'est-à-dire, „ Comme l'on n'est pas obligé „ de découvrir aux autres tout ce que l'on sait, „ & tout ce que l'on veut faire, il s'ensuit „ qu'il est permis de dissimuler, c'est-à-dire de „ cacher & de taire certaines choses à certai- „ nes personnes. St. *Augustin* a dit, *qu'il est* „ *licite de couvrir prudemment la Verité sous* „ *quelque dissimulation.* L'Histoire de Jere- „ mie nous en fournit un Exemple bien mé- „ morable; car ce Prophete qui avoit infor- „ mé Sedecias du succès du Siege le cache „ prudemment aux Grands Seigneurs, com- „ me ce Prince l'en avoit prié, leur donnant „ néanmoins une autre raison, de l'Entretien „ qu'il avoit eu avec le Roi, bien entendu „ pourtant que cette autre raison n'étoit pas „ un mensonge". Notez là-dessus 1. que cette decision de *Grotius* est parfaitement la même que celle que j'avois donnée sur l'Action de *Samuel*, que *les Loix étroites de la Verité ne nous obligent pas à dire aux Curieux toutes les raisons d'un Voyage, & qu'il suffit que les raisons que nous en donnons soient vrayes.* Notez 2. que le *dissimulare* des *Latins* n'a pas l'idée odieuse qu'emporte le terme de *dissimuler* dans notre Langue qui n'en a point qui répon-

de

de exactement au premier. (*a*) Les Latins distinguent entre *simulo* & *dissimulo*. Dans leur Langue, *simulo*, *quod facere nolo*; *dissimulo*, *quod facere volo*. Desorte que *Simulator est falsi*; & que *Dissimulator est veri*. Le premier *ment*, & le second *supprime le vrai*. La *Dissimulation* dont parlent *Grotius* & St. *Augustin* ne doit donc pas s'entendre dans la signification *Françoise*, & n'exprime chez eux que la reticence, & que le secret sur ce qu'on a fait, ou sur ce qu'on veut faire. Notez 3. enfin que cette Decision de *Grotius*, que ce *n'est pas mentir que de taire certaines choses à certaines personnes*, est aussi celle de St. *Augustin* le plus grand ennemi qu'ait jamais eû le Mensonge de toutes les sortes. L'endroit de ce Pere, cité par cet Illustre Jurisconsulte, est précis, & cet autre, cité par le même dans ses Notes, l'est encore davantage. Il est tiré du Commentaire sur les Pseaumes. (*b*) *Aliud est*, y dit l'Evêque d'Hippone, *aliud est mentiri, aliud est verum occultare*. C'est à-dire, *autre chose est mentir, autre chose est cacher la Verité*.

Puffendorf sera le troisiéme garant de ma Proposition générale que les *étroites Loix de la Verité ne nous obligent point à dire à tout le monde qui le demande, ce que nous savons, pourvû que d'ailleurs nous ne disions rien que de vrai*.

C'est-

(*a*) Voiez les Notes de Mr. *Cortius* sur *Salluste*, Catil. C. V. Art. 4. Pag. 32.

(*b*) *Augustinus*, in V. Psal. vſ. *perdes omnes*.

C'eſt-là ce qu'on peut appeller un Savant du premier ordre, & ſon Sentiment eſt néanmoins dans une conformité parfaite avec le mien. Mais il l'exprime avec tant d'étendue que je me vois dans la facheuſe néceſſité de renvoyer les Lecteurs, (*a*) à l'endroit de ſon grand Ouvrage où ce ſujet eſt traité. Tout ce qu'il y dit eſt extremement curieux, & la queſtion ne ſauroit être ni plus clairement, ni plus habilement développée. Il me ſuffira de rapporter les paroles ſuivantes qui diſent en peu de mots tout ce que *Puffendorf* a penſé là-deſſus. (*b*) *Manifeſtum eſt, me non teneri omnia quibusvis indicare, quæ ipſe in animo volvo; ſed illa duntaxat, ad quæ intelligenda iſti jus habent plenum, aut minus pleno, quod obligationi, quæ in me eſt, ex adverſum reſpondeat: adeoque recte ea tacendo diſſimulare poſſe, quæ ut ex me ſciat alter jus non habet, neque ad id aliqua obligatione ego teneor...* (*c*) *Qui autem præter obligationem ſuam, & jus alterius verum dixit, garriiſſe potius, & effutiiſſe, quam veritatem dixiſſe cenſebitur.* C'eſt-à-dire, „ Il „ eſt évident que je ne ſuis pas obligé de dire, „ à tous ceux qui le demandent, ce que j'ai „ dans l'eſprit. Je ne ſuis obligé de leur di- „ re que les choſes qu'ils ſont en plein droit „ de ſavoir, ou ſur leſquelles ils ont au moins un

(*a*) *Puffend. De J. N. & Gent.* Lib. IV. Cap. I. §. 7. & 8. Pagg. 318. 319. Ed. Amſterd. 1698.
(*b*) *Ub. ſup.* §. 7. Pag. 318. ad fin.
(*c*) *Ub. ſup.* §. 8. Pag. 319.

„ un Droit qui fonde quelque obligation de
„ ma part. Par conſequent je puis legitime-
„ ment diſſimuler, par le ſilence, les choſes
„ qu'un autre n'a pas droit de ſavoir, & que
„ je ne ſuis dans aucune obligation de lui di-
„ re. C'eſt babiller, & parler à tors & à
„ travers, plûtôt que dire la Verité, lors
„ qu'on la dit ſans y être obligé, & ſans droit
„ aucun qu'un autre ait de la ſavoir de
„ nous".

Enfin le dernier garant de ma Propoſition générale ſera le profond & le judicieux, & le très-Chrétien Philoſophe Mr. *Cumberland*, dans ſa *Diſquiſitio Philoſophica* &c, ou *Recherche Philoſophique des Loix de la Nature*. Voici ce qu'il y dit. (a) *Quoniam Sermo Mentis interpres eſt præcipuus, & humano generi proprius, ideoque Lex Naturæ de prudenti benevolentia erga alios opportune ſignificanda, ſpecialius & diſtinctius verbis noſtris modum præſcribit, eumque variæ Virtutes diligenter obſervant. Imprimis enim præcipitur ut aliquando a ſermone abſtineamus, quoties nempe aut reverentia erga Deum, aut alios nobis ſuperiores id poſtulat, aut ne arcana Imperii Civilis, aut Amicorum, aut familiæ, aut quæ nos ipſos ſpectant, revelentur in ullius detrimentum, dum ſalvo communi Bono felicius celari poſſent; hujusmodi Legibus obſequitur* Taciturnitas, *quæ eſt Virtus homiletica ſilentium agens communi Bono opportunum.* C'eſt-

(a) *Ric. Cumberland. Diſq. Phil.* Cap. VIII. §. VI. pag. 364.

C'eſt-à-dire, „ D'autant que la Parole, eſt „ le principal interprete de la Penſée, & ce„ lui qui convient en propre au Genre Hu„ main, la Loi de Nature qui nous oblige „ à temoigner aux autres, dans les occa„ ſions qui s'en preſentent, la Bienveuillance „ que nous leur portons, cette Loi, dis-je, „ preſcrit ſpécialement & diſtinctement les „ diferens uſages de la Parole, & c'eſt ce qui „ produit diverſes Vertus également néceſſai„ res. Le premier devoir, qui nous eſt im„ poſé, conſiſte à nous taire quelquefois, „ comme par exemple, lorsque le reſpect „ que nous devons à Dieu, & à nos Supe„ rieurs le demande, ou lorsque les Secrets „ de l'Etat, ou de nos Amis, ou de notre „ Famille, ou de nous-mêmes peuvent être „ tus ſans detriment à qui que ce ſoit, ou „ plutôt pour l'utilité publique. C'eſt là ce „ que fait la *Taciturnité*, que l'on peut defi„ nir, une Vertu de Converſation, gardant le „ ſilence ſelon que le Bien commun le de„ mande".

Si Mr. *Saurin* connoit de plus grands Hommes que ceux que je viens de donner pour garants de ma Propoſition générale, il pourra dire encore, que graces à mon *ingenieuſe & commode Morale*, *nous pourrons deſormais proferer des Menſonges ſans mentir, & tromper les hommes ſans uſer de tromperie.*

J'ai prouvé, démonſtrativement, ma Propoſition générale, que *les étroites Loix de la Verité ne nous obligent point à dire, à tout le mon-*

monde qui nous le demande, tout ce que nous ſavons, pourvû que d'ailleurs nous ne diſions rien que de vrai. Il reſte à ſavoir ſi cette Propoſition, avec ſes Modifications, convient à l'Action & aux paroles de *Samuel* quand il vint à *Bethlehem* pour y oindre *David.* Car ſi elle y convient en tout & par tout il en reſuitera, d'une maniere inconteſtable, que *Samuel* ne mentit, ni ne dit ni ne fit rien qui approchât du menſonge.

Je remarque d'abord que le Prophete ne dit rien qui ne fût exactement vrai. Il dit qu'il vient ſacrifier, & il ſacrifie. S'il y a du menſonge dans ſa conduite ou dans ſes paroles, il ne peut donc être que dans l'une ou dans l'autre de ces deux choſes; l'une ſeroit qu'il eût été dans l'obligation de dire, aux *Bethlehemites*, toute la verité, ſans taire aucune partie de ſa Commiſſion; & l'autre ſeroit de ſuppoſer que le Sacrifice avoit ſi peu de rapport à ſa Commiſſion ſecrette qu'il en emportoit tacitement une negation poſitive. I. Si l'on veut que *Samuel* ait menti, on doit 1. ſuppoſer qu'il étoit dans l'obligation de dire aux *Bethlehemites* tout ce qu'il venoit faire chez eux, & de ne leur taire aucune partie de ſa Commiſſion. Mais ſi la Propoſition générale que je viens de prouver, eſt vraye, cette Suppoſition eſt viſiblement fauſſe. Car d'un côté les *Bethlehemites* n'avoient aucun intérêt à ſavoir que *David* devoit être oint, & de l'autre *Samuel* leur dit tout ce qu'il pouvoit être de leur intérêt de ſavoir.

Je dis que les *Bethlehemites* n'avoient aucun intérêt à ſavoir que *David* devoit être oint par le Prophete. L'ignorance de ce ſecret ne leur cauſoit aucun préjudice, ou plûtôt il leur étoit utile de l'ignorer. Un ſecret, de cette nature, repandu dans toute une Ville, auroit été repandu ſur le champ, dans tout le Royaume, & porté aux oreilles du Monarque regnant, *Bethlehem* alloit être infailliblement l'objet & le Théatre de toute ſa fureur. (a) Elle ſe reſſentit cruellement de celle d'*Herode*, quand ce Prince eut appris que le Chriſt y avoit pris naiſſance, & que n'auroit-elle point eu à eſſuyer du reſſentiment de *Saül* ſi elle avoit été complice d'une action qui n'étoit pas moins que le dethroner?

Il eſt pourtant vrai que les *Bethlehemites* avoient quelque intérêt à prendre dans le Voyage de *Samuel*: Mais quel étoit-il cet intérêt qu'ils y devoient prendre? Ils le marquent, ils l'expriment eux-mêmes par la queſtion qu'ils font au Prophete, *ne viens-tu que pour bien?* & le ſens de cette queſtion eſt expliqué par l'Hiſtorien, qui venoit de dire, que dès que *Samuel* fut venu à *Bethlehem*, les *Anciens de la Ville accoururent au devant de lui tout effrayez.* *Samuel* ne les ayant jamais encore honorez de ſa préſence, ils ſont effrayez de le voir. Ils apprehendent que ce ne ſoit que pour leur dénoncer quelque jugement de la Providence. C'étoit l'idée aſſez commune que l'on ſe

(a) *Matt.* II. 5. 16.

ſe faiſoit autrefois des Prophetes. On s'imaginoit que toutes leurs Commiſſions étoient de terreur, & dans ce préjugé général, il étoit fort naturel que l'on s'impatientât de ſavoir ſi leur Meſſage étoit en bien ou en mal. C'eſt ainſi que le Serviteur d'*Eliſée* ſortant d'avec *Jehu* qu'il venoit d'oindre, on demande auſſitôt à ce dernier. (*a*) *Tout va-t-il bien? Pourquoi eſt venu vers toi cet Inſenſé?* Les *Bethlehemites* ſaiſis de crainte, temoignent la même impatience. Ils accourent tout effrayez au devant de *Samuel*, & lui diſent, *ne viens-tu que pour bien*, ou comme il y a dans l'Original שָׁלוֹם בּוֹאֶךָ *ta venue eſt-elle pacifique*, eſt-elle un Meſſage de paix & de faveur? Voilà tout l'intérêt qu'ils y prennent, & la réponſe que leur fait *Samuel* ne dit-elle pas tout ce qu'ils avoient intérêt de ſavoir? Elle les raſſure parfaitement; elle diſſipe leurs allarmes; elle leur montre un ſujet de joye au lieu d'un ſujet de frayeur. *Je ne viens que pour bien*, dit-il, mon Meſſage eſt de faveur, *je viens pour ſacrifier à l'Eternel.*

De cela je conclus, & tout homme ſenſé doit conclure avec moi, que *Samuel* répondit aux *Bethlehemites* tout ce que les étroites Loix de la Verité le mettoient dans l'obligation de répondre. La conſéquence coule néceſſairement de ma Propoſition générale. Les *Bethlehemites* n'étoient en plein droit de demander autre choſe, & *Samuel* n'étoit dans aucune obli-

(*a*) II Rois. IX. 11.

obligation de leur apprendre autre choſe. De quelque évidence que ſoit ce raiſonnement, & quoi qu'il ſe ſoutienne ſuffiſamment par lui-même, je veux pourtant bien l'appuyer de quelque ſuffrage que Mr. *Saurin* ne pût pas mépriſer. Ayant vû le Commentaire de Mr. *Patrick* ſouvent cité dans ſes *Diſcours ſur la Bible*, je me ſuis informé de ce que ce Savant *Anglois* a dit ſur ce Paſſage, & l'on m'a communiqué cette Note tant en Original que traduite en François. *And He ſaid, peaceably: I am come to ſacrifice unto the Lord]. That was one Intention of his coming; & tho' there was another, to anoint David, he was not bound to declare it: For where there are two ends of any Action, one may, without injury to Truth, declare the one, & conceal the other. As Moſes did when He told Pharaoh they muſt go and ſacrifice to God in the Wilderneſs but ſuppreſſed their Intention to march to the Land of Canaan.* C'eſt-à-dire, „Et il dit, ce n'eſt qu'en bien, „ je viens pour ſacrifier &c. C'étoit-là un des „ motifs de ſon Voyage, & quoi qu'il y en „ eût un autre, aſſavoir pour oindre *David*, „ il n'étoit pas obligé de le dire. Car lors „ qu'une Action a deux fins, on peut, ſans „ préjudice à la Verité, déclarer l'une & taire „ l'autre. C'eſt ainſi que *Moïſe* dit à Pharaon „ qu'ils demandoient d'aller dans le Deſert „ pour y ſacrifier à leur Dieu, & ſupprima „ leur deſſein de prendre la route du Païs „ de Canaan".

Il eſt donc évident & par la Raiſon, & par l'Autorité, que *Samuel* ne mentit point aux *Beth-*

Bethlehemites, dans la ſuppoſition qu'il n'auroit menti qu'en ne leur diſant pas tout ce qu'il étoit obligé de leur dire. Mais ſi l'on ſuppoſe d'un autre côté que le Sacrifice lui-même étoit un Menſonge, parce que n'ayant aucun rapport à la commiſſion ſecrette il en emportoit tacitement une Negation poſitive, ſi l'on donne, dis-je, cet autre tour à la choſe, pour trouver le Menſonge dans l'action ne l'ayant pû trouver dans les paroles, ma reponſe eſt prête, & ne doit faire ni honneur ni plaiſir à ceux qui me font cette indigne chicane. Ils oſent dire que Samuel (*a*) *ſubſtitua une fiction* à la Verité, qu'il *fait accroire* que le Sacrifice eſt *l'unique, ou le principal but de ſon Voyage*; qu'*il les jette par là dans l'erreur*, qu'*il les y affermit en ſacrifiant effectivement*, (*b*) qu'il *cacha le veritable ſujet de ſon Voyage ſous le pretexte d'un Sacrifice*; & que cette *action avoit par conſéquent ce qu'on prétend être toujours criminel dans le Menſonge, ſavoir de jetter le prochain dans l'erreur.*

Les pauvres gens font pitié. Ils parlent de ce qu'ils n'entendent point. Ils n'ont pas la prémiere Idée des choſes; & c'eſt aſſez l'ordinaire de Mr. *Saurin*. Ses idées ſont tout au plus comme les Atomes de *Democrite* qui volent au hazard & qui s'accrochent de même. Il faut donc lui apprendre ce qu'il auroit pu ſavoir, s'il étoit capable de mediter ce qu'il lit.

II. Le

(*a*) *Lett. ſer. & bad.* Pag. 15.
(*b*) Ibid. Pag. 6.

II. Le Menſonge d'action, comme celui de parole, eſt negatif ou poſitif. Il eſt negatif lors que l'action, que nous faiſons, n'indique point celle que nous voulons faire, ou qu'elle ne l'indique pas toute. Il eſt poſitif lors que l'action que nous faiſons indique le contraire de notre deſſein, ou n'en eſt qu'un ſigne équivoque. Mais dans l'action, non plus que dans la parole, il n'y a point de menſonge à ne point faire connoître, aux autres, les choſes qu'ils n'ont pas intérêt de ſavoir, ou que nous ne ſommes pas dans l'obligation de leur apprendre. Appliquons ces Maximes au Sacrifice de *Samuel*, & nous verrons que cette action ne peut paroître un Menſonge qu'à des gens qui ont auſſi peu de ſens, & de pieté que d'idées.

1. Suppoſé que l'Action de *Samuel* eût donné lieu aux *Bethlehemites* de croire que le Sacrifice étoit le principal, & l'unique but de ſon Voyage, où ſeroit le Menſonge? Il n'y en auroit que dans la fauſſe ſuppoſition que ce Prophete étoit obligé de leur reveler tous les motifs qui l'amenoient dans leur Ville. Nous venons de voir qu'il n'étoit point dans cette obligation. Par conſequent il n'y avoit pas plus de Menſonge dans ſon Action que dans ſa réponſe. Nos petits Savans appellent cela *jetter le prochain dans l'erreur.* A eux permis, ſi par l'*erreur* ils entendent l'*ignorance* d'une choſe qu'il ne nous importe en rien de ſavoir. Dans ce ſens, & dans ce ſens-là ſeulement nous leur avouerons que *Samuel jetta* les *Bethlehemites dans l'erreur*, mais nous leur avons

auſſi

auſſi démontré qu'il le pouvoit faire ſans le moindre menſonge.

2. L'Action du Prophete n'étoit pas de l'ordre des *Menſonges negatifs* dans leſquels ce que nous faiſons n'indique pas ce que nous voulons faire ou n'en indique qu'une partie. Le Sacrifice de *Samuel* n'emportoit ni une negation totale, ni une negation partiale de la Commiſſion ſecrete d'oindre un nouveau Roi. Ce Sacrifice fut un Acte veritable & réel de Religion, & qui par rapport aux *Bethlehemites*, de même que par rapport au Prophete, n'avoit, & ne pouvoit avoir d'autre fin que celle de rendre à Dieu religieuſement leurs hommages. Il faut diſtinguer la fin des Sacrifices des motifs qui les faiſoient preſenter. La fin en étoit commune, & les motifs en étoient differens. La fin commune en étoit de remplir un devoir de Religion. Les motifs en étoient diverſifiez ſelon les Circonſtances des temps, des lieux, & des perſonnes. En général l'Objet de ces motifs étoit double, d'un côté le Crime à expier, & de l'autre des graces à obtenir, ou déja obtenues. La derniere eſpece portoit le nom de *Sacrifices ſalutaires*, ou de *proſpéritez* & ce fut certainement de cette Claſſe qu'étoit celui que *Samuel* offrit à *Bethlehem*. Car la Victime étoit une Geniſſe & ce ne fut que dans les Sacrifices de *proſperitez* que (*a*) la Loi permit les Bêtes des deux ſexes. Les Sacrifices de cet ordre étoient ſuivis d'un repas où l'on mangeoit les Victimes, l'Offrant y convioit ceux qu'il

(*a*) *Levit.* III. 1.

qu'il trouvoit à propos ; c'eſt encore une particularité dans l'action de *Samuel*, que l'Hiſtoire Sainte a ſuffiſamment indiquée. Enfin ceux de ces Sacrifices de proſperitez, qui s'appelloient *volontaires*, ſe préſentoient à Dieu pour implorer ſa benediction ſur quelque choſe que ce fût, & par conſequent nous ne doutons point que *Samuel* n'ait offert le ſien dans ces religieux ſentimens qui nous engagent à faire précéder de la Priere, tout ce que nous allons faire de quelque importance. Son Action s'expliquoit donc évidemment elle-même, par la fin générale des Sacrifices de cette nature. Le Prophete, & tous les *Bethlehemites*, y prenoient le même intérêt pour les divers motifs qui convenoient à chacun, le Prophete pour implorer la benediction ſur le Roi qu'il alloit ſacrer, & tous les *Bethlehemites* pour implorer la même benediction ou ſur eux-mêmes, ou ſur leurs familles, ou ſur leurs deſſeins particuliers. Mais où eſt ici le Menſonge? Eſt-ce que le Prophete, ou que les Aſſiſtans declarent, par ce qu'ils font, qu'ils ne veulent point faire autre choſe? Leur principal & leur unique motif eſt-il d'égorger une Geniſſe, & de la manger? Ne ſe propoſent-ils pas tous de ſe rendre le Ciel favorable, & quoique chacun ne diſe pas tout haut le motif ſecret de ſa dévotion, leur dévotion en eſt-elle moins ſincere, ou renferme-t-elle tacitement un Menſonge? Pour le dire il faut avoir perdu toute pudeur, & pour le penſer il faut être un impie. C'eſt pourtant l'af-

l'affreux excès auquel Mr. *Saurin* s'eſt porté dans ſa *Defenſe*. Selon lui *Samuel* en *fit accroire* aux *Bethlehemites* ; il leur donna le change par une Pieté ſimulée ; & ſon Sacrifice ne fut qu'*un pretexte*, & qu'un jeu de la Religion pour cacher ſes deſſeins politiques. Quoi ! un Sacrifice ordonné par Dieu lui même ! offert par un des plus grands & des plus ſaints Prophetes ! & precedé de la ſanctification la plus ſolemnelle de toute une Ville ? Quoi ! un Sacrifice ſemblable n'étoit que farce, que mommerie, que fraude pieuſe ? Juſte Ciel ! quelle priſe ne donne-t-on point aux Libertins, & cela s'imprime dans un Etat Chrétien ! Cela ſe debite dans les Villes d'une Communion Reformée ? Cela s'écrit pour la *défenſe* d'un Predicateur du St. Evangile ?

Si natura negat, facit indignatio verſum.

3. Moderons-nous pourtant, & remarquons enfin que comme il n'y eut point de Menſonge *negatif*, dans l'Action de *Samuel*, il n'y en eut point non plus de *poſitif*. Son Sacrifice n'étoit ni contraire à ſa Commiſſion ſecrete ni même ſuſceptible d'une interpretation oppoſée. On n'en fera point de doute quand on ſaura que le Sacre de tous les Rois, de l'ancien Peuple, étoit précedé de Sacrifices de proſperitez ; c'eſt-à-dire des Sacrifices du même ordre que celui que *Samuel* offrit avant que d'oindre *David*. Les Exemples de ceux qui ſont ſpécifiez dans l'Hiſtoire Sainte, font preuve

ve pour ceux dont elle ne parle point. *Samuel* (*a*) oignit *Saül* (*b*) le lendemain du Sacrifice de profperitez qu'il avoit offert en *Rama*, ou dans quelque autre Ville voiſine. *David* fut reconnu pour Roi des douze Tribus avec des Sacrifices ſemblables, car il eſt dit que (*c*) *tous les Anciens d'Iſraël vinrent en Hebron, que le Roi David traita alliance avec eux devant l'Eternel*, devant l'Eternel, c'eſt à dire avec l'auguſte Pompe de la Religion dans le Rituel établi. Quand l'Ecriture nous marque qu'*Abſalom* (*d*) *ſacrifiant les Sacrifices*, envoya chercher *Achithophel*, n'indiquet-elle pas clairement que ce fut par ces Sacrifices qu'il entra dans l'exercice de ſa Royauté uſurpée? *Adonija* de même eſt repreſenté comme faiſant le Monarque après que l'Hiſtorien a dit, qu'il avoit (*e*) *tué des Brebis, des Bœufs, & des Bêtes graſſes près de la Pierre de Zoheleth.* Enfin lors que (*f*) *Salomon* fut inſtallé publiquement pour la ſeconde & derniere fois, quoique du vivant de ſon Pere, il eſt dit que *l'on ſacrifia des ſacrifices*, que *l'on offrit des Holocauſtes*, que l'on *mangea* & que *l'on but*, & que *l'on oignit le Prince pour Chef de l'Etat.* Eſt-il ſurprenant, après tout, que la Religion, que tous les peuples du monde font intervenir dans ces ſolemnitez, n'ait pas été négligée dans le Sacre des Rois d'Iſrael? On ne peut donc in-

(*a*) I. *Sam.* X. 1. (*b*) *Ibid.* C. IX.
(*c*) II *Sam.* V. 3. (*d*) II. *Sam.* XV. 12.
(*e*) I. *Rois.* I. 9. (*f*) I. *Chron.* XXIX. 21. 22. 23.

interpreter autrement tous ces endroits de l'Hiſtoire ſacrée, & ce ſeroit une foible objection ſi l'on diſoit que ce n'étoit point des Sacrifices, parce qu'il n'eſt point dit qu'ils ayent été preſentez dans le Tabernacle. Cette difficulté diſparoit à la lecture des paroles ſuivantes. (*a*) *Le peuple ſacrifioit dans les hauts lieux, d'autant qu'on n'avoit point bâti de maiſon à l'Eternel, juſqu'au* Temple que bâtit *Salomon.* Quoi qu'il en ſoit, la Coûtume eſt clairement établie. Le Sacre des Rois étoit précedé des Sacrifices de proſperitez, & lors que *Samuel* en offre un, de ce genre, avant que d'oindre *David*, de quel front peut-on dire que l'action exprimée, de ce Prophete, étoit contraire à ſa Commiſſion tacite; que le Sacrifice ne fut offert que pour *déguiſer* l'autre deſſein, & que par conſéquent c'étoit un Menſonge? Où eſt-il ce Menſonge? Il n'eſt ni dans la Réponſe, puis que le Prophete dit tout ce que les plus étroites loix de la Verité l'obligent de dire; ni dans l'Action, puis qu'elle eſt uniquement & ſingulierement préparatoire à l'onction de *David.* Où eſt-il donc encore une fois? Nulle part; abſolument nulle part, & je defie ici ſolemnellement Mr. *Saurin* de répondre aux Preuves que je viens d'en donner.

Mais il ne ſuffit point pour mon deſſein d'avoir entierement diſculpé *Samuel.* Il faut encore décharger Dieu de toute imputation, & même de tout ſoupçon de menſonge. Dans l'Ar-

(*a*) I. Rois III. 2.

l'Article de la *Bibliotheque raisonnée* où je donnai l'Extrait des *Discours* &c, je remplis cette partie de ma tâche avec toute l'inexactitude apparente que l'on devoit attendre d'un homme qui ne sait que son Catechisme, parce que je crus devoir laisser à Mr. *Saurin* quelque moyen spécieux d'honnête retraite, & que mes vûes étoient de lui faire grace, s'il se mettoit sur les voyes de la meriter, par des Eclaircissemens qui, sans avoir l'air d'une *retractation*, en eûssent la réalité. Mais il ne veut point de grace. A la bonne heure. Il faut le pousser à bout, & le convaincre qu'un Homme qui sait son Catechisme n'est pas incapable d'apprendre autre chose.

Le soupçon que l'on forme contre la sincérité de Dieu, dans la rencontre dont il s'agit, ne regarde, & ne peut regarder que *Saül*. *Samuel* s'excuse de la Commission que Dieu lui donne, & represente que ce Prince, venant à en entendre parler, lui ôtera la vie. Dieu répond: *Tu emmeneras avec toi une Genisse, & tu diras, je suis venu pour sacrifier.* Cette réponse, dit-on, avoit donc pour but un Stratagême qui devoit mettre *Samuel* à couvert, & ce Stratagême consistoit à dépaïser *Saül* en lui faisant accroire que le Prophete ne venoit à *Bethlehem* que pour offrir un Sacrifice, sans autre motif de Voyage. (a) *Dieu*, dit-on, *donna lui-même au Prophete* Samuel *l'ordre de cacher le veritable sujet de son voiage à* Bethlehem *sous*

(a) *Lettr. ser. & bad.* pag. 6.

sous le prétexte d'un Sacrifice. Cet ordre tendoit à induire Saül *dans l'erreur. On vouloit par là persuader à ce Prince que le Sacrifice en question étoit l'unique motif qui amenoit* Samuel *dans la Patrie d'*Isaï. *Cette action*, [un Ecrivain qui iroit de droit pied auroit dit, *cet ordre*] *avoit par conséquent ce qu'on prétend être toujours criminel dans le Mensonge, savoir de jetter le prochain dans l'erreur.* On ne sauroit imputer le Mensonge à Dieu d'une façon plus claire, & moins mesurée. Nous en parlerons dans la suite; en attendant, faisons voir que ce n'est-là qu'une illusion, & que le Mensonge prétendu n'est point un Mensonge.

Pour croire que Dieu mentit dans cette occasion, il faut supposer 3. choses. La 1. que Dieu entre dans les sentimens exprimés du Prophete; la 2. que la réponse est le Projet d'un Stratagême pour tromper *Saül*, & la 3. que le secret, avec lequel *David* devoit être sacré ne pouvoit avoir d'autre but. Or si je prouve que ces trois Suppositions sont également fausses, j'aurai prouvé que Dieu n'usa point de Mensonge.

1. On suppose fausſement & sans raison quelconque, que Dieu entre dans les sentimens exprimez du Prophete. On s'imagine que *Samuel* ayant allegué sa crainte, pour s'excuser du Voyage, Dieu lui dit en termes équivalens, *Tu as raison de craindre, & Saül pourroit bien se porter aux extremitez contre toi, s'il savoit ta Commission. Il faut donc lui donner le*

change, & colorer ce Voyage de quelque prétexte qui n'en laisse pas transpirer le secret jusqu'à lui. Mais ce Commentaire, de la façon de Mr. *Saurin*, n'a de fondement qu'en son imagination prévenue. La moindre attention, sur la Majesté de celui qui parle, suffit pour le détruire; & démontre que ce que Dieu dit revient à ceci. La *crainte, que tu prens pour excuse, n'est qu'un amour trop tendre pour Soi. Tu conserves ton affection pour ce Prince, & le danger de perdre ta vie t'occupe moins, que celui où il est de perdre la Couronne ne t'afflige. Je voudrois qu'un autre que Toi me servît de Ministre pour une Commission si contraire aux sentimens de ton cœur. Mais en vain allègues-tu ces difficultez que ton amour pour lui fait naître bien plus que l'amour pour toi-même. C'est Toi que j'ai choisi pour ce Ministere. Execute mes ordres; marche sans delai; choisi même dans ton Troupeau, la Victime qui doit être immolée dans le Sacrifice preparatoire, & lors que tu seras sur les lieux j'acheverai de t'instruire de mes volontez, je te ferai savoir ce que tu auras à faire.*

On m'avouera que ce Commentaire fait évanouïr jusqu'à la moindre Ombre de déguisement, dans la Réponse que Dieu fait au Prophete. On y voit, au contraire, que Dieu y soûtient sa grandeur souveraine, & qu'il y parle en Maître qui veut être seul craint, & seul obeï, quelques considerations humaines qu'on ait à lui opposer. La seule question, qui reste est de savoir si l'Histoire, & si les

Ex-

Expreſſions du Texte admettent le ſens que je donne à cette Réponſe, & je ſuis convaincu qu'il n'y en a point d'autre qui ſoit fondé en raiſon. Que l'on prenne garde aux Obſervations ſuivantes, & l'on verra ſi je me ſuis trop avancé.

1. *Obſervation.* Il étoit aſſez ordinaire aux Prophetes de chercher diverſes excuſes, pour éviter certaines Commiſſions penibles ou délicates que Dieu leur donnoit. (*a*) *Moïſe* en allegua pluſieurs pour ſe diſpenſer d'aller en Egypte. (*b*) *Jeremie* reſiſta de même à la Vocation Prophetique quand elle lui fut adreſſée, & (*c*) *Jonas* fit bien plus, car il desobeït ouvertement lors qu'il reçut ordre d'aller à *Ninive*. La conduite de *Samuel* n'a donc rien de fort ſingulier. Il donne une raiſon pour ſe décharger d'une Commiſſion qui ne lui étoit nullement agréable. Cette raiſon eſt des plus ſpécieuſes. *Saül*, dit-il, *en entendra parler & me tuera.*

2. *Obſervation.* Cependant cette raiſon n'étoit ni la ſeule, ni celle du cœur. Il ne craignoit pas tant *Saül* qu'il l'aimoit. L'apprehenſion du danger n'étoit pas à beaucoup près, la plus forte des Conſiderations qui le retenoient. Il n'avoit point connu ces lâches ſentimens dans une Conjoncture où le plus grand courage étoit néceſſaire. Lors qu'il fallut ſimplement annoncer à *Saül* que Dieu l'avoit rejetté,

(*a*) Exode III. & IV. (*b*) Jerem. I. 6.
(*c*) Jonas, I. 3. & IV. 2.

té, & se disposoit à faire passer le Sceptre en d'autres mains que les siennes, qui fit ce Mi sage? Il ne s'en pouvoit de plus irritant pou un Monarque altier & superbe. A quelle fu reur ne pouvoit-il point se porter contre le Mi nistre dénonciateur de cette terrible Sentence? (a) *Samuel* néanmoins y prête volontiers son Ministere & s'en aquite avec une fer meté achevée. D'où vient qu'alors si courageux, il est à present si timide? C'est qu'alors il dénonçoit simplement au Monarque le mal heur dont il étoit menacé, & qu'à present il en doit être l'Instrument & l'Organe. Auparavant il prononçoit un arrêt dont l'execution pouvoit être fort éloignée. A cette heure il va lui-même en être l'executeur. Autrefois il craignoit pour *Saül*, aujourd'hui il n'espere plus rien pour ce Prince. C'est donc moins l'appréhension que la douleur qui lui dicte une excuse pour se dispenser d'aller oindre un nouveau Roi. La douleur en est la raison & le cœur, & l'apprehension en est le prétexte.

3. *Observation.* En effet *Samuel* avoit pour *Saül* toute l'affection d'un Sujet, & toute la tendresse d'un Pere. On le voit dans l'attention continuelle que le Prophete témoigna pour conduire ce Prince; mais cela paroit sur tout à ce qu'il fit dès le moment qu'il eût dénoncé au Monarque que Dieu se preparoit à faire passer la Couronne dans une autre maison. Quoi qu'il eût déclaré que la Sentence étoit irré-

(a) I. Samuel, XV. 26-29.

irrevocable. (*a*) Il se resolut pourtant, à la priere de *Saül*, d'intercéder pour lui auprès du Seigneur, & de lui marquer les mêmes égards aux yeux de toute la Cour. Il est vrai que dans la suite, (*b*) *il ne l'alla plus voir jusqu'au jour de sa mort.* Mais il est vrai aussi qu'il fut vivement penetré du malheur de *Saül.* Sa douleur fut amere de voir descendre du Throne, un Roi qu'il y avoit placé de sa main. Il en gemit dans le silence de la retraite, où il se condamna lui-même, après la denonciation de l'arrêt. (*c*) *Samuel*, dit l'Ecriture, *mena deuil sur Saül, d'autant que l'Eternel s'étoit repenti d'avoir établi Saül pour Roi sur Israël.* Son affliction dut être bien profonde pour être peinte en ces termes, & ce qui suit n'en donne pas une moindre idée. Cette affliction va si loin que Dieu lui en fait des reproches, & l'accuse en quelque façon de murmure contre sa volonté. (*d*) *Et l'Eternel dit à Samuel, jusques à quand meneras-tu deuil sur Saül, puis que je l'ai rejetté, à ce qu'il ne regne plus sur Israël?* Cette affection, cet amour du Prophete étoit donc la veritable raison, la raison superieure qui l'obligeoit à s'excuser du Message, & non la crainte de perdre la vie.

4. *Observation.* D'ailleurs enfin l'extrême vénération, que *Saül* avoit toûjours témoignée à *Samuel*, avoit dû rassurer le Prophete. Cette vénération parut en bien des rencontres; mais,

(*a*) I. Sam. XV. 30. 31. (*b*) Ibid. vers. 35.
(*c*) Ubi sup. (*d*) I. Sam. XVI. 1.

mais, en aucun temps, avec tant d'évidence, que dans leur derniere entrevûe. *Samuel* lui déclare que Dieu va transferer le Sceptre à quelque autre. Il y avoit là de quoi faire perdre tout respect envers cet Interprete du Ciel, de la part d'un Prince qui ne manquoit ni d'emportement ni de fierté. Cependant le perdit-il ce respect? Lui échappe-t-il la moindre plainte, le moindre transport, la moindre menace? C'est tout le contraire. *Samuel* (*a*) veut se retirer & lui tourne le dos pour sortir. *Saül* s'oppose à un départ si précipité, & se saisit, avec force, du *pan de sa Manteline* afin de le retenir. *Samuel* repete la redoutable Sentence, & que fait *Saül*? Il s'humilie, il reconnoit sa faute, il recourt aux bontez du Prophete, & le conjure de ne le point abandonner à tout son malheur. Aux traits de cette conduite dans une occasion semblable, on reconnoit l'estime la plus parfaite, l'affection la plus reconnoissante, la consideration la plus respectueuse, & la plus filiale. Ces sentimens se soutinrent jusques à la mort du Monarque. Je ne parlerai point de ce qu'il fit à *Hendor* où il voulut évoquer l'Ombre de *Samuel* pour le consulter encore une fois. Je dirai seulement que ce Prophete vécut tranquillement, à *Rama*, long-temps après que *Saül* eut sû l'Onction de *David*. Instruit du nom de son Successeur, de la maniere de son Sacre, & du Ministère qu'y avoit prêté *Samuel*, le Monarque regnant ne cher-

(*a*) I. Sam. XV. 27.

cherche en aucune maniere à s'en vanger ſur ce dernier. Il ne l'inquiete point; il ne le pourſuit point, il ne lui fait aucun mal, il le laiſſe vivre & mourir en repos. *Samuel* pouvoit-il ignorer la vénération que *Saül* lui portoit, & s'il ne l'ignoroit pas, comment ſeroit-il poſſible que la crainte de ſa fureur fût le principal motif, qui l'obligeât à ſe diſpenſer de la Commiſſion que Dieu lui donnoit?

Il reſulte, de toutes ces Obſervations, que Dieu repond au cœur de *Samuel* bien plus qu'à ſes paroles. *Samuel* veut couvrir ſon refus d'un voile de crainte, & Dieu, qui lit dans ſon Ame, ne daigne pas ſeulement lui repondre pour le raſſurer. Il ne conteſte point, il commande, *Marche*, dit-il, *& prens avec toi la Victime qu'il faudra m'immoler.*

Quelque lié, quelque Hiſtorique que ſoit le ſens que nous donnons au Paſſage, on ne ſe rend point encore & l'on ſuppoſe, 2. que cette Réponſe, conſidérée en ſon tout, & dans ſa Circonſtance par rapport à *Saül*, contient un Stratagême pour le tromper. Mais cette ſuppoſition eſt évidemment auſſi fauſſe que la précédente. A quoi bon ce Sacrifice, dit-on? Qu'eſt-il autre choſe, qu'un pretexte, & qu'un leurre? N'induit-il pas *Saül* en erreur, & le but unique n'en eſt-il pas de lui perſuader que le Sacrifice étoit le principal & le ſeul motif du Voyage? Je réponds que ces queſtions ne viennent que d'une craſſe ignorance, ou que d'une illuſion volontaire. Je l'ai déja dit & prouvé. Le Sacrifice que Dieu commanda,

& que *Samuel* offrit étoit preparatoire à l'onction du nouveau Roi. On en faisoit de cette espece à tous les Sacres. C'étoit une partie essentielle de ces solemnitez, & par conséquent bien loin que ce Sacrifice dût tromper *Saül*, l'induire en erreur, lui persuader que *Samuel* n'y avoit point d'autre motif de voyage, il devoit au contraire lui ouvrir les yeux, lui causer des allarmes mortelles, le faire trembler pour sa Couronne. Aussi cette action de *Samuel* ne manqua-t-elle point de produire ce triste effet sur ce Prince, autant que nous pouvons en juger par l'Histoire. *Dès lors*, dit-elle, (a) *l'Esprit de l'Eternel se departit de Saül, & le mauvais Esprit de l'Eternel le troubloit.* *Saül* tombe dans une noire melancholie, il s'abandonne à la sombre tristesse, il a des accès de manie, & des momens de fureur. Ce changement subit ne seroit-il point causé par le voyage, & par le Sacrifice du Prophete? *Saül* en ignore le vrai motif, mais il entrevoit dans une demarche si extraordinaire, un motif de la derniere importance. *Samuel* âgé, sort de sa retraite, se transporte dans une Ville qu'il avoit peu frequentée, fait un Sacrifice public, & un Sacrifice pareil à celui qui s'étoit fait la veille de son Sacre. Le caractere du Sacrificateur, & celui du Sacrifice pouvoient-ils ne le pas inquieter, pouvoient-ils ne lui pas annoncer son malheur? pouvoient-ils ne lui pas faire apprehender l'execution de la Sen-

ten-

(a) I. Sam. XVI. 14.

tence qui lui avoit été prononcée? Loin donc encore une fois, que ce Sacrifice fût destiné à l'induire en erreur, qu'au contraire rien ne pouvoit être plus propre à lui faire soupçonner, à lui faire demêler le vrai sujet du Voyage.

Cela me conduit à l'examen de la troisieme Supposition que l'on fait, pour charger Dieu de Mensonge, dans l'ordre qu'il donne pour un Sacrifice. On suppose que le secret avec lequel *David* devoit être oint, ne pouvoit avoir d'autre but que de tromper *Saül*, & de le faire tomber, à cet égard, dans l'erreur. Mais pour dissiper ce fantôme il me suffira de distinguer deux choses dans cet Evenement. L'une est l'exclusion de *Saül*, & l'autre est le choix de son Successeur. La premiere importoit certainement à ce Prince; mais l'autre ne le regardoit en rien. Il étoit sans doute, de conséquence pour lui de savoir qu'il étoit déchu de la Couronne, & l'ordre de Dieu n'auroit point été exempt de Mensonge s'il eût eû pour fin que *Saül* ignorât son malheur, ou ne pût en avoir le moindre soupçon. Mais dès que ce Prince est déchu de la Couronne, & que Dieu l'a dépose, pour parler de la sorte, qu'est-ce que cela lui fait qui doit être mis à sa place? Est-ce lui qu'on doit consulter? Faut-il avoir pour cela son consentement, ou son Ministère? Ce Choix ne se peut-il faire sans lui, ou fait sans lui, peut-il se plaindre qu'on le trompe, & qu'on l'induit en erreur? Où est la tromperie? Où seroit le men-

son-

ſongé, puis que *Saül* n'a point de voix à donner ni d'oppoſition à faire; que l'on n'a pas beſoin de ſon ſuffrage & que qui que ce ſoit qu'on lui ſubſtitue, il n'en ſera pas moins rejetté?

Cette diſtinction renverſe toutes les Machines qu'on met en œuvre pour faire mentir Dieu dans cette rencontre. L'Ordre qu'il donne à *Samuel* ne peut avoir pour but d'entretenir *Saül* dans l'ignorance de ſa diſgrace. Cette diſgrace lui étoit déja très-connue. Le Prophete la lui avoit annoncée d'une façon ſi claire & ſi poſitive qu'il n'y avoit pas lieu de ſe flatter d'un retour. (a) *L'Eternel*, lui avoit il dit, *a aujourd'hui déchiré le Royaume d'Iſraël de deſſus toi, & l'a donné à ton prochain qui eſt meilleur que toi & l'Eternel n'en mentira ni ne s'en repentira.* Voila donc, *dès ce jour-là*, *Saül* déchu de tous ſes droits à la Couronne, le voila dépoſé par l'arrêt de l'autorité ſouveraine. Il ne peut point en pretendre cauſe d'ignorance. Le Throne eſt pour ainſi dire vacant, & comme c'eſt-là tout ce qu'il importoit à *Saül* de ſavoir, auſſi Dieu, bien loin d'uſer de déguiſement pour le lui faire ignorer, ne manqua point de l'en inſtruire par la voye la plus directe, & la moins detournée.

Mais quant au choix de ſon Succeſſeur, où il n'avoit rien à voir, Dieu le fait à ſon inſçu, & ne lui fait certainement aucun tort en cela. *Saül* n'étoit pas plus en droit de le ſavoir que les

(a) I. Sam. XV. 28. 29.

les *Bethlehemites*, &, par conſéquent Dieu & *Samuel*, n'étoient pas plus dans l'obligation de le lui dire qu'à eux. Le ſecret étoit donc purement un Myſtere de la Providence qui regardoit indifferemment tout l'Etat, & dans lequel Dieu ne trompoit perſonne, parce qu'il n'étoit obligé de rendre compte de ſon choix à perſonne. Il ſemble même que Dieu ait obſervé le même Myſtère en d'autres rencontres pour montrer ſon pouvoir & ſon independance. C'eſt ainſi (*a*) qu'*Abija* le *Scilonite* étant ſeul avec *Jeroboham*, il lui donna, de la part de Dieu, le Royaume des dix Tribus. C'eſt ainſi que le (*b*) Serviteur d'*Eliſée* oignit *Jehu* pendant qu'ils étoient tête à tête, & c'eſt enfin ainſi que *Saül* lui-même (*c*) avoit été oint par *Samuel* quand ils n'eurent plus ni témoins ni Compagnie en marchant dans la Ville.

Rappellons à preſent nos Idées. *Samuel* ne mentit point aux *Bethlehemites*, parce qu'il n'étoit obligé de leur dire que ce qu'il leur dit, & que ſon action, bien loin de leur cacher la fin de ſon Voyage, en étoit le diſpoſitif & l'indice. Dieu auſſi ne mentit point par rapport à *Saül*, dans l'ordre qu'il donna pour un Sacrifice, parce que ne le craignant point lui-même il n'a point d'égard à la crainte apparente dont *Samuel* coloroit ſes excuſes, parce que le Sacrifice, qu'il commande, étoit pré-

pa-

(*a*) I. Rois XI. 29. &c. (*b*) II. Rois IX. 6.
(*c*) I. Sam. IX. 27. & X. 1.

natoire à l'Onction du Successeur de *Saül*, parce que *Saül* n'avoit aucun intérêt à connoître la personne qui lui devoit succeder. Il n'y a donc, en tout ceci, ni mensonge, ni trace de mensonge, tant de la part de Dieu que de celle de son Ministre, & c'est là ce que j'avois à prouver, chose, que j'ai faite, si je ne me trompe, de maniere à n'avoir plus de chicanes à craindre.

Au moins suis-je bien assuré que supposé, comme je ne le crois pas, qu'il y eût quelque imperfection dans mes Preuves, il n'y a point de Chrétien pieux qui ne me sache gré de mon travail, & qui ne contribue de tout son pouvoir à en rectifier les défauts. C'est un honneur que nous devons tous au Dieu que nous adorons, & à la Revelation qu'il nous a donnée, que de faire nos plus finceres efforts pour defendre sa gloire, & celle de sa parole. Les Théologiens sur tout sont principalement obligez de se proposer cette vûë, & le scandale est des plus terribles lors qu'ils font le contraire. Convaincu que je suis de ceci, le procédé de Mr. *Saurin* m'étonne, me confond, me paroit incomprehensible. Dans ce même Evenement où je n'ai rien trouvé qui ne fût parfaitement digne du Dieu de la Verité, il a découvert un Mensonge, & une Complication de Mensonges. Je l'avois remarqué dans mon Extrait de son II. Tome, & je me flattois que la vivacité de mes Expressions lui arracheroit un desaveu de l'accusation qu'il intentoit à l'Etre suprême. Au lieu de tenir cette conduite

duite qui lui auroit fait honneur il fait imprimer, dans un Ouvrage *badin*, *ſa défenſe*, qui eſt effectivement beaucoup plus la ſienne que celle de Dieu. On diroit aux éloges, que Mr. *Saurin* eſt le Dieu, & que Dieu eſt le Miniſtre de Mr. *Saurin*. Mr. *Saurin* eſt le plus grand homme du monde, mais la faute d'avoir fait Dieu menteur & coupable, ſubſiſte toujours, & eſt même aggravée. C'eſt ce qui me reſte à deduire pour me juſtifier moi même d'avoir trop ménagé Mr. *Saurin*, dans l'Extrait que je donnai du II. Tome de ſes *Diſcours ſur la Bible*.

On doit ſe ſouvenir que j'ai deux choſes à montrer. La 1. eſt que Mr. *Saurin* ſoûtient que *Dieu mentit* dans l'ordre qui fut donné à *Samuel*, & la 2. eſt que Mr. *Saurin*, qui laiſſe indecis ſi le menſonge eſt toûjours criminel dans les hommes, décide que *Dieu ne peut jamais mentir ſans crime*.

Je dis 1. que ſelon Mr. *Saurin*, l'Ordre, donné à *Samuel* étoit un Menſonge. C'eſt ainſi que ce Théologien décide dans ſon *Diſcours* ſur cet Evenement, & dans la *Diſſertation* qui la ſuit. Mais ce qu'il y a de tout à fait ſingulier, c'eſt qu'il décide, de cette maniere, ſans en donner aucune raiſon. Par tout ailleurs il évite les airs *déciſifs*. Le doute eſt ſon fort, & la moindre difficulté met ſon Eſprit en ſuſpens. Sur le plus petit incident, où il déterre une diverſité d'opinions, il cite, il allegue le pour & le contre, & ſa Méthode eſt alors de vous laiſſer toute la liberté de choi-

choisir. S'agit-il de la reputation de *Rahab*, de *Samson*, de *Jephthé* &c. Il a, dans la nombreuse Bibliotheque, des Rabbins, des Chrétiens, des Peres, des Commentateurs anciens ou modernes qui ont dit ceci & cela. Des Citations marchent à tors & à travers. Il n'y manque jamais. Ce n'est que pour Dieu qu'il n'a pas eu la même équité. Dieu seul est condamné sur l'Etiquette du Sac. Mr. *Saurin* lit, dans la Bible, un Evenement où, à la premiere vûe, Dieu lui paroit avoir menti. Sans autre Examen, il prononce l'arrêt définitif, & c'est à son avis un Point incontestable que Dieu a usé de Mensonge. Mais quoi donc! Dans cette Bibliotheque nombreuse, où il y a des Auteurs qui ont tâché de couvrir l'honneur de *Rahab*, de *Samson*, de *Jephthé* &c. en certaines actions extrémement équivoques, il n'y en a point, il n'y en a pas un seul qui ait tâché de mettre la gloire de Dieu à couvert! Quoi! de tant de Juifs, de tant de Chrétiens, de tant de Savans, de tant d'Interpretes, que Mr. *Saurin* connoit, & consulte sur les Evenemens de la Bible, seroit-il possible, qu'aucun n'ait dit, au moins, un petit mot pour rendre problématique si Dieu mentit ou non dans cette rencontre? Quoi! tous les Livres, tous les Commentaires se sont donnez la main pour abandonner ainsi la gloire de Dieu, par une Sentence reflechie, ou par un lâche silence! Cela ne se peut & de fait cela n'est point, quand il n'y en auroit de preuve que Mr. *Patrick*, dont j'ai cité ci-dessus, la Note sur cet endroit, où ce Savant Anglois decharge Dieu & *Samuel* de toute im-

imputation de Menſonge ; or comme Mr. *Saurin* connoit ce Commentateur, & bien d'autres Auteurs qui ſe ſont exprimez comme lui, que pouvons-nous croire de ſes airs *déciſifs*, dans cette rencontre, qui eſt unique en ſon genre ? Il faut avoir grande envie de ſurprendre Dieu en Menſonge, pour en agir de la ſorte, & ſi c'étoit un autre qui le fit, je ſoupçonnerois fort que les Paſſions s'en mêlent & que le cœur eſt de la partie.

Mais on fait mine de nier le fait, & l'on dit au Titre de la *Defenſe* de Mr. *Saurin* que je l'*accuſe injuſtement d'avoir fait Dieu menteur*. Je ſuis donc un Calomniateur & la calomnie eſt d'autant plus atroce qu'il s'agit d'un Blaſphême. J'ai dit que Mr. *Saurin* avance & décide que Dieu & ſon Prophete mentirent. J'ai cité le *Diſcours*, & la *Diſſertation* où je pretends qu'il l'a fait. Si cela eſt faux, j'ai le plus grand tort du monde ; & je ſuis diſpoſé à en faire, à l'offenſé, la réparation la plus humble. Mais d'un autre côté ſi cela eſt vrai, quelle ne doit point être l'indignation du public contre des gens qui à l'effronterie de calomnier le Dieu que nous adorons, ajoûtent celle de nier un Fait averé ?

Je dis que ce Fait eſt averé, parce que les Preuves que j'en donnai ſont d'une nature à ne pouvoir jamais être effleurées. Sans les repeter ici, j'en ai maintenant trois à produire, auxquelles je ne conçois pas qu'il y ait à répondre. La 1. eſt l'aveu du prétendu Defenſeur de Mr. *Saurin* ; la 2. eſt tirée du

Diſcours de Mr. *Saurin* lui-même, & la 3. le ſera de la liaiſon que Mr. *Saurin* a miſe entre ſon *Diſcours* ſur cet Evenement, & ſa *Diſſertation* touchant le Menſonge.

1. L'aveu de la *Defenſe* eſt une demonſtration invincible de la juſtice de mon accuſation. J'ai fondé cette accuſation ſur les propres paroles de Mr. *Saurin* que j'ai fidelement rapportées. Si j'accuſe à faux, ce doit être ou en ce que je lui prête des choſes qu'il n'a point dites, ou en ce que je tire de ſes paroles une Propoſition qu'elles ne contiennent point, & qu'il deſavoue. Je ne lui ai point prêté des choſes qu'il n'a point dites, car ſi je l'avois fait, ſi mes citations n'étoient pas exactes, ſi j'avois falſifié ſes paroles, ſon Défenſeur, qui vetille ſur mes Syllabes, ne m'auroit point paſſé cet Article. Il me reproche bien de raiſonner fort mal, de manquer de jugement, d'être ennemi de la Religion de Mr. *Saurin*, d'être un Sot, un Impertinent & quantité d'autres petites choſes ſemblables. Mais il ne me reproche nulle part d'être un fauſſaire, & par conſequent il convient que mes Citations ſont fidèles, & que Mr. *Saurin* a écrit ce que j'ai tranſcrit de ſon Livre.

Je ne puis donc avoir *injuſtement* accuſé Mr. *Saurin*, qu'en ce que j'ai tiré de ſes paroles, cette Propoſition *Dieu a menti*, quoi que ſes paroles ne la contiennent point, ou qu'il la deſavoue. Mais ſa *Defenſe* me juſtifie encore en ceci, comme dans le reſte. Le Defenſeur de Mr. *Saurin* ne lui fait pas plus de gra-

grace que je lui en ai fait, & reconnoit, avec ingenuité, que *Samuel* mentit, & que Dieu lui ordonna ce Menſonge. Voici ſes paroles. (*a*) *Dieu donna lui-même au Prophete* Samuel *l'ordre de cacher le veritable ſujet de ſon Voiage à* Bethlehem *ſous le pretexte d'un Sacrifice. Cet ordre tendoit à induire* Saül *dans l'erreur. On vouloit par là perſuader à ce Prince que le Sacrifice en queſtion étoit l'unique motif qui amenoit* Samuel *dans la Patrie d'*Iſaï. *Cette action*, [l'Auteur veut dire, *cet Ordre*] *avoit par conſequent ce qu'on pretend être toûjours criminel dans le Menſonge, ſavoir de jetter le prochain dans l'erreur.* (*b*) *Soit qu'on trompe les hommes par des paroles ou par des actions, en cachant une partie de la verité, ou en lui ſubſtituant une fiction, par un Menſonge formel, ou par une reponſe artificieuſe, n'eſt-ce pas toûjours les tromper, ou mentir, car ces deux choſes reviennent au même? Je croi qu'on ne peut répondre à ces queſtions qu'affirmativement. Je conclus donc que* Samuel *mentit, & voici comment. Lorſque les* Bethlehemites *lui demanderent pourquoi il venoit, ils avoient intention de ſavoir de lui quel étoit le veritable ou le principal motif de ſon voiage, & par conſequent la réponſe du Prophete auroit dû être celle-ci*, je viens pour oindre Roi un fils d'Iſaï. *Mais point du tout. Il leur dit qu'il vient pour ſacrifier, il leur fait accroire par ce moien que c'eſt là l'unique ou le principal but de ſon Voyage, il les jette par là dans*

(*a*) *Lettr. ſer. & bad.* Pag. 6. (*b*) *Ibid.* Pag. 14. 15.

dans l'erreur, & il les y affermit en sacrifiant effectivement. (a) *Il*, Mr. Saurin, *dit seulement que c'est Dieu qui donna l'ordre du déguisement.*

Voila donc deux choſes, qui, de l'aveu du Defenſeur, ſont auſſi claires que le jour en plein midi. La 1. eſt que, ſelon Mr. *Saurin*, *Samuel* mentit, & de parole & d'action, quand il fut à *Bethlehem*. Il eſt vrai que pour trouver ce Menſonge, on falſifie effectivement l'Ecriture; car on lui fait dire que les *Bethlehemites* demandérent, au Prophete, *pourquoi il venoit*, ayant intention de ſavoir de lui quel étoit le veritable ou le principal motif de ſon voyage. Cela eſt faux, & je m'étonnerois de cette audace, ſi des gens qui croyent que Dieu peut mentir n'étoient pas capables de tout. Les *Bethlehemites* demandent à *Samuel*, non *quelles étoient les affaires qui le menoient dans leur Ville*, mais s'il y *venoit en bien ou en mal*, pour y porter la douleur ou la joye? Quoi qu'il en ſoit, Mr. *Saurin*, & ſon Avocat, établiſſent, formellement, que le Prophete mentit. La 2. choſe, que cet Avocat avoue, c'eſt que Mr. *Saurin* a décidé que ce fut *Dieu* qui *donna l'ordre du déguiſement*, & qui commanda le Menſonge. J'ai conclu de cette Expreſſion que ſelon Mr. *Saurin*, *Dieu mentit*, & que *Dieu eſt menteur*, au moins en cette rencontre. Mais fut-il jamais de concluſion plus juſte, & plus naturelle?

Que

(a) Pag. 18.

Que comprendre donc à ces paroles de la *Defenſe.* (*a*) Mr. *Saurin* n'a point *avancé que Dieu mentit en cette occaſion-ci. Où lui eſt-il échappé une Propoſition auſſi fauſſe, auſſi abſurde, auſſi extravagante, auſſi impie? Je defie les Cenſeurs de montrer rien de ſemblable. Il dit ſeulement que c'eſt Dieu qui donna l'ordre du déguiſement, ainſi qu'ils le remarquent eux-mêmes. Or pourquoi Dieu n'auroit-il pû donner cet ordre?* Depuis l'invention de l'Ecriture je ne crois pas qu'il ſe ſoit rien écrit de pareil. Quoi! dire que Dieu commande formellement un Menſonge, ce n'eſt pas dire que Dieu lui-même mentit? Non, dit le Defenſeur, & pourquoi, s'il lui plait. Il en donne deux raiſons, qui marquent ſon jugement ou ſa probité: l'un eſt que Dieu ne peut mentir, & l'autre eſt que commander un crime n'eſt pas la même choſe que le commettre.

Spectatum admiſſi riſum teneatis, Amici.

Le Defenſeur de Mr. *Saurin*, étant *ſerieux & badin*, on ne ſait auquel de ces deux Titres, on doit rapporter ces raiſons. La Majeſté du ſujet voudroit que ce qu'il dit fût ſérieux, mais pour ſon honneur il faut croire que c'eſt badinage. Voyez un peu le profond raiſonnement! Dieu ne peut mentir, Mr. *Saurin* le reconnoit, auſſi ne dit-il point que Dieu ait menti; mais *il dit ſeulement que Dieu donna*

(*a*) Pag. 18.

na l'ordre du Menſonge. En verité cela eſt burlesque. Ne vaudroit-il pas mieux avouer, ſans detour, que Mr. *Saurin* ne ſait ce qu'il dit? Car enfin ſi commander de mentir, c'eſt mentir ſoi-même, il eſt démontré que Mr. *Saurin* qui a dit que Dieu commanda un Menſonge, a dit, en termes équivalens, que Dieu a menti. Le Défenſeur en convient, après quelques tours de ſon manege ordinaire. (a) *Il leur*, aux Cenſeurs, *reſte donc tout au plus de dire que commander un crime, & le commettre c'eſt la même choſe, & que par conſéquent Dieu auroit été coupable du Menſonge qu'il auroit commandé à Samuel.* Si c'eſt là tout ce qui me reſte pour demontrer que Mr. *Saurin* a fait Dieu menteur, il me ſemble que le procès eſt inſtruit & parfait. Dans toutes les Morales du monde, l'Ordre & la Commiſſion d'un crime, ne different qu'en ce que l'inférieur, qui le commet par ordre, eſt moins coupable que le Superieur qui le commande. Au moins ſuis-je bien certain d'une choſe, c'eſt que cette Morale eſt celle de l'Ecriture. Quand cette Ecriture parle de la mort d'*Urie*, que le Général expoſa trop à un Siege, de celle de *Jean Baptiſte*, à qui quelque Satellite trancha la tête, & de celle de JESUS CHRIST que les Soldats *Romains* mirent en Croix, elle impute tous ces crimes, l'un à *David* qui l'avoit commandé, l'autre à *Herode* qui en donna l'ordre, & le dernier aux *Juifs* qui le demanderent.

Je diſtingue, dit ici l'Avocat de Mr. *Saurin*,

(a) *Lett. ſer. & bad.* Pag. 12.

rin, (a) il eſt vrai que dans les hommes, commander un crime & le commettre, c'eſt la même choſe, & il y en a une grande raiſon. C'eſt qu'il ne leur eſt permis de commander que ce qu'il leur eſt permis de faire. Mais Dieu ... peut commander ce qu'il ne convient pas à ſa Nature de faire. Oh! pour le coup, voila qui me paſſe. Ce doit être de la Metaphyſique de la Haye, & je ne m'y entends pas. *Dieu peut commander ce qu'il ne convient pas à ſa nature de faire!* Qu'eſt-ce que cela veut dire? Je me frotte les yeux, je les ouvre, je lis & je relis cette periode, & je n'y vois goute. Eſt-ce ma faute ou celle de l'Auteur qui veut ſe dérober dans les ténèbres? Tâchons pourtant de deviner ſa penſée. On dit qu'une choſe repugne à la nature de Dieu, lors qu'elle eſt incompatible avec ſes perfections, & dans ce ſens il eſt évident que Dieu ne peut commettre aucun crime, parce qu'en le commettant il ceſſeroit d'être ce qu'il eſt. Il ne peut faire injuſtice à perſonne, il ne peut tromper perſonne, il ne peut faire du mal de gayeté de cœur à perſonne, parce qu'il eſt parfaitement juſte, parfaitement vrai, & parfaitement bon. Il ne ſeroit pas tout cela ſi dans une occaſion ſeulement il étoit capable d'être injuſte, ou menteur, ou cruel. Ce ſont là des choſes qu'il repugne à ſa nature de faire, & dans quel ſens après cela peut-on dire qu'il ne repugne pas à ſa nature de les commander? Je

(a) *Let. ſer. & bad.* pag. 19. & 20.

Je n'en conçois qu'un seul. C'est que des actions qui sont criminelles, ne changent point de nature, lors que Dieu les commande, mais que l'homme qui les fait par obéïssance est lui-même innocent. Mais alors bien loin de disculper Dieu, on fait tomber sur lui seul tout le blâme; car c'est dire qu'il commande le crime entant que crime, puis que si ces actions étoient innocentes, on ne voit pas pourquoi, il repugneroit à sa nature de les faire. La Proposition de l'Auteur revient donc à ceci, qui est le plus parfait Galimatias que l'on ait jamais entendu; c'est que *Dieu peut commander des actions que la nécessité d'obéir rend innocentes, & qu'il repugne pourtant à sa Nature de faire.* Si c'est là ce que le Défenseur a voulu dire, je lui nie sechement sa Proposition, à laquelle j'aurai lieu de revenir dans la suite. Mais s'il veut dire simplement que certaines actions que Dieu fait, ou qu'il commande sont innocentes par cela même qu'il les a faites, ou qu'il les a commandées, j'en conviendrai de bon cœur, & j'ajoûterai seulement que Dieu ne peut commander que ce qu'il peut faire, desorte qu'en lui comme dans les hommes, commander une chose, & la faire, c'est tout un.

Ainsi dès que je suppose que le Mensonge peut être innocent en conséquence d'un ordre de Dieu, je suppose aussi que Dieu peut mentir, &.que par conséquent lors qu'il en donne l'ordre, il fait ce qu'il commande. La Raison ne reconnoit, à cet égard, aucune differen-

rence entre Dieu & les hommes. L'affreuse supposition que Dieu peut commander des Crimes entant que Crimes, est cause de tout l'embarras où Mr. *Saurin* se jette, & ce qui l'a conduit, à une extremité si impie, est la nécessité, où il s'est vû, de confesser qu'il a fait Dieu menteur en posant que Dieu donna à *Samuel* un ordre de mentir. C'est ainsi qu'un abime en attire un autre, & que lors que l'on commence d'être impie, on ne peut plus l'être à demi. Pour excuser cette Proposition, *Dieu a commandé de mentir*, il a fallu passer à cet autre, *Dieu peut commander des Crimes, entant que Crimes*, ou comme le Defenseur s'en exprime, *Dieu peut commander des choses qu'il repugne à sa Nature de faire.*

Quoi qu'il en soit, c'est là tout ce que dit la *Defense* de Mr. *Saurin*, sur cet Article. On y avoue que Dieu donna le commandement du Mensonge, & c'est au public à juger s'il y a une difference réelle entre mentir soi-même, ou mentir par la bouche d'autrui, & si cette difference est à la decharge de Dieu. Pour moi je sai, en ma Conscience, que je n'ai accusé Mr. *Saurin* que de ce que j'ai vû, de mes propres yeux, dans son Livre, & dont son Avocat, ou plûtôt Mr. *Saurin* lui-même, ne peut disconvenir qu'à force de contradictions grossieres, & d'Equivoques infames.

La 2. Preuve que j'ai à en produire est d'une telle évidence que le *Défenseur* n'a pas eû l'audace d'y toucher. Celle-ci est tirée du *Discours* de Mr. *Saurin* sur cet Evenement de la

Bible. Non ſeulement il y dit que Dieu *donna ordre* au Prophete *d'uſer de deguiſement*; mais il ajoûte que *cet Ordre* de Dieu ne *s'accorde point avec les Loix de la Verité*, & là-deſſus il étale pompeuſement la difficulté qui en reſulte. *Les Exemples des Saints qui ont recouru au Menſonge ſont déja beaucoup de peine à l'Eſprit. Cependant*, ajoûte-t-il, *ces Saints étoient hommes, ils étoient faillibles, & leurs Menſonges peuvent être rejettez ſur leurs taches. Mais ici c'eſt le Dieu de verité qui parle, & c'eſt lui qui donne l'ordre du déguiſement.* J'en appelle à tout homme qui a le ſens commun, que veulent dire ces paroles, ſi ce n'eſt que Dieu mentit lui-même quand il donna l'*ordre du déguiſement*? Y auroit de la liaiſon, y auroit-il autrement le moindre rapport entre la derniere Periode, & les précedentes? Si l'ordre de déguiſer n'eſt pas un menſonge, pourquoi le mettre en parallele avec les Menſonges où les Saints ſont tombez quelquefois? Pourquoi ne l'y mettre que pour rencherir ſur les taches des Saints? Pourquoi donner comme une choſe ſurprenante que le *Dieu de Verité* ait commandé le deguiſement? Où ſeroit la difficulté ſi donner l'ordre de deguiſer n'eſt pas mentir?

Mais enfin ma 3. Preuve acheve de diſſiper l'illuſion que l'on voudroit faire au public. C'eſt la liaiſon de ſon *Diſcours* avec ſa *Diſſertation*. Dans le *Diſcours* la difficulté eſt propoſée de la maniere que je viens de le dire. *Les Menſonges des Saints ſont déjà beaucoup de pei-*

peine à l'Esprit. Mais ici c'est le Dieu de Vérité qui parle, & qui donne l'ordre du déguisement. On promet là-dessus des Eclaircissemens dans une *Dissertation* qui va suivre, &, dès l'entrée de la *Dissertation*, l'Auteur annonce que c'est l'endroit où il doit donner les solutions qu'il avoit promises dans le *Discours* précedent. Cette *Dissertation* roule *sur le Mensonge*, & n'a point d'autre Titre. Donc les éclaircissemens promis dans le *Discours* regardoient *un Mensonge*. Or est-il que, dans le *Discours*, la grande difficulté roule sur ce que Dieu avoit donné à *Samuel* l'ordre de deguiser la Verité. Donc *donner l'ordre* du deguisement, c'est *mentir*; car si ce ne l'étoit pas, le *Discours* ne devroit pas promettre la *Dissertation*, & la *Dissertation* ne devroit pas renvoyer au Discours, par une liaison semblable.

Ceci me rappelle le manege dont j'ai parlé tantôt au sujet de cette *Dissertation* desormais si fameuse. En qualité de *Digression* elle étoit placée très-naturellement au sujet de *Rahab*. L'Auteur pouvoit y faire entrer tous les Saints, & *Samuel* y venoit comme un autre. Mais qu'auroit fait Mr. *Saurin* en cela que ce qu'ont fait mille Auteurs avant lui, lors qu'ils ont parlé du Mensonge officieux? Il lui falloit un Objet plus relevé? Dieu n'est pas trop grand pour lui. Cet Etre suprême, placé à la tête des Menteurs, orne la liste, embellit la Scene, rehausse l'éclat du Spectacle. Mais de quelle grace le faire intervenir pêle-

mêle

mêle avec des hommes mortels ? Il faut le distinguer dans la foule, & lui donner un lieu convenable. On cherche une occasion pour le faire, & dès que l'on croit l'avoir trouvée, la *Dissertation* se détache de son lieu naturel, & Dieu a l'honneur que l'on destinoit primitivement à la *Cananéene*. Au moins est-ce un honneur que personne n'avoit fait à Dieu avant Mr. *Saurin*, & Mr. *Saurin* est le seul homme au monde qui osât le faire. Graces à son pieux zele, voici Dieu Menteur, & le premier des Menteurs. Car les hommes peuvent être excusez par leur foiblesse ; *mais ici c'est le Dieu de Verité qui parle, & qui ment*, en commandant de mentir.

Je passe à mon second Chef d'accusation contre Mr. *Saurin*, & celui-ci ne m'arrêtera pas long-tems, parce que le premier lui sert de Preuve & de demonstration. Cet Auteur, ayant décidé que *Dieu est Menteur*, laisse indécis si les hommes qui mentent sont toûjours criminels, mais il décide que Dieu ne peut jamais mentir sans crime. Dans mon Extrait j'avois proposé comme un Problême s'il avoit eu cette audace. Je le menageai trop alors, je prononce aujourd'hui, sans détour, que son but est celui que je viens d'exprimer. Rien ne peut être plus clair, & voici comment.

D'un côté il pose que *Dieu a menti*, & de l'autre il prouve que *Dieu ne peut avoir besoin de mentir.* Sa Toute-puissance, & sa felicité Souveraine, le mettent à couvert de tous les accidens, qui obligent quelquefois les hommes

mes à recourir au Menſonge, & qui par conſéquent juſtifient en eux le déguiſement de la Verité. Ce qui eſt ſouvent excuſable & même innocent en eux, ne peut donc jamais être en lui qu'un Crime, & qu'un Crime d'autant plus noir qu'il ne peut y avoir le moindre prétexte. Il n'y a point de milieu; ou Dieu n'a jamais menti, ce qui eſt contraire à la Thèſe de Mr. *Saurin*, comme on vient de le voir, ou ſi Dieu a quelquefois menti, ne fût-ce que dans une ſeule rencontre, il n'y a rien qui puiſſe le laver de ce Crime, parce qu'il n'y a rien qui ait pû l'y engager que le plaiſir de mentir. Qu'y a-t-il autre choſe, qui puiſſe porter au Menſonge, un Etre qui ne craint point que l'on abuſe de ſa ſincerité, & qui eſt ſouverainement heureux dans la poſſeſſion de lui-même?

Que dit à cela le Defenſeur de Mr. *Saurin*. Dans la fauſſe ſuppoſition que Dieu n'a point menti en commandant un Menſonge, voici comme il raiſonne. (a) *Il y a des choſes qu'il repugne à ſa Nature* [de Dieu] *de faire, & qu'il a droit de commander aux hommes, & qu'il leur a commandées effectivement, & qu'ils ont executées ſans crime.... Il en a droit en qualité de Maître ſouverain de l'Univers.... Auſſi eſt-ce ce qu'il fit par rapport aux Hebreux, en leur commandant d'emprunter les vaſes précieux des Egyptiens ſous prétexte d'un Sacrifice, & de les emporter avec eux ſous ce prétexte. Pourquoi donc, bien qu'il repugne à ſa ſouveraine puiſſance, &*

(a) *Let. ſer. & bad.* pag. 18.

& à ſa felicité parfaite de mentir, n'auroit-il pû, en vertu de cette même puiſſance, en impoſer l'ordre à Samuel, *à un ſimple homme, à un homme qui n'avoit pas d'autre moien de lui obéir en ſûreté*? Pourquoi! dites-vous, & vraiment la raiſon en ſaute aux yeux. Transferer les biens du monde à qui l'on juge à propos, & par un pur acte d'Autorité, c'eſt l'effet & le caractère d'une puiſſance qui convient au Maître ſouverain de l'Univers; mais *mentir*, c'eſt l'effet & le caractère d'une foibleſſe qui ne convient point à l'Arbitre ſuprême. C'eſt *Grotius* qui l'a décidé de la ſorte après *Platon*, *Deo* (*a*) dit-il, *quamquam jus ſummum in homines habenti, non convenire mendacium recte agnoſcit Plato, quia infirmitatis nota eſt ad talia confugere.* C'eſt-à-dire, *bien que Dieu ait ſur les hommes un Droit ſouverain*, Platon *reconnoît avec juſtice, qu'il ne lui convient pas de mentir, parce que c'eſt une marque de foibleſſe que de recourir à de telles choſes.*

Je conclus par un Argument dans les formes. Selon Mr. *Saurin*, *Dieu ne peut mentir pour aucun beſoin qu'il en ait*, & par conſéquent *il ne peut mentir ſans être coupable d'un Crime très-noir.* Cependant ſelon Mr. *Saurin*, *Dieu a menti*, & par conſéquent *Dieu eſt coupable d'un Crime très-noir.*

Que le Public prononce à préſent, & que l'on me diſe ſi ce n'eſt pas là un *Blaſphême*, &

(*a*) *Hug. Grot. de Jur. B. & Pac.* Lib. III. Cap. I. § XV. Art. I.

& le plus grand des Blasphêmes.

Finiſſons par deux Avis au *Catholique Romain* qui a eû l'imprudence de prendre parti, dans une affaire ſi odieuſe pour une perſonne qu'il ne connoit guère, & ſur une matiere qu'il entend encore moins. 1. Je le prie bien de croire que mon deſſein n'a nullement été de lui répondre. Je n'en veux qu'à Mr. *Saurin* auquel il a proſtitué ſa Conſcience & ſa plume, dans une Cauſe où la Religion de *Rome* a le même intérêt à prendre que celle de *Geneve*. Ainſi tout ce qu'il peut me dire d'injures, ce n'eſt qu'un vain bruit dont je ne fais que rire, & Mr. *Saurin*, qui en dirige les coups, ſans paroitre, peut compter que tous ſes Souterrains ne pourront ni me donner le change, ni me faire lâcher priſe, jusqu'à ce qu'il ſe ſoit retracté. Le 2. Avis au *Catholique Romain* exprimera le cas que je fais de ſon Ouvrage; mais je dirai ceci en *Latin*, parce qu'il l'entend, & que tout le monde ne l'entend pas. En me communiquant les Vers qui ſuivent, les Savans m'ont aſſuré qu'ils convenoient aſſez au ſujet, & j'en crois quelque choſe.

(a) *Quis expedivit Pſittaco ſuum* χαῖρε,
Picaſque docuit verba noſtra conari?
Magiſter artis, ingeniique largitor
Venter, negatas artifex ſequi voces.
Quod ſi doloſi ſpes refulſerit nummi,
Corvos Poëtas, & Poëtrias Picas
Cantare credas Pegaſeium melos.

AR-

(a) *Perſ.* Sat. in Prol.

ARTICLE IV.

HOMERI ILIAS, Græce & Latine. Annotationes in Usum Sereniſſimi Principis GULIELMI AUGUSTI Ducis de CUMBERLAND &c, Regio juſſu ſcripſit atque edidit SAMUEL CLARKE S. T. P. Vol. I. *Londini, Typis Guliel. Botham, impenſis Jacobi & Johannis Knapton in Cœmeterio* D. Pauli. 1729.

C'eſt-à-dire:

*L'*ILIADE *d'*HOMERE, *en Grec & en Latin, avec des Notes, écrites, par ordre du Roi, à l'uſage de ſon Alteſſe Sereniſſime Mr. le Duc de* CUMBERLAND &c. Par SAMUEL CLARKE, *Profeſſeur en Théologie.* Vol. I. A Londres 1729. 4. pages 360.

C'Eſt grand dommage que nous ne puiſſions guere nous flatter de voir cette nouvelle Edition de l'Iliade achevée. La mort, qui nous a, depuis peu, enlevé l'Illuſtre Mr. *Samuel Clarke*, nous en ôte preſque entierement l'eſperance. Y a-t-il apparence qu'il eût donné cet Ouvrage imparfait, s'il ne lui avoit pas fallu pour le finir plus de temps qu'il n'y a ſurvêcu? Ce n'eſt effectivement ici qu'un I. Volume comme on le voit dans le Titre, & l'on

l'on n'y trouve que les 12. premiers Livres de l'Iliade d'*Homere*. La Republique des Lettres n'en doit être que plus ſenſiblement touchée de la perte qu'elle vient de faire dans la perſonne du ſavant Editeur. La beauté ſinguliere, & le caractère ſpécifique de cette Edition, feront regretter à tout le monde que celui qui l'avoit commencée n'ait pû la donner toute entiere.

Il en expoſe lui-même la nature, & le deſſein, dans une courte Préface. Sa premiere attention a été de donner le Texte Grec dans toute la pureté poſſible, de ſorte que ſi en quelques endroits, qui ſont pourtant en petit nombre, il abandonne la leçon ordinaire, il ne manque jamais d'en rendre raiſon dans les Notes.

La Verſion Latine, placée ſur la même Page à la gauche du Texte, a été corrigée, & même refondue en partie, afin que les mots repondent aux mots, ſans ſe mettre autrement en peine de la beauté du Stile, & de l'Elegance des Phraſes. On s'eſt même attaché à y faire ſentir les Expreſſions de l'Original qui paſſent d'ordinaire pour être purement expletives.

Mr. *Clarke* s'eſt borné dans ſes Notes à la ſimple Critique. Tout s'y reduit ou à developper l'Art du Poëte, ou à en faire ſentir les beautez, ou à en expliquer les penſées. Ce dernier Point, dit l'Editeur, n'eſt pas ce qui lui a donné le plus de peine parce que la clarté fait le merite diſtinctif de l'Eloquence d'*Ho-*

mere, n'y ayant point d'Ecrivain en Proſe qui l'ait égalé en ce genre.

On verra donc, dans ces Notes, une grande quantité d'Obſervations de la plus fine Critique, & dans leſquelles les Savans, qui s'attachent à cette ſorte d'Etude, pourront trouver des choſes nouvelles. Tantôt Mr. *Clarke* défend du mépris certaines Particules que l'on croit inutiles au ſens, & de pures Chevilles, comme on parle en François. Tantôt il abſout *Homere* & les autres grands Poëtes comme lui, des Licences Poëtiques qu'on leur attribue. Ici il fixe le bel uſage de quelques Expreſſions, & là il propoſe des Corrections à faire, ou il en examine qui ont été déja propoſées. Dans un Endroit il fait admirer la maniere d'exprimer les choſes, & dans un autre il ne dédaigne pas de peſer l'accentuation dans les mots.

Certaines gens, peut-être, traiteront cela de Bagatelle & de Minucies. Mais ces gens-là peuvent-ils ignorer que c'eſt de l'attention que l'on donne aux plus petites choſes que dépend le ſavoir le plus exact & le plus eſtimable? C'eſt la Reflexion que fait Mr. *Clarke* dans ces paroles Latines. *Levia quidem haec*, dit-il en parlant de ſes Obſervations Critiques, *& parvâ forte, ſi per ſe ſpectentur, momenti. Sed ex elementis conſtant, ex principiis oriuntur, omnia: Et ex judicii conſuetudine in rebus* MINUTIS *adhibitâ, pendet ſapiſſimè etiam in* MAJORIBUS *vera atque accurata Scientia.*

En faveur des gens de Lettres, dont la plupart,

part, vraiſemblablement, ne verront jamais ce Volume, donnons quelques eſſais du goût de l'Editeur, & de ce qui diſtingue cette Edition des meilleures qui l'ont précédée. Remarquons d'abord qu'à la tête de chaque Livre on trouve le ſujet ou l'Abregé en Grec ſeulement, & que comme ces Livres portent chacun ſeparement le Titre commun de *Rhapſodie*, Mr. *Clarke* prend occaſion du premier de diſcuter la raiſon de ce Titre, & de prouver, d'une maniere ſenſée, quoi qu'en très-peu de paroles, que le Poëme d'*Homere* ne faiſoit originairement qu'un Corps ſuivi; qu'il ſe répandit enſuite par Pieces détachées, & qu'on eut l'obligation à *Piſiſtrate* de l'avoir rétabli dans ſon état primitif. Après cette Remarque nous allons copier les huit premiers Vers de l'Iliade avec la Traduction & les Notes, afin que ſur ce *ſpecimen* de l'Edition, chacun s'en puiſſe faire une idée. On ſe ſouviendra pourtant que comme nous l'avons dit, la Traduction y eſt à côté du Texte, & ſur la même page, ce qui n'a pû ſe faire dans le Format de cette Bibliotheque.

ΜΗΝΙΝ ἄειδε, Θεὰ, Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος
Οὐλομένην, ἣ μυρί' Ἀχαιοῖς ἄλγε' ἔθηκε·
Πολλὰς δ' ἰφθίμους ψυχὰς Ἄϊδι προΐαψεν
Ἡρώων, αὐτοὺς δὲ ἑλώρια τεῦχε κύνεσσιν
Οἰωνοῖσί τε πᾶσι· (Διὸς δ' ἐτελείετο βουλή·)
Ἐξ οὗ δὴ τὰ πρῶτα διαστήτην ἐρίσαντε
Ἀτρεΐδης τε, ἄναξ ἀνδρῶν, καὶ δῖος Ἀχιλλεύς.

Iram cane, Dea, Pelidæ Achillis
Perniciosam, quæ plurimos Achivis dolores fecit;
Multasque fortes animas orco præmaturè misit
Heroum, ipsosque prædam-discerpendam fecit canibus,
Alitibusque omnibus: Jovis autem perficiebatur consilium:
Ex quo utique primùm disjuncti sunt litigantes
Atridesque, rex virorum, & nobilis Achilles.

Vers. 1. ΜΗΝΙΝ &c.] *Rectè* Homerum *laudant Veteres, quod non ab ipsis Belli initiis Poëma suum exordiatur, sed statim in medias res Auditorem suum rapiat & quæ præcesserint, aptis deinceps locis intertexat.* Η δὲ καὶ τούτῃ θαυμάζεται ὑπ' ἐνίων Ὅμηρος ὅτι μὴ περὶ τὰς ἀρχὰς τοῦ πολέμου, καίπερ ἔχοντος ἀρχὴν καὶ τέλος, ἐπιχειρεῖ ποιεῖν ὅλον· ἦν γὰρ ἂν μέγα καὶ λαμπρὸν, ἐπεισοδίοις κέχρηται αὐτῶν πολλοῖς. *Aristot. Poëtic. C.* 13. Αὐτὸ γὰρ ἀρκετὸν ποιήσας, ἃ μὲν τῶν μέσων ἄρξασθαι, ἃ δὲ καὶ τελευτῆσαι δυνατὸν ἀπὸ τοῦ μέσου. *Schol.* Similiter *Horatius.*

Nec sic incipies ——— ———
Fortunam Priami cantabo, & nobile bellum.
Quanto rectius hic, qui nil molitur ineptè!
Nec gemino bellum Trojanum orditur ab ovo:
Semper ad eventum festinat: & in medias res
Non secùs ac notas, auditorem rapit ———

De Arte Poetic.

Hoc

Hoc porrò est quod ait Cicero de Oratore. „*Principia verecunda non elatis intensa verbis*". *Et* Quintilianus: *Age verò, nonne in utriusque sui operis ingressu paucissimis versibus legem Proœmiorum non dico servavit* (Homerus,) *sed constituit?* Lib. 10. C. 1.

Ibid — Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος.] Plutarchus *de hoc Versu* „Ομηρος, (*inquit*) τὸν πρῶτον ἐ διηνέχθη τ στίχον „ἄμετρον" ἐξενεγκών· ἔσθ' ὅτε περιῆν αὐτῷ φρονήματος εἰς τὰ λοιπὰ μέτρα δύναμιν. Lib. de profect. Virtut. sentiend. *De Voce*, Ἀχιλῆος, *cum simplici* λ, *nescio equidem an sit hîc locutus* Plutarchus. *Quam enim de voce*, Πηληϊάδεω, *litem moverunt recentiores: id verò planè erat*, nodum (*quod aiunt*) in scirpo quærere. *Quid enim* usitatius *quam Vocales istas* εω *in unam pronuntiando contrahi? Fuerunt tamen, teste* Eustathio, *qui in hoc vocabulo literas* ϊω *in unam brevem contraherent. Quam absurdè! Alii vocales* ηϊ *in unam longam coëgerunt: sed & hoc ipsum minus scitè. Homo verè doctus*, Joach. Camerarius, „*in hoc versu* (*inquit*) *in dimensione numerorum*, ηϊ *in* πληϊάδεω, *unâ syllabâ*, „*ut diphthongus impropria esse videatur, pronuntiabimus*". *Vidit tamen & ipse postea, quod erat utique manifestissimum; ex analogiâ usitatissimâ, qua vox scribi solita est* πληϊάδεω, *eam* enuntiari *scilicet* πληϊάδω.

Vers. 2. Οὐλομένην] *Exhibet Heroëm suum Poëta, non qualis esse debuerit, sed qualem famâ accepisset.*

Οὐ γὰρ π γλυκύθυμος ἀνὴρ, ἦν, ὃς τ' ἀγανόφρων.
Ἀλλὰ μαλ' ἐμμεμαώς. Υ, vers. 467.

Erat nimirum Achilles,

Impiger, iracundus, inexorabilis, acer,
Jura negat sibi data, nihil non arrogat armis.

Ut planè inepti fuerint, qui Homerum *ad vitia vertant, quod* Achillem *non fuxerit virtutibus exornatum omnibus, vitiis omnibus immunem.*

Ibid. --- Μύρι' Ἀχαιοῖς ἄλγε' ἔθηκε.] *Nam antequam secessisset* Achilles

Οὐδέποτε Τρῶσ᾽ ἐκ πυλάων Δαρδανιάων
Ὠιχετ᾽ ἀπούρας· κεῖνο δ᾽ ἰδριδιὸν ὄβριμον ἔγχος. Eur. vs. 789.

Vers. 3. Πολλὰς --- ἄκλαυτον πρόπτυσιν.] Euripides *dixit*

Τυχὰς δ᾽ πολλὰς κἀγενάλους ἀνάλωτος Androm. vs. 611.

Virgilius — *demiserit Orco:* Æn. IX. 527.
— *juvenum tot miserit Orco:* Ibid. 785.
— *multa virûm demittit corpora morti;* Æn. X. 662.

Quæ omnia emphasim vocis illius [πρόπτυσιν, præmature missit,] *minus attigerunt.*

Vers. 4. --- Αὐτὰς] Corpora ipsorum. *Sic* Palinuri *Umbra apud* Virgilium.

Nunc ME *fluctus habet, versantque in littore venti.* Æn. VI. 362.

Ibid. — δ᾽ ἰλιάδαο.] *Alii scribunt,* δ᾽ ἰλιάδεω. *Alii* δ᾽ ἰλιάδεω. *Sed perinde est. Nam in hujusmodi vocabulorum syllabis* non mediis *facile fieri potuit,* [*quod & in omnibus linguis inter dum usu venit*] *ut quod scriptum fuerit* ἰλιάδαο, *vulgò tamen*

men pronuntiaretur ἰλιάδεω. *Vid. ad* Ver. 51.

Ibid. --- κύνεσσιν, Οἰωνοῖσί τε πᾶσι.]

—— *Canibus data præda Latinis*
Alitibusque jaces. Æn. IX. 485.

Verſ. 5. Οἰωνοῖσί τε πᾶσι.] Ὁ Ζηνόδοτος [*inquit* Athenæus *Lib. I. C.* 10.] ἐν τῇ κατ' αὐτὸν ἐκδόσει, γράφει, Οἰωνοῖσι τε δαῖτα. ἀγνοῶν ταύτης τῆς φωνῆς δύναμιν, *nempe* δαῖτα *de* Alitibus *dici non poſſe.*

Ibid. --- Διὸς δ' ἐτελείετο βουλή.]

— *nam ſeva Jovis ſic numina poſcunt.* Æn. XI. 901.

Diſputat Plutarchus, *utrum Poëta* τὸ θεῖον αὐτοῦ *hîc dicat, an* τὸ ἰμφερόμενον. Lib. de audiendis Poëtis; *iterumque in* Lib. de Stoïcorum repugnantiis. *Sed nihil opus. Non enim hîc* philoſophatur Homerus: *ſed hoc tantum ait; mala & plura multò & majora quam prævideri potuerint, ex hac imperatorum contentione orta.*

Verſ. 6. ἐξ οὗ δὴ τὰ πρῶτα.] *Conjicit* Popius, Procœmium in *præcedenti voce*, βουλή, *deſinere; iſtaſque*, ἐξ οὗ δή, interrogationem *intelligi poſſe*, ἐξ οὗ δὴ --- ἀλλήλων Ἀτρεΐδης --- καὶ --- Ἀχιλλεὺς; „ *unde eſt orta inter Atridem & Achillem con-* „ *tentio*" *Verùm ut pronomen iſtud*, οὗ, interrogativè *accipiatur*; & *ut de* Atride non antè memorato *inferatur iſtiuſmodi quæſtio; id verò nullo modo fert aut* Linguæ Græcæ, *aut* ſententiæ ipſius *ratio.*

Alii igitur, ἐξ οὗ δὴ, *rectè accipientes*, „ex quo tempore"; *procœmium autem nihilominus in voce præcedenti*, βουλή, *deſinere exiſtimantes; verba*

hæc,

hæc, ἐξ ὅ δὴ, *cum* ſequentibus, τίς τ' ἄρ σφῶϊ *connexa volverunt. Ut adeò ſententia ſit.* „ Et „ quo orta eſt inter Atridem & Achillem con„ tentio, quiſnam eos, ut contenderent, com„ miſit". *Verùm neque hoc ferri poteſt. Nam neque particula*, δὴ, *iſta ratione, rectè ſe habet; & voculæ*, τ' ἄρ, *in* mediâ *ſententiâ, peſſimè erunt inſertæ*; & repetitio *iſta* [*quùm* CONTENDERENT, *quiſnam eos ut* CONTENDERENT *commiſit?*] *invenuſta eſt valde, & importuna.*

Itaque Procœmium *omninò non in voce* βαλὴ, *ſed in voce*, Ἀχιλῆος, *tandem, verſu ſeptimò, deſinit. Et a verbis*, τίς τ' ἄρ σφῶϊ, *rectè incboatur nova periodus. Et illud*, ἐξ ὅ δὴ, *non cum* ſequentibus, *ſed cum* præcedentibus, *aptè eſt connexum.* „ Dic, Muſa, iram Achillis; „ quæ Achivis dolores ſexcentos intulit, et „ quo utique ei cum Agamemnone interceſſe„ rat contentio".

Malè igitur hic ſcriptor Gallicus, Rapin, *in* Comparatione *quam inſtituit* Virgilii cum Homero. „ Il ſeroit difficile de dire où finit cette „ Invocation. — Elle ſe confond avec la „ Narration, quand on y regarde de près". *Nempè, ex linguæ Græcæ inſcitiâ orta eſt hæc omnis ambiguitas. De proſodiâ vocis* ἰείσατε, *vid. infrà, Ver.* 140.

Comme Mr. *Clarke* renvoye au Vers 140. de ce 1. Livre, ce qu'il avoit à obſerver ſur ce que l'Antépénultiéme, en ἰείσατε, eſt breve, il ne ſera pas inutile de rapporter ſa note ſur cet endroit-là. La voici toute entiere.

Verſ.

Verſ. 140.— μὴ φερησόμεθα καὶ αὖτις.] *Quid ſibi velint Græcæ Grammaticæ Scriptores plerique, prorſus neſcio; qui hanc commenti ſunt regulam.* „ Penultima Futuri primi SEMPER longa, „ niſi in QUARTA conjugatione" [*quam Alii* „QUINTAM" *appellant*;] *in quâ ſcilicet ultima circumflectitur, ut* τιμῶ, κελῶ, *& ſimilia. Et tamen* innumeræ *ſunt voces*, aliâ *conjugatione*, *ſcilicet in* άζω & ίζω *deſinentes*, *quarum è contrario* [*neſcio an non* omnium polyſyllaborum, *niſi quæ* duplicem *habent formandi rationem*, *ut* πειράζω *&* πειράω, πειρᾶσω, ἀνιάζω *&* ἀνιάω, ἀνιᾶσω;] penultima illa, *tam* futuri, primi, *quam Aoriſti*, SEMPER corripitur. *Ut* φράζω, ἁρπάζω, γυνάζομαι, ἐργάζομαι, ἀκοντίζω, ὁπλίζω, &c.

Κεῖθεν δ' αὖτὸς ἐγὼ φράσομαι --- *Iliad.*	ὁ,	234
Βοσκομένης ἀγέλης βῶν ἁρπάσῃ ---	ϱ,	62
Καὶ μιν γυνάσομαι ———	ά,	427
——— καὶ ἀκόντισε δεξιὸν ὦμον	δ',	496
Δορτοιθ' ὁπλισόμεθα ------ --- *Odyſſ.*	μ',	292
Μείζονι θυμῷ τί ποτ' ἐργάσῃ; *Eurip Med.*		1108
Ἅπαντα ταῦτα συντιμᾶν ἐγὼ φράσω. *Hecuba*		1180

Sed exempla in ſingulis Poëtarum omnium paginis occurrunt. Vid. infrà ad ζ, 434.

En voilà ſuffiſamment, ſi je ne me trompe, pour faire connoître le goût & le plan de cette nouvelle Edition de l'Iliade d'*Homere*. On y voit un Critique de la derniere exactitude, mais extrémement zélé pour le Poëte qu'il pu-

blie. Ce zèle se soûtient en tout & par tout. Aussi n'épargne-t-il point aucun des Censeurs d'*Homere*, dans les occasions qui s'en offrent, & quelquefois même leurs Censures sont assez aigrement relevées. Cette chaleur s'étend jusqu'en faveur de *Virgile*, à l'occasion duquel Mr. *Bayle* est taxé sans façon d'avoir dit une *grande Sottise*. L'endroit que j'ai en vûe est la Note sur le Vers 269. du second Livre de l'Iliade.

Ἀλγίονας δέ, ἔχετλον ἰδών, ἀπεμύξατο θυμῷ.

Il y remarque que dans le bel usage de la Langue *Greque*, comme dans celui de la Langue *Latine*, le mot ἀχετῶ, *inutilis*, ne veut pas dire simplement un homme *inutile*, mais un très-mechant homme. Il ajoûte que c'est au même sens où l'on doit prendre tant d'autres mots qui signifient réellement beaucoup plus qu'ils ne semblent dire, & cela le conduit à l'Epithete d'*illaudatus* que *Virgile* donne à *Busiris*. Bien des gens trouvent cette Epithete étrangement froide en parlant d'un Tyran execrable, & Mr. *Bayle* n'a pas dédaigné de faire sentir toute la force de ce qu'on a dit, de tout temps, pour blâmer, à cet égard, le Poëte Latin, témoignant au surplus que l'avis des Censeurs est le sien. C'est à ce sujet que Mr. *Clarke* le traite de *Sot*. Voici ses paroles, *Quod hac de re affert Baylius, in voce* Busiris, *planè* stultissimum *est; je ne trouverois pas un fort grand inconvenient à supposer que cet endroit de Virgile*,

Aut

Aut *illaudati* neſcit Buſiridis aras,

eſt un de ces Vers, où la néceſſité des Syllabes breves & longues engage les Poëtes à ſe ſervir de paroles inutiles, ou même préjudiciables au ſens. La quantité des Syllabes demande bien des ſacrifices aux Poëtes dans les Langues mortes, comme la Rime leur en demande beaucoup dans les vivantes. Quaſi verò non ſatis eſſet verborum, ut *execrandus*, *deteſtandus*, & ſimilia innumera, quibus *Verſus*, ſi Diis placet, conſarcinari potuiſſet.

A la fin de ce Volume, les Libraires ont mis une Notice des Ouvrages publiez par Mr. *Clarke*. Je m'imagine qu'on ne ſera pas faché de la trouver ici. La mort de l'Auteur nous obligeroit même d'y inſerer ſon Eloge, ſi nous ſavions des Particularitez de ſa vie quelque choſe de plus que ſon Nom & ſes Titres. En attendant que nous puiſſions être en état de ſatisfaire le Public là-deſſus, contentons-nous de marquer les travaux Literaires de cet illuſtre Ecrivain.

Diſcours ſur l'Exiſtence & les Attributs de Dieu. 7. Edition. Traduite par Mr. *P. Ricotier*, Paſteur à Menin, & imprimée pour la ſeconde fois à Amſterdam, chez *J. Fred. Bernard*. 1727.

Paraphraſe des quatre Evangiles, avec des Notes Critiques ſur les Endroits les plus difficiles. 4. Edition.

Eſſais de Pratique ſur le Batême, la Confirmation & la Repentance, 4. Edition.

Lettre à Mr. Dodwel, au ſujet de l'immortalité de l'Ame; avec quelques Reflexions ſur cet

cet Endroit de l'*Amyntor* qui concerne les Ecrits des Peres, & le Canon du N. T. 5. Edition.

Recueil de Lettres entre Mrs. *Leibniz* & *Clarke*.

Dixſept Sermons, ſur divers ſujets. 2. Edition.

Doctrine de l'Ecriture par rapport à la Trinité; où tous les Textes du N. T. qui concernent cette Doctrine, & les principaux Endroits qui y ſont relatifs dans la Liturgie Anglicane, ſont recueillis, comparez, & examinez. 2. Edition.

Lettre à Mr. WELLS, pour repondre à ſes Remarques.

Reponſe aux Objections de Mr. *Nelſon*, & d'un Auteur Anonyme.

Un Sermon, prêché en 1725, à l'occaſion d'une Ecole que l'on fondoit pour l'Inſtruction des Servantes.

Remarques ſur un Livre intitulé, *Recherches Philoſophiques de la Liberté de l'homme*.

Jacobi Rohaulti Phyſica cum uberibus annotationibus ex Illuſtriſſimi *Iſaaci Newtoni* Philoſophia maximam partem hauſtis. 4. Edition.

Iſaaci Newtoni Optice.

C. Julii Ceſaris, *quæ extant*, accuratiſſimè cum Libris editis, & Mſſ. optimis collata &c. Acceſſerunt Annotationes S. *Clarke*. S. T. P.

Homeri Ilias, Græce & Latine.

Obſervations ſur la ſeconde Défenſe &c. de Mr. *Waterland*.

En achevant cet Article, j'apprens qu'on ſe pre-

prepare en *Angleterre* à donner par ſouſcription un Recueil de tous les Ouvrages tant imprimez que Mſſ. de l'Auteur.

ARTICLE V.

GULIELMI IRHOVII, A. L. M. Phil. Doct. & V. D. M. Eedeni, CONJECTANEA Philologico-Critico-Theologica in PSALMORUM TITULOS: Quibus tum generatim de Titulis illis diſſeritur; tum ſpeciatim in genuinum ſenſum *Neginoth*, *Hannechiloth*, *Haſchſcheminith*, *Shiggajon*, *Haggiththith*, *Muthlabben*, *Aijeleth haſchſchaſchar*, *Charnuccath*, *Jeduthun*, *Schoſchannim*, *Alamoth*, *Machalath*, *Machalath*, *Leannoth*, *Jonatheelem rechokim*, *Altaſcheheth*, *Thodah*, *Hammaaloth* &c. inquiritur, *Lugduni Batavorum. Apud Danielem Goetval:* 1728.

C'eſt-à-dire:

Conjectures Philologiques, Critiques & Theologiques ſur les TITRES DES PSEAUMES, par Mr. GUILLAUME VAN IRHOVEN *Docteur en Philoſophie, & Paſteur d'Eeden.* A Leyde 1728. 4. pagg. 125.

APrès un court éloge de la Muſique, tant vocale, qu'inſtrumentale, Mr. *Irhoven* vient au Livre des Pſeaumes dont il ne

manque pas de vanter l'excellence. Il est visible que ces Cantiques sacrez ne sont pas tous originairement de la même main, & qu'ils furent composez en diverses rencontres. Ce que disent les *Juifs* est extrémement vraisemblable, que *David* en refondit un grand nombre qui étoient anterieurs à son siecle, & l'inspection de quelques autres indique avec évidence, une Origine posterieure à son temps. Il y en a même, comme les 44. 74. 78. 79. & 89. qui semblent devoir leur naissance à la persecution d'*Antiochus Epiphanes*. C'est au moins la conjecture de quelques Savans, que l'Auteur de cet Ouvrage propose sans la refuter. Cela n'empêche point qu'il n'attribue à *Esdras* la Collection des Pseaumes qui se trouve dans le Canon des *Juifs*, suivant en ceci l'opinion la plus generale. Il combat même l'objection que l'on pourroit faire contre une Autorité si divine, sur ce que ces Pseaumes ne sont point disposez selon l'ordre des temps, & que l'on y voit pêle mêle les anciens précedez des modernes. Ce même dérangement, regne, dit-il, dans les autres Ecrits Canoniques, & dans le fond, *Esdras* ne fit, à l'égard des Pseaumes, que suivre l'ancienne coutume, & qu'imiter ce qui s'étoit fait avant lui: *David* avoit fait un Pseautier pour le service du Temple, en refondant d'anciens Cantiques, en y en ajoutant de nouveaux, & en disposant le tout de la maniere qui lui parut la plus convenable selon la diversité des temps, des Fêtes, & des Sacrifices. *Esdras* suivit cet Exemple, & fit par-

paſſer le vieux Pſeautier par une nouvelle refonte, en y ajoûtant des Titres qui déſignent tantôt le Sujet, & tantôt la Circonſtance, ou d'autres choſes ſemblables. Prophete lui-même, il dut jouïr de ce privilege, en vertu de l'Inſpiration, & par conſéquent les Titres, qu'il mit à quelques Pſeaumes, ſont eux-mêmes inſpirez ni plus ni moins que le reſte, à ce que dit l'Auteur, qui ſe fonde en cela ſur ce que St. *Paul* a prononcé que *toute l'Ecriture eſt divinement* inſpirée.

Mais parce qu'on pourroit conteſter à cet Auteur que le Privilege de l'Inſpiration s'étendît juſqu'au droit de changer les Ouvrages des autres Prophetes, & d'y coudre des Pieces nouvelles, il prouve, par des Autoritez & par des Exemples, la Thèſe qu'il vient d'avancer. Ses Autoritez ſe tirent de la Préface de *Theodoret* ſur le Livre des Rois, de Procope ſur le Chapitre XVI. du II. de ce même Livre, & de la I. Partie des Miſcellanées de Mr. *Witſius* à la page 172. Quant aux Exemples, il ne feint point de donner, pour des additions poſterieures, le commencement & la fin du Livre de *Job*, les derniers Chapitres du Livre des *Proverbes* à commencer au XXV. le Chapitre XXXIV. du *Deuteronome*, & le Chapitre LII. de *Jeremie*.

Ne ſe bornant point à rendre ſa Thèſe probable, il lui donne une eſpece d'évidence, par le détail où il entre au ſujet du Livre des Pſeaumes. Il paroit, par ſes diſcuſſions, que pluſieurs de ces Pſeaumes ont ſubi de grands chan-

changemens. Le Cantique que nous lisons au Chap. XXII. du II. de *Samuel*, est le Pseaume XVIII. & combien de variations ne s'y rencontre-t-il point? *Abarbanel* en a compté jusqu'à 74. Considerez ensuite le Cantique, que *David* composa pour chanter devant l'Arche I. *Chron.* XVI. 8. &c. & cherchez-le dans le Livre des Pseaumes. Vous en trouverez une moitié dans le XCVI, une autre moitié dans le CV. & les trois derniers Versets dans le CVI. Ces Alterations, dit Mr. *Irhoven*, ne peuvent être de *David* lui-même. Elles doivent donc être de quelque main plus recente, mais pourtant d'un Prophete.

Si l'on passe ceci à l'Auteur, on lui accordera sans peine que les Titres ne sont pas aussi anciens que les Pseaumes, & qu'*Esdras* les mit de son Autorité dans la refonte qu'il fit du Pseautier pour le Service du Temple. Mais j'avoue que je ne comprends pas bien la raison que Mr. *Irhoven* nous donne en premier lieu pour établir l'origine qu'il assigne à ces Titres. Cette premiere raison est tirée du Pseautier Syriaque d'*Erpenius* où l'on ne voit ni Titres marquez ni instrumens de Musique qui soient designez. Je ne disputerai point le sentiment de l'Auteur qui panche à croire qu'il y eut une Version Syriaque avant celle des LXX. & peut-être aussi ancienne que le temps du Roi Salomon. Mais il reconnoit que cette Version, si elle exista jamais, est à present perdue, & que celle que nous avons, dans la même Langue, est beaucoup plus moder-

derne je demande donc comment on peut conclurre que les Titres des Pſeaumes n'étoient point dans le Pſeautier Syriaque avant *Esdras*, de ce qu'ils ne ſont point dans un Pſeautier Syriaque fort poſtérieur à ſon ſiecle ? La difficulté ne peut être levée qu'en ſoutenant, comme le fait l'Auteur, que *David* & *Esdras* n'ayant mis les Titres aux Pſeaumes que pour l'uſage public, on omettoit ces Titres dans les Copies du Pſeautier qui ſe faiſoient pour les Particuliers, & que par conſéquent la derniere Verſion Syriaque peut avoir été faite ſur un Manuſcrit de cet ordre. Mais cette ſuppoſition elle-même eſt des plus arbitraires, & ne ſauroit être de miſe lors que l'on établit, comme le fait Mr. *Irhoven*, que les Titres des Pſeaumes ſont d'inſpiration divine, & font partie integrante du Canon de nos Ecritures ; car en admettant ce Principe, quel eſt le Copiſte qui ait pû ſe permettre de négliger une choſe eſſentielle dans le Manuſcrit Original, ou ſi l'on veut dire que *David* & *Esdras* furent les Auteurs de cette diverſité dans les Copies, il s'enſuivra que ces Titres ne ſont nullement d'inſpiration puis que ces deux Prophetes les firent omettre dans les MSS. qui devoient ſe répandre pour l'inſtruction, & l'édification des Fideles.

Peut-être en effet que le peu d'uniformité qu'on remarque à cet égard entre les diverſes Verſions, ou les differentes Copies du Pſeautier, indique ſeulement, comme quelques Savans le prétendent, que ces Titres ſont

peu de choſe en eux-mêmes, & ne meritent pas qu'on y cherche tant de Myſtères. Mais cette Conjecture ne plaît point à l'Auteur qui perſuadé de l'importance de ces Inſcriptions n'a entrepris de les déchiffrer que pour l'utilité publique, il poſe d'abord, pour cet effet, que les Titres des Pſeaumes y marquent en general quatre choſes, 1. les perſonnes, 2. les temps, 3. les ſujets, & 4. la Muſique. Il paſſe enſuite à la diſcuſſion particuliere de ces Articles, & les ſubdiviſions néceſſaires ne ſont pas oubliées. Nous ne ſaurions le ſuivre dans ce détail, qui ſeroit trop long ſi nous voulions tout rapporter. Il vaut mieux renvoyer à l'Ouvrage même les perſonnes curieuſes de cette ſorte de choſes. Elles trouveront-ici tant en Critique literale, qu'en Critique Myſtique, quelques Ouvertures qui ne ſont nullement mepriſables. Deux ou trois de ces Obſervations ſuffiront pour mettre le Lecteur en état d'en juger.

I. Après avoir remarqué que les *Shirim*, ou *Cantiques* étoient pour la Muſique Vocale, que les *Mismorim* ou Pſeaumes étoient pour l'inſtrumentale, & qu'il y en avoit auſſi, ſous d'autres noms, où les inſtrumens accompagnoient la Voix, il parcourt les divers Inſtrumens de Muſique dont il eſt parlé dans les Titres des Pſeaumes & cela le conduit au III. de Daniel Verſ. 7. 10. & 15. où l'on rencontre le terme de סומפניה ou de Symphonie. C'eſt l'opinion générale & que d'illuſtres Interpretes ont appuyé, que ce mot eſt tiré de la Langue

des

des *Grecs*. Mr. *Irhoven* ne peut ſouſcrire à cet avis, & les raiſons qu'il en donne ſont fortes. D'où ſeroit venu, dit-il, ce mot *Grec* dans la Cour de *Chaldée*? Du temps de *Nebucadnetzar* il y eut peu de commerce entre les deux Nations. La Muſique des *Grecs* étoit encore alors peu de choſe. *Pythagore* leur en donna les premiers Elemens théoriques, & ce Philoſophe paroît avoir appris ce qu'il en ſavoit, dans le commerce qu'il eut avec les Mages, ou pendant le ſejour qu'il fit parmi les *Chaldéens*, chez leſquels, au rapport (*a*) de *Quinte Curce*, les Muſiciens avoient des Inſtrumens particuliers à leur païs, avant les Conquêtes d'*Alexandre* le *Grand*. Il eſt donc extrémement vraiſemblable que le mot סומפוניה eſt *Chaldéen* d'origine & c'eſt effectivement ainſi, que ſe nomme encore, ſur toutes les Côtes de la Mediterranée, ce que les *François* appellent une *Muſette*. *Sambonia*, ou *Zampogna* eſt le nom qu'y porte cet inſtrument de Muſique.

II. Le Titre du Pſeaume XXII. en marque la fin & la matiere par ces mots על אילת השחר, *al Ajeleth haſchaſchar*, ce qui traduit literalement veut dire *ſur la Biche de l'Aurore*. La Biche eſt un Animal extrememeut matineux, mais ſa diligence n'a guère d'objet, plus commun que le ſoin de ſes petits auxquels elle va chercher la pature. Voilà qui nous indique plus clair que le jour qu'il s'agit ici de *Jeſus-Chriſt* qui s'eſt expoſé à tant de travaux pour nôtre ſalut.

(*a*) Lib. V. C. I.

lut. En effet Mr. *Marck* (a) a fait obſerver que le Sauveur eſt comparé (b) quelque part au Chevreuil ou au Faon des Biches. L'agilité de ces Bêtes aide infiniment à la comparaiſon, parce qu'elle exprime à merveille la promptitude de *Jeſus-Chriſt* à remplir les deſſeins de Dieu pour le bonheur de l'*Egliſe*. Mais l'attention de la Biche en fournit une image encore plus belle ; car comme cette tendre Mere profite de la pointe du jour, pour faire ſes proviſions domeſtiques, parce qu'alors elle a moins d'obſtacles à craindre, ainſi le Redempteur eſt venu au temps propre, (c) *dans la plenitude du temps*, afin de procurer aux ſiens l'Aliment dont ils avoient beſoin, c'eſt-à-dire lui-même, car ſa Chair (d) *eſt vrayement viande*. Il reſſemble donc parfaitement à la Biche en ce qu'il eſt venu 1. pour le bien de ſes Enfans, 2. pour leur procurer de la Nourriture, 3. dans le temps convenable, 4. avec une parfaite allegreſſe, & par conſéquent 5. d'une maniere efficace. La ſeule difference qu'y marque l'Auteur eſt que la Biche craintive ne ſort de ſi bon matin que pour prevenir les Chaſſeurs, au lieu que le Sauveur s'eſt expoſé volontairement à leurs coups, parce qu'il ne pouvoit avoir de chair à donner que la ſienne. Si l'on vouloit même ſauver cette difference, on pourroit dire, ajoûte Mr. *Irboven*, que *Jeſus-Chriſt* ne fut pas incapable de crainte.

L'Hiſ-

(a) Exerc. Exeg. pag. 225. (b) Cant. II. 9.
(c) Galat. IV. 4. (d) Jean, VI. 55.

L'Hiſtoire de ſon Agonie dans le Jardin de *Gethſemané*, & ce qu'en diſent (*a*) St. *Marc* & St. *Paul* (*b*), rappellent aſſez les larmes que verſe un Cerf qui ſe ſent aux abois.

C'eſt là, comme on le voit, une de ces Obſervations de Critique Myſtique dont j'ai cru pouvoir dire que les Ouvertures n'en ſont nullement mepriſables. Peut-être que tout le monde n'en jugera pas ſi favorablement, & que certaines gens croiront que je pouvois mieux placer mes Eloges. Mais qu'y faire? En revanche quantité de Théologiens, me ſauront bon gré d'avoir loué cette Methode d'interpreter l'Ecriture, & puisque le parti de l'Allegorie eſt à preſent le plus fort en quelques Endroits de l'Europe on doit me permettre de le ménager.

III. Le ſujet principal du Pſeaume eſt auſſi marqué dans les Titres du 53. & du 88. car il y eſt dit qu'ils ſont על מחלת, *al Mahalath*. Ce mot ſignifie, *infirmité*, *maladie*. Or dans ces deux Pſeaumes, on trouve une triſte peinture de l'Egliſe Malade. Dans le 53. vous avez la deſcription d'une Maladie de corruption, & dans le 88. celle d'une Maladie d'abandon. Mais ce qui eſt ajoûté, dans ce dernier, qu'il eſt auſſi לענות *leanoth* indique ſeulement la maniere de le chanter en public. Cela ſe faiſoit par Antiphones, une partie du Chœur repondant à l'autre, & chacun ayant ſa Partie aſſignée. Mr. *Irhoven* prouve fort bien par I. *Samuel* XVIII. 6. 7. *Esdras* III. 10. 11. & Pſeaume

(*a*) Marc XIV. 33. (*b*) Heb. V. 7.

me CXXXVI. que cette coûtume de chanter par Répons, étoit anciennement établie. Il prouve encore avec plus de facilité que c'eſt cette eſpece de chant qui eſt exprimé dans le Titre du Pſeaume LXXXVIII; car *anah* ne peut ſignifier autre choſe que *pour répondre*. L'Auteur ajoûte que l'Egliſe primitive emprunta des Juifs ce goût d'Antiphone, & ce qu'il en dit ne peut être, à mon avis, conteſté. Je voudrois ſeulement qu'il en eût allegué des autoritez plus anciennes que celle de St. *Baſile* dans ſon Epître 68. je ne penſe pas que cela lui eût été difficile.

Mais puisque j'en ſuis à cet Article Mr. *Leborgne* ne trouvera pas mauvais que je couſe un petit morceau de ma façon à ſa Piece. C'eſt une Conjecture que j'ai à propoſer ſur un endroit de St. *Epiphane*. Ce Pere dit dans ſa XIX. Hereſie, qu'*Elxai* avoit établi parmi ſes ſiens la Priere ſuivante qui étoit en *Hebreu*, *Abe*, *Amid*, *Moïb*, *Nochrié*, *Daaſim*, *Ame*, *Daaſim Nochrié*, *Moïb*, *Amid*, *Aber*, *Selam*. St. *Epiphane* traduit ces paroles d'une maniere qui a donné lieu de croire à *Scaliger* & à *Petau* qu'il s'étoit gliſſé des Erreurs de Copiſte dans l'Original de cette Priere. Peut-être auroient-ils mieux rencontré s'ils eûſſent dit, que l'Evêque de *Salamine* n'entendoit que mediocrement la Langue de cette eſpece d'Oraiſon, ou qu'il ſe crut en droit de donner un ſens des plus ridicules à l'Hymne d'une Societé qu'il nomme hérétique. En effet on peut obſerver d'abord que dans ce Formulaire il y a deux fois les mêmes

mes

mes paroles, à la reſerve d'*Ané* & de *Selam*, qui paroiſſent l'une au milieu, & l'autre preciſément à la fin. On peut remarquer de plus que les paroles qui ſe repetent deux fois, ſe diſent la ſeconde dans une façon ſimplement renverſée, & purement retrograde.

Abar anid moib nochilé daaſim
Daaſim nochilé moïb anid abar.

Cela ſeul eſt une demonſtration de l'ignorance, ou de la malignité de St. *Epiphane* qui a traduit, avec beaucoup de difference, ces mots qui ſont abſolument les mêmes, & qui ne peuvent ſignifier dans le dernier Vers que ce qu'ils ſignifient dans le premier. Je dis auſſi que ce ſont des Vers, parce qu'ils ſont parfaitement dans la meſure de nos Alexandrins, & de la même ſorte que les deux qu'on rencontre au commencement du Pſeaume XLII. Voici donc ma Conjecture.

1. Ces mots ſe peuvent écrire en Hebreu de la maniere ſuivante עָבַר עָנִיד מְאֹיֵב נְכִילָא דְעָאסִים, ce qui ſe prononceroit en nos caractères, *Abar anid meojeb nocila daaſim* & ce qui revient de fort près à la prononciation de St. *Epiphane* qui pourroit bien être la vraye.

2. Ces mots ne ſont pas tellement *Hebreux* qu'il n'y en ait de *Syriaques* & d'*Arabes*. Mais il ne faut point s'en étonner, puiſque les *Ex-*

ceſaites, ou *Oſſeniens*, étoient de l'*Arabie Iturée*, ou plutôt des Juifs qui s'y étoient répandus.

3. En ſuppoſant ce mélange de Langues, je trouve qu'*Abar*, en *Hebreu*, veut dire *paſſer*, *Anid*, en *Syriaque*, un *Etranger*, *Meojeb* ou *Moib*, en *Hebreu*, *plusque l'Ennemi*, *Nubibi*, en *Syriaque* des *Embuches*, & *Aſim*, en *Arabe*, un Avare, *de* étant là une marque du Genitif. Ainſi le tout enſemble voudra dire que l'homme qui eſt *Etranger* ſur la terre *évite les Embuches de l'Avare*, ou les biens mal aqais, *avec plus de ſoin* qu'il ne fuiroit l'*Ennemi*.

4. L'exacte repetition retrograde des mêmes paroles, dans le ſecond Vers, indique ſuffiſamment l'Antiphone, & c'eſt, ſi je ne me trompe, ce que marque, par voye de Rubrique, le mot d'*Ané* qui ſe trouve à la fin du premier עָנָה ſignifie, en *Hebreu*, *réponds*, & le Verbe עָנָה deſigne dans le Chant, une réponſe en façon d'Antiphone, ainſi que *Schindler* l'a remarqué. עָנָה, dit-il, *alternis locutus fuit, recitavit, aut cecinit, vocem edidit aut reddidit, ita ut ubi unus deſiit, inde alter ordiatur. Sicut in Choris & Choreis ſolent, ſive qui loquitur, ſermonem ordiatur, ſive reſpondeat.* Ce ſens me paroit-ici bien plus naturel que celui de St. *Epiphane* qui traduit ce ſeul mot par les trois ſuivans, *καὶ πόνου αὐτῶν*, *& de leur travail.* La traduction de ce Pere *Grec*, doit être néceſſairement infidèle, puis que dans le mot

dont

dont il s'agit, on ne voit, de la maniere qu'il le rapporte, non pas même juſqu'à la moindre trace, ni de la particule, ni du pronom que ſa Verſion repreſente. Ajoutez à cela que cette Verſion ne ſe peut ſoûtenir qu'en liſant *Ani* dans la Priere Originale, comme l'a très-bien ſenti le P. *Petau*. Car *Ané* ne peut jamais ſignifier ni travail, ni douleur, ni humiliation. Je crois donc que ce mot placé, comme il l'eſt, entre les deux Vers, n'y dénote qu'une leçon de Rubrique pour marquer ce qui s'appelle en terme de Breviaire, un *Reſponſ.*

5. Parce qu'*Ané* ne fait point partie de la Priere des *Elceſaites*, il n'eſt pas repeté dans le ſecond Vers, comme il le devroit être dans la Methode des retrogrades. Mais à ſa place on trouve le mot de *Selam*, qui fait la concluſion du Motet. St. *Epiphane* traduit, ἐν Ἀποστολῇ τελειότητος, c'eſt-à-dire, dans l'*Apoſtolat*, ou dans l'*Envoi de la perfection*, ce qui a fait ſoupçonner au P. *Petau* que les Copiſtes avoient oublié un mot en tranſcrivant une Oraiſon en Langue inconnue. Un Commentateur moins prévenu n'auroit pas heſité un moment à dire que ſon Auteur ſe trompoit en ceci, comme preſque dans tout le reſte. Peu m'importe pourtant ou de la traduction de St. *Epiphane*, ou des ſoupçons du ſavant Jeſuite. Il me ſemble que le mot *Hebreu* שלום que nous prononçons *Schalom* & que le Pere *Grec* a prononcé *Selam*, étoit, dans la priere des *Elceſaites*, une benediction recipro-

que, que l'Assemblée entiere se donnoit par la réünion du Chœur. Car ce mot qui signifie *la paix* étoit la salutation ordinaire des Juifs, & marquoit parmi eux les Vœux qu'on faisoit l'un pour l'autre. Dans cet esprit de bienveillance, ils mettoient aussi ce mot à la fin de leurs Livres, à ce que dit St. *Jerome*, dans une de ses Lettres à *Marcelle*. (a) *Scire debemus apud Hebræos in fine librorum unum e tribus salere subnecti; ut aut amen* אמן *scribant, aut sela* סלה, *aut salom* שלם, *quod exprimit pacem.* Les *Elcesaites* concluoient aussi par là leurs dévotions. La chose étoit fort naturelle; elle étoit même fort édifiante, & les Chrétiens en ont pieusement adopté la coutume dans leurs Liturgies, quoique la salutation n'y soit pas toûjours à sa place.

Ma Conjecture étant ainsi exposée, j'abandonne aux Lecteurs le soin d'en tirer les conséquences par rapport au savoir, à l'exactitude, & à la bonne foi de St. *Epiphane*. On en jugeroit plus facilement si j'avois transcrit ici le passage entier de ce Pere. Mais en verité j'ai craint d'allonger trop mon Extrait, & je pense que les Curieux n'en auroient pas moins recouru à l'Original. Il me suffit donc de les avertir que ce Passage se trouve aux pages 42. & 43. du 1. Vol. Edit. de *Cologne* 1682.

(a) *Hieron.* Epist. 138. Edit. Col. Agrip. 1616.

A R-

ARTICLE VI.

PHILIPPI CLUVERII Introductionis in Universam Geographiam tam veterem quam novam, Libri VI. Cum integris JOHANNIS BUNONIS, JOH. FRID. HEKELII & JOH. REISKII, & selectis Londinensibus Notis. Textum ad optimas Editiones recognovit; pauca *Cluverii*, multa Interpretum Sphalmata obelo notavit; *Bunonianis* Tabulis Geographicis passim emendatis accuratiores addidit; Præfationemque de *Cluverii* fatis & Scriptis Historico-Criticam, cum Præcognitis Geographicis præfixit AUGUSTINUS BRUZEN LA MARTINIERE Sapientissimi Hispaniarum Indiarumque Regis *Philippi* V. Geographus. Editio omnium locupletissima. Amstelædami; apud *Petrum de Coup* 1729.

C'est-à-dire:

Les six Livres de PHILIPPE CLUVIER, *servant d'Introduction à toute la Geographie ancienne & moderne, avec les Notes entieres de* BUNON, *de* HEKELIUS, *de* REISKIUS, *& quelques autres choisies de l'Edition de Londres. Le tout revu, corrigé, & augmenté par* AUGUSTIN BRUZEN LA MAR-

MARTINIERE. *A Amſterdam.* 1729. 4. *pagg.* 688. *ſans les Prefaces, & les Indices.*

CEtte *Introduction* de *Cluvier* eſt un Livre ſi commun & ſi connu, que nous n'aurions pû nous reſoudre à faire un Article pour cette Nouvelle Edition ſi nous ne nous croyions pas obligez d'avertir le public qu'elle eſt de beaucoup préférable à toutes celles qui l'ont précédée. Le Texte en eſt imprimé fort correctement & en caractères aſſez gros & fort nets. Ceux des Notes ſont plus petits, mais non moins agréables aux yeux. On trouve, dans ces Notes, toutes celles de *Bunon*, d'*Hekelius*, de *Reiskius*, avec quelques autres de l'Editeur de *Londres*. Mais comme il y avoit en tout cela beaucoup de fautes tant d'Hiſtoire que de Geographie, & que d'ailleurs les revolutions apportent en peu d'années, de grands changemens dans l'une & dans l'autre, on doit ſavoir gré à Mr. *La Martiniere* du ſoin qu'il a pris, en quantité d'endroits, de corriger ces fautes, ou de donner les ſupplemens néceſſaires. Il ſeroit peut-être à ſouhaiter que ſon attention ſe fût par tout également ſoûtenue. Mais enfin ce qu'il a fait en ce genre, a rendu l'Ouvrage ſans comparaiſon, plus utile & plus exact qu'il ne l'avoit été juſqu'ici. Il auroit même été meilleur à preſent qu'il ne l'eſt encore, ſi l'Editeur en avoit été cru. Son deſſein étoit d'omettre dans le Commentaire, toutes les inutilitez, & toutes les erreurs qui s'y rencontrent. Il deſiroit auſſi qu'on

qu'on réfondît toutes les Cartes Geographiques pour leur en ſubſtituer de nouvelles. Mais les Libraires ſe ſont oppoſez aux retranchemens, ſous pretexte que le public ſe recrie d'abord contre les Editions mutilées. D'ailleurs ils n'ont pas voulu ſe conſtituer en fraix pour de nouvelles Cartes, deſorte qu'il a fallu ſe borner à retoucher les anciennes, en peu d'Endroits, & à en ajoûter, quelques-unes, quoi qu'en petit nombre, de Mr. de *Liſle*.

Quant à ce dernier Point, il eſt dommage, ſans doute, que Mr. *La Martiniere* n'ait pû avoir la liberté de remplir ſon Projet, & l'on voit clairement que ce Projet étoit des plus néceſſaires. Mais l'Article des Retranchemens n'eſt pas ſi net, & l'on peut mettre en doute ſi les Libraires ont eû tort ou raiſon de gener l'Editeur. On ne ſauroit décider ſans ſavoir, avec plus de préciſion, ce qui lui deplaiſoit dans les Commentateurs précedens. On voit ſeulement qu'il y en a deux ſur tout qu'il traite avec le dernier mépris, & dont il auroit entierement ſupprimé les Notes, ſi l'on l'avoit laiſſé faire. Mais lors que l'on examine les raiſons qu'il en donne, on y entrevoit je ne ſai quoi qui témoigne un tout autre zèle que de Geographie ou d'Hiſtoire. Il ſemble que le grand crime d'*Hekelius*, & de l'Editeur de *Londres* eſt d'avoir écrit en gens paſſionnez pour la Religion Proteſtante, ou prevenus contre la France.

A cet égard je ne ſuis point ſurpris de la mauvaiſe humeur d'un Catholique Romain qui

&

ſe voit dans la néceſſité de publier ſous ſon nom des Ecrits de cette nature. Cependant ſi ces Ecrivains ont dit des impertinences, un Auteur de *Variorum* ſe devroit ſatisfaire de la permiſſion qu'il a de les relever, comme ils le meritent, & le plaiſir de le pouvoir faire à la barbe des Souverains Proteſtans n'eſt-il pas une Vengeance aſſez douce? La ſeule Regle que je voudrois obſerver, en cela, ſeroit d'oppoſer ſolidement faits à faits, raiſons à raiſons, ou de convaincre de-faux les faits qu'on allegue, & les raiſons qu'on avance. Mais je voudrois diſſimuler ma colere dans les Endroits où je ne pourrois montrer autre choſe, & c'eſt, à mon avis, en quoi Mr. *La Martiniere* n'a pas, tout à fait, réüſſi. Je n'en citerai qu'un Exemple tiré du II. Livre de l'Introduction au Chapitre 8. qui traite de la France.

Là *Hekelius* fait une longue Diatribe où il entaſſe pêle mêle quantité de choſes qui regardent cet Etat ou ſes Rois. A propos des Fleurs de Lis, il ſe rappelle deux Diſtiques qui furent faits au ſujet du Maſſacre de la St. *Barthelemi*, ſous le regne de *Charles IX.* & cela l'engage à dire des choſes bien fortes & bien vives ſur un évenement ſi affreux. Il eſt tout viſible que le morceau doit avoir été de duite digeſtion pour un bon devot de la Societé Jeſuitique & des Papes. A coup ſûr l'Obele Critique auroit porté là-deſſus ſi l'Editeur n'avoit pas eû les mains liées. Ne pouvant effacer cette *ineptiſſima farrago*, ce fatras de ſotiſes, comme

me il l'appelle, il auroit du ſe taire, ou ne parler que pour parer un coup qui certainement ne fait honneur ni à la France, ni à la Religion des Evêques de Rome. Mais qui le croiroit? il parle & ce n'eſt que pour trahir ſon courroux impuiſſant. *At quæſo*, dit-il, *quid ad Galliæ Geographicam delineationem Pariſienſis Carnificinæ intempeſtiva deteſtatio? Qua regio, quod regnum in Europa Chriſtiano ſanguine per inhumanas cædes effuſo non maduit?* C'eſt-à-dire, *mais je vous prie, qu'eſt-ce que fait à la deſcription geographique du Royaume de France cette declamation hors de propos contre la Boucherie de Paris? Quel eſt le Pais, quel eſt l'Etat de l'Europe qui n'ait été trempé du ſang Chrétien repandu par des Meurtres barbares?* Il eſt certain que cette Apoſtrophe au ſujet de la St *Barthelemi* fait peu de choſe, ou rien du tout à la Geographie. On m'avouera pourtant que l'Introduction de *Cluvier* n'eſt pas tellement Geographique, qu'elle ne porte auſſi quelquefois ſur la forme des Gouvernemens, & ſur le Caractère des peuples. Un Commentateur qui entre dans cet eſprit ne peut donc être abſolument blâmable, & *Bunon* le fait, en mille occaſions, ſans que Mr. *La Martiniere* l'en blâme. Mais *Hekelius* a caractériſé le Thrône des Lis par le Maſſacre de la St. *Barthelemi*, & voilà l'impertinence ſuprême; car *quel eſt le Pais, quel eſt l'Etat de l'Europe qui n'ait été trempé du Sang Chrétien repandu par des Meurtres barbares?* En verité ne vaudroit-il pas mieux ne rien dire que de marquer ſon dépit

dépit d'une maniere si peu mesurée? N'est-il pas avouer que l'Action est d'une noirceur infernale, & qu'on ne la peut excuser que par voye de recrimination, aux depens de tous les autres peuples Chrétiens de l'Europe? Mais la *France*, qui est si polie, si humaine, si délicate, elle qui se pique de donner des leçons de bien vivre à tous ses Voisins, & de leur servir de modele, elle enfin qui traite à peu près toutes les autres Nations de Barbares, devoit-elle donner de pareils exemples, & pourquoi faut-il qu'on ne puisse la justifier qu'en la mettant au niveau des *Lapons*, & des *Moscovites*? D'ailleurs est-il bien vrai que cet Exemple horrible ait été donné ou suivi dans tous les autres Païs de la Chrétienté? *Un François Catholique Romain*, qui auroit un grain de prudence, se garderoit bien de toucher cette corde. L'Exemple est certainement unique en son espece, & si l'Histoire nous montre quelque chose qui en approche, ou qui y ressemble, ce n'est malheureusement qu'en des lieux, & des païs où les Papes dirigent la Conscience des Rois & des Peuples. Ce qu'il y a même de plus fâcheux pour ce *François* bigot, c'est que la *France* est, de tous les Royaumes de la Chrétienté, celui où l'on a vû jouer le plus souvent de ces Scenes tragiques. Les Croisades contre les *Albigeois*, la Boucherie de *Merindol*, & les Dragonnades de nos jours, ces Expeditions sanglantes & diaboliques, sont de ces faits dont la recidive n'appartient en propre qu'au Royaume des Lis. Il est pourtant certain que

tout

tout ce qui s'eſt fait de pareil, tant en *France* qu'ailleurs, n'eſt rien au prix du Maſſacre de la St. *Barthelemi*. Qu'un Souverain expedie furtivement ſes ordres pour faire poignarder, en Voleur de grand Chemin, un milion de Sujets; qu'il faſſe aſſaſſiner les Vieillards, les Femmes, & les Enfans au berceau, que pour trouver des Satellites, propres à ce deſſein, il mette les armes à la main des Bouchers, & de la plus vile Canaille; qu'il paroiſſe lui-même à la tête de ces Brigands pour les animer; qu'il arquebuſe, de ſes propres mains, ceux des pauvres fugitifs qui ont le malheur de s'offrir à ſes yeux; & qu'il execute, tout cela, par une Trahiſon ſi lâche, ſi noire, ſi aggravée par tous les traits imaginables de ſcelerateſſe, qu'il n'y a qu'un Athée, furieux de temperament, & pouſſé par le Papiſme, qui puiſſe en avoir été capable; c'eſt là, dis-je, ce qui n'eſt arrivé qu'une fois, & ce qui, ſelon toute apparence, n'arrivera jamais plus nulle part, à moins que ce ne ſoit peut-être encore dans le Royaume de *France*.

Voilà les deſagreables idées que Mr. *La Martiniere* reveille quand il décharge ſa bile religieuſe ſans conſiderer ce qu'il dit. Si mes Reflexions l'irritent, comme il eſt vraiſemblable, tant pis pour lui. Pourquoi ſe les eſt-il attirées, & que ſeroit-ce ſi je voulois relever tous les autres traits d'imprudente bigoterie qui lui ſont échappez? Je laiſſe en particulier à quelque *Anglois*, le ſoin de le bourrer ſur un endroit de ſa Préface où la colere l'a enco-

re empêché de prendre garde à ce qu'il écrivoit. Il y censure Mr. *Reading* l'Editeur de *Londres*, pour avoir dit que *Thomas Morus* fut mis à mort sous *Henri* VIII. pour crime de Leze-Majesté, & pour avoir maintenu, *contre une Loi*, l'autorité du Pape. Voici les paroles de Mr. *La Martiniere*. On y verra le plus parfait ridicule en fait de Critique & d'Histoire, où puisse tomber un devot piqué, & qui ne consulte que les passions qui le menent. *At quam legem?* dit-il; *a quo latam? à Rege qui legitimi matrimonii pertæsus, pellicem ad solium evexerat; quique Ecclesiam cui facinora sua libidinosa adprobare desperabat, totis viribus a fundamentis convellere conabatur. An Regi Anglorum publicam religionem ad arbitrium suum componere; leges novas antiquis subrogare; sacra pro libitu suo immutare, perdere; jus Ecclesiasticum hactenus inauditum præscribere liceat; an rebellionis crimen statim incurrat, ideoque capite a carnifice plectendus sit, quisquis ad edictum Regis, præter dictamen Conscientiæ, fidem avitam non deserit, Britannis ipsis tractandam relinquo.* C'est-à-dire, „ Contre quelle Loi *Morus* „ avoit-il pêché? Qui l'avoit faite. Un Roi, „ qui degouté d'un mariage legitime, avoit „ élevé au Throne une Concubine, & qui tâchoit, de toutes ses forces, de renverser „ l'Eglise jusqu'aux fondemens parce qu'il desesperoit qu'elle approuvât ses infames impudicitez? Je laisse aux *Anglois* eux-mêmes „ à décider s'il est permis à un Roi d'*Angleterre* de regler, sur son caprice, la Religion

„ de

„ de l'Etat, de ſubſtituer de nouvelles Loix „ aux anciennes; de changer, de detruire, à ſa „ fantaiſie les choſes ſaintes, & de preſcrire un „ Droit Eccleſiaſtique juſqu'alors inouï, & „ quiconque n'abandonne pas la foi de ſes Pe„ res, contre le Dictamen de ſa Conſcience, „ ſur un Edit du Roi, encourt par cela mê„ me le Crime de rebellion, & par conſé„ quent doit perdre la tête par la main du „ Bourreau".

Ce n'eſt apparemment que pour rire; au moins ce ne peut être de ſang froid que l'on propoſe ces queſtions aux *Anglois*. La Loi, contre laquelle le Chancelier *Morus* pécha, étoit un Acte de Parlement, & par conſéquent un Acte formel de la ſeule autorité legiſlative qu'il y ait dans la *Grande Bretagne*, où les Rois ne font ni Loix ni Edits qu'avec le conſentement des Etats. N'eſt-ce donc pas une choſe plaiſante qu'un Etranger s'aviſe de conteſter à un Peuple en Corps le droit de ſe gouverner par lui-même? Eſt-ce que ce Peuple eſt tombé dans la ſervitude, & qu'il a perdu l'autorité legiſlative, pour ce qui le regarde, parce qu'il ne veut plus dépendre d'un petit Evêque, qui fait le *Jupiter* dans un coin de l'*Italie*? A ce compte Mr. *La Martiniere* doit être un fort mauvais Sujet dans un Etat Proteſtant, puis qu'il ſe doit croire autoriſé à ſe moquer de toutes les Loix qui s'y ſont faites, ou qui s'y font tous les jours, depuis la Reformation. Mais ſuppoſé que *Henri* VIII. eût ſtatué ſans ſon Parlement, ſied-il bien à un *François* de tenir le

langage que tient celui-ci? Quoi donc! Un Roi ceſſe d'être Roi dès qu'il ceſſe d'être honnête homme, dès qu'il n'eſt pas bon Mari, dès qu'il entretient publiquement des Maitreſſes, dès qu'il eſt fornicateur, adultere &c.? Helà où en ſeroit-on, dans le monde, ſi l'obéiſſance des Sujets n'étoit due qu'à la Vertu des Monarques? Mais peut-être que la Couronne n'a pas les mêmes Privileges dans les Iles que dans le Continent, ou que des Crimes qui ſont des Crimes, pour des Rois ennemis du Pape, deviennent des Vertus pour des Rois qui ſe mettent dans ſon Eſclavage. Ce dernier *peut-être* eſt certainement le plus vrai-ſemblable, & l'on conçoit aiſément que ſi *Henri* VIII. n'eût pas ſecoué le joug de *Rome*, ou plûtôt que s'il en eût été le valet, il auroit pû, ſans faire tort ni à ſa reputation, ni à ſa grandeur, non ſeulement épouſer ſucceſſivement pluſieurs femmes, mais encore changer de Concubines comme de Chemiſes, vivre publiquement dans un double adultere pendant un grand nombre d'années, & répandre indignement ce ſang batard dans toutes les branches de ſa famille; voilà les Exploits que l'Egliſe approuve, qui font les Heros *Catholiques Romains*, les ſeuls Monarques qui puiſſent faire des Loix & dont les Loix meritent quelque reſpect de la part des Peuples. Alors un *le Roi le veut* termine toutes les Controverſes, & décide de la Religion du Sujet. Vous avez beau alleguer le Dictamen de la Conſcience, & oppoſer les Edits de Dieu aux Edits du Prince.

Il

Il faut que la Volonté du Prince l'emporte, ou si vous osez vous soustraire, Lettres de Cachet, Bastille, Galeres, Potence, ou Roue. Voilà ce qui vous attend, & tout le monde, Nobles & Roturiers, Parlement & Academie, Beaux Esprits, & Marchands, Gens de Robe & Gens d'Epée, tous diront que vous n'avez que ce que vous meritez. Cela me rappelle ce que j'ai ouï dire d'un homme de grande Condition dans un Royaume Voisin. Peut-être n'est-ce qu'un Conte inventé à plaisir; & que la vrai-semblance seule a rendu croyable. Je ne le donne donc que comme un Conte & l'on en croira ce que l'on voudra. On dit qu'un Ecclésiastique Appellant faisoit de très-humbles representations à ce Ministre d'Etat, pour le convaincre qu'une Conscience éclairée ne pouvoit accepter la Constitution *Unigenitus*, & l'on ajoûte que l'homme de qualité repondit cavalierement, *Vous avez raison, Monsieur; la Constitution ne vaut pas le Diable; mais le Roi veut qu'on l'accepte, & il faut l'accepter.*

Je pourrois pousser ces Reflexions à perte de vûe; mais à l'exemple de Mr. *La Martiniere* j'abandonne cette discussion aux *Anglois*, & je finirois ici cet Article si je n'avois un avis important à donner. Cet avis est, en un mot, que l'on ne doit pas croire que cette Edition nouvelle de l'*Introduction* de *Cluvier* ne vaut rien, parce que je n'éleve pas l'Editeur jusqu'aux nues, & que même j'en ai dit assez librement ma pensée. Un Livre sans de-

defauts, eſt une choſe bien rare, & ſi perſonne n'en achettoit que de tels, que les Bibliotheques ſeroient petites ! Tout le monde le ſait ; tout le monde le dit comme nous, & qui diſent autre choſe les Journaliſtes quand ils reprennent ; dans un Ouvrage, ce qui leur y paroît à reprendre ? Mais, dit-on, pourquoi ces Journaliſtes s'étendent-ils plus ſur le mauvais que ſur le bon ? Pourquoi ſont-ils ſi avares de louanges, & ſi prodigues de Cenſures ? Pourquoi même ſe mêlent-ils de cenſurer les Auteurs ? Qui leur a donné ce droit, & qu'en a requis cela de leurs mains ? On me permettra bien de répondre.

1. Tous les Lecteurs ſont faits comme les Journaliſtes. Tous, excepté les Auteurs & leurs aveugles Amis, voyent plûtôt ce qu'il y a de mauvais dans un Livre que ce qu'il y a de meilleur, & c'eſt d'ordinaire par les défauts que commence ou que finit le jugement qu'on en porte. Pourquoi les Journaliſtes ne joüiroient-ils pas du benéfice d'une Coutume univerſelle, & ſi inconteſtablement établie ? Leur Conſcience ou leur raiſon ſont elles aſſujetties à des Loix plus rigoureuſes que celles du reſte des hommes ? & n'eſt-il pas vrai pour eux, comme pour toute la terre, que dès qu'un Auteur ſe livre au public,

Il eſt eſclave né de quiconque l'achette ?

2. Meſſieurs les Auteurs donnent eux-mêmes les premiers Exemples de ce Droit public

de Censure. Ils ne s'épargnent nullement les uns les autres, & souvent même ils se disent volontiers des injures, témoin Mr. *La Martiniere* qui, dans sa Préface, appelle Mr. *Reading*, Theologien Anglican, & Bibliothecaire public à *Londres*, d'ailleurs homme de merite, & vivant, qui l'appelle, dis-je, *nequissimum Caput*, ou le dernier des Coquins. Sied-il bien à des gens de ce Caractère de jetter les hauts cris, & de vouloir interesser le public, en leur faveur, contre les Journaux literaires, où l'on ne fait que leur rendre en partie ce qu'ils prêtent aux autres avec usure? Ces Journaux seront-ils les seuls Ecrits où la Critique doive être interdite? Y en a-t-il même où elle soit mieux placée & plus attendue? Ne leur donnons néanmoins qu'une égalité parfaite de Droit avec toutes les autres productions de la Republique des Lettres. Il ne nous en faut pas davantage pour faire sentir l'injustice des Clameurs que l'on entend au moindre Extrait un peu libre. Je connois un Ecrivain fameux qui, dans un gros Volume, a placé, dans un petit Coin, certaine digression sur la mesure des Vers *Hebreux*, où il tourne malignement en ridicule l'illustre Mr. *le Clerc*, & lors que cet Ecrivain a été raillé à son tour sur l'Encens fastidieux qu'il a permis qu'on lui donnât, & sur les aveus indiscrets qui lui sont échappez dans son *Avertissement* au Lecteur, lors, dis-je, qu'on s'est un peu égayé à ses dépens, il a dit d'un ton fier & colere, que les Journalistes qui l'ont fait ne sont que de la

canaille. On n'a garde de lui rendre injure pour injure; mais on dira ſans crainte qu'il n'eſt pas plus à nos yeux que Mr. *le Clerc* l'eſt aux ſiens, & que la Critique de quelque Auteur que ce ſoit, tant diſtingué fût-il, entre pour le moins, auſſi naturellement dans le deſſein de notre Ouvrage que dans celui de ſon Volume.

3. Je remarque que, preſque, tous les Livres ont fait toute la fortune, qu'ils peuvent faire, avant que la faveur ou que le préjugé des Journaux ait pu y contribuer ou y nuire. Sans parler de la coûtume, qu'ont les Libraires, d'envoyer tous les Exemplaires, qu'ils peuvent, dans les Païs Etrangers, avant que d'en expoſer aucun en vente dans leur Boutique ou dans leur voiſinage, il n'eſt guere de Journaliſte qui puiſſe parler d'aucun Ouvrage que trois ou quatre mois après qu'il eſt entre les mains du public. Les gens de Lettres, qui ſont curieux, connoiſſent donc la plûpart de ces Ouvrages ſans nôtre ſecours, & c'eſt d'ordinaire ſur leur jugement qu'ils tombent ou qu'ils ſe ſoûtiennent. Ainſi le public prononce, & les Journaliſtes ne ſont à bien dire que les Echos du public. Ils entreprendroient vainement de décrier une bonne Piece, ou d'en rehabiliter une mauvaiſe. Ils n'en auroient que la honte, & l'on ſe moqueroit également ou de leur foible malice, ou de leur charité ridicule. Auſſi qu'arrive-t-il? On ne leur ſait aucun gré des louanges qu'ils donnent aux Ecrivains qui les meritent. Mais s'ils diſent des autres ce que tout le monde en a déjà dit & penſé, les Auteurs, & les Li-

Libraires, qui y prennent intérêt, se déchainent. C'est le Journal qui a prevenu le monde, & qui fait pourrir les Exemplaires dans la poudre d'une Boutique. Hé! Messieurs, le Livre étoit en vente longtemps avant qu'aucun Journal en parlât; les Connoisseurs en avoient déjà reglé la destinée, & les Journalistes ne font qu'en publier la Sentence. Pourquoi s'en prendre à ces derniers, & qu'auroit-on à rédouter de leur part si les Auteurs ne faisoient que de bons Ouvrages, & si les Libraires ne se chargeoient que de bonnes Copies? Que l'on étudie un peu l'Histoire Literaire, & l'on y verra plus de Livres vantez par les Journalistes, & tombez ensuite dans le decri, que de Pieces qu'ils eussent injustement decriées. La raison en est fort naturelle. Je viens de la dire. C'est le public éclairé, & savant, qui décide du sort des Livres, independamment des Journaux Literaires, & cette espèce de public ne change guère de goût.

4. A la reserve des Auteurs mécontens, de leurs Amis, & de leurs Libraires, il n'y a personne qui conteste aux Journalistes le Droit de Critique, dont ils ont joui de tout temps. La possession est aussi ancienne que la naissance des Journaux Literaires, & pour s'en convaincre il n'y a qu'à jetter les yeux sur la premiere semaine de celui de *Paris* en date du 5. Janvier 1665. & y lire l'Article de HOWEL, *Dissertation sur la preséance des Rois*, &c. Celui de SCHOOCKIUS, de *l'Eternuement*, celui

de SCIOPPIUS, *Leçons ſuſpectes*, & l'on verra que les Savans qui entreprirent ce travail ſe gênerent dans la liberté, & même dans l'obligation de dire ce qu'ils trouvoient à reprendre dans les Ecrits, & dans les Ecrivains, perſuadez, à ce qu'ils diſent dans leur Préface, qu'*il y a peu de perſonnes qui ne voient que ce Journal ſera utile à ceux qui achettent des Livres; puis qu'ils ne le feront point ſans les connoître auparavant.* Dans cet Eſprit, & dans ces Vûes, ils n'eurent point acception de perſonnes, & la raillerie entra même quelquefois dans la Notice qu'ils donnerent des meilleurs Ouvrages. Dans leur 5. Semaine en date du 2. Fevrier 1665. ils parlérent de la Diſſertation de Mr. *Spanheim*, de l'*excellence & de l'uſage des anciennes Medailles*, & prenez garde, s'il vous plaît, au trait piquant qu'ils décochérent contre ce Savant homme. „ Il *tâche*, diſent-ils, „ de prouver que cette Science eſt fort utile à „ tous ceux qui s'appliquent à l'étude de la „ Morale, de la Politique, & de la Phyſique; „ mais ſes preuves ne ſemblent pas concluantes. En effet quel rapport peut-on trouver „ des Medailles, avec les maximes de la Politique, & avec la recherche des cauſes, & „ des effets de la nature? Mais *Spanhemius* a „ fait comme la plûpart des hommes, qui du „ moment qu'ils s'adonnent à quelque Etude, ne lui donnent point de bornes, & prétendent qu'elle comprend l'encyclopedie, & „ qu'elle eſt néceſſaire à toutes les Sciences". Les *Spanheims* de nos jours, s'il y en a, ont-

ils

ils quelques Privileges qui rendent leurs Ouvrages plus sacrez que les siens, ou les Journaux doivent-ils être à present plus contraints qu'ils ne le furent à leur Origine?

5. J'avoue que le tour de la Critique est d'ordinaire ce qui semble le plus autoriser les murmures. Les uns le voudroient plat & froid, les autres le demandent court & vif, & le plus grand nombre le souhaiteroit si poli & si delicat que l'on ne s'en apperçût presque pas. Le premier avis seroit excellent si l'on n'écrivoit que pour les Epiciers, & les autres donnent des bornes trop étroites à l'utilité de la Critique dans les Journaux Literaires. Cette utilité n'est pas restrainte à celle des personnes qui ne veulent acheter des livres qu'avec connoissance de cause. Elle regarde principalement les Auteurs qui peuvent profiter des conseils qu'on leur donne, ou qu'il seroit à desirer que l'on pût contenir dans le respect qu'ils doivent toûjours au public. Ces Messieurs sont presque tous terriblement difficiles sur leurs propres Ouvrages, parce qu'ils en sont presque tous aveuglément amoureux. Ils ont peu besoin d'Eloges; la bonne opinion leur en donne de reste, & le moindre mot favorable d'un Journaliste, grossi, étendu, amplifié par le Microscope de leur imagination, ne manque point de leur presenter, dans leurs Ecrits, mille & mille beautez qui peut-être n'y furent jamais. C'est tout autre chose quand on les reprend. Ils ne voyent rien si on ne le leur montre pas en gros

gros traits. Ils chicanent sur tout ce qui ne leur est pas démontré. Ils ne sentent leurs fautes, ni n'en veulent convenir, à moins qu'on ne les leur prouve papiers sur table, & d'une maniere qui soit sans replique. Il y en a même qui prennent un ris moqueur pour une approbation complaisante, l'ironie pour des louanges, & des coups de Critique délicate pour un aveu forcé que l'on fait de la bonté de leur Piece. En général tant de travail pour chercher des traits fins & polis quand on les censure, n'est que peine perdue. Ils crient peut-être moins haut, mais ils ne sont pas moins piquez, & tout ce que l'on y gagne c'est qu'ils débitent qu'on les censure en l'air, & sans aucun fondement. Il faut donc que la Critique d'un Journal soit un peu raisonnée; il y faut de la discussion, & des preuves, & comment est-ce alors que l'on peut éviter la raillerie & le badinage, si l'occasion s'en présente? Lors sur tout qu'un Auteur tranche de l'important sans raison, il n'y a point de Lecteur, & par conséquent point de Journaliste qui ne se porte de soi-même à l'imitation de Dieu qui resiste aux Orgueilleux, & qui fait grace aux humbles. Ces audacieux Ecrivains ne se corrigeroit pas pour une simple égratignure. Il faut un bon fouet; il faut une fourche qui entre bien avant dans la chair, pour les faire degringoler de la cime du Parnasse dont ils s'étoient emparez, au bas qui leur convient.

ART.

ARTICLE VII.

EVERARDI OTTONIS *Juriſconſulti & Anteceſſoris ad* FL. JUSTINIANI *Pp. Aug.* INSTITUTIONUM *ſive Elementorum Libros IV. à* CUJACIO *emendatos, Notæ Criticæ & Commentarius; in quo Juris Romani Principia, Rationes, Progreſſus, & meliores Interpretes, indicantur.*

C'eſt-à-dire:

Les INSTITUTES de l'Empereur JUSTINIEN, publiez ſelon l'Edition de CUJAS; avec des Notes Critiques, & un Commentaire; où l'on indique les *Principes*, le *Progrès*, & les meilleurs *Interprêtes du Droit Romain.* A *Utrecht*, chez *Jaques van Poolſum*, 1729. *En petit quarto*, pagg. 628. Sans la *Préface* de l'Editeur, qui en contient 31, & ſix *Index*.

VOICI un de ces Livres, ſur leſquels on a une infinité de Commentaires, & ſur leſquels néanmoins on doit s'attendre à en voir toûjours paroître de tems en tems quelcun de nouveau; quoi que d'ordinaire on n'y faſſe que compiler les précédens. Ce ſont les Elemens du Droit Romain, qui s'enſeigne dans toutes les Univerſitez: & une partie de cet

cet ancien Droit, eſt encore en uſage dans les Tribunaux de preſque tous les Peuples de notre *Europe*, qui l'ont adopté, les uns plus, les autres moins, comme un Supplément de Loix & des Coûtumes de chaque Etat. Ainſi il ne faut pas s'étonner, que, depuis qu'il s'en ainſi introduit, les Juriſconſultes aient voulu, à l'envi les uns des autres, expliquer & éclaircir, chacun à leur maniére, cette partie dans laquelle le Prince qui le fit réduire en un Corps, en a donné les prémiers Principes. Cela étoit d'autant plus néceſſaire, qu'il s'en faut beaucoup que TRIBONIEN, à qui l'Empereur confia le ſoin de rédiger ces Elémens, y aît mis l'ordre, la clarté, la préciſion & l'étenduë, qui auroient été néceſſaires. Ce ſont des défauts de ſon tems, je l'avouë: mais ce n'en ſont pas moins des défauts. Et rien ne le prouve mieux, que tant de mouvemens que les Commentateurs ſe ſont donnez & ſe donnent encore, pour les faire diſparoître, pour les pallier, ou pour y remédier, autant qu'ils peuvent. Ces efforts ne ſont pas néanmoins inutiles. Les perſonnes, qui jugent des choſes ſans prévention, peuvent profiter de ce qui paroît bien fondé, & ſavoir du moins à quoi s'en tenir.

Mr OTTO, célèbre Profeſſeur en Droit à *Utrecht*, a mis au devant de l'Edition, dont on vient de voir le titre, une aſſez longue Preface où il rend compte de ſon deſſein. Cette Préface eſt adreſſée à ſes Diſciples, & il témoigne qu'en

qu'en publiant ainſi les INSTITUTES, *il a voulu* (*a*) leur épargner la peine d'écrire les Remarques qu'il leur dictoit. De cela ſeul on comprend d'abord, qu'il ne faut pas attendre ici un Commentaire complet, où tout ce qui pourroit faire de la peine ſoit expliqué dans une juſte étenduë. Mais on peut y ſuppléer par les Auteurs que le nouveau Commentateur indique ou en général, ou en particulier. Il s'eſt d'ailleurs ſi fort attaché à la briéveté, qu'il craint (*b*) lui-même d'en mériter quelque blâme. Cependant, comme il explique ce Livre toutes les années dans ſes Leçons, il promet ſolemnellement à ſes (*c*) Diſciples d'éclaircir & de corriger même tout ce qui en aura beſoin, ſoit qu'il s'en apperçoive lui ſeul, ou que d'autres l'en avertiſſent.

Nôtre Auteur traite d'abord de ce qui fait la *matiére* de ſon Commentaire; & enſuite de ce qui en regarde la *forme*. Il rapporte à ce ſecond chef le choix qu'il a fait pour le *Texte* des *Inſtitutes*, & les *Notes Critiques* qu'il y a jointes. C'eſt par là néanmoins que nous croions devoir commencer, puis que, comme nôtre Auteur même le remarque, on travaille en vain à commenter un Livre, avant que d'avoir mis le Texte en auſſi bon état qu'il eſt poſſible.

I. PERSONNE ne s'eſt appliqué avec plus de

(*a*) *Præfat.* pag. ult.
(*b*) *Qui brevitatem in ipſo Opere, & fortaſſis ad culpam uſque, ſectatus ſum.* Ibid. pag. 1. (*c*) Ibid. *pag. ult.*

de soin & plus de succès, à corriger le Texte des *Institutes*, que le fameux JACQUES CUJAS, grand & incomparable (a) Maître en Jurisprudence Romaine, la *perle des Jurisconsultes*, selon SCALIGER; l'*Aigle des Jurisconsultes*, au jugement de CASAUBON. Cependant son Edition a été fort négligée par ceux même qui devoient le plus en faire usage. On s'en est tenu au Texte d'AGYLÆUS, ou d'HALOANDER: & VINNIUS même, dont le Commentaire passe pour un des meilleurs, n'est pas allé chercher plus loin. Ce n'est que depuis peu (a) d'années, que Mr. VAN DE WATER, voulant rendre plus communes les Notes de JEAN DE LA COSTE & de THEODORE MARCILE, s'avisa de les mettre au dessous d'un Texte pris de celui de CUJAS. Mr. *Otto*, qui n'en fait aucune mention, l'a néanmoins imité, en donnant son Commentaire; & comme lui, il a aussi mis en marge une indication des endroits du DIGESTE, d'où un grand nombre de morceaux des *Institutes* sont tirez. Mais il a plus fait: il y a joint de petites *Notes Critiques*, qui se trouvent placées entre le Texte & le Commentaire. Dans ces Notes il s'attache sur tout à marquer en peu de mots les endroits où il lui semble qu'il y a encore quelque chose de corrompu, à montrer ceux où il reste quelque cheville, qui y a été fourrée mal-à-propos, enfin

(a) Ibid. pag. 19. à compter les pages de la Preface car elles ne sont point numerotées. (b) En 1714.

enfin à distinguer ce que *Tribonien*, & ses Compagnons d'ouvrage, ont ajoûté ou supprimé, en copiant les Ecrits des anciens Jurisconsultes. Comme nôtre Auteur n'avoit point de nouveaux Manuscrits, pour exercer sa Critique, il a été réduit à se contenter des collations qu'il trouvoit toutes faites dans les Notes de CONTIUS, de CHARONDAS, & d'HOTMAN, de sorte que, quand un endroit du Texte de *Cujas* s'est trouvé conforme à celui de ces trois fameux Jurisconsultes, il a tenu cette leçon pour incontestable. Il a aussi conferé perpétuellement le Texte avec la Paraphrase Gréque de THE'OPHILE, selon l'Edition que CHARLES HANNIBAL FABROT a donnée de cet ancien Jurisconsulte, que nôtre Auteur, après d'autres, croit être un des trois qui aidérent *Tribonien* à composer ces Elémens du Droit Civil. Enfin il a indiqué, autant qu'il a pû, les corrections & les conjectures qui se trouvent proposées par occasion ou comme en passant, dans plusieurs autres Ouvrages de divers Auteurs, où souvent on n'iroit pas les chercher.

Passons au Commentaire. Mr. *Otto* marque (*a*) d'abord ce qu'il trouve à redire dans les Commentateurs qui l'ont précedé, pour justifier l'envie qui lui a pris d'en donner un nouveau de sa façon. Les uns, dit-il, n'ont pû guéres réüssir, à cause des Siécles où ils ont vêcu, dans lesquels on ignoroit profondément les Lettres & les Sciences. Les autres

(*a*) Ibid. *pag.* 2, *& seqq.*

tres ſont trop diffus, & par là ennuïans. Les autres enfin ſont trop courts, & par là obſcurs. Il met dans la prémiere claſſe ACCURSE, AZON, BALDE, & les autres Sucçeſſeurs d'IRNERIUS, qui néanmoins, ajoûte-t-il, ne ſont pas dignes de tout le mépris que quelques-uns témoignent pour eux, puis qu'ils ont fait ce qu'ils pouvoient, pour leur tems. SCHNEIDEWIN, MYNSINGER, HARPRECHT, BAUDOUÏN, CONNANUS, & HOTMAN, ſont mis dans la ſeconde claſſe: CUJAS, CONTIUS, & CHARONDAS, dans la troiſiéme. D'autres, en aſſez (a) grand nombre, ont pris le parti de tenir une eſpéce de milieu: mais il manque encore bien des choſes à leur travail. Comme chacun a ſon goût & ſon but particulier, chacun s'eſt attaché à ce qui lui plaiſoit le plus, & a négligé le reſte. L'un a pris à tâche de réſoudre les queſtions difficiles; l'autre de rechercher les antiquitez du Droit; l'autre de joindre la Théorie à la Pratique du Droit reçû dans ſon païs. Aucun n'eſt exemt de fautes ou de négligences. Quelques-uns ont ſuivi aveuglément ceux qui les avoient précedez. La plûpart n'ont point touché aux endroits corrompus, qui ont encore beſoin d'une eſpéce de Dévin.

Mr. *Otto* eſt ſi modeſte, qu'il ne prétend pas

(a) *Janus à Coſta, Emand. Merillius, Franc. Brotius, Marcilius, Alteſerra, Giphanius, Weſenbec. Rittershus. Bachovius, Vinnius, Huber. &c.*

pas être en état de remédier & de suppléer à tous ces défauts. Il a voulu néanmoins essaier d'y contribuer quelque chose; & le Public ne peut que lui en avoir de l'obligation. Il nous promet des remarques nouvelles sur certaines choses, des éclaircissemens sur d'autres, ou de quoi les confirmer par de nouvelles raisons & de nouvelles autoritez. Il a eu dessein de traiter succinctement les matiéres hors d'usage & stériles en elles-mêmes, de s'étendre davantage sur celles qui sont d'un usage commun; d'user en tout cela d'un stile pur & familier; & de mettre ainsi ses Auditeurs, avec les explications qu'il leur donnera de vive voix, en état *d'entrer dans le Temple auguste de la Jurisprudence.* Il a eu soin de ne pas donner dans des opinions nouvelles & paradoxes: il n'a cherché qu'à établir & confirmer les *saines opinions* des *Anciens.*

Mais un defaut dont sur tout il a crû devoir se donner de garde, c'est (*a*) la manie de certaines gens, qui se délectent à traiter le (*b*) *très-sage Empereur* JUSTINIEN, de Prince *trop complaisant pour le Séxe*, ou qui disent *qu'il affectoit beaucoup de faire de nouvelles Loix*; ou qui aussitôt qu'ils trouvent quelque difficulté dans les Fragmens des anciens Jurisconsultes, s'en prennent à TRIBONIEN, l'accusent d'avoir changé, ajoûté, ou supprimé quelque chose, blâment sa méthode, se déchainent contre ses erreurs & ses bevuës. Il est certain, qu'on peut al-

(*a*) *Cocceius.* (*b*) *Ibid. pag.* 5.

aller dans l'excès à tous ces égards, & on croit que Mr. *Otto* a eu vuë ceux de sa Nation parmi lesquels il y a beaucoup de gens qui y donnent. Je ne sai si personne y a plus contribué, que feu Mr. THOMASIUS, dont nôtre Auteur a peut-être été Disciple, à qui du moins il a dedié, avec de grands éloges, son docte Traité (a) *De Aedilibus Colonicum & Municipiorum*, qu'il publia étant encore à *Hall* en *Saxe*. Mais il y a une autre extrémité, qui n'est pas moins à éviter, & qui ne mérite pas moins le nom de (b) *manie*; c'est de se faire une idée trop magnifique & de l'Empereur, & de celui qu'il chargea de présider à la compilation de son Corps de Droit. Il y a un si grand nombre de choses, sur lesquelles les plus grands Jurisconsultes, ceux que nôtre Auteur estime le plus, & nôtre Auteur lui-même, conviennent au fond des défauts dont il s'agit; qu'on ne doit pas trouver fort étrange, que sur un point où il est assez difficile de garder le juste milieu, & souvent très-difficile d'être convaincu qu'on l'a passé, il y ait des gens qui, à nôtre avis, ne s'y arrêtent pas comme ils le devroient. Pour ne parler ici que de la *méthode*, & des *interpolations*, il faut ou être terriblement prévenu, ou ne savoir ce que c'est que méthode, pour ne pas reconnoître le désordre & la confusion qui régnent & dans la disposition générale de tout le Corps de Droit, & dans l'arrangement par-

ti-

(a) Publié en 1721. (b) *Cacoëthes.*

ticulier des matériaux de chaque partie. La liberté prodigieuse que *Tribonien* s'est donnée, de couper, trancher, ajoûter, changer, transposer, en insérant dans sa Collection ce qu'il vouloit conserver de l'ancien Droit; paroît si clairement par la seule confrontation de ce qui nous reste du CODE THE'ODOSIEN avec les Loix que le Compilateur en a transportées dans le CODE JUSTINIEN, sous le nom des mêmes Empereurs de qui elles sont; que cela suffiroit pour faire souvent craindre qu'il n'en aît usé de même dans les Fragmens des anciens Jurisconsultes, quand on n'en auroit pas d'ailleurs des exemples incontestables, & reconnus de tout ce qu'il y a de Jurisconsultes judicieux. Il faut, je l'avouë, aller bride en main, & ici, & par tout ailleurs, où il s'agit de blâmer *Tribonien*: mais pour le faire quand il faut, & ne le faire qu'avec raison, on doit également se garder & d'un trop grand mépris de cet ancien Jurisconsulte, & d'une admiration excessive. Ce sont deux écueils également dangereux: & Mr. *Otto* qui déclame contre ceux qui donnent dans l'un, *Savans ou Ignorans*, n'auroit pas mal fait de crier aussi un peu contre ceux qui donnent dans l'autre, & de déclarer qu'il a eu autant de soin d'éviter cette extrémité contraire, pour le moins aussi vicieuse, dont il ne dit néanmoins pas un seul mot.

Puis que j'y suis, qu'il me soit permis d'ajoûter encore une réflexion, qui me paroit importante. Quelque idée qu'on aît des anciens

Jurisconsultes & de *Tribonien*, on ne sauroit nier, que dans le Corps du Droit Romain dont celui-ci a été l'Architecte, il n'y ait de trois sortes de choses. 1. Il y en a de claires, soit qu'il s'agisse des principes, ou des conséquences qu'on en a tirées, ou de l'explication de telles ou telles Questions, de telles ou telles Loix en particulier &c. 2. Il y en a d'autres, sur lesquelles on ne peut donner que des conjectures, plus ou moins plausibles. 3. Enfin, il y en a, qui sont si obscures, si difficiles à concilier avec d'autres, qu'après tous les efforts qu'un grand nombre de Jurisconsultes, & des plus habiles, ont fait jusqu'ici pour les éclaircir, il reste encore des difficultez insurmontables, & selon toutes les apparences il y en restera toûjours, d'où que vienne l'obscurité & la contradiction. Cela étant, il me semble que, pour s'élever au dessus des préjugez de la mode, & pour traiter le Droit Civil, comme on devroit faire toutes les autres Sciences, d'une maniére à éloigner tout soupçon de cette charlatanerie qui fait que chacun prise & vante trop son propre métier; il conviendroit bien à un Sage Jurisconsulte de distinguer toûjours avec soin ces trois sortes de choses, que l'on confond aisément. Rien ne seroit d'ailleurs plus utile, pour former le goût & le jugement de la Jeunesse, qui en a besoin plus que jamais. On sait que la plûpart, pour ne pas dire presque tous ceux qui étudient les Sciences dans les Universitez, négligent entiérement de cultiver leur Raison par l'étude d'une

d'une bonne Philoſophie ; de ſorte que, ſi l'on n'y ſupplée autant qu'il eſt poſſible en leur donnant des idées juſtes de ce qu'on leur enſeigne, & en les accoûtumant ainſi à apprendre au moins par l'uſage la maniére de bien raiſonner, ils prendront tout pour argent comptant, ils tiendront pour certain ce qui eſt le plus incertain, & il y en aura bien peu qui reviennent jamais de l'entêtement où ils ſont une fois pour certaines déciſions, appuiées ſur de foibles fondemens. L'expérience le fait aſſez voir, & dans les Etudians en Droit, & dans ceux qui s'attachent à d'autres Sciences. Il eſt également doux au Maître, & commode aux Diſciples, de regarder comme des Oracles tout ce qu'il a décidé. On pourroit dire ici bien d'autres choſes : mais la digreſſion nous meneroit trop loin ; il eſt tems de revenir à la Préface de nôtre Auteur.

Il avouë (*a*) qu'il a changé de ſentiment, ſur l'uſage qu'on peut faire de la *Philoſophie Stoïcienne*, pour entendre les principes & les raiſonnemens des anciens Juriſconſultes : il avoit cru que cela étoit d'un plus grand ſecours, qu'il ne lui paroît préſentement. Il ne nie pas, que la plûpart des Juriſconſultes n'euſſent étudié dans les Ecôles du Portique : le fait eſt inconteſtable. Mais, dit-il, ULPIEN ſe déclare vivement contre cette vaine (*b*) Philoſophie, qui n'avoit qu'une fauſſe ap-

(*a*) Ibid. *pag.* 6.
(*b*) *Simulata Philoſophia.* Leg. I. Dig. *De Juſtit. & Jure.*

apparence: & les autres Jurisconsultes de ces tems abandonnérent, sur plusieurs points, les décisions rigides de ZE'NON. Nôtre Auteur l'a montré, (dit-il,) dans (a) deux de ces Harangues: & il promet un Traité particulier sur *la Philosophie Stoicienne des anciens Jurisconsultes*; dans lequel il prouvera, que bien des pensées qu'on regarde comme devant leur origine à cette Philosophie, viennent aussi d'ARISTOTE. A cette occasion, il exhorte ses Disciples à ne pas *philosopher beaucoup*, & il leur cite pour cet effet un ancien vers (b) d'ENNIUS.

Pour les *Citations des Loix*, nôtre Auteur a très-bien fait de ne pas suivre l'usage de tant de Docteurs, qui les entassent sans nécessité, à l'exemple de BARTOLE, qui à cause de cela fut appellé le *Sac des Loix*, & la *Lanterne du Droit*. Il rejette aussi la marotte de ceux qui croient, qu'on ne doit pas dire un seul mot sans citer quelque Loi, & qui se fondent (c) sur des paroles de JUSTINIEN aussi mal-entenduës, que la régle qu'on en tire est mal fondée.

Les corrections, que divers Interprêtes du prémier ordre ont inventées pour l'intelligence d'un grand nombre de Loix, ne sont pas non plus fort du goût de nôtre Auteur. Il ne mépri-

(a) Publiées en 1723. avec ses *Dissert. Juris Publici & Privati.*

(b) *Philosophandum est paucis, nam omnino haud placet.* Apud *Aul. Gell.* Noct. Attic. V. 15. & *Cicer.* Tuscul. Disp. II. 1. *& alib.* (c) Novell. XVIII. Cap 5.

priſe pas entiérement la Critique, ni ne refuſe les louanges qui ſont dues aux Savans Juriſconſultes qui en ont fait uſage avec beaucoup d'érudition & d'eſprit. Il conſent, qu'on propoſe ces corrections avec modeſtie, & comme un amuſement: car, ajoûte-t-il, GALIEN (*a*) a eû raiſon de dire, que, *quand les paroles ſont mal en ordre & confuſes, cela trouble & brouille la connoiſſance des choſes mêmes.* Mais il n'oſeroit avoir recours à ce reméde ſans une extrême néceſſité: il aime mieux chercher quelque expédient pour ſauver l'intégrité & la pureté du texte, tel qu'on le lit; & il fait profeſſion de ſuivre en cela feu Mr. HUBER, en ſon vivant Profeſſeur de *Franeker*.

A l'égard des (*b*) *Antiquitez*, nôtre Auteur tient le milieu entre ceux qui s'en entêtent avec une eſpéce de ſuperſtition, & ceux qui les négligent avec dédain, comme ſi l'on pouvoit ſe paſſer, pour entendre le Droit Civil, de connoître la Conſtitution du *Gouvernement des Romains*, leurs Magiſtrats, l'ordre obſervé dans leurs Tribunaux, leurs Mœurs, leurs Coûtumes &c. où il y a tant de choſes différentes de ce que nous voions aujourd'hui. L'étude des Humanitez eſt ici ſans doute un préalable néceſſaire: mais on ne doit s'y enfoncer, qu'autant que le demande la connoiſſance des Loix Romaines.

Mr. *Otto* ne s'eſt pas beaucoup étendu à ex-

(*a*) Lib. III. *De Simpl. Medic.*
(*b*) Ubi ſupr. *pag.* 8, *& ſeqq.*

expliquer ou examiner les *Définitions* & les *Divisions* qu'on trouve dans les *Institutes*; & il en allégue quelques raisons. (*a*) A cette occasion il s'attache avec chaleur à justifier les anciens Jurisconsultes du reproche qu'on leur fait, de varier non seulement, mais encore d'être fort peu exacts là-dessus. Il reconnoît l'utilité, la nécessité même, d'avoir de bonnes Définitions, & de bonnes Divisions, pour bien entendre le Droit Civil; & il fait une espéce d'Histoire de l'origine & des progrès de cet Art. Il avouë ensuite, qu'*il s'en faut beaucoup qu'on trouve dans les* Définitions *des Jurisconsultes les trois caractères essentiels que la* Logique *prescrit*, d'être propres au sujet, courtes & claires: *Qu'ils ont aimé au contraire à définir par des descriptions, des allusions, des étymologies: Que, pour la briéveté, tantôt ils y omettent le genre, tantôt ils en mettent deux, & qui sont synonymes; tantôt ils tirent leurs Définitions de quelque chose d'accidentel, ou du contraire, ou des causes, ou des effets; tantôt ils les font obscures, & les expriment en termes impropres & métaphoriques:* A l'égard des *Divisions*, qu'*ils mettent souvent dans la Division principale une partie de la Subdivision, quoi que la nature même de la chose ne le demande pas, & qu'il n'y ait rien dans les membres opposez, qui tienne le milieu; qu'ils négligent & omettent au contraire une espéce, principalement lors qu'elle est composée de deux simples, comme étant confonduë avec elles* &c.

(*a*) Ibid. *pag.* 10, *& seqq.*

&c. Sur tout cela on trouve ici divers exemples. Cependant, après beaucoup de discours, tous les moiens de défense de nôtre Auteur se réduisent à dire, qu'il ne faut pas être superstitieux ni pointilleux sur ce chapitre; que nous pourrons faire nous-mêmes, si nous le jugeons à propos, de meilleures Définitions, & de meilleures Divisions; que les anciens Jurisconsultes étoient des gens fort occupez, qui écrivoient pour l'usage de la Vie, plus que pour les Ecôles. D'accord. Mais en est-il moins vrai, qu'il y a bien des défauts dans les Définitions & les Divisions du Droit Romain? que leur obscurité, leurs imperfections, leur diversité, répandent souvent bien des ténèbres & des difficultez sur les choses mêmes? Dieu nous garde de telles apologies.

Venons maintenant aux quatre choses principales, sur lesquelles roule le Commentaire de nôtre Auteur, & qui sont indiquées dans le titre, savoir, les *Principes* du *Droit Romain*; les *Raisons* pour lesquelles ses Régles ont été établies; son *progrès*; & les *meilleurs Interprêtes* dont on peut se servir.

Les (*a*) *Principes* du Droit regardent ou les *termes*, ou les *Loix*, ou l'*Equité*. Les prémiers dépendent de l'*origine des Mots*, & de l'*usage de la Langue Latine*. Les seconds sont contenus dans les deux prémiers Titres du I. Livre des *Institutes*; & nôtre Auteur s'est là un peu étendu à les expliquer. Les derniers, ou

(*a*) Ubi supr. *pag.* 24, *& seqq.*

ou les *Principes de l'Equité*, se tirent de la connoissance de la *Nature* & de la *Société Humaine*, aussi bien que des Régles de l'*Honnête*; & font une très-grande partie du Droit. Tout cela se trouve marqué dans un passage de (*a*) QUINTILIEN, que l'on cite ici.

Sur le dernier Article, Mr. *Otto* prend delà occasion dans une de (*b*) ses Notes, de montrer combien on a tort, ce qui est très-commun en certains endroits, de négliger & de mépriser même l'étude du *Droit de la Nature & des Gens, sans la connoissance duquel*, dit-il, *personne ne merite le nom de Jurisconsulte, & l'on ne peut ni définir l'*Equité, *ni savoir autrement que par hazard, que l'on suit les régles du Juste.* Il n'auroit pas été mal d'ajoûter, qu'une des choses qui contribuent le plus au mépris que l'on a pour le Droit Naturel, c'est la trop haute idée que l'on s'est faite du Droit Civil, & l'ordre renversé que l'on suit, en commençant par l'étude de celui-ci, avant que d'avoir aucune teinture de l'autre. Dès-là qu'on s'est mis à regarder le Corps du Droit Romain comme un chef-d'œuvre, comme le dernier effort de l'Esprit Humain; il est naturel qu'on ne cherche point ailleurs ce dont on croit n'avoir nul besoin. D'ailleurs, un Esprit nourri des subtilitez des anciens Jurisconsultes, & accoûtumé à les admirer, se dégoûte de la simplicité du Droit Naturel: c'est un palais gâté par de

(*a*) *Instit. Orat.* Lib. II. Cap. II. pag. 1061. *Ed. Burman.* (*b*) In *Lib.* I. *Cap. I.* §. 4. pag. 31. *col.* 2.

de mauvais alimens, qui ne peut plus souffrir les bons.

Nôtre Auteur indique dans l'occasion les choses en quoi il croit que le Droit Romain tire sa source ou des *Loix de* MOÏSE, ou de celles de SOLON & de LYCURGUE, ou des principes de la Philosophie de PLATON.

Quant à la différence de l'Usage moderne d'avec les Régles du Droit Romain, il ne s'est point mis en peine de la marquer. C'est ici un Commentaire Académique, & non un Commentaire pour la Pratique. D'ailleurs, les Statuts de chaque Païs sont si différens les uns des autres, qu'on ne feroit, en les rapportant, que dégoûter & brouiller les Esprits d'une Jeunesse rassemblée de divers Etats. La Pratique est une chose, que chacun doit apprendre chez soi, & cela plus par l'Usage, que par des Systêmes.

VOILA' pour les Principes du Droit. La *Raison* pourquoi chaque Loi est établie, est un autre chef aussi nécessaire. C'est par elle qu'on connoît l'esprit & le but du Législateur, sans quoi on ne sauroit appliquer convenablement la Loi aux cas particuliers, où il faut tantôt étendre, tantôt resserrer la signification des termes, selon les régles de l'Équité. De grands Hommes, & parmi les Anciens, & parmi les Modernes, ont été si ingénieux à rechercher les raisons des Loix, que ne se contentant pas d'une seule, ils (*a*) en ont quelquefois entas-

(*a*) *Aristote*, Problem. XXIX. Tit. 16. 2. *Plutarque*, Quæst. Rom. VII. *Symmach.* Lib. X. Epist. 55. &c.

taſſé pluſieurs, pour trouver, en les joignant enſemble, ce qui manquoit à chacun. Mais, ajoûte nôtre Auteur, comme preſque toutes les Queſtions de quelque importance ont deux côtez par où on peut les ſaiſir, & que rarement manque-t-on de quoi ſoûtenir le pour & le contre, il faut ici prendre garde de ne pas regarder comme les vraies & uniques raiſons d'une Loi, certaines raiſons vagues & générales, que l'on allégue ordinairement. Les meilleures doivent être pour la plûpart fondées ſur le génie & la Politique du Peuple Romain; d'autres ſur les Loix, les Coûtumes, & les Mœurs anciennes de ce Peuple; quelques-unes tirées de la Philoſophie Stoïcienne; pluſieurs de l'Equité Naturelle, & de cette régle de l'Honnête, *Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait à vous-même.* Quelques-uns des anciens Juriſconſultes n'ont pas eû honte d'avouer leur ignorance ſur cet article. D'autres, & ſur tout ceux de la Secte des SABINIENS, ne s'embarraſſoient guéres de chercher les raiſons de ce qu'ils avoient reçû par tradition de leurs Ancêtres, & qu'ils voioient établi par les Loix ou par l'Uſage; c'étoit, ſelon eux, l'affaire de gens oiſifs. Quelquefois les Juriſconſultes, lors qu'ils veulent marquer la raiſon d'une Loi, ſont ſi concis, qu'ils ſemblent avoir affecté d'être obſcurs: d'autres fois ils donnent des raiſons qui ne ſont pas bonnes, mais ſeulement probables & incomplétes. Il n'y en a guéres, au jugement

de

de (*a*) CUJAS, qui ne cloche par quelque endroit. Ils savoient bien, dit nôtre Auteur, que l'Antiquité n'avoit rien établi ou autorisé sans quelque raison: mais ils étoient persuadez qu'il falloit l'en croire, même sans raison: qu'en matiére de Loi, ce n'est pas la raison qu'il faut chercher, mais l'autorité du Législateur; & qu'autrement on donne occasion aux Chicaneurs, de renverser bien des choses très-certaines. Cependant ils n'avoient garde de s'imaginer que l'on manquât de respect pour les Loix, en tâchant d'en découvrir les raisons, comme plusieurs Modernes l'ont inferé de quelques paroles mal entenduës de deux (*b*) Jurisconsultes; & rien n'est au fond plus nécessaire, pour l'intelligence du vrai sens des Loix, lors sur tout qu'on est assûré que telle ou telle Loi a été fondée sur une raison unique: car, en ce cas-là, dès que la raison de la Loi cesse, la Loi aussi cesse d'avoir son effet. On renvoie ici à la *Préface* de Mr. HEINECCIUS sur ses *Elémens des Pandectes*, où cet habile Jurisconsulte a savamment & élégamment refuté les objections de PAGANINUS GAUDENTIUS, Jurisconsulte Italien.

Tout ce que nôtre Auteur dit là, est vrai: mais de cela même il paroît d'abord, que souvent on ne peut faire usage de cette régle dans l'application des Loix. D'ailleurs, les Loix des DOUZE TABLES, & les anciennes Cou-

(*a*) Not. in Tit. Inst. *De Fiduciar. Tutela.*
(*b*) *Leg.* 20. *Leg.* 21. *D. De Legibus.*

Coûtumes, étant la source de tout le Droit Romain; avec le tems on ignora le sens de bien des termes devenus hors d'usage, l'origine des Coûtumes, le motif de leur établissement; & les Jurisconsultes n'en savoient pas plus, que les autres, là-dessus. C'est aussi ce qui les obligea à en chercher & en donner des raisons telles que bon leur sembloit, mais enfoite que souvent ils ne s'accordoient pas plus en ceci, que sur bien d'autres choses. Quelquefois même, lors que la raison connuë d'une Loi est venuë à cesser, on n'a pas laissé de retenir ce qui étoit fondé là-dessus; & il y en a divers exemples, que l'on pourroit alleguer.

Le troisiéme chef, qui fait la matiére du Commentaire de nôtre Auteur, c'est le *Progrès du Droit*, qu'il a eu soin de marquer sur la plûpart des sujets; & ce n'est pas la partie la moins utile de son Ouvrage. C'est aussi celle où il y a le plus de neuf: & je ne connois point d'autre Commentaire sur les *Institutes*, où l'on ait pris tant à tâche de marquer en peu de mots les changemens qu'ont produit & que devoient nécessairement produire, dans le Droit Romain, les révolutions des tems, des mœurs, des vices, du Gouvernement, connoissance, sans laquelle on ne peut souvent bien entendre ni les anciennes Loix, dont il est resté bien des traces dans le Corps du Droit de JUSTINIEN, quoi qu'il les eût abrogées; ni les nouvelles, qui y ont quelque rapport. Mr. *Otto* s'est servi des découvertes fai-

faites là-dessus par CUJAS, JAQUES GODEFROI, GALVANUS, comme aussi par Mrs. DE BYNKERSHOEK, NOODT, SCHULTING. Mais il a donné aussi de son chef l'Histoire de quelques parties du Droit dans quatre (*a*) de ses *Dissertations* publiées en un Volume; dans ses *Préfaces* sur le *Trésor du Droit Civil*, dont nous avons trois Volumes; & en plusieurs endroits de ce Commentaire, qu'il a eu soin d'indiquer dans la Table des Matiéres.

Enfin, pour ce qui est des *Interprêtes*, nôtre Auteur renvoie sur chaque matiére, aux *meilleurs* qui l'ont traitée tout exprès. La briéveté, qu'il s'est proposée, demandoit qu'il se contentât de les indiquer. Il a voulu encore montrer par là les grandes richesses que contient le *Trésor du Droit Civil*, dont on vient de parler, composé d'un bon nombre de Livres rares, où l'on trouve quantité de matiéres mieux éclaircies, que dans les Livres communs.

IL FAUDROIT peut-être donner maintenant des exemples de tout ce que nous venons d'indiquer après nôtre Auteur; & nous en avions eu d'abord quelque dessein. Mais, outre que cet Extrait est déjà assez long, la grande briéveté de l'Auteur nous engageroit à nous étendre beaucoup, dans ce que nous rapporterions de ses Notes & de son Commentai-

(*a*) La II. la IV. la V. & la VIII. du Volume publié en 1723.

taire, pour le mettre à la portée de la plûpart des Lecteurs d'un Journal François. D'ailleurs, nous en avons assez dit, pour exciter la curiosité de ceux qui peuvent faire usage d'un Livre de la nature de celui-ci. Nous finissons donc, en remarquant, que ce Commentaire sur les *Institutes* sera mis, à nôtre avis, par les Connoisseurs, au rang des meilleurs qui aient encore paru.

ARTICLE VIII.

The Fable of the BEES *or* Private Vices, Public Benefits, As also an Essay on CHARITY, *& Charity-Schools, and a Search into the nature of* SOCIETY. *London Printed for Edmund Parker at the Bible & Crown in Lombard Street.*

The Fable of the BEES, Part II. By the Author of the First. *Opinionum enim Commenta delet dies; Naturæ judicia confirmat.* CICERO *de Nat. Deor. Lib.* 2. London, Printed & sold by J. Robert Wawrick Lane. 1729.

C'est-à-dire:

La Fable des Abeilles &c. 8. pagg. 428. pour la premiere Partie, 432. pour la seconde sans compter les Prefaces ni les Tables des Matieres.

Ce

CEt Ouvrage n'eſt qu'un Commentaire ſur un petit Poëme qui parut d'abord en feuilles volantes. La mauvaiſe interpretation que la plûpart des gens donnerent à cette Fable quand elle parut, fit prendre à l'Auteur la reſolution de juſtifier le deſſein de ce petit Poëme s'il arrivoit qu'on l'imprimât encore une fois, c'eſt ce qu'il execute dans cet Ouvrage où il employe quatre cens pages à paraphraſer environ quatre cens vers. On n'en ſera pas ſurpris, & on n'accuſera pas l'Auteur d'être prolixe quand on ſaura que ces quatre cens vers renferment un portrait critique de tous les Etats du Royaume d'*Angleterre* principalement; cette matiere ne pouvoit produire moins d'un Volume entre les mains d'un Philoſophe tel que nôtre Auteur.

C'eſt aſſez improprement, comme il le remarque lui-même, que ce Poëme porte le nom de Fable, les Abeilles n'y avoient que faire, elles n'y ſont preſque pour rien, elles & leurs Ruches ſont l'objet de la deſcription, mais ſans conſerver l'allegorie on en vient d'abord à leurs Loix, & Coûtumes, & dès le 6. vers la ruche devient viſiblement un floriſſant Royaume où il n'eſt pas queſtion de faire du Miel, & les Abeilles deviennent des hommes dont les uns ſont Prelats, les autres Juges, les autres Commerçans &c. mais dans aucun d'eux n'eſt conſervé le caractère de l'animal qui ſe contente de ſucer des fleurs. On y détaille vingt diferens Etats ou Profeſſions, qui chacun ſont marquez par une Lettre de l'Alphabet. L'Auteur

fait ſes Commentaires ſur ces Articles comme ils ſe preſentent à leur tour. Nous ne dirons plus rien de ce Poëme, nous nous contenterons d'en raporter quelques paſſages en faiſant l'Extrait des Commentaires dont ils ſeront le ſujet: & comme ce livre a fait beaucoup de bruit en *Angleterre* nous avons cru que quoi qu'il y ait quelque tems que le premier volume a été publié nous ferions bien d'en donner l'Extrait avant que de donner celui du ſecond Volume qui vient de paroitre. L'Auteur avant que d'entrer en matiere explique en peu de mots le deſſein de tout l'ouvrage, c'eſt ce qu'il apelle l'*Introduction*, nous la raporterons toute entiere.

INTRODUCTION.

„ Une des plus grandes raiſons du petit „ nombre de ceux qui ſe connoiſſent eux-mêmes, „ c'eſt que la plûpart des Ecrivains ne ceſſent „ d'enſeigner aux hommes ce qu'ils devroient „ être & ne ſe donnent jamais la peine de leur „ dire ce qu'ils ſont. Pour moi, ſans faire de „ compliment au Lecteur ni à moi même, je „ croi que l'homme, outre la peau, la chair, les „ os &c. qui ſont des parties qui frapent les re„ gards, eſt un compoſé de diverſes paſſions „ qui toutes, ſuivant qu'elles ſont excitées ou „ qu'elles s'élevent, le gouvernent tour à „ tour, ſoit *qu'il le veuille ou non.* Le ſujet du „ Poëme precedent a été de faire voir que ces „ Paſſions dont nous pretendons tous avoir „ hon-

„ honte ſont le grand ſuport d'une Societé
„ floriſſante: Mais comme il s'y trouve quel-
„ ques paſſages qui paroiſſent des Paradoxes, j'ai
„ promis dans la Preface de les expliquer par
„ quelques remarques : & pour les rendre
„ plus utiles j'ai cru qu'il convenoit de recher-
„ cher comment il ſe peut que l'homme, ſans
„ autre plus parfaite diſpoſition que ſes paſ-
„ ſions, aprenne à diſtinguer la Vertu du Vice:
„ & ici une fois pour toutes je prie le Lecteur
„ de remarquer que quand je parle des hom-
„ mes, je n'entends ni Juifs ni Chrétiens, mais
„ les hommes ſimplement comme tels dans
„ l'état de Nature & dans l'ignorance de la
„ vraye Divinité.

On voit par la maniere dont l'Auteur fait ſa definition de l'homme qu'il ne le regarde pas comme un Etre libre, il cherche par tout à l'humilier, il le place même quelquefois au deſſous des animaux les plus abjects.

De Paris au Japon, du Perou juſqu'à Rome.
Le plus ſot animal, à SON avis, c'eſt l'homme.

Les Légiſlateurs, dit-il en entrant en matiere, ayant reconnu la néceſſité du devoüement de chaque particulier à l'interêt public ont cherché les moyens de nous l'inſpirer. Et voyant que rien n'y étoit plus propre que de flater notre orgueil, ils nous ont d'abord fait remarquer que nous étions les plus excellents de tous les animaux; s'étant ainſi atiré la confiance des hommes ils les ont enſuite exhortez à ſe diſtin-

guer des bêtes en ne s'abandonnant point aux ſenſations qu'ils ont de communes avec elles, mais à vivre plus par l'eſprit. La Religion ſelon notre Auteur n'a pas été la premiere cauſe du renoncement à ſoi-même dont la *Grece* & l'ancienne *Rome* ont produit tant d'exemples, mais la politique de ceux qui gouvernoient ces Nations. Il pretend qu'en faiſant une exacte recherche de l'origine des vertus morales on trouvera, que la Politique les produiſit en flatant notre orgueil par des recompenſes qui diſtinguoient honorablement ceux à qui on les accordoit. Il regarde l'envie d'être loué comme l'unique principe de tout ce que les hommes font de louable. Après en avoir cité pluſieurs exemples, & répondu à quelques objections qu'il ſe fait, il commence ſes Remarques ou ſes Commentaires ſur le Poëme des Abeilles. Nous ne nous étendrons pas ſur cet Article qui roule ſur cette ſorte de gens qu'on apelle Chevaliers d'Induſtrie, & qui ont été obligés de ſe faire tels par la faute de leurs parens qui ne les avoient pas mis à portée d'exercer une meilleure profeſſion.

Le ſecond Article regarde la mauvaiſe foi des Marchands.

Le troiſieme concerne les gens de guerre qui obligés de ſe battre expoſent leur vie pour gagner de l'honneur. L'honneur n'eſt autre choſe que la bonne opinion que les autres ont de nous ; le deshonneur eſt le contraire, & produit la honte, fille réelle d'un Pere imaginaire. La honte a de puiſſantes influences ſur no-

notre Raiſon, l'Auteur la definit *une facheuſe reflexion de l'Entendement qui provient de la crainte que les autres ne nous mepriſent ou ne vinſſent à nous mepriſer s'ils nous connoiſſoient bien à fond.* Il ſe fait quelques objections contre cette Definition; la premiere c'eſt la honte & la rougeur d'une Vierge parfaitement innocente. Il y repond en remarquant que la modeſtie des femmes eſt le fruit de l'Education & de l'uſage qui leur fait regarder avec horreur des expreſſions ou des manieres libres: toutefois malgré ce prejugé une jeune perſonne a toûjours quelque idée confuſe de certaines choſes qui ſe preſentent à ſon imagination, idées qu'elle ne voudroit reveler à perſonne pour mille vies. Or il arrive que quand on profere quelques paroles obſcenes en preſence d'une Vierge ſans experience, elle craint qu'on ne ſuppoſe qu'elle entend le ſens de ces paroles & par conſéquent d'autres choſes qu'elle veut faire acroire qu'elle ignore; ſes reflexions ſur le tort que de telles penſées lui feroient chez les autres produiſent cette paſſion qu'on apelle *la honte.* Il eſt ſi vrai que la choſe ſe paſſe de la ſorte que ſi on ſupoſe pluſieurs hommes s'entretenant ſur les ſujets les plus obſcenes dans un lieu d'où cette jeune Vierge puiſſe les entendre ſans qu'on le ſache, elle prêtera l'oreille ſans rougir parce qu'elle ne ſe regarde point alors comme intereſſée dans ce qu'elle entend, ou ſi le rouge ſe repand ſur ſes joües, ce ſera ſans doute l'effet d'une paſſion

plus agreable que la honte. L'Auteur dit beaucoup de choſes de cette modeſtie qu'on apelle autrement pudeur chez les femmes; il fait quelques reflexions ſur la diference de l'éducation des deux Sexes à ce ſujet. Et ſon ſtile dans tout cet Article eſt tendre & plein d'un feu qui repond à la nature des choſes qu'il traite; il prouve qu'il ne s'enſuit pas que la pudeur ſoit une vertu bien que l'impudence ſoit un vice, & parmi les autres raiſons que la pudeur produit on trouve une deſcription touchante du malheur d'une fille que ſa groſſeſſe deshonore & qui ſouvent pour éviter ce deshonneur donne la mort à ſon enfant.

Le quatrieme Commentaire eſt ſur les Marchands. Le cinquieme regarde les Joüeurs. L'Auteur cherche la raiſon de la complaiſance de celui qui gagne pour celui qui perd, c'eſt une eſpece de pitié: un homme qui gagne l'argent d'un autre ſent d'autant mieux ſon malheur qu'il en eſt en quelque ſorte la cauſe, il ne lui inſulte point en faiſant des trophées de ce qu'il gagne, au contraire il le cache avec ſoin. Il y a auſſi dans les ſentimens d'un homme qui joüe heureuſement une eſpece de reconnoiſſance pour le bien qu'il reçoit. L'Auteur fait ſur cet Article pluſieurs remarques très-judicieuſes.

Le 6. eſt fort court & revient au même de ce qui eſt dit dans le ſuivant ſur deux vers dont voici le ſens

Me-

Même le plus mechant de tous les hommes procure quelque avantage au public.

La maniere dont l'Auteur cherche à le prouver nous paroit extremement forcée, il pretend, par exemple, que ſans les voleurs & la crainte qu'on en a, il ne ſeroit pas beſoin qu'il y eût des Serruriers, & que tous ceux qui le ſont ſeroient oiſifs & mourroient de faim. Chacun verra aſſez la foibleſſe de cette preuve & de quelques autres ſemblables dans le même Article, ſans qu'il ſoit beſoin d'en dire davantage. C'eſt le defaut de bien des gens qui après avoir trouvé qu'une propoſition pouvoit s'apliquer à pluſieurs cas particuliers, en veulent faire une regle generale à quelque prix que ce ſoit.

Il eſt certain qu'il y a des maux particuliers dont le public retire de l'avantage mais que le public ne puiſſe s'être paſſé de ces maux, comme l'Auteur ſemble l'inſinuër, cela paroit abſurde, les Courtiſanes même qui ſont un mal bien plus néceſſaire encore que les Voleurs ſeroient inutiles ſi les choſes étoient dans leur état naturel. Que deviendroient en Hollande les honnêtes femmes, dit notre Auteur, au debarquement de pluſieurs centaines de Matelots? Il fait ici l'éloge de la ſageſſe des Politiques qui empêchent un grand mal par un moindre, en autoriſant les femmes publiques comme font la plûpart des Nations.

Il pretend que l'avarice & la prodigalité ſont deux vices néceſſaires au bien public, & qu'une vertu qui tiendroit le milieu entre

les deux vices ne produiroit pas le même effet. Cette propoſition, & une comparaiſon par laquelle il pretend la prouver pourroient bien être également fauſſes. Il pretend que l'avarice & la prodigalité ſont comme deux poids d'une égale force qui ſe balancent mutuellement; l'interêt public eſt la balance dans laquelle on met ces poids: mais quel changement font deux poids égaux dans une balance? n'eut-elle pas été dans la même ſituation ſans ces poids?

La huitieme Diſſertation regarde la luxure; comme elle ne contient que des lieux communs, nous n'en dirons autre choſe ſinon que l'Auteur avec auſſi peu de ſuccès que dans l'Article precedent tâche de prouver que ce vice n'a pas de mauvaiſes conſéquences; il pretend même prouver également que tout eſt luxure, ou qu'il n'y a nulle luxure, c'eſt que l'Auteur a raiſonné ſur des mots comme on peut aiſément le penſer.

L'Article qui ſuit touchant l'Orgueil eſt plus intereſſant, il definit d'abord ce vice & dit enſuite qu'il n'y a point en l'homme de qualité plus avantageuſe à la Societé que l'orgueil, bien que ce ſoit le vice le plus généralement deteſté; ce qu'il a de particulier, ajoûte-t-il, c'eſt que ceux qui en ſont le plus poſſedez ſont ceux qui peuvent moins le ſuporter dans les autres, au lieu que les autres vices ſont moins deteſtez par ceux qui en ſont les plus atteints, d'où on peut conclure que tout le monde eſt coupable d'orgueil puis que l'orgueil eſt deteſté de tout le monde. L'Auteur fait ici une ſatire très-vive & très-

très-ingenieuſe de l'Orgueil, les Portraits qu'il fait des orgueilleux ſont tout à fait rejouïſſans, très-naturels & bien caracteriſés; tous les états lui fourniſſent des originaux. Nous raporterons tout entier un de ces Portraits qui pourra donner une idée de la reſſemblance des autres.

„ Le Miniſtre opulent, qui non plus que „ le reſte de ceux de ſa profeſſion ne peut ſe „ decorer auſſi gayement qu'un Laïque, ſe pi- „ que pour s'en dedomager de porter la plus „ fine étofe & du plus beau noir qu'il ſoit „ poſſible d'acheter à quelque prix que ce puiſſe „ être, il ſe diſtingue par la nobleſſe d'une Robe „ ample & ſans tache. Ses perruques ſont à la „ mode, autant que peut le permettre la forme à „ laquelle il eſt obligé de ſe fixer; mais comme il „ n'eſt gené qu'à cet égard, il ſait bien ſe de- „ domager ſur la beauté, & ſur la couleur „ des cheveux. Peu de grands Seigneurs ſont „ en état d'en porter de pareilles. Sa perſon- „ ne eſt toûjours d'une grande propreté auſſi „ bien que ſes habits, ſon viſage brillant eſt „ raſé avec beaucoup de ſoin. Ses jolis ongles „ ſont roguez & entretenus avec une extrême „ atention, ſa belle main également blanche & „ douce & un brillant de la plus belle eau ſe „ font valoir mutuellement, la beauté de l'un „ & de l'autre en eſt reciproquement augmen- „ tée, le peu de linge qu'il étale eſt du plus „ precieux, il dedaigneroit de paroître avec „ un caſtor moindre que celui dont un Riche „ Banquier ſe pare au jour de ſa Noce. A „ tous ces rafinements de la parure il ajoûte „ une demarche pleine de majeſté, & on de-

cou-

„ couvre dans toutes ſes manieres une hauteur
„ imperieuſe. Toutefois la politeſſe ordi-
„ naire ne nous permet pas de regarder ces
„ choſes comme des productions de l'Orgueil,
„ quelque évident que cela paroiſſe. Ce qui
„ ſeroit vanité chez d'autres, n'eſt chez lui que
„ ſimple decence ſi l'on conſidere la dignité
„ de ſon caractere. Et par égard à ſa voca-
„ tion nous devons croire que ce digne per-
„ ſonnage ſans nulle attention à ſa propre
„ perſonne prend toute cette péine & fait tou-
„ te cette depenſe ſimplement pour ce reſpect
„ qui eſt du au divin ordre dont il eſt, & que
„ tout ce qu'il en fait eſt par un zèle reli-
„ gieux, pour affranchir les ſaintes fonctions
„ de l'atteinte de mauvais plaiſans.

L'Article ſuivant contient des reflexions très-judicieuſes ſur l'Envie. La principale conſolation d'un envieux qui ne peut atteindre à l'objet de ſes deſirs, c'eſt de haïr ceux qui poſſédent cet objet: l'Envie eſt donc un compoſé de haine & de chagrin.

L'Envie eſt plus violente à meſure que nous ſommes moins éloignez de poſſeder ce que nous envions, un homme qui eſt obligé d'aller à pied envie moins un Caroſſe à 6 chevaux que celui qui en a déja un à quatre. Les Symptomes de cette paſſion ſont infiniment variez. Chez les belles, par exemple, l'envie eſt très-commune, & elle ſe manifeſte ouvertement, une belle femme en haïra une autre dès la premiere vuë ſans autre principe que celui de l'envie; cette paſſion nait avec nous,

les

les enfans en donnent des marques dans l'âge le plus tendre, ils mangent ſans apetit ce qu'ils ont refuſé de manger ſi on les menace de le donner à d'autres, leur envie s'étend dans cette occaſion juſques ſur les chiens, & les chiens même ne ſont pas exempts de cette paſſion. L'Auteur parle enſuite de la Jalouſie, elle eſt un melange d'eſperance & d'amour. Il definit ces deux paſſions, & il remarque que l'éducation a repandu de l'obſcurité ſur les mouvemens de cette derniere. Il pretend prouver qu'on ne peut être jaloux ſans amour. Nous croirions plûtôt que la Jalouſie eſt ſimplement le fruit de l'amour propre. On peut être jaloux ſans eſperance, on l'eſt ſouvent ſans amour.

Le Plaiſir eſt le ſujet de la dixiéme Diſſertation, il en cherche la nature & il la trouve plûtôt dans la diſpoſition que nous avons à nous plaire à certaines choſes que dans la nature de ces choſes. Il remarque combien Seneque prêchoit à ſon aiſe, que le plus grand bien de l'homme étoit dans le renoncement à ſoi même: Ici l'Auteur abandonne un peu ſon ſujet, & traite de la Vertu avec auſſi peu d'ordre qu'il a traité du Plaiſir, il examine les Ordres Religieux parmi leſquels il ſemble que la Vertu ſe ſoit retirée, mais il n'y découvre qu'hypocriſie & il deſeſpere de trouver ailleurs les vertus qui paroiſſent regner chez les Religieux puis qu'en effet elles n'y regnent pas. Les Miniſtres Proteſtans qui ſont leurs Antagoniſtes, n'ont pas plus de vertu qu'eux, ils en ont même l'aparence de moins. Il remar-

marque à combien bon marché un Miniſtre tranche du Saint, il ſuffit pour cela qu'il ne ſe ſoit point rendu coupable des vices capitaux qui deshonorent communément les hommes. Il ajoûte „que les Miniſtres des Egliſes même „ les plus Reformées dans tous les Païs prenent „ ſoin avec le *Cyclops Evangeliophorus*, premiére„ment *ut ventri bene ſit* & enſuite *ne quid deſit „iis quæ ſub ventre*: à cela ils vous prient d'ajoû„ter des maiſons commodes, de beaux meu„bles, grand feu en hiver, & pour l'été des „ Jardins agreables; des habits propres; la préé„minence dans toutes les Compagnies, du reſ„pect de la part de tout le monde, & à ce prix là „ autant de Religion, qu'il vous plaira". L'Auteur refute enſuite l'opinion que la pauvreté rendroit le Clergé mepriſable, il pretend que ce ne ſeroit que par l'impatience avec laquelle il la ſuporteroit.

Le luxe fait le ſujet du 11. Article, l'Auteur prouve que relativement à la ſimple nature il y a du luxe par tout, & que ſi nous n'en trouvons pas dans la façon dont les Mendians même ſe nourriſſent ou s'habillent, c'eſt que l'uſage nous empêche d'y faire attention. Il pretend que c'eſt uniquement par un effet du pouvoir de l'uſage & par la corruption de leur nature que les hommes ſe ſont enfin determinez à tuer les animaux pour ſe nourrir enſuite de leur chair, c'eſt, ſelon lui, l'exemple le plus odieux du luxe. Il plaide avec beaucoup d'art la cauſe des victimes ſans nombre qui ſont tous les jours ſacrifiées à notre apetit, il ſoutient

tient que nous avons une repugnance naturelle à donner la mort aux Animaux. Rien n'eſt ſi touchant que la deſcription qu'il fait du ſuplice d'un bœuf expirant ſous les coups d'un Boucher barbare. „ L'animal après avoir „ reſiſté à un grand nombre de coups dont le „ moindre eût été ſufiſant pour accabler ſon „ meurtrier tombe enfin étourdi, & ſa tête „ vainement armée eſt fermement attachée avec de groſſes cordes : dès que la large „ bleſſure eſt faite & que les arteres du cou ſont „ coupées, quel mortel peut ſans compaſſion „ entendre les mugiſſemens de cet animal „ interrompus par ſon ſang, les ſanglots amers „ qui expriment la violence de ſa douleur, & „ les gemiſſemens de ſa voix bruyante „ qui partent du fond de ſon cœur palpitant „ comme du fond d'un abîme ? Voiez le tremblement & les convulſions violentes de ſes „ membres. Voiez ſes yeux languiſſans s'obſcurcir à meſure que ſon ſang tout fumant coule „ de ſes veines. Voiez ſes combats & les efforts „ qu'il fait comme pour retenir la vie qui va „ l'abandonner. Signes certains que le moment s'en aproche. Quel eſt l'homme qui „ pourroit refuſer ſa compaſſion à la douleur „ dont cet animal donne de ſi touchantes marques dans ſon agonie" ?

Cet Article finit par un Dialogue entre un Voyageur & un Lion d'Afrique où le Lion prouve très-philoſophiquement qu'il a plus de droit de manger un homme, qu'un homme n'a droit de manger un autre animal.

Dans

Dans l'Article ſuivant l'Auteur traite de l'économie; celui d'après regarde l'honneur. Il fait à ce ſujet bien des reflexions très-intereſſantes. On trouve ici l'Apologie des Ducls. Il pretend que nous leur ſommes redevables d'une infinité d'avantages qui ne ſont pas trop achetez de la vie de cinq ou 6 hommes par an. Cet Article eſt trop long pour être raporté tout entier, & comme il eſt compoſé d'une ſuite de conſéquences toutes tirées les unes des autres, on ne ſauroit les extraire.

Le dix-neuvieme Article regarde les bâtimens dont il ne dit que deux mots.

Le vingtieme contient un examen des avantages que la Société retire de la vaine parure des femmes, il declame ici contre celles qui ſe ſervent du pouvoir qu'elles ont ſur leurs Epoux pour en obtenir les moyens de ſe parer. „ Si j'avois aſſez de tems, dit-il, je declame- „ rois avec chaleur contre ces indignes, ces „ coupables femmes qui ſe ſervent de ſang „ froid de tout leur art & de toute la force „ de leurs charmes trompeurs pour triompher „ de notre prudence & de nos forces. Elles „ jouent le role honteux de maîtreſſes à gage, „ que dis-je? celles-là ſont pires que des femmes „ perduës, qui profanent ainſi, qui proſtituent „ avec impieté, les ſacrez myſteres de l'amour „ en les faiſant ſervir à d'indignes fins, elles ra- „ niment notre paſſion elles excitent notre ſen- „ ſibilité au plaiſir par de feintes ardeurs, dans la „ ſeule vuë d'excroquer un preſent & veillent le „ moment où l'on eſt le moins capable de le re-

refuſer. Il déclare dans cet Article qu'il n'écrit pas pour la foule, mais pour ceux qui ſavent penſer.

L'Article 21. contient une definition de la Pareſſe qu'on doit diſtinguer de ce contentement d'eſprit opoſé à l'ambition.

Dans le 22. à l'occaſion de l'honnêteté & de la grandeur il raporte l'abſtinence des anciens Spartiates, & enfin dans le dernier il repete quelque choſe de ce qu'il a remarqué dans le dixieme au ſujet de l'équivoque de ce mot *mon pain quotidien* dans nos prieres & de combien de diferens ſens il eſt ſucceptible ſuivant les diferentes perſonnes qui l'employent. Il finit cet Article par une courte recapitulation de ce qu'il vient d'écrire pour juſtifier cette propoſition que les vices particuliers ſervent à l'avantage du public.

ESSAI *ſur la Charité, & ſur les Ecoles Charitables.*

L'Auteur ſuivant ſon uſage commence par definir la choſe dont il parle. La Charité eſt cette vertu par laquelle une partie de cet amour ſincere que nous avons pour nous-mêmes, eſt purement & ſans melange apliquée à d'autres à qui le ſang ou l'amitié ne nous lie point, qui nous ſont étrangers, à qui nous ne ſommes point obligés & de qui nous n'atendons rien. La Pitié eſt ſouvent priſe pour la *Charité*: l'Auteur fait voir la diference de ces deux diſpoſitions. Il fait enſuite quelques re-

flexions sur la vanité de ces personnes qui pour s'immortaliser donnent leur bien en mourant à des Universitez qui n'en avoient pas besoin, ou l'employent à faire des institutions dont le premier but est bientôt corrompu. Il pretend que l'Education que les pauvres reçoivent dans les Ecoles Charitables, leur est fatale & contraire à l'interêt public, il fait une mauvaise Apologie de l'ignorance, sur tout quand il dit que sans elle il ne sauroit y avoir de bon Domestique & qu'un Valet qui en sait assez pour voir que son Maître est un Sot, sera toujours un très-mauvais valet.

Un des plus grands maux que ces Maisons Charitables causent à la Societé en se chargeant de l'Education & de l'établissement des enfans des pauvres, c'est qu'elles en font des ouvriers de diferentes professions qui sont déja sur un mauvais pied par le nombre de ceux qui les embrassent, pendant que les Fermiers manquent de gens pour cultiver leurs terres. Ce Volume finit par quelques autres reflexions sur ce sujet.

SECONDE PARTIE.

QUELQUE peu de relation qu'ait la premiere Partie de cet Ouvrage avec son titre de *Fable des Abeilles*, comme nous l'avons remarqué, la seconde en a encore moins, il n'y est question ni d'Abeilles ni de Fables. Ce n'est point non plus une suite directe des matieres qui composent le premier Volume, c'est ici un Livre independant auquel l'Auteur a donné le Titre

de

de *Fable des Abeilles* comme un Titre déja illuſtre & qui étoit propre à faire lire ſon Ouvrage, ſans s'informer des convenances. Ceux qui achetent les Livres ſur le Titre ſeront deçus en achetant celui-ci; mais l'Auteur ne pretend point en être reſponſable, comme il le declare dans ſa Préface qui eſt d'une longueur ennuyeuſe. Nous en raporterons quelques endroits.

Il dit d'abord en parlant du nombre d'adverſaires qui ont paru ſur les rangs contre lui depuis la publication de ſon premier Volume, qu'il a eu quelquefois le deſſein d'en donner une liſte, mais, ajoûte-t-il „comme ils n'ont „ rien de conſiderable que leur nombre, j'ai „ craint que la choſe n'eût l'air d'oſtentation, „ puiſque je n'avois pas deſſein de leur repon„ dre". Il aſſure qu'il ne l'entreprendra jamais par la raiſon que dans tout ce dont on l'a accuſé il n'y a rien de ce qui intereſſe les bonnes mœurs, à quoi l'on ne puiſſe trouver une Réponſe dans ſon Livre même. Il proteſte de ſon innocence dans le but qu'il s'eſt toûjours propoſé en écrivant. Voilà pour les matieres. Quant à l'execution il n'a jamais cru qu'il valût la peine de la juſtifier. Les Critiques qui cenſurent ſes mauvaiſes manieres de raiſonner, & qui diſent de ſon Livre qu'il eſt mal écrit, qu'il ne contient rien de nouveau, que les matieres en ſont hors d'œuvre & ſans ſuite, que le langage en eſt barbare & le Stile bas & pitoyable, ces Critiques peuvent dire ce qu'il leur plaira, il croit même

me en general qu'ils ont raiſon, ou s'ils ont tort il ne ſe donnera jamais la peine de le leur prouver. Il n'écrit que pour ſon plaiſir & s'il n'en procure aucun à ſes Lecteurs, il en eſt fâché, mais il ne penſe point devoir en être reſponſable. Il n'a point fait imprimer par ſouſcription, il n'a point garanti l'uſage de ſon Livre, il l'a apellé dans ſa Préface même une bagatelle qui ne merite pas d'attention, & ailleurs il l'apelle une Rhapſodie. Si, dit-il, ſans jetter les yeux ſur un Livre & ſans le connoitre on l'achette & l'on eſt trompé, à qui doit-on s'en prendre qu'à ſoi-même?

Notre Auteur raporte enſuite quelques raiſons qui l'ont determiné à traiter ſes matieres par Dialogues. „Je trouvois d'un côté, dit-il, „ que le Dialogue étoit la maniere d'écrire „ la plus facile, mais je ſavois de l'autre que „ pour diſcuter des opinions, & menager des „ controverſes on regarde cette maniere d'écrire comme partiale. Quand un Auteur „ partial a deſſein d'accabler ſon adverſaire à „ peu de frais, c'eſt une ancienne pratique de „ l'attaquer par des Dialogues dans leſquelsle „ Champion qui doit être vaincu paroit dès „ le commencement du combat comme la victime deſtinée au Sacrifice. —— On peut „ dire cela contre les Dialogues, il eſt vrai, „ mais il ne l'eſt pas moins, qu'il n'y a point „ de maniere d'écrire qui ait acquis plus de reputation à ceux qui l'ont miſe en uſage.

Nôtre Auteur condamne enſuite ceux qui don-

donnent aux Interlocuteurs des noms qui denotent leur caractère ou leurs opinions, comme un moyen de faire connoître quel sera le succès du combat avant même qu'il commence. Il fait ensuite le Portrait de ses Interlocuteurs; il nous informe de leurs Sentimens & donne ainsi d'autant plus grossierement dans la faute qu'il condamne, qu'on lit mieux les sentimens & le caractère d'un personnage dans un long Portrait que dans un simple nom.

L'Auteur finit sa longue Préface en donnant la raison pour laquelle il a choisi le Titre de *Fable des Abeilles*, ou la goutera si on peut: la voici. C'est qu'il aime la simplicité, & que d'ailleurs la premiere Partie de son Ouvrage, à laquelle il pretend que la seconde est fort relative, portant ce Titre, il n'a pas jugé à propos de se donner la peine d'en trouver un nouveau moins simple & plus étendu comme ils sont aujourd'hui en usage.

L'Ouvrage contient six Dialogues d'une étrange longueur. Il nous paroit que la facilité que l'Auteur trouve dans ce genre d'écrire vient de ce qu'il n'en a pas assez consideré la nature. Nous serions d'un sentiment tout opposé au sien, nous croirions qu'il est très-dificile de conserver dans un Dialogue, sans prejudice à la Matiere, cet air naturel & de vraisemblance qui lui est essentiel; notre Auteur a péché dans ces Dialogues contre les regles les plus simples & les plus generales de ce genre d'écrire. On peut lui passer l'unité de la diction dans la bouche de ses diferents

Interlocuteurs. Mais lui paſſera-t-on la longueur de ſes Dialogues qui eſt quelquefois de cent-vingt pages ? lui paſſera-t-on d'avoir traité cinq ou ſix Matieres diferentes dans un même Dialogue, & de mettre ſouvent dans la bouche d'un de ſes Interlocuteurs des Diſcours de trois ou quatre pages ? Ceux qui liront l'Ouvrage pourront faire d'autres remarques ſur la maniere dont il eſt traité, nous allons raporter quelque choſe des Matieres.

PREMIER DIALOGUE

ENTRE

HORACE, CLEOMENE ET FULVIE.

Ce Dialogue commence par des complimens entre *Horace* & *Cleomene*, ils diſent enſuite des choſes très-peu intereſſantes ſur les opinions diferentes qu'ils ont de la Fable des Abeilles. *Cleomene* qui eſt du Parti de l'Auteur parle de maniere à ſe faire traiter de fou par *Horace* avec toute la raiſon du monde. *Cleomene* aura cependant le deſſus par tout ailleurs ; mais ſur ce pied-là on pourra bien lui apliquer ce vers du Cid :

A vaincre ſans peril on triomphe ſans gloire.

Cleomene ſe defend ainſi. Je ne ſuis point fou, dit-il, & je ſoutiendrai contre tout le monde, que la Verité eſt impertinente dans le ſublime, & que dans les Arts & dans les Sciences qui me-

meritent l'attention des gens de bon gout un Artiſte ne peut faire de faute plus impardonnable que de s'attacher à la Verité ou de ſe conduire par elle quand elle interfere avec l'agréable.

On jette enſuite les yeux ſur un Tableau de la Nativité. *Cleomene* trouve fort mauvais que le Peintre ait ſuivi l'Hiſtoire juſques à introduire dans ſon Tableau une Creche, du foin, de la paille, des beſtiaux &c. Il met la naïveté de cette repreſentation fort au deſſous de l'élegance d'un autre Tableau du même ſujet qu'un autre Peintre a chargé des ornemens de la plus ſuperbe Architecture. Celui-ci eſt autant au deſſus de l'autre, ſuivant le judicieux *Cleomene*, qu'une Etable eſt au deſſus d'un Palais. Voila le redoutable adverſaire qu'*Horace* & *Fulvie* ont à combatre & qui toutefois n'eſt pas auſſi aiſé à vaincre qu'on ſe l'imagine, car on a beau lui dire que l'Etable &c. ſont une circonſtance eſſentielle au ſujet du Tableau, non ſeulement pour la verité de l'Hiſtoire, mais encore parce que ce lieu étoit celui dans lequel le Meſſie voulut naître pour donner un emblême de ſon humilité. Cet argument, quelque fort qu'il ſoit, ne l'eſt point aſſez pour *Cleomene*, il ſoutient toûjours ſa cauſe. *Fulvie* fort, ce qui change la converſation. Elle roule enſuite ſur le Syſtême de la Société, *Cleomene* dit par deriſion qu'il a fait depuis peu de grands progrès dans la connoiſſance de ce Syſtême & qu'il ne croit plus comme autrefois, que les pre-

miers Miniſtres & ceux qui ſont à la tête des affaires n'agiſſent que par avarice ou par ambition. Il ne croit plus que les peines qu'*ils* ſe donnent, que l'Eſclavage auquel *ils* s'aſſujetiſſent ſoit balancé par des plaiſirs & que ce ſoit le deſir de ſe faire un beau nom, de ſe mettre à portée d'avancer ſa famille & de jouïr des douceurs de la vie, qui leur faſſe ſuporter la fatigue des affaires. En un mot il pretend, que toutes les vertus ſont intereſſées, c'eſt la principale matiere de ce Dialogue qui, pour le remarquer en paſſant, nous paroit froid, plein de verbiage, chargé d'exemples, la plûpart inutiles & qui le rendent d'une inſuportable longueur, ſi on y ajoûte les querelles & les complimens qu'*Horace* & *Cleomene* ſe font de tems en tems aſſez mal-à-propos.

SECOND DIALOGUE.

HORACE au commencement de ce Dialogue fait cette objection à *Cleomene*, ſur ce qu'il a avancé dans le precedent.

„ HOR. Mais comment eſt-il poſſible que
„ la Nature humaine ſoit toûjours mauvaiſe?
„ Bien loin de paſſer par deſſus quelques de-
„ fauts vous en ſupoſez ſans le moindre fonde-
„ ment. Quelle raiſon avez-vous de ſoup-
„ çonner obſtinément une choſe d'être mau-
„ vaiſe dont toutes les aparences ſont favora-
„ bles? Comment avez-vous reconnu, ou
„ découvert des imperfections abſolument ca-
„ chées? Pourquoi ſoupçonneriez-vous une

„ per-

„ perſonne d'être avare dans le cœur & de
„ ſe faire une Idole de ſes richeſſes, quand de
„ votre propre aveu cette perſonne ne le fait
„ jamais voir, & qu'au contraire une genero-
„ ſité deliberée brille dans toutes ſes actions ?
„ Cela eſt horrible.

„ CLEOM. Je n'ai point pretendu faire de
„ pareilles ſupoſitions & je vous jure qu'en
„ tout ce que j'ai dit je n'ai eu deſſein d'inſi-
„ nuër autre choſe ſinon que quelles que puiſſent
„ être les imperfections qu'on reconnoît in-
„ terieurement en ſoi, on peut les cacher
„ aux yeux du monde avec le ſecours du bon
„ ſens, & de la politeſſe. Mais votre queſ-
„ tion n'eſt pas hors de ſaiſon & puis que vous
„ l'avez agitée, je vous parlerai ouvertement
„ & je vous déclarerai d'avance le but que
„ je me propoſe dans le portrait que je vais
„ faire & à quoi je le deſtine qui eſt qu'on peut
„ élever un très-bel édifice ſur des fondemens
„ pourris, & mépriſables.

„ HOR. Mais comment ſavez-vous que
„ les fondemens qui ſuportent cet Edifice ſont
„ pourris, ſi vous ne pouvez les voir ?

„ CLEOM. Ayez patience & je vous pro-
„ mets de ne rien admettre en preuve que ce
„ dont vous conviendrez vous-même.

„ HOR. Tenez-vous-en-là, je ne deman-
„ de autre choſe, dites maintenant tout ce que
„ vous voudrez.

„ CLEOM. Le veritable objet de l'or-
„ gueil ou de la vaine gloire c'eſt l'opinion
„ des autres. —— Il eſt incroyable combien

„ d'étranges miracles cette paſſion peut pro-
„ duire; premierement il n'eſt point de perils
„ quelque grands qu'ils puiſſent être qu'on ne
„ mepriſe & qu'on n'afronte avec le ſecours
„ de l'orgueil; avec ce même ſecours, il n'eſt
„ point de mort ſi affreuſe qu'on ne brave,
„ qu'on ne ſubiſſe même avec une eſpece
„ d'allegreſſe. . . . . .

Un peu plus loin commence le portrait d'un homme de qualité orné de toutes les perfections imaginables. Il eſt repreſenté paſſant la vie dans une de ſes plus riches terres, on decrit la maiſon avec une extrême exactitude pour donner une idée du goût de celui qui l'habite. Le ſtile de ce portrait eſt très-fleuri, plein d'affectation & d'antitheſes & d'une longueur qui abſorbe ce qu'on y pourroit trouver de beauté; hors d'œuvre d'ailleurs & qui ſert davantage à faire briller l'eſprit de l'Auteur qu'à éclaircir la queſtion. Il eſt vrai que les Interlocuteurs n'y paroiſſent pas fort diſpoſez, leur bile s'émeut de tems en tems juſques à vouloir abandonner la converſation : en voici un exemple entre autres par lequel on pourra juger combien l'Auteur aime le verbiage.

„ CLEOM. ——— Faiſons, je vous prie, ſur
„ ce ſujet comme on fait ſur un ſujet très-
„ important, n'en parlons point. Les amis doi-
„ vent éviter prudemment de s'entretenir des
„ choſes ſur leſquelles ils penſent d'une maniere
„ diferente. Croyez-moi, *Horace*, s'il dependoit
„ de moi de vous cauſer quelque plaiſir ou
„ de vous amuſer, je n'y épargnerois pas mes
„ ſoins.

„ ſoins. Mais pour vous faire de la peine, c'eſt ce
„ dont je ne me rendrai jamais volontairement
„ coupable. Je vous demande pardon d'en
„ avoir tant dit hier & aujourd'hui. Que dit-
„ on de nouveau de Gibraltar?

Cleomene dit enſuite des choſes excellentes, ſur l'orgueil, il regarde cette diſpoſition comme le principe de bien des vertus en ce qu'elle nous rend plus ſenſibles à la honte. L'Auteur parle dans cet endroit comme par tout ailleurs en Philoſophe qui connoit parfaitement le cœur humain. *Horace & Cleomene* ſe font des objections au ſujet de l'orgueil qui meritent bien d'être lues & que nous raporterions ici avec plaiſir ſi la briéveté où nous ſommes bornez pouvoit le permettre. *Cleomene* prouve qu'il n'y a point de courage *naturel* qui nous faſſe braver la mort, & que le moins poltron des hommes la craint quand il peut la craindre ſans honte. On trouve ici un examen très-intereſſant des mouvemens qui agitent un homme qui regardant le Duel comme un péché conſent néanmoins à ſe battre.

TROISIEME DIALOGUE.

Horace remercie *Cleomene* du Livre dont il lui a fait preſent & contre lequel il étoit ſi prevenu que rien n'eût pû l'engager à le lire, c'eſt la *Fable des Abeilles*. Ils font enſemble quelques reflexions ſur ce que l'orgueil humain a d'étrange, à en juger par les effets qu'il produit. Notre Auteur ſe défend ici d'avoir

d'avoir avancé ſerieuſement dans ſon premier volume, que les Duels étoient néceſſaires pour entretenir la politeſſe &c. dans la Société. Il pretend qu'il n'a parlé de la ſorte que par deriſion & qu'en général toutes les propoſitions qu'on trouve dans ſon premier Volume qui peuvent être ſuſceptibles d'un tour peu Chrétien ſont des deriſions évidentes. Il deſavouë en un mot toutes les interpretations qu'on pourra donner à ce qu'il avance, ſi elles ne ſont d'accord avec l'Evangile. Ceux qui ont lu le premier Volume & qui liront cet endroit du ſecond ſeront ſurpris & ſans doute embaraſſez à decider dans lequel des deux l'Auteur parle ſincerement; ſur tout ſi l'on lit avec attention ce qu'il dit du peu de droit que nous avons à manger de la chair, rien n'eſt plus precis & moins ſuſceptible de deux interpretations & en même tems rien n'eſt plus opoſé à l'Evangile & en general à toute l'Ecriture.

Il explique ici comment on doit entendre cette propoſition ſur laquelle roule ſon premier Volume, que les *vices particuliers ſont la felicité publique*. Il cite l'exemple d'un Eunuque en qui une voix agreable n'eſt pas un équivalent de ce qu'il perd pour ſe la procurer. De la même maniere, dit *Horace* en parlant de l'Auteur de la *Fable des Abeilles*, mon ami demontre premierement que le bonheur d'une Nation pour lequel la plus grande partie de ceux qui la compoſent font des vœux, eſt l'abondance, la force, la Gloire, la grandeur, &c. & en ſecond lieu qu'on ne peut par-

parvenir à cette felicité, ſans Avarice, Profuſion, Orgueil, Envie, Ambition & autres Vices. Cette derniere propoſition étant ſans contredit évidente, la queſtion n'eſt plus de ſavoir ſi elle l'eſt; mais ſi cette felicité merite qu'on en jouïſſe au ſeul prix dont on peut en jouïr. Et ſi on doit deſirer une choſe dont une Nation ne peut jouïr ſi le general d'entre cette Nation n'eſt vicieux. Voilà ce qu'on propoſe à conſiderer à tout Chrétien & à tout homme qui pretend avoir renoncé au monde & à ſes Vanitez.

L'Auteur fait en ſuite une diſtinction entre l'*Amour propre* commun à tous les caractères & une autre diſpoſition qu'il apelle *Self-liking*, ce qui ſignifie être ſatisfait de ſoi-même, ſe plaire dans la contemplation de ce qu'on eſt. Nous apellerons cette diſpoſition *Satisfaction propre*, nous traduirons tout cet endroit.

„ CLEOM. ——— Que l'Amour propre
„ ait été donné à tous les animaux ou du moins
„ aux plus parfaits, pour ſervir à leur conſer-
„ vation, cela n'eſt point conteſté; mais com-
„ me nul Etre ne ſauroit aimer ce qui lui de-
„ plait, il étoit de plus néceſſaire que tout
„ animal fût réellement ſatisfait de ſoi-même
„ & ſe plût davantage à ſoi-même que les autres
„ Etres ne lui plaiſent. Pardonnez, la nouveauté,
„ mais je ſuis de l'opinion que ſi cette *ſatis-*
„ *faction propre* n'étoit ſans ceſſe permanente,
„ l'amour que chaque animal a pour ſoi ne
„ ſauroit être ſi inalterable que nous le
„ voyons.

„ HOR.

„ HOR. Quelle raiſon avez-vous de ſe
„ poſer comme diſtincte de l'amour pro
„ cette *ſatisfaction propre* que chaque animal
„ de ſoi, puis qu'il eſt clair que l'un empo
„ te l'autre?

„ CLEOM. Je tâcherai de me mieux ex
„ pliquer. Je penſe que pour augmenter dans
„ les animaux le ſoin de leur conſervation la
„ Nature leur a donné un inſtinct, par lequel
„ chaque individu s'eſtime au deſſus de ce qu'il
„ vaut. Cet inſtinct en nous, c'eſt-à-dire
„ dans les hommes, eſt accompagné d'une
„ defiance que nous inſpire la perſuaſion ſe
„ crete que nous nous eſtimons trop ou tou
„ au moins la crainte que nous avons de le
„ faire. C'eſt ce qui nous fait aimer ſi fort
„ l'aprobation & l'eſtime des autres, parce
„ qu'elle affermit & rend plus forte la bonne
„ opinion que nous avons de nous-mêmes. On
„ peut donner pluſieurs raiſons pourquoi cet
„ te *ſatisfaction propre*, permettez que je m'en
„ prime ainſi, ne s'aperçoit point ſi claire
„ ment dans tous les animaux qui ſont arri
„ me degré de perfection. Les uns ſont deſtitu
„ d'ornement & par conſéquent des moyens
„ de l'exprimer, & d'autres ſont trop ſtupi
„ des. Il faut auſſi conſiderer que les ani
„ maux qui ſont toûjours dans d'égales cir
„ conſtances & dont la maniere de vivre n'a
„ point ſujette à variété, n'ont pas les occa
„ ſions, ni ne ſont point tentez de faire voir
„ combien ils ſont ſatisfaits d'eux-mêmes.
„ Plus l'animal a de vivacité, plus cette ſa

tis

„ tisfaction eſt évidente, plus ils ont de feu, „ plus ils excellent dans les perfections qui „ leur ſont propres & plus ils ont de pen- „ chant à le montrer. Cela eſt évident dans „ la plûpart des oiſeaux & particulierement en „ ceux qui ont des beautez à étaler. Cette „ diſpoſition paroit davantage dans un Cheval „ qu'en aucun des animaux deſtituez de rai- „ ſon & d'autant plus même qu'il a de viteſſe, „ de force, de ſanté ou de vigueur ou peut mê- „ me acroitre dans cet animal par des orne- „ mens, par la preſence d'un homme qu'il „ reconnoit pour celui qui prend ſoin de lui „ ou qui l'aime. Il paroit probable que cette „ *ſatisfaction propre* que chaque animal a de „ ſon individu, eſt le principe ſur lequel eſt „ établi l'amour de leur eſpece. Les Va- „ ches, les Moutons trop ſtupides pour don- „ ner aucune marque de leur *ſatisfaction pro-* „ *pre* paiſſent néanmoins avec leur eſpece, „ parce que nulle autre ne leur reſſemble da- „ vantage, par là ils ſemblent auſſi connoitre „ qu'ils ont les mêmes interêts & les mêmes „ ennemis. On a ſouvent vu des Vaches s'u- „ nir pour ſe defendre contre les Loups: Les „ oiſeaux d'un même plumage s'atroupent, „ & j'oſerois dire que le Hibou prefere ſon „ chant à celui du Roſſignol.

„ Hor. *Montagne* ſemble avoir été en „ quelque ſorte de cette opinion quand il pen- „ ſe que ſi les Brutes avoient à peindre leur „ Divinité ils la peindroient de leur eſpece.

„ Mais

„ Mais ce que vous appellez *satisfaction propre* „ est évidemment l'Orgueil.

„ CLEOM. Je le croi, ou du moins c'en „ est le principe. Je croi de plus, que beau„ coup d'animaux donnent des marques de „ cette *satisfaction propre* que nous n'apercevons point à faute de les entendre. Quand „ un Chat se frote la tête & qu'un Chien se „ léche pour se netoyer, ils se parent alors „ sans doute autant qu'il est en leur pouvoir „ de le faire. L'Homme même dans un état „ de sauvage, se nourrissant de glands, & de „ noix, destitué de tout ornement étranger, „ auroit infiniment moins d'occasion & seroit „ moins tenté de donner des marques de *satisfaction propre* que s'il étoit dans un Etat civilisé. Cependant si cent mâles également „ libres se trouvoient ensemble pendant moins „ d'une demie heure, quand même ils seroient „ tous rassasiez, la *satisfaction propre* dont il est „ question se verroit dans le desir de superiorité qui paroitroit entre eux, & celui qui „ se sentiroit le plus de force ou le plus „ d'entendement ou qui se croiroit pourvu de „ tous les deux seroit le premier à faire éclater le desir de superiorité. Si, comme je „ le suppose, ils n'étoient point policez, ce desir feroit naître la contention, & ils en viendroient certainement à une guerre avant „ que d'en venir à un accord; excepté que „ l'un d'eux n'excellât visiblement en quelque chose au dessus des autres. J'ai dit s'ils „ étoient tous mâles, & tous rassasiez car

„ s'il

„ s'il y avoit des femmes parmi eux, ou „ qu'ils n'euſſent pas de quoi manger, leurs que- „ relles alors pourroient avoir un autre prin- „ cipe".

Le reſte de ce Dialogue contient pluſieurs reflexions & pluſieurs remarques plus intereſſantes par l'aplication que l'Auteur en fait que par leur nouveauté.

DIALOGUE QUATRIEME.

Horace ſe rapelle un mot de *Cleomene* dans le Dialogue precedent lors qu'en parlant d'une Nation qui commence à ſe polir, il dit qu'elle fait des progrès chaque jour *juſqu'à ce que quelques-uns deviennent aſſez impudens non ſeulement pour deſavouër la haute eſtime qu'ils font d'eux-mêmes, mais encore pour tâcher de faire croire aux autres que ce n'eſt qu'eux qu'ils eſtiment.*

„ Cleom. Il eſt certain que ce doit avoir „ été par tout l'avant-coureur de la Flaterie.

„ Hor. A propos de Flaterie, & d'Impu- „ dence, que penſez-vous de celui qui le pre- „ mier eut l'effronterie de dire à ſon ſembla- „ ble qu'il étoit ſon *très-humble ſerviteur*?

„ Cleom. Supoſé que ce fût un nouveau „ compliment la ſimplicité & l'orgueil de ce- „ lui qui le ſoufriroit me ſurprendroit davan- „ tage que l'impudence du Faquin qui oſeroit „ le faire.

„ Hor. Sans doute il fut une fois nouveau. „ Lequel, je vous prie, croyez-vous le plus an-

„ cien, ou d'ôter son Chapeau ou de dire aux
„ gens qu'on est leur serviteur?

„ CLEOM. Ils sont tous deux Gotiques &
„ Modernes.

„ HOR. Je pense qu'ôter son Chapeau est
„ le plus ancien, c'étoit une marque de li-
„ berté.

CLEOM. Je ne pense pas ainsi, car celui qui nous la premiere fois ôta son Chapeau n'eût point été entendu, s'il n'eût aussi été en usage de dire, *Je suis votre serviteur.*

L'Auteur s'étend beaucoup sur cette question importante, mais nous croyons en avoir déja assez raporté.

Ses Interlocuteurs font ensuite quelques reflexions sur les Acclamations publiques dont le bruit si insuportable en lui-même plaît si fort à ceux en l'honneur de qui on le fait. Ils remarquent que les Turcs employent le silence pour marquer leur respect à leur Souverain. Cet usage flate davantage l'Orgueil du Monarque & denote par conséquent plus de Servitude dans le Peuple.

Le Ris fait le sujet des reflexions qui suivent immediatement celles-ci. „ Je sai, dit *Horace* en parlant du Ris, „ que c'est un des
„ Caractères particuliers de notre espece.
„ Dites-moi, je vous prie, pensez-vous qu'il
„ soit aussi l'effet de l'Orgueil?

„ CLEOM. *Hobbes* est de ce sentiment,
„ dans la plûpart des occasions, il peut deri-
„ river de l'Orgueil; mais il y a quelques *Phe-*
„ *nomenes* qu'on ne peut expliquer par cette
„ *Hy-*

„ *Hypotheſe.* J'aimerois donc mieux dire que
„ le Ris eſt un mouvement mechanique dans
„ lequel nous ſommes naturellement jet-
„ tez quand nous ſentons quelques plaiſirs
„ dont nous ne ſaurions donner de raiſon.
„ Lors que notre Orgueil eſt flaté; lors que
„ nous voyons, ou que nous entendons quel-
„ que choſe que nous aprouvons ou qui ex-
„ cite notre admiration, ou quand quelque
„ autre de nos paſſions eſt agréablement flatée,
„ nous ſommes alors fort éloignez de rire.
„ Mais quand il arrive que quelque choſe de
„ ridicule ou d'étrange nous plait & que nous
„ ne ſaurions donner de juſte raiſon pour la-
„ quelle ces choſes nous plaiſent, c'eſt alors
„ pour l'ordinaire que nous rions.

„ HOR. Je ſerois plûtôt de l'Opinion dont
„ vous dites que *Hobbes* étoit, car les choſes
„ qui nous excitent à rire, ſont toûjours en
„ quelque façon ou mortifiantes ou prejudicia-
„ bles à d'autres ou propres à leur donner du
„ ridicule.

„ CLEOM. Mais que direz-vous du cha-
„ touillement avec lequel on feroit rire un
„ enfant qui ſeroit ſourd ou aveugle?

„ HOR. Pouvez-vous rendre raiſon de ce-
„ la dans votre Syſtême?

„ CLEOM. Non pas d'une maniere à me
„ ſatisfaire. Voici cependant ce que je croi
„ qu'on en peut dire. Nous ſavons en gene-
„ ral par experience que plus une perſonne a
„ la peau unie & tendre, plus cette perſonne
„ eſt chatouilleuſe. Nous ſavons de même

„ que les choſes rudes, aigues ou dures qui „ nous touchent la peau nous affectent des- „ agréablement avant même qu'elles nous „ cauſent quelque douleur, & qu'au contraire „ toutes choſes unies & tendres, qui d'ailleurs „ n'ont rien de choquant, étant apliquées à la „ peau nous affectent agréablement. Or il „ ſe peut que l'impreſſion d'un attouchement „ leger ſe faiſant à la fois ſur pluſieurs fila- „ mens nerveux chaqu'un d'eux produiſant „ une ſenſation agréable cauſe le Plaiſir con- „ fus qui eſt l'occaſion du Ris.

„ HOR. Comment allez-vous penſer à des „ mouvemens mechaniques quand il eſt queſ- „ tion des Plaiſirs d'un Agent libre?

„ CLEOM. Quelle que ſoit la liberté à „ laquelle nous pretendons dans la formation „ de nos idées, leur effet ſur la matiere eſt „ independant de la volonté. ——

On trouve ici une longue ſuite de remarques ſur les mouvemens du corps qui dénotent les paſſions de l'ame independamment de la volonté. Ces remarques ſont également juſtes & curieuſes & font voir que l'Auteur a peut-être étudié la Phyſique plus que la Morale.

Il examine enſuite cette queſtion, ſavoir ſi l'homme naît propre à la Société?

„ CLEOM. Le principe de Sociabilité dans „ l'homme, c'eſt-à-dire, de ſa diſpoſition à „ la Société, n'eſt point une matiere ſi ab- „ ſtraite. On peut le decouvrir ſans peine „ avec le ſecours d'une Capacité mediocre,

„ de

„ de quelque experience & d'une legere co-
„ noiſſance de la Nature humaine. —— Il
„ eſt très-peu digne d'un Philoſophe de dire
„ ainſi que *Hobbes* que l'homme ne naît point
„ propre à la Societé & de n'en alleguer pas de
„ meilleure raiſon que l'incapacité avec la-
„ quelle les enfans viennent au monde. —
„ L'homme eſt apellé un animal ſociable
„ pour deux raiſons principales: la premiere
„ parce qu'on s'imagine communément qu'il
„ a plus d'amour pour la Societé que les au-
„ tres animaux, & en ſecond lieu parce qu'il
„ eſt manifeſte que les hommes trouvent plus
„ d'avantages à vivre en Societé que les au-
„ tres animaux n'en trouveroient.

„ HOR. Pourquoi dites-vous *qu'on s'imagine communément* — n'eſt-ce donc pas la
„ Verité?

„ CLEOM. J'ai des raiſons pour uſer de
„ cette precaution. Tous les hommes qui
„ ſont nez dans la Societé, l'aiment certaine-
„ ment davantage qu'aucun autre animal;
„ mais que l'homme ait naturellement cet
„ amour, c'eſt une queſtion. Ou s'il l'a, ce
„ n'eſt point une qualité dont il doive ſe
„ glorifier. L'amour que les hommes ont
„ pour leur commodité & pour leur ſureté, en
„ un mot leur déſir perpetuel de rendre leur
„ condition meilleure eſt un motif ſuffiſant à
„ leur faire aimer la Societé.....

„ HOR. Mais ce déſir dont vous parlez
„ eſt-il ſi general chez les hommes qu'aucun
„ n'en ſoit exempt?

„ CLEOM. Aucun. . . . . Et je croi que
„ cette disposition est une de celles qui caracterisent le plus particulierement notre espece.
„ HOR. Mais l'homme n'étoit-il pas naturellement destiné pour la Societé?
„ CLEOM. La Revelation nous l'aprend.
„ HOR. Mais si la Revelation ne nous l'aprenoit, que me repondriez-vous comme Philosophe?
„ CLEOM. Que les hommes étoient dans leur nature destinez à la Societé, comme les raisins l'étoient à faire du vin.
„ HOR. Faire du vin est une invention humaine. . . . .
„ CLEOM. Former des Societez d'une multitude d'Etres independans est aussi une invention humaine, & rien ne demande plus d'habileté.
„ HOR. Mais la disposition de l'homme à la Societé n'est-elle pas l'Ouvrage de la Providence?
„ CLEOM. Sans doute. . . . . Les raisins sont propres à faire du Vin, c'est l'Ouvrage de la Providence, mais c'est la sagacité de l'homme qui l'a découvert. . . . . Tout ce que notre Industrie peut produire est originairement du à l'Auteur de notre Etre. Mais quand nous parlons des Ouvrages de la Nature par distinction de ceux de l'Art, nous entendons ceux que la Nature produit seule & sans notre secours. . . .

Cleomene finit ce Dialogue en refutant l'opinion du Chevalier *Temple* quand il supose que les

les Societez ſe ſont formées avec rapidité. Il eſt ſurpris qu'un Auteur d'un genie auſſi ſolide ait pu ſupoſer des Hommes civiliſez avant qu'il y eût de Societé Civile.....

DIALOGUE CINQUIEME.

Ce Dialogue nous paroit beaucoup plus intereſſant que les precedens. Il roule ſur le même ſujet, c'eſt-à-dire, l'origine des Societez; mais les matieres y ſont plus heureuſement diſcutées. Les Interlocuteurs commencent par l'éloge d'un Ananas, dont ils viennent de boire le jus. Ils en boivent encore un trait à la ſanté du Chevalier *Decker* qui le premier cultiva ce fruit en *Angleterre*. Ils font d'abord quelques remarques ſur l'imperfection de l'Hiſtoire que *Moiſe* nous fait du Commencement du Monde. *Cleomene* trouve enſuite un des principes de l'établiſſement des Societez dans l'autorité que les Peres prennent ſur leurs enfans & dans l'inclination naturelle que les hommes ont à dominer. *Cleomene* ſupoſe un Sauvage qui auroit un Fils & il explique ainſi la maniere dont l'un s'empareroit du Gouvernement & dont l'autre ſe reduiroit à la ſoumiſſion.

„ Une affection naturelle porte un Sauvage
„ à aimer ſon enfant, à lui fournir des alimens
„ & les autres choſes néceſſaires, juſqu'à l'âge
„ d'onze ou de douze ans ou davantage.
„ Mais cette affection n'eſt pas l'unique paſ-
„ ſion qu'il a à ſatisfaire. Si ſon Fils le met

„ en colere par ſon opiniâtreté ou par ſa „ deſobéiſſance, cet amour eſt ſuſpendu. Et „ ſi le deplaiſir eſt aſſez conſidérable pour „ exciter ſa colere qui eſt une paſſion auſſi na„ turelle qu'aucune autre, il eſt probable que „ le Sauvage frapera ſon Fils. S'il arrive „ qu'en le frapant il le bleſſe conſidérable„ ment & que l'état dans lequel il l'aura mis „ excite ſa Pitié, ſa Colere alors ceſſera & „ l'affection naturelle revenant, il careſſera „ ſon Fils, il ſe repentira de l'avoir frapé. „ Si nous remarquons maintenant que tout „ animal évite la douleur & que la beneficen„ ce fait naître l'amour dans le cœur de ceux „ à qui nous faiſons du bien, nous trouve„ rons que la conſéquence des procedés du „ Sauvage ſera telle que ſon Fils en aprendra „ à l'aimer & à le craindre. Et ces deux paſ„ ſions, l'amour & la crainte, ſe joignant à „ l'eſtime que nous avons naturellement pour „ les perſonnes beaucoup plus excellentes que „ nous, manqueront rarement de produire ce „ compoſé de ſentimens que nous apellons „ Reverence.

Horace demande quelques pages plus loin comment la Religion s'eſt introduite dans le monde. *Elle nous vient de Dieu & par Miracle*, répond d'abord *Cleomene*.

„ *Obſcurum par Obſcurum* reprend Horace, „ je ne comprens point les Miracles, ces in„ terruptions de l'ordre établi dans la nature, „ je n'ai point d'idée de ces choſes qui arri„ vent *en depit du bon Sens* & qui ſont telles

„ que

„ que jugeant par les regles de la ſaine Rai-
„ ſon & de l'experience generale, tout homme
„ ſage peut être mathematiquement perſuadé
„ qu'elles ne ſauroient jamais avoir lieu". *Cleomene* prend le parti de la Revelation & la défend contre l'opinion d'*Horace* qui penſe que nous ne ſaurions rien dire en faveur de notre Parti qu'on n'ait dit en faveur de tout autre dans tous les tems, c'eſt-à-dire, que chaque parti a cru ſeul avoir raiſon & a accuſé d'erreur tout parti contraire.

Ils paſſent enſuite aux obligations que nous avons à nos Parens pour nous avoir donné la naiſſance. „Sans intention, dit *Cleomene*, je ne
„ connois point d'obligations. Supoſé, conti-
„ nuë-t-il, qu'un homme à l'aſpect d'un Ceriſier
„ couvert de fruit ſoit tenté de manger des
„ Ceriſes & qu'il en mange en effet avec plai-
„ ſir, il peut arriver qu'il avalera quelques
„ noyaux que ſuivant l'experience il ne digere-
„ ra point. Si un an ou quatorze mois après cet
„ homme trouvoit un bourgeon de Ceriſier
„ croiſſant dans un champ où perſonne ne
„ pouvoit l'attendre, & ſi cet homme ſe ſou-
„ vient du tems où il vint autrefois dans ce
„ lieu, il eſt très-probable qu'il devinera com-
„ ment ce Ceriſier alla croître là, il eſt pro-
„ bable auſſi que cet Homme par curioſité em-
„ portera cette jeune plante & en prendra ſoin.
„ Je ſuis perſuadé que quoi qu'elle devienne
„ enſuite le droit que cet homme prendra ſur
„ elle en conſéquence du merite de ſon ac-

„ tion ſeroit le même qu'un Sauvage pretend „ avoir ſur ces enfans.

Le reſte de ce Dialogue eſt une Diſſertation curieuſe ſur le Syſtême du Monde animal, dont il ſeroit difficile de donner un Extrait, vu la varieté des reflexions.

DIALOGUE SIXIEME.

Les commencemens de ce Dialogue ſont une eſpece de Commentaire ſur les Dix Commandemens, on y examine le raport qu'ils ont avec la Loi de la Nature & on a lieu d'être ſurpris de voir *Cleomene* abandonner cette Nature & la Raiſon qu'il prend pour guide ailleurs dans ſes recherches & faire tout à coup de la Loi revelée l'objet de ſes reflexions. Elles ſont aſſurément d'une nature à ne pas le faire accuſer de libertinage, ſa Philoſophie fait place ici à un reſpect veritablement Juif ou Chrétien. A l'entendre on diroit en effet que le tour qu'il a pris dans ſon Ouvrage de la *Fable des Abeilles* n'eſt qu'une Ironie. Les Interlocuteurs font enſuite quelques remarques ſur l'idée que tous les Peuples dans tous les tems ſe ſont fait d'une Divinité ou d'une Cauſe inconnuë, comme l'Auteur l'apelle, ils montrent qu'il n'y a rien de ſi extravagant, ni de ſi opoſé à la Divinité qui n'ait été pris pour elle.

Cleomene traite après cela de la parole, & du langage, il eſt de l'opinion que les hommes ainſi que les autres animaux n'ont pas beſoin de la parole pour ſe faire entendre au reſte de leur

leur eſpece & que les hommes dans un état abſolument naturel n'auroient point l'uſage de la parole. Il remarque que le ton dont on parle perſuade ſouvent davantage que le choix même des termes. Ce qui fait que les Anglois ne hauſſant preſque point la voix dans le diſcours & n'accompagnant point leurs paroles de Geſtes propres à les rendre plus ſignificatives ſe ſont trouvez naturellement dans la neceſſité de ſupléer à ce defaut de ſecours par un choix plus exact des termes, „ on pourroit ajoûter, par „ l'uſage d'accompagner un ſubſtantif d'autant „ d'épithetes qu'on veut" rendant ainſi leur Langue plus riche & plus énergique. A propos de langage *Horace* dit un mot en faveur de la Langue Françoiſe, il la trouve charmante. *Cleomene* repond ironiquement qu'elle eſt ſans doute telle pour un François. *Horace* pretend qu'elle doit paroître telle à tout homme de bon goût qui l'entend. „ Oui, repond *Cleo-* „ *mene*, aux gourmets car c'eſt une Langue „ fort riche en termes de Cuiſine & en tout „ ce qui apartient au manger & au boire.

Cette mauvaiſe plaiſanterie ne finit pas là; mais elle nous a paru trop fade pour en raporter davantage. Il fait enſuite la Critique de ce paſſage du *Cid*.

Mon Pere eſt mort, Elvire, & la premiere Epée
Dont s'eſt armé Rodrigue a ſa trame coupée &c.
Pleurez, pleurez mes yeux & fondez-vous en eau,

La

La moitié de ma vie a mis l'autre au Tombeau,
Et m'oblige à vanger après ce coup funeste
Celle que je n'ai plus sur celle qui me reste.

Cleomene dit que la même pensée exprimée en Anglois avec tous les avantages qui l'accompagnent dans *Corneille* seroit sifflée sur les Theatres de *Londres*. C'est ainsi que de la Critique du langage *Cleomene* passe à celle des choses, comme s'il ne se souvenoit plus par où il a commencé. Il n'auroit cependant pas du publier cette Critique sans avoir vu celle de Mr. *de Scudery* & le Jugement de l'Academie sur le *Cid*; mais il paroit que *Cleomene* connoit si mal la Langue & les Belles Lettres Françoises qu'il ne devroit en parler que devant ceux qui n'y entendent rien. Cette petite & vieille Critique de ce Passage du *Cid* est peut-être l'endroit que l'Auteur a écrit avec le plus de plaisir, on peut du moins le juger ainsi par la demangeaison qu'il a eue de le publier malgré le peu de connexion qu'il y a entre ce passage & un Traité de l'origine de la Societé.

Quoi qu'il en soit, ces deux Livres ne sont pas indignes d'être lus des personnes qui sont capables de demêler le faux qui y regne d'avec ce qui est vrai independemment des aparences. S'il se trouve dans cet Ouvrage des pensées fausses, hazardées & dangereuses, il s'y trouve aussi des reflexions justes, ingenieuses & peut-être nouvelles. Il semble dans quelques endroits que l'Au-

l'Auteur craignant qu'on ne continuât à l'accuſer d'avoir eu les vuës peu raiſonnables auxquelles ſon premier Volume donne lieu, a voulu les détruire dans le ſecond, mais il le fait ſi mal qu'on diroit qu'il craint en effet qu'on ne le croye. Les endroits où il prétend accorder la Raiſon & la Revelation ſont ceux qui nous paroiſſent les plus foibles du ſecond Volume; les raiſonnemens qu'il fait ſur ce ſujet ſont ſi extraordinaires que s'ils avoient le moindre ſens on ſeroit tenté d'y en chercher encore un autre.

ARTICLE IX.

*Hiſtoire de l'*ACADEMIE FRANÇOISE *depuis ſon Etabliſſement juſqu'à* 1652. *Par Mr.* PELLISSON, *avec des Remarques & des Additions, & depuis* 1652. *juſqu'à* 1700. *par Mr. l'Abbé d'*OLIVET. A Paris, de l'Imprimerie de J. B. Coignard le Fils Imprimeur du Roi, & ſe vend à *Amſterdam* chez les Wetſteins & Smith Libraires. 1730. 4. 2. Vol. 363. Pages pour le 1. Vol. & 386. pour le II. ſans parler des Préfaces & des Indices.

La même Hiſtoire *in* 12. auſſi deux Volumes I. Vol. Pagg. 430. & II. Vol. Pagg. 435. ſans parler des Préfaces & Tables des Matieres.

ON voit par le Titre, que ces deux Volumes contiennent l'Hiſtoire de l'Academie

mie jusqu'à la fin du XVII. Siecle. On voit aussi que le premier Volume est l'Ouvrage de Mr. *Pelliſſon* avec des Remarques, & des Additions, & que le ſecond est tout entier de Mr. l'Abbé d'*Olivet*. Cet Abbé, qui est l'Editeur de l'un, & l'Auteur de l'autre, a dedié le premier à Mrs. de l'Académie, & le dernier à ſa Majeſté très-Chrétienne, deſorte que pour en rendre un fidèle compte au public, nous devons conſiderer ſeparement ces deux Pieces.

L'Epitre dédicatoire, qui précede l'Ouvrage de Mr. *Pelliſſon*, est d'un homme très-judicieux, & qui reſpecte l'illuſtre Corps auquel il s'adreſſe. Il s'y borne à ſpecifier ce qu'il a fait dans cette nouvelle Edition, les raiſons qu'il en a eues, & les Materiaux ſur lesquels il a travaillé. Pour ne point laiſſer de Vuide dans l'*Hiſtoire de l'Academie*, *il n'avoit* pas ſeulement, dit-il, à la reprendre où Mr. *Pelliſſon s'étoit arrêté*; *mais encore à accompagner cet ancien Morceau de Remarques, & d'Additions.*

„ Tantôt ce ſont des Uſages Académiques, „ qui ont varié ſelon les temps; il étoit à „ propos d'en avertir. Tantôt ce ſont de petits faits, ſur lesquels le premier Hiſtorien „ n'avoit pas eû des Memoires exacts; il y „ falloit quelques éclairciſſemens. A l'égard des „ Additions, elles contiennent le peu que „ l'*Editeur* a pu recueillir touchant ceux des „ Academiciens reçus juſqu'en 1672, qui n'ont „ pas leur Article particulier dans la continuation de l'Hiſtoire. *Il s'y ſeroit* volontiers

„ éten-

„ étendu ſi la Matiere ne *lui* avoit manqué.
„ Mais *on ſait* quel a été le ſort des anciens
„ Regitres de l'*Academie* : Ils avoient été
„ confiez à Mr. *Pelliſſon*, & lors qu'il fut mis
„ à la Baſtille, ils périrent avec le reſte de ſes
„ papiers. Mr. d'*Olivet* n'a rien oublié de ce
„ qui dependoit de *lui* pour donner à la fin de
„ ce Volume, une liſte exacte *des Ouvrages*
„ *qu'ont laiſſez les Academiciens dont il parle.*
„ Mais *il* n'y *a* fait entrer que les ſeuls Ou-
„ vrages, dont *il* a pû voir de *ſes* yeux un
„ Exemplaire: ni les ouï-dire, ni les Cata-
„ logues des Bibliotheques, ſoit manuſcrits,
„ ſoit imprimez ne *lui* ayant pas paru des
„ cautions ſuffiſantes".

Cette nouvelle Edition, de l'Hiſtoire de l'Academie par Mr. *Pelliſſon*, eſt donc extrémement préférable à toutes les précédentes. Il eſt vrai qu'on en a retranché quelques Morceaux qui avoient paru dans les autres, comme le Remerciement, le Panegyrique du Roi, la reception de quelques Academiciens &c. Mais outre que la plûpart de ces Morceaux étoient étrangers à l'Hiſtoire, on eſt amplement dédommagé de cette ſuppreſſion, par les Additions veritablement hiſtoriques, ou par les Remarques curieuſes dont cette Edition ſe trouve enrichie. L'Editeur y a ſuivi fidélement la premiere qui parut à Paris en 1653. & par ce moyen il a retabli dans le Texte une vingtaine de lignes qui ne ſe liſoient que dans celle-là. C'eſt un Article qui regarde le grand *Corneille*, & que Mr. d'*Olivet* ſoupçon-

connue que l'on ne supprima dans la suite que pour ménager l'honneur de cet illustre Poëte. L'Endroit est à la Page 210. de cette Edition 12. & à la Page 36. de celle de 1653.

Je ne saurois entrer dans un plus grand détail de tout ce qu'a fait le nouvel Editeur. Quelques Exemples suffiront pour en faire connoitre & la nature, & le merite. Voici une des Notes. Elle tombe sur l'Endroit où Mr. *Pelisson* dit qu'on avoit lû *quelque chose du Prince de Mr. Balzac qu'il nommoit alors le Ministre d'Etat.* Mr. d'*Olivet* fait là dessus l'observation suivante. „ *Bayle* dans son Dictionaire, observe que Mr. *Pelisson* se trompe ici. Mais la remarque de *Bayle* demande „ un plus grand éclaircissement. Le Prince „ de *Balzac* étoit imprimé dès l'année 1631. „ Ce qu'il lut à l'Académie en 1636. c'étoient „ des fragmens d'un autre Ouvrage, qui devoit faire la suite de son *Prince*, & qu'il „ appelloit alors le *Ministre d'Etat*, mais qui „ depuis a paru sous le titre d'*Aristippe*. En „ voici la preuve dans une de ses Lettres non „ imprimées à Chapelain du 21. Janvier „ 1644.

„ *Je vous supplie de savoir en quelle disposition est pour moi le Cardinal* Mazarin. *S'il* „ *est galant homme, & qu'il me veuille obliger,* „ *j'ai de quoi n'être pas ingrat. Je lui adresserois mon* Aristippe, *c'est-à-dire, tout ce que* „ *vous avez vû des Ministres & des Favoris.* „ *Mais je ne veux point faire d'avances, sans* „ *être assuré du succès de ma devotion. Si vous*

„ *trou-*

„ *trouviez quelque Sarbacane propre pour lui*
„ *faire porter de ma part le desir que j'ai de le*
„ *servir, peut-être qu'avec toute sa haute faveur,*
„ *il ne rejetteroit pas la bonne volonté d'un arti-*
„ *san, qui peut, aussi bien que* Michel Ange,
„ *mettre en Enfer ou en Paradis un Cardinal.*

„ Apparemment Chapelain voulut em-
„ ployer Voiture pour sonder les intentions du
„ Cardinal: & Voiture prit les choses trop li-
„ téralement, à en juger par cette autre Let-
„ tre de *Balzac* à Chapelain de 22. Fevrier
„ 1644.

„ *Je reçois un billet du cher Mr. de Voiture,*
„ *où c'est avec plaisir qu'*agnosco veteris vesti-
„ gia flammæ. *Mais je vous prie, faites moi sou-*
„ *venir des paroles de mes Lettres. Ai je vou-*
„ *lu faire un si sale marché que celui qu'il me*
„ *reproche, Savoir d'un homme s'il a agréable*
„ *qu'on parle de lui; est-ce lui dire en langage*
„ *Suisse,* Point d'argent, point de louanges?
„ *L'Empereur* Auguste, *qui étoit bien aussi*
„ *grand Seigneur, & d'aussi bonne maison que*
„ *Mr. le Cardinal* Mazarin, *écrivoit néanmoins*
„ *en ces termes à un de nos amis.* Iraſci me ti-
„ bi scito, quod non in plerisque ejusmodi
„ scriptis mecum potissimum loquâris. An
„ vereris ne apud posteros infame tibi sit quod
„ videaris familiaris nobis esse? *Ce sera donc*
„ *à* Auguste, *Monsieur, que j'adresserai mon*
„ Aristippe, *ou à quelque autre homme de ce*
„ *Siecle-là, puis que les gens de celui-ci se tien-*
„ *nent si roides sur le point d'honneur.*

„ Par d'autres Lettres de *Balzac* on voit

„ que ce qu'il auroit voulu obtenir du Car-
„ dinal *Mazarin*, c'étoit que ſa penſion de
„ 2000. livres ſur l'Epargne, dont il étoit
„ mal payé, fût placée ſur quelque bénéfice.
„ Mais il ne l'obtint pas, & ſon *Ariſtippe*, en-
„ trepris pour le Cardinal de *Richelieu*, deſ-
„ tiné enſuite au Cardinal *Mazarin*, fut en-
„ fin dédié à *Chriſtine* Reine de Suede".

Pour donner une idée des Additions, qui regardent principalement les Académiciens vivans, au temps que Mr. *Pelliſſon* écrivoit, je tranſcrirai, à l'ouverture du Livre l'Article de *Nicolas Perrot d'Ablancourt*. Voici ce que Mr. d'*Olivet* y ajoûte. „Il naquit à Châlons
„ ſur Marne le 7. Avril 1606 & mourut à ſa
„ terre d'*Ablancourt* auprès de Vitry le 17. No-
„ vembre 1664. Comme ſa Vie ſe trouve dans
„ les Oeuvres de Mr. *Patru*, qui ſont entre
„ les mains de tout le monde, je n'en don-
„ nerai point ici d'extrait. On perdroit trop
„ à ne la pas lire d'un bout à l'autre. J'y
„ ajouterai ſeulement deux ou trois petits Ar-
„ ticles.

„ I. Touchant la Traduction des Sermons
„ Italiens du *P. Narni*, imprimée ſous le nom
„ du *P. du Boſc*, & que *Colomiés* dit être
„ de Mr. d'*Ablancourt*. Il eſt vrai que Mr.
„ d'*Ablancourt*, à l'age de vingt ans, ſe deſti-
„ nant à prêcher, traduiſit quelques beaux en-
„ droits de ces Sermons: & que cinq ou ſix
„ ans après, ayant tout de nouveau embraſſé
„ le Calviniſme, il donna le peu qu'il avoit
„ traduit de ces Sermons, au *P. du Boſc*, qui

„ par

„ par là fut déterminé à faire le reſte. Ainſi
„ le diſcours de *Colomiés* n'eſt pas ſans fon-
„ dement: mais d'autre côté cela ne ſuffit pas,
„ pour qu'on doive, comme a fait *Bayle*, met-
„ tre cette Traduction en ſon entier ſur le
„ compte de Mr. d'*Ablancourt*.

„ II. Quand Mr. *Colbert* ſe fit donner des
„ Memoires ſur les gens de Lettres vivans
„ en 1662. ſon principal deſſein étoit de voir
„ en quel genre chacun pourroit travailler à
„ la gloire du Roi. Or Mr. d'*Ablancourt* fut
„ jugé le plus propre de tous à bien écrire
„ l'Hiſtoire de ce grand Prince. Il accepta la
„ propoſition, qui lui en fut faite par l'ordre
„ de Mr. *Colbert*, avec une penſion de mille
„ écus. Il alloit venir à *Paris*, & s'y établir
„ pour être à portée de recevoir les inſtruc-
„ tions dont il avoit beſoin. Mais Mr. *Col-*
„ *bert*, lors qu'il en rendoit compte au Roi,
„ ayant dit à ſa Majeſté que Mr. d'*Ablancourt*
„ étoit Proteſtant, tout fut rompu. *Je ne*
„ *veux point*, dit le Roi, *d'un Hiſtorien qui ſoit*
„ *d'une autre Religion que moi.* Ajoûtant
„ néanmoins qu'à l'égard de ſa penſion, puis-
„ que cet Ecrivain avoit du merite d'ailleurs,
„ il entendoit qu'elle lui fût payée. Je trouve
„ ces particularitez dans les Lettres manuſcrites
„ de Chapelain.

„ III. On garde, dans la Bibliotheque du
„ Roi, une Copie du Teſtament de Mr. d'*Ablan-*
„ *court*, daté du 5. Octobre 1664 & par con-
„ ſéquent anterieur de 44. jours à ſa mort.
„ Joignons à cela le récit bien circonſtancié

„ de Mr. *Patru*, & nous verrons ſi l'on peut, „ avec quelque ſorte de vraiſemblance, ac„ cuſer Mr. d'*Ablancourt*, d'avoir volontaire„ ment abregé ſes jours, comme on l'a dit „ premierement dans le *Menagiana*, & puis „ dans une infinité de mauvais Livres. Mais „ lors qu'une fois quelque ſotiſe a été im„ primée, c'eſt aſſez pour qu'elle ſoit éter„ nellement repétée par de miſérables Com„ pilateurs".

Après avoir parlé de l'Hiſtoire de l'Académie par Mr. *Pelliſſon*, je paſſe à la continuation de cette Hiſtoire, depuis 1652. juſqu'à 1700. par Mr. l'Abbé d'*Olivet* à qui le public a l'obligation d'un travail que l'on déſiroit depuis ſi long temps. Ce public a tout lieu d'être content de la maniere dont le Continuateur a exécuté ſon deſſein. Je m'étendrois davantage à en faire l'Eloge, s'il étoit poſſible que les ſuffrages d'un petit Particulier, peu connu dans la Republique des Lettres, ajoutaſſent quelque choſe à ceux de l'Académie Françoiſe, c'eſt-à-dire, à ceux d'un Corps entier de Juges Souverains dans l'Art de parler & d'écrire. Pour louer Mr. d'*Olivet* il ſuffit de dire que ce Corps illuſtre l'a trouvé digne d'être ſon Hiſtorien, & n'a pas crû que cet Ouvrage fût indigne de paroître à la ſuite de Mr. *Pelliſſon*.

L'Auteur n'y cherche point d'autre Méthode que celle qui ſe preſente naturellement, de commencer par l'Hiſtoire particuliere des Académiciens.

Quant

Quant à l'Hiſtoire générale la curioſité ſe termine à deux choſes. 1. On veut ſavoir ce qui eſt arrivé de mémorable, à l'Academie, & quelles ont été ſes occupations, & ſes entrepriſes.

Les Evenemens mémorables, qui regardent cet illuſtre Corps, ne ſont pas en grand nombre ; mais ils lui ſont tous glorieux. En 1658. la Reine *Chriſtine* l'honora de ſa préſence. En 1663. il ſortit, comme de ſon ſein, une eſpece de Colonie ſous le Titre d'Academie des *Inſcriptions & des Belles Lettres*, qui fut ſuivie en 1666 de celles des *Sciences*. En 1667. elle obtint la faveur de haranguer le Roi, dans les occaſions, avec les mêmes honneurs que les Cours Superieures. Le prix d'Eloquence fondé par *Balzac* fut diſtribué en 1671. & celui de Poëſie, qui dut ſa premiere Origine à trois Academiciens, du nombre desquels étoit Mr. *Pelliſſon*, fut fondé à perpetuité en 1699. par Mr. de *Clermont Tonnerre*, Evêque de Noyon. En 1672. le Roi agréa le Titre de Protecteur de l'Academie, & donna, dans le Louvre même, un lieu propre pour les Aſſemblées, grace à laquelle il en ajoûta quelques autres qui ne ſont pas moins honorables à la memoire de ce Prince qu'à l'Académie elle-même. A ce ſujet l'Hiſtorien donne diverſes preuves de l'attention que ce Monarque prêtoit à la diſcipline interieure de l'Academie, & cet endroit de l'Hiſtoire eſt tourné avec tant de delicateſſe que le Lecteur impartial ne peut décider s'il eſt avan-

tageux ou nuisible à ce Corps d'avoir un Protecteur trop puissant.

L'Etablissement de l'Académie, ayant pour but de porter notre Langue à sa perfection, & d'épurer le goût des François, soit pour l'Eloquence soit pour la Poësie, Elle resolut d'abord de travailler successivement à un *Dictionaire*, à une Grammaire, à une Rhétorique, & à une Poëtique. Le Dictionaire se fit avec tant de lenteur, que la revision ne commença qu'en 1672. & qu'il ne fut achevé d'imprimer, pour la premiere fois, qu'en 1694. Diverses raisons occasionnerent ces retardemens. Les Academiciens ont des Emplois, ou ils travaillent dans leur Cabinet. L'Assemblée se passe souvent en disputes, ou se détourne à des questions de literature. Tantôt les temps n'étoient pas assez favorables aux Muses, & tantôt ils lui furent contraires. En un mot, „le François demande l'impossible, „ une extrême diligence, & une extrême per„ fection". Quoi qu'il en soit, le Dictionaire parut à la fin, & comme il avoit essuyé au dedans quelque Orage dans les démêlez avec Mr. *Furetiere*, il eut à essuyer au dehors quelques Censures dont l'Historien ne se tait pas, Ce qu'il en dit même, tant sur l'un que sur l'autre de ces deux Chefs, merite l'attention du Lecteur. Il en resulte que l'Abbé de *Chalivoy* avoit tort, & que les Critiques n'eurent guére plus de raison.

Le Dictionaire étant imprimé, l'Académie songea serieusement à sa Grammaire. Le soin

en fut commis à l'Abbé *Regnier Desmarais*, Secretaire perpetuel, parce que l'on jugea qu'un Ouvrage de Syſtême & de Méthode ne pouvoit être conduit que par une perſonne ſeule. On s'occupa cependant à faire des *Obſervations ſur les Remarques de Vaugelas*, qui furent achevées en 1700. „Ainſi des quatre anciens projets, „ Dictionaire, Grammaire, Rhétorique, Poë„ tique, en voilà deux d'executez avant la fin „ du dernier ſiecle, & les deux, qui ſeuls „ appartenoient proprement à notre Langue. „ Car la Rhétorique, & la Poëtique, ſont eſ„ ſentiellement les mêmes pour toutes les Na„ tions, & dans tous les temps".

Voilà le précis de l'Hiſtoire générale de l'Académie depuis 1652. juſqu'à 1700. & voici de quelle maniere Mr. d'*Olivet* commence l'Hiſtoire particuliere des Académiciens. „ Je „ n'ai deſſein, *dit-il*, de faire ni des éloges, ni „ des ſatires. Il y a un milieu. Je m'attache à „ des récits, vrais dans le fonds, ſimples dans „ la forme. Pour louer, quelquefois il me „ ſuffira d'avoir conſulté mon propre goût; „ mais pour cenſurer, il faudra que j'y ſois „ autoriſé par le jugement du Public. Je ne „ conſidere dans les perſonnes dont j'ai à par„ ler, que la qualité ſeule d'Académicien: „ Leurs autres qualitez ſont étrangéres à mon „ ſujet: ou ſi de temps en temps il m'arrive „ d'y toucher, ce ſera par occaſion, & autant „ que je le croirai néceſſaire pour donner une „ juſte idée de leur merite. —— Je remon„ te à quelques-uns des Académiciens, dont

« a parlé Mr. *Pelliſſon*, mais ſeulement à peu « ſur qui j'ai pu recouvrer des Memoires « exacts. Quant aux autres, comme actuel- « lement il ſe fait une nouvelle Edition de ſon « Hiſtoire, j'y ai mis en forme de Notes, le « peu que j'avois à dire ſur leur ſujet. Un « point eſſentiel, c'eſt de rapporter juſqu'aux « moindres Ouvrages d'un Académicien, & « d'en citer toûjours la premiere Edition par- « ce que ſur cette date les Critiques voient ſi « c'eſt un fruit, ou de la jeuneſſe, ou de l'âge « mûr". Il paroitra pourtant bien fâcheux à quelques perſonnes d'ignorer ſi le Savant de 50. ans n'a point fait reimprimer la production du Savant de 20; parce que ſouvent, cet Ouvrage n'eſt plus veritablement le même, quoi qu'il ſoit toûjours du même homme.

On trouve ici 40. Académiciens dont Mr. d'*Olivet* nous donne l'Hiſtoire. Ce ſont Mrs. de *Balzac*, de *Boiſſat*, de *Boisrobert*, *de la Mesnardiere*, de *Gombauld*, *Giles Boileau*, de *Racan*, de *Péréfixe*, de *Montigny*, de la *Mothe le Vayer*, *Chapelain*, *Conrart*, *Caſſagnes*, *Patru*, *Cotin*, de *Mezeray*, *Colbert*, P. *Corneille*, de *Cordemoy*, le Duc de St. *Aignan*, le Comte d'*Avaux*, *Quinault*, de *Villayer*, de *Benſerade*, *le Clerc*, *Pelliſſon*, le Comte de *Buſſy Rabutin*, de la *Chambre*, de *Lavau*, Du *Bois*, *Barbier d'Aucour*, *Bergeret*, de la *Fontaine*, de *Harlay*, de la *Bruyere*, de *Chaumont*, *Boyer*, *Racine*, *Huet*. Tous ces Articles, ne ſont pas de la même longueur. Tant s'en faut, qu'il y en a de fort courts. Il n'y en a

pref-

presque point pourtant qu'on ne ſoit bien aiſe de lire. Tâchons d'en extraire quelques endroits qui faſſent juger du reſte, tant pour les choſes, que pour le caractère particulier du ſecond Hiſtorien de l'Académie.

En parlant de Mr. de *Boiſſat*, le Continuateur de *Pelliſſon*, nous donne quelques traits aſſez curieux ſur la dévotion ſolide, dans la ſuppoſition qu'elle ne peut être portée à l'excès. Il dit que ce Gentilhomme perdant toute idée de reparoître à la Cour, ſe menagea trois reſſources pour ſe rendre la retraite agréable. La premiere fut l'Etude, la ſeconde fut une femme, & pour la troiſieme, „ un „ autre ſecours encore, *dit-il*, mais le plus „ efficace qu'il pût oppoſer à ſes adverſitez, „ ce fut la dévotion ſolide, qu'il embraſſa, „ pour le reſte de ſes jours, & même, ſi cela „ ſe peut, avec quelque ſorte d'excès. Il „ pouſſa effectivement l'eſprit de penitence „ jusqu'à des ſignes exterieurs, que les bien-„ ſéances du monde ont peine à ſouffrir. Il „ négligeoit ſes cheveux, ſe laiſſoit croître la „ barbe, affectoit de porter des habits groſ-„ ſiers, attroupoit & catechiſoit les pauvres „ dans les carfours, faiſoit de fréquens péle-„ rinages à pied. En un mot, il ne vouloit „ nulle difference entre les vertus d'un Cava-„ lier, & celles d'un Moine. On raconte „ que la Reine de Suede paſſant par Vienne „ en 1656. les principaux de la Ville prierent „ *M. de Boiſſat*, qui lui étoit connu par

„ ſes Poëſies, de marcher à leur tête pour lui
„ faire compliment ; & que s'étant préſenté
„ devant elle avec un air de mal propreté, il
„ lui fit un ſermon pathétique ſur les juge-
„ mens de Dieu, & ſur le mépris du monde.
„ Chriſtine, rentrée depuis peu dans le ſein
„ de l'Egliſe, mais toûjours femme & Prin-
„ ceſſe, ſouffrit impatiemment qu'au lieu de
„ lui donner des louanges, l'Orateur ſe jet-
„ tât ſur une matiere ſi lugubre. Quand il ſe
„ fut retiré, *ce n'eſt point là*, dit-elle, *ce Bois-*
„ *lat que je connois : c'eſt un Prédeur qui em-*
„ *prunte ſon nom.* Après quoi, de tout le
„ temps qu'elle fut à Vienne, elle ne voulut
„ pas le revoir ".

Les Reflexions que l'on pourra faire ſur l'endroit ſuivant ſeront certainement plus ſimples, & plus uniformes. Il n'y aura point de perſonne ſenſée qui ne ſouſcrive de tout ſon cœur au jugement de Mr. l'Abbé d'*Olivet*. Il y parle de la *Meſnardiere*. „ On a regardé
„ autrefois cet Auteur, *dit-il*, comme (*a*) un
„ *Virtuoſe*, *qui avoit fort bien écrit de toutes*
„ *maniéres*, *& qui avoit laiſſé des Ouvrages de*
„ *lui*, *ſérieux & galans*, *dignes de beaucoup*
„ *d'eſtime*. Phyſicien, Traducteur, Critique,
„ Poëte, Hiſtorien, dans quel genre ne s'étoit-il
„ pas exercé? Aujourd'hui, & tous ces ou-
„ vrages, & l'Auteur lui-même, ſont pres-
„ que tombez dans l'oubli. Gardons-nous
„ ce-

(*a*) Mem. de Buſſy ann. 1661.

„ cependant de croire que la Postérité lui ait
„ fait tort; elle rend toûjours justice; c'est
„ même le seul juge non suspect. Pour moi,
„ prévenu peut-être par l'opinion que (*b*) deux
„ de ses Contemporains avoient de lui, j'a-
„ voue qu'en parcourant ses Ouvrages, j'y ai
„ cru voir moins de jugement que d'imagina-
„ tion; une attention bien plus grande à éta-
„ ler de belles paroles, qu'à employer des
„ pensées solides; une continuelle envie de
„ se faire admirer, plûtôt que d'instruire.
„ Tout écrivain qui ne fait pas son capital du
„ bon sens, renonce à l'immortalité ".

Je ne puis guère mieux rapporter qu'à la suite de celles-ci, certaines reflexions de Mr. *Despreaux* que Mr. l'Abbé d'*Olivet* a fait venir, par Episode, dans l'Article de *Giles Boileau*. Ces Reflexions roulent sur le goût des Traductions, & sur celui qu'il faut avoir pour y réussir. Mr. *Despreaux* avoit entamé ce Discours dans la presence de Mr. *de Tourreil*, „ *& revenant encore au même sujet, après que* „ *Mr. de Tourreil se fût retiré.* Savez-vous, „ me demanda-t-il, pourquoi les Anciens ont „ si peu d'admirateurs? C'est parce que les „ trois quarts tout au moins de ceux qui les „ ont traduits, étoient des ignorans ou des „ sots. Madame de la Fayette, la femme de „ France qui avoit le plus d'esprit, & qui é- „ crivoit le mieux, comparoit un sot Tra-

„ duc-

(*a*) Chapelain *Mem. sur quelq. gens de Lettres vivans en* 1669. & Cheyreau, *Lett. à Tanegui Le Fevre.*

„ ducteur, à un laquais que ſa Maitreſſe en-
„ voie faire un compliment à quelqu'un. Ce
„ que ſa Maitreſſe lui aura dit en termes po-
„ lis, il va le rendre groſſierement, il l'eſtro-
„ pie : plus il y avoit de delicateſſe dans le
„ compliment, moins ce laquais s'en tire
„ bien ; & voilà en un mot la plus parfaite
„ image d'un mauvais Traducteur. Mais,
„ *ajouta Mr. Deſpreaux*, ce n'eſt pas même
„ aſſez qu'un Traducteur ait de l'eſprit, s'il
„ n'a la ſorte d'eſprit de ſon Original. Car l'hom-
„ me qui ſort d'ici n'eſt pas un ſot, à beaucoup
„ près. Et cependant quel monſtre que ſon
„ Démoſthéne? Je dis monſtre, parce qu'en
„ effet c'eſt un monſtre qu'un homme déme-
„ ſurément grand & bouffi. Un jour que Ra-
„ cine étoit à Auteuil chez moi, Tourreil y
„ vint, & nous conſulte ſur un Endroit
„ qu'il avoit traduit de cinq ou ſix façons,
„ toutes moins naturelles, & plus guindées
„ les unes que les autres. *Ah! le Bourreau!*
„ *il ſera tant qu'il donnera de l'eſprit à Démoſ-*
„ *thène*, me dit Racine tout bas. Ce que
„ l'on appelle eſprit dans ce ſens-là, c'eſt pré-
„ ciſément l'or du bon ſens converti en clin-
„ quant ".

Mais puis que nous en ſommes ſur le Chapitre de Mr. *Deſpreaux*, veut-on ſavoir la Cauſe ſecrete de ſa Pique contre Mrs. *Chapelain*, *Menage*, & *Cotin*? La voici ſelon l'Hiſtorien de l'Academie, dans l'Article de ce dernier. „ Les premiers Ouvrages de *Des-*
„ *preaux*, *dit-il*, commençant à faire bruit
„ ſur

„ ſur le Parnaſſe, il ſouhaita d'en montrer
„ quelques eſſais à l'Hotel de Rambouillet,
„ alors ſouverain Tribunal des beaux eſprits.
„ Chapelain, Menage & Cotin y étoient le
„ jour qu'il parut. Artenice & Julie louë-
„ rent le jeune Poëte, mais en même temps
„ lui conſeillèrent par bonté, & avec cette
„ politeſſe dont les perſonnes de leur rang ſa-
„ vent toûjours aſſaiſonner un avis, de con-
„ ſacrer ſes talens à une eſpèce de Poëſie
„ moins odieuſe, & plus généralement ap-
„ prouvée que ne l'eſt la Satire. Chapelain,
„ Menage, & Cotin appuyérent la même
„ Théſe; mais durement, & avec l'aigreur
„ de gens que l'intérêt perſonnel anime. *Des-*
„ *preaux* en fut piqué, & jura des-lors *in pet-*
„ *to* de ſe vanger en temps & lieu ".

Il eſt peu d'Academiciens ſur lesquels l'Hiſtorien ſe ſoit autant étendu qu'il l'a fait ſur le fameux la *Fontaine*. Pour le faire connoître à fond, il „ conſidere ſéparément en „ lui, l'homme & le Poëte. Jamais homme „ ne fut plus ſimple, mais de cette ſimplici- „ té ingénuë qui eſt le partage de l'enfance. „ Diſons mieux, ce fut un enfant toute ſa vie. „ Un enfant eſt naïf, crédule, facile, ſans „ ambition, ſans fiel; il n'eſt point touché „ des richeſſes; il n'eſt pas capable de s'atta- „ cher long temps au même objet; il ne cher- „ che que le plaiſir, ou plûtôt l'amuſement, „ & pour ce qui eſt de ſes mœurs, il ſe laiſſe „ guider par une ſombre lumiere, qui lui dé-

„ cou-

» couvre en partie la loi naturelle. Voilà
» trait pour trait, ce qu'a été Mr. *de la Fon-*
» *taine*.... A ſa Phyſionomie on n'eût pas de-
» viné ſes talens. Un ſoûrire niais, un air
» lourd, des yeux presque toûjours éteints,
» nulle contenance.... Rarement il commen-
» çoit la Converſation; & même pour l'ordi-
» naire il y étoit ſi diſtrait, qu'il ne ſavoit ce
» que diſoient les autres. Il rêvoit à tout au-
» tre choſe, ſans qu'il eût pû dire à quoi il
» revoit. Si pourtant il ſe trouvoit entre amis,
» & que le diſcours vînt à s'animer par quel-
» que agréable diſpute, ſur tout à table, alors
» il s'échauffoit veritablement, ſes yeux s'al-
» lumoient, c'étoit la Fontaine en perſonne...
» Si des perſonnes dans l'affliction, & dans le
» doute s'aviſoient de le conſulter, non ſeu-
» lement il écoutoit avec grande attention,
» mais je le ſais de gens qui l'ont éprouvé,
» il s'attendriſſoit, il cherchoit des expedients,
» il en trouvoit: & cet Idiot qui de ſa vie n'a
» fait à propos une démarche pour lui, don-
» noit les meilleurs conſeils du monde. Au-
» tant qu'il étoit ſincere dans ſes diſcours,
» autant étoit-il facile à croire tout ce qu'on
» lui diſoit. Temoin ſon avanture avec un
» nommé Poignan. Tout le temps que ce
» Poignan n'étoit pas au Cabaret, il le paſ-
» ſoit auprès de Madame de la Fontaine, qui
» étoit une Madame Honeſta: Poignan n'é-
» toit point du tout galant. On en fit cepen-
» dant de mauvais rapports à Mr. de la Fon-

» ta-

" taine, & on lui dit qu'il étoit deshonoré s'il " ne ſe battoit contre Poignan. Il le crut. " Un jour d'Eté, à quatre heures du matin, " il va chez lui, le preſſe de s'habiller, & de " le ſuivre avec ſon Epée. Poignan le ſuit, " ſans ſavoir où, ni pourquoi. Quand ils fu- " rent hors de la Ville, la Fontaine lui dit, " je *veux me battre contre toi, on me l'a con-* " *ſeillé*; & après lui en avoir expliqué le ſu- " jet, il mit l'épée à la main. Poignan tire à " l'inſtant la ſienne & d'un coup ayant fait " ſauter celle de la Fontaine à dix pas, il le " ramene chez lui, où la reconciliation ſe fit " en déjeûnant ".

Cet Extrait ſeroit bien long ſi je me propoſois de faire ici autre choſe que donner une idée de l'Ouvrage de Mr. d'*Olivet*. L'Auteur qui a reſervé Mr. *Huet* pour la fin, ſe ſert de l'occaſion pour revenir à ſa diſpute avec le Journaliſte de Trevoux au ſujet du *Traité Philoſophique de la foibleſſe de l'eſprit humain*. Cependant il ſemble fort apprehender de déplaire à la Societé, & ce qu'il dit ici de plus vif contre un de ſes Membres eſt bien temperé par l'honneur qu'il fait au Corps en des occaſions qui paroiſſent être purement recherchées. On en verra, ſi l'on veut, un Exemple bien frappant dans les Notes ſur l'Hiſtoire de Mr. *Pelliſſon* à l'Article de Mr. *de Meziriac*. Ce Savant dans ſa jeuneſſe avoit fait quelques Etudes ſous les Jeſuites, & voilà l'Editeur qui ſans propos ni demi, fait l'Eloge de la Compagnie, & de leur Methode pour enſeigner les Lettres. L'af-

fec-

festation m'a paru singuliere, & marque bien l'air du Bureau.

A la fin de cette Histoire Mr. d'*Olivet* nous donne la liste de l'Academie Françoise telle qu'elle étoit au Mois d'Août 1721, en plaçant les Academiciens morts au dessous des vivans, & marquant aux deux côtez l'Epoque de leur reception & celle de leur mort, ou de leur exclusion; les Academiciens vivans sont Mrs. *de Fontenelle*, *Bignon*, de *Camparin* Evêque de *Blois*, de St. *Pierre*, de *Kalincour*, le Cardinal de *Rohan*, le Cardinal de *Polignac*, le Marquis de St. *Aulaire*, *Mongin*, Evêque de *Bazas*, de *la Motte*, le Duc de *Coislin*, *Danchet*, le Duc de *Villars*, *Malet*, le Duc d'*Etrées*, de *Boze*, le Cardinal de *Fleury*, *Mongault*, *Massillon*, Evêque de *Clermont*, *Gedoyn*, *Du Bos*, le Duc de *Richelieu*, de *Gergis*, Evêque de *Soissons*, *Houtteville*, le Comte de *Morville*, *Des Touches*, d'*Olivet*, *Adam*, *Henault*, *Alary*, P. Pres-*Portail*, d'*Antin*, Ev. de *Langres*, *Mirabaud*, le Duc de St. *Aignan*, le Pref. *Bouhier*, *Amelot de Chaillou*, de *Montesquieu*, de *Rothelin*, *Poncet de la Riviere*, Ev. d'*Angers*, & *Sallier*.

ART.

ARTICLE X.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

ON vient de publier un nouvel Ouvrage de Mr. le Chevalier Newton. *Iſaaci Newtoni Eq. Aur. in Academia Cantabrigienſi Matheſeos olim Profeſſoris Lucaſiani Lectiones Optica, annis MDCLXIX, MDCLXX & MDCLXXI in Scholis publicis habita : & nunc primum in lucem edita.* In 4. Ce volume contient les Leçons que Mr. Newton fit à Cambridge après que Mr. Barrow lui eut cedé ſa Charge de Profeſſeur. On y trouve les découvertes qu'il avoit faites ſur la Lumiere & ſur les Couleurs en 1666. Il en communiqua un Abregé à la Societé Royale en 1671, qui fut publié dans les *Transactions Philoſophiques*, & l'Ouvrage qu'on donne aujourd'hui auroit paru peu de tems après, ſi quelques Mathematiciens étrangers n'avoient pas attaqué ſes decouvertes ſans les entendre. Il ne voulut pas s'expoſer à des chicanes & à des diſputes infructueuſes. Il étoit ſi éloigné de l'eſprit de contention, que ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que ſes Amis l'engagerent en 1704. à publier ſon Traité complet d'Optique. Peut-être même que le Public en auroit été privé plus longtems, ſi les Decouvertes de Mr. Newton n'avoient pas été ſi fort goutées du celebre Mr. Huygens, qu'il en inſera une partie dans ſa Diop-

trique qui parut en 1703. parmi ſes Oeuvres poſthumes. Il y a dans les Leçons de Mr. Newton pluſieurs choſes qui ne ſe trouvent point dans ſon Optique. D'ailleurs la methode eſt differente : tout eſt ici demontré géometriquement, ce qu'il a ſouvent évité de faire dans l'Optique. On a imprimé cet Ouvrage ſur un Manuſcrit que Mr. Newton avoit donné à *Mr. Gregory* Profeſſeur en Géometrie à Oxford ; & après que l'Impreſſion a été finie on l'a comparé avec le Manuſcrit Original que Mr. Newton avoit depoſé dans les Archives de l'Univerſité de Cambridge, & on a corrigé dans l'Errata les fautes qui s'étoient gliſſées dans le Manuſcrit de *Mr. Gregory*.

Mr. *Allen* nous a donné une nouvelle Edition de ſon Abregé de Medecine. *Synopſis univerſæ Medicinæ praxeos ; ſive doctiſſimorum virorum de Morbis eorumque cauſſis ac remediis Judicia. Acceſſerunt nunc demum Caſus nonnulli oppido rari. Auctore J. Allen M. D. Editio tertia prioribus, triente plus, auctior.* In 8.

Mr. *Chandler*, Miniſtre Non-Conformiſte, travaille à une Traduction Angloiſe de l'*Hiſtoire de l'Inquiſition* publiée, par Mr. *de Limborch*. Il ſe propoſe de la faire imprimer par Souſcription, en 2. Voll. in 4. Il dit dans ſon Projet, qu'il a entrepris cet Ouvrage pour faire connoître ce que c'eſt que l'eſprit de perſecution, pour en guerir les Théologiens Anglicans qui n'y ſont que trop portez, & pour leur faire ſentir combien ils ſont heureux d'être delivrez du joug tyrannique du Papiſme. Cette Traduction aura un grand avantage ſur l'original : elle ſera plus ample & plus correcte. Mr. Collins, qui ſe fait

un

un plaiſir de donner aux gens de Lettres tous les ſecours que ſa Bibliotheque peut leur fournir, lui a communiqué des Additions & des Corrections manuſcrites que Mr. de Limborch avoit faites à cet Ouvrage. Mr. Chandler lui en témoigne ſa reconnoiſſance. Il les inſerera chacune à ſa place, & y ajoutera ces mêmes paſſages en Latin, tels qu'ils ont été écrits par M. de Limborch. On pourra en profiter quand cette Hiſtoire ſe réimprimera en Latin.

Les Diſcours de Mr. Woolſton ſur les Miracles de Jeſus-Chriſt ont produit une infinité de Brochures. Mr. l'Evêque de St. Davids a entrepris de les refuter dans les formes. Il a déja publié un Volume in 8. intitulé : *A Vindication* &c., c'eſt-à-dire, *Defenſe des Miracles de Jeſus-Chriſt, où l'on examine les Diſcours de Mr. Woolſton, on donne une veritable explication des prétenduës Autoritez des Peres qu'il allegue, contre le ſens literal, & on refute les Objections qu'il fonde ſur la Raiſon. Tom. I.* Dans ce premier Tome on refute les trois premiers Diſcours de Mr. Woolſton; le ſecond contiendra la refutation des trois autres. Ce Prélat a dedié ſon Ouvrage à la Reine; il lui repreſente Mr. Woolſton comme un Infidelle, un Apoſtat, qui medite la ruine de la Religion & de l'Etat, & il implore le ſecours & la vangeance du bras ſeculier. Il a paru là-deſſus une Brochure intitulée : *Inſtructions à Mr. l'Evêque de St. Davids, dans leſquelles on defend les Libertez de la Religion : ou Remarques ſur ſon Epitre dedicatoire, avec une Contre-Dedicace adreſſée à ce Prélat, & comparée Paragraphe par Paragraphe avec la ſienne.* Cette Contre-Dedicace eſt une parodie de celle du Prélat; elle eſt precedée de quelques remarques ſur l'eſ-

prit de perfecution, & on y soutient que le zéle ardent que ce Prélat fait paroitre pour la Religion, ne tend qu'à tâcher de se procurer l'Archevêché de Dublin. L'Auteur de cette Brochure, qui prend le nom de *Jonathan Jones*, en a publié une autre intitulée, *La Liberté maintenuë; ou Defense des Discours de Mr. Woolston contre le Clergé mercenaire.* Mr. Woolston a fait lui-même son Apologie sous le Titre de *Defense des Discours de Mr. Woolston sur les Miracles de notre Sauveur: contre les Evêques de St. Davids & de Londres, & contre ses autres Adversaires. Part. I.* Il a dedié cet Ecrit à la Reine, & il se plaint que l'Evêque l'a calomnié en le representant comme un ennemi du Roi & de son Administration. „ J'ai„ me & j'honore, dit-il, toute votre famille „ Royale; je prie Dieu pour elle, & souvent „ aussi pour vôtre Majesté, sans paye, ce qu'au„ cun de nos Evêques n'a jamais fait ". Il est fort surpris que l'Evêque de St. Davids l'ait traité d'Infidelle & d'Apostat: il en apelle à ses Discours sur les Miracles, qui sont destinez à donner une juste idée de la Religion, en établissant le sens allegorique de l'Ecriture selon le sentiment des Peres; & à quelques autres de ses Ouvrages, imprimez il y a vingt-quatre ans, où il a soutenu la même doctrine, sans qu'un y eût trouvé à redire. Il declare qu'il est Chrétien selon le sens spirituel ou allegorique, mais non pas selon le sens litteral; & pretend que selon les Peres, l'Apostasie consiste à abandonner le Ministere de l'esprit pour embrasser celui de la lettre. Il trouve fort ridicule que l'Evêque ait dit que ceux qu'il apelle Infidelles, ont en vuë de jetter la discorde & la confusion dans l'Etat, & de ramener le Papisme.

Il

Il ſoutient qu'au contraire, ils ſont très-zelez pour le Gouvernement, ils obéiſſent religieuſement aux Loix, & menent une vie irreprochable: au lieu que le Clergé a de tout tems été la cauſe de mille deſordres, de mille conſpirations, & que pour ſon intérêt particulier il eſt toujours prêt à bouleverſer l'Etat. Si le Papisme, ajoute-t-il, revient jamais, ce ne peut être que par ſon moyen. Il dit que ce n'eſt pas pour le pretendu crime d'Infidelité, que les Eccleſiaſtiques ſont ſi animés contre lui, mais parce qu'en qualité de Chrétien, il a formé quelques deſſeins, qui venant à réuſſir, les couvriroient de honte & ruïneroient leurs intérêts. C'eſt pour l'empêcher d'executer ces deſſeins qu'on le perſecute: mais il aſſure que malgré toute ſorte d'oppoſition, & tout ce qu'on pourroit lui faire ſoufrir, il y employera toutes ſes forces. Il ſe propoſe 1. de rétablir l'Interpretation allegorique de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. 2. D'établir une Tolerance univerſelle & illimitée en matiere de Religion. 3. D'abolir l'inſtitution des Prêtres à gages; & il promet un Traité qui fera voir les inconveniens & les maux qui arrivent de ce qu'on a établi des revenus & des gages pour le Clergé. Il ajoute qu'il refutera le Livre de Mr. l'Evêque de St. Davids fort au long, ſi le Magiſtrat veut bien le lui permettre, & qu'on ne lui inflige pas des peines qui le mettent hors d'état de le faire. Mais en voila aſſez pour donner une idée de cet Ouvrage, & du genie de l'Auteur.

Mr. *George Campbell* a publié un Bluet intitulé: *A Demonſtration* &c. C'eſt-à-dire, *Démonſtration de la Régle de Des-Cartes pour déterminer le nombre des Racines poſitives & negatives dans les Equations compoſées.*

Mr. *Ball* a traduit en Anglois le *Respublica Constantinopolitana* de *Gyllius*. Il y a ajouté un passage de *Nicetas Choniate* touchant les statues qu'on voyoit à Constantinople avant qu'elles fussent detruites par les Latins lorsqu'ils prirent cette Ville. Ce morceau est tiré, d'un Mss. de la Bibliotheque Bodleienne. In 8. Ce Livre est orné de *plusieurs* figures.

Mr. *Smith* Recteur de Meksomby dans la Province d'York & Auteur des *Annales de l'Université de Cambridge*, a publié un Traité des Anciennes Monnoyes: *Litera de re Nummaria*. Il y fait voir contre l'Opinion commune, que sept Deniers Romains pesoient une Once, & pas davantage.

Mr. *Oldmixon* vient de publier son *Histoire d'Angleterre durant les Regnes de la Maison des Stuarts*. In folio. Il y a fait entrer plusieurs Lettres de Charles II., Jaques II., Cromwell &c. qui n'avoient point été publiées. Il a aussi profité de plusieurs Manuscrits qui lui ont été communiquez; entr'autres de la Vie du Lord Broghill écrite par son Chapelain, qui contient plusieurs anecdotes, & particulierement une negociation secrete pour marier la fille cadette de Cromwell avec Charles II. Il a aussi eu entre les mains une Relation de la supposition du Pretendant, écrite par Mr. *Lloyd* Evêque de St. Asaph, & citée par Mr. *Burnet* dans l'Histoire de son tems. Enfin, il a eu plusieurs autres secours qui l'ont mis en état de découvrir bien des mysteres, & de rendre cet Ouvrage fort interessant. Il fait voir dans la Preface que nous n'avons pas l'Histoire de Mylord Clarendon, telle qu'il l'avoit écrite. On l'a tronquée & mutilée en une infinité d'endroits,

avant

avant que de la donner à l'imprimeur. Du reſte l'Auteur qui eſt grand partiſan de la Liberté & de la Tolerance, n'épargne pas les Princes qui ont tâché d'opprimer l'une & l'autre. Il promet me Continuation de cette Hiſtoire qui s'étendra juſqu'à la mort de George I.

Un Bluet intitulé *The Index-Writer* nous aprend une particularité aſſez ſinguliere. On ſait que Mr. Echard a écrit ſon Hiſtoire d'Angleterre dans le goût Tory, pour ne pas dire Jacobite: on ſe ſervit d'un Ecrivain Whig pour en faire la table, & celui-ci qualifiant les choſes ſelon ſes ſentimens, y a mis ſouvent tout le contraire de ce qu'on trouve dans le Corps du Livre.

Mr. *Boyer* mourut à Chelſey le 16. de Novembre. Il étoit né à Caſtres. Après avoir commencé ſes études à Puylaurens, il ſortit de France à cauſe de la revocation de l'Edit de Nantes, & les continua à Geneve, & enſuite à Franeker. Il vint en Angleterre en 1689. & aprit parfaitement la Langue Angloiſe, comme cela paroit par les Ouvrages qu'il a publiez. Quoiqu'il ne fût pas ennemi des plaiſirs, il ne laiſſoit pas d'être extremement laborieux. Il publioit tous les mois depuis l'année 1710. l'*Etat politique de la Grande Bretagne*; cet Ouvrage a été très-bien reçu du Public. Il y inſeroit des Pieces curieuſes, & qu'on chercheroit ailleurs inutilement. Il eſt mort la plume à la main; il n'y avoit que quelques heures qu'il avoit quité ſon travail lors qu'il expira. On compte qu'il étoit âgé de 65. ans.

Monſ. *Rival* ne penſoit preſque plus à l'Acte imprimé du Conſiſtoire de l'Egliſe de la *Savoye* à Londres contre lui, ſur tout aiant eu la ſatisfac-

tion de le voir generalement condamné, comme une Piéce que la paſſion ou la partialité avoit dictée. Mais l'aiant vû inſeré dans la *Bibliotheque raiſonnée* pour les mois de *Juillet, Août, & Septembre*, dans l'Article des Nouvelles de *Londres*, il a crû devoir y faire une reponſe pour diſſiper les mauvaiſes impreſſions qu'il pouroit produire à ſon deſavantage dans les païs étrangers où l'on n'eſt pas à portée d'en juger comme à *Londres*. En attendant que cette Reponſe paroiſſe, Monſr. *Rival* a fait courir une petite feuille volante intitulée: *Le Contre-Acte, ou l'Avantcoureur de la Reponſe de Monſr. Rival à l'Acte du Conſiſtoire de la Savoye contre lui, du 21. de Fevrier 1724. imprimé à Londres le mois de Mars, & depuis inſeré en Hollande dans la Bibliotheque raiſonnée &c.*

En voici un Paragraphe.

„ Cette Reponſe qui doit bientôt paroitre, fait „ voir, ou plûtôt fait toucher au doigt *les abſurdités, les contrarietés, les injuſtices & les calomnies* que l'Acte renferme. D'où il s'enſuit qu'il „ ne doit être regardé que comme un coup du „ deſeſpoir où le Conſiſtoire s'eſt trouvé reduit „ par l'abſoluë impuiſſance de repondre aux „ preuves que j'ai donné dans mes *Lettres* de la „ mauvaiſe & indigne conduite dont il s'eſt rendu coupable à mon égard.

Monſr. *Rival* annonce qu'on trouvera de plus dans cette Reponſe à l'Acte, la Conſultation de Mr. *Strahan* celebre Docteur Anglois en Droit *Civil* & *Canon* ſur cinq queſtions generales qui appliquées aux plaintes de Monſr. *Rival* contre le Conſiſtoire de la *Savoye*, font voir par la maniere dont ce Docteur a repondu, l'injuſte procedé de cette Compagnie.

P A-

PARIS.

Bibliotheca Libros & Scriptores ferme cunctos ab initio mundi ad annum 1583. *ordine alphabetico complectens, Auctore & Collectore Fratre* ALFONSO CIACONIO *Ordinis Prædicatorum Doctore Theologo nunc primum in lucem prodit studio & opera* FRANCISCI DIONYSII CAMUSATI *Vesuntini qui Notas & Prafationem adjecit. Lutetiæ Parisiorum Montalant & Briasson MDCCXXX. in folio.*

Ciaconius, né à Baëza en Andalousie & mort à Rome en 1601. a été un des plus savans hommes de son siecle, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre par la lecture de sa Vie des Papes, par son Explication de la Colomne Trajane & par quantité d'autres petits Traitez curieux & remplis d'une érudition peu commune. Mais il n'y avoit aucun de ses Ouvrages qu'il estimât autant que sa Bibliotheque Generale des Auteurs, qu'il n'eut pourtant pas la consolation de voir imprimée avant sa mort, les Inquisiteurs n'ayant jamais voulu permettre qu'on imprimât un Livre où les Heretiques étoient louez. Le Ms. de cette Bibliotheque étant tombé entre les mains de M. *Camusat*, il l'a fait imprimer & y a joint beaucoup de notes sur les Ecrivains & sur l'Ouvrage dont il y est parlé. La Préface divisée en deux parties contient dans la premiere une notice des meilleurs Livres d'Histoire Litteraire, & dans la seconde la Vie de l'Auteur avec des Extraits de tous ses Ouvrages.

D'AMSTERDAM.

Isaac Tirion, Libraire de cette Ville, fait tra-

duire de l'Anglois, *L'Hiſtoire Moderne ou l'Etat preſent de tous les Peuples du Monde; contenant une Deſcription de la ſituation de leurs Païs, de leurs Habitans, de leurs Habits, de leurs Bâtimens, de leurs Mœurs, de leurs Loix, de leurs Coûtumes, de leur Gouvernement, de leurs Arts & Sciences, de leur Commerce, de leurs Métiers, de leur Agriculture, de leurs Maladies Epidemiques, de leurs Plantes, de leurs Animaux, Mineraux, & autres choſes qui ont du rapport à l'Hiſtoire Naturelle. Traduit de l'Anglois de M.* SALMON. *Enrichi de Remarques, de Cartes Geographiques, & de pluſieurs figures en taille douce,* en grand *Octavo*. Voila un titre qui promet beaucoup. Le Lecteur pourra juger par la premiere Partie du Tome I. qui vient de paroître ſi l'Auteur remplira ſon titre. Quoi qu'il en ſoit, le Libraire a deſſein de publier cet Ouvrage à diverſes repriſes. Chaque Tome aura deux Parties. La I. Partie du Tome I. qui eſt imprimée, contient une Deſcription de l'Etat preſent de l'Empire de la Chine. On y trouve une Carte de la Chine & trois Planches, dont la prémiere repreſente la Tour de Porcelaine qui eſt hors des Portes de Nankin: la ſeconde Planche repreſente un Temple Chinois, & la troiſieme, les Funerailles des Chinois. La ſeconde Partie du Tome I. qui eſt ſous la preſſe contiendra la Deſcription du Japon.

François l'Honoré vient d'imprimer une Réponſe de Mr. *de la Chapelle* à la Lettre d'un Theologien ſur le Myſtere de la Trinité. Cette Reponſe eſt intitulée *Reflexions en forme de Lettre au ſujet d'un Syſtême, prétendu nouveau, ſur le Myſtere de la Trinité, par* ARMAND DE LA CHAPELLE, *Paſteur de l'Egliſe Wallonne de la Haye* 8.

On

On a auſſi imprimé dans cette Ville chez B. Lakeman THOMÆ WOPKENS *Lectionum Tullianarum ſive in, Opera quædam Ciceronis Philoſophica animadverſionum Criticarum Libri tres*, en grand Octavo. Nous en parlerons plus amplement, dans le Tome ſuivant de cette *Bibliotheque.*

Goſſe & *de Hondt* Libraires de la Haye, *Uytwerf* & *Changuion* Libraires d'Amſterdam, & *J. D. Beman* Libraire de Rotterdam, qui impriment le *Dictionaire Geographique* de Mr. *Bruzen La Martiniere* debitent les Lettres B, & C, de ce Dictionaire, de ſorte qu'on a preſentement les Lettres A, B, C, D, E, F, qui ſont 4. volumes *in fol.* La ſuite eſt actuellement ſous la preſſe, & l'Auteur promet dans l'Avertiſſement qu'il a mis au devant de la Lettre B, qu'elle ne tardera pas long tems à paroître.

TABLE DES ARTICLES.

I. Jean François Budde', *l'Eglise Apostolique*, &c. Pag. 1.
II. Martin Gurisch, *Considerations sur la* Salive Humaine. 263
III. *Lettres serieuses & badines*, *&c.* Tom. II. 1. Partie. 278
IV. Samuel Clarke, *l'Iliade d'*Homere, *à l'usage du Duc de* Cumberland. Tom. I. 336
V. Guillaume Irhoven, *Conjectures sur les* Titres des Pseaumes. 349
VI. Aug. Bruzen la Martiniere, *Introduction à la Geographie de* Phil. Cluvier, *avec les Notes de* Bunon, Heckelius, Reiskius, &c. 364
VII. Everard Otto, *les* Institutes *de l'Empereur* Justinien, *sur l'Edition de* Cujas. 381
VIII. *La Fable des Abeilles*, *&c.* 2. Tom. 402
IX. Pellisson, *Histoire de l'*Academie Françoise, *avec la Continuation de Mr. l'Abbé d'*Olivet. 445
X. *Nouvelles Litteraires.* 465

CA-

CATALOGUE
DE LIVRES
NOUVEAUX.

Libri Latini.

Biblia Hebraica accentuata, ſive Codicis Hebræi accentuum Radiis colluſtrati ultra bis mille ſpecimina, quibus vexatiſſima loca, reliqua Hermeneuſi non neglecta, nodis ſolvuntur, cum Diſſertationibus &c. Opera & curis G. Ch. Dachſelii, cum præfatione Deylingii. 4.

Scriptorum de Rebus Marchiæ Brandenburgenſis maxime celebrium Nic. Leuthingeri, nec non Zach. Garcæi, Commentarii deſideratiſſimi, in unum volumen collecti; præmiſſis Vita & fatis utriusque auctoris, cum præfatione J. G. Kranſii. 4.

Jacobi Voorda, Ict. ad Legem Falcidiam Commentarius, quo multa Juris Juſtinianei loca exponuntur, illuſtrantur, emendantur, vindicantur. Accedit ejusdem diſſertatio de Legato Partitionis. 8.

Th. Wopkens Lectionum Tullianarum, ſive in opera quædam Ciceronis Philoſophica animadverſionum Criticarum Libri tres. 8.

Ott: Frid: Schutzii Supplementa Hiſtoriæ Eccleſiaſ: imprimis Lutheranæ; ad medium Sæculi XVI. quatuor Libris expoſita, quibus continetur Dav. Chytræi Vita, &c. 8. 3 Tom.

Supplementum Hiſtoriæ Litisque Arndianæ, Epiſtolis aliquot conſtans, cum notis Hiſtorico-Theologicis M. G. Balth. Scharff. 8.

Im-

Imperium Babylonis & Nini, ex monumentis antiquis auctore Joh. Frid. Schroeero. 8.

Christ. Got: Haltausii Calendarium Medii ævi, præcipue Germanicum, in quo obscuriora mensium, dierum festorum ac temporum nomina ex antiquis monumentis eruuntur, &c. 8.

D. M. Schurigii Gynæcologia Historico-Medica; hoc est Congressus Muliebris, Consideratio Physico-Medico-Forensis, &c. 4.

——— ejusdem Chylologia Historico-Medica, hoc est Chyli humani, sive succi Hominis Nutritii consideratio Physico-Medico-Forensis. 4.

Miscellanea Thorunensia, seu Dissertationes varii argumenti ad Historiam, maxime Polonicam & Prussicam Politicam Phys. rem Nummariam ac Litterariam spectantes. Curant. Pet. Jaenichio 8.

Philé de Animalium Proprietate, ex prima editione Arsenii & Libro Oxoniensi restitutus a J. C. de Pauw, cum ejusdem Animadversionibus & Versione Latina Gregorii Bersmanni. 4.

Liturgiæ Gallicanæ Libri III. In quibus Veteris Missæ, quæ ante annos mille apud Gallos in usu erat, forma ritusque eruuntur ex antiquis monumentis, Lectionario Gallicano hactenus inedito, & tribus Missalibus Thomasianis, quæ integra referuntur &c. Opera & studio J. Mabillon. 4. 1729.

Pet. Dan. Huetii & Fr. Fraguerii Carmina. 12.

Dictionarium Universale Latino-Gallicum ex omnibus latinitatis Autoribus summa diligentia collectum. Accesserunt multarum, quæ vulgo synonymæ videntur, Latinarum Vocum Differentiæ. Septima Editio denuo elaborata, & quarta parte aucta. 8.

Li-

L'Etat & les Delices de la Suisse, en forme de Relation Critique par plusieurs Auteurs celebres, enrichi de figures en taille douce, dessinées sur les lieux mêmes & de Cartes Geographiques très-exactes 12. 4. *tom.*

Tablettes de tous les Ministres Publics des Cours Souveraines de l'Europe, avec leurs titres, noms, fonctions & adresses, pour l'année 1729.

Histoire de l'Academie Françoise, depuis son établissement jusqu'à 1700. *Par Messrs. Pelisson & Olivet.* 4. *& in* 12.

Cours de Physique accompagné de plusieurs pieces concernant la Physique, qui ont déja paru & d'un Extrait Critique des Lettres de Mr. Leeuwenhoek, par feu Mr. Hartsoeker. 4.

Lettres Choisies de Mr. Simon. 12. 4. *vol.*

Memoires & avantures d'un homme de qualité qui s'est retiré du Monde. 12. 3. *Tom.*

L'Art de connoitre les Femmes. in 8.

Sermons sur divers sujets du Pere de la Roche. 12. 8. *vol.*

Le Spectateur François par M. de Marivaux, ou Recueil de tout ce qui a paru sous ce Titre. 12. 2. *vol.*

Histoire de Tullie Fille de Ciceron. 12.

Argenis Roman Heroique traduit du Latin de M. Barclai. 12. 2. *vol.*

Elevations à Jesus-Christ, sur sa Vie & ses Mysteres, par Thomas à Kempis. 12.

Elemens de l'Histoire de France & Romaine, de la Geographie, de la Fable & du Blason. 12. 2. *vol.*

Fables de Phedre. Latin. Franc. augmentées de huit Fables qui ne sont pas dans les Editions precedentes, expliquées d'une maniere très-facile avec des Remarques. 12.

Oedipe

Oedipe, Tragedie de Sophocle & les Oiſeaux, Comedie d'Ariſtophane. Traduites par M. Bovin, de l'Academie Françoiſe. 12.

Lettres Hiſtoriques de Monſieur Pelliſſon. 12. 3. *vol.*

Le Comte de Warwick, par Madame d'Anois. 12. 2. *Tom.*

Les Oeuvres de M. Dancourt, troiſieme Edition augmentée de pluſieurs Comedies, qui n'avoient point été imprimées, fig. 12. 9. *vol.*

Le Chirurgien Dentiſte ou Traité des Dents. Où l'on enſeigne les moyens de les entretenir propres & ſaines, de les embellir, d'en reparer la perte & de remedier à leurs Maladies, à celles des Gencives & aux Accidens qui peuvent ſurvenir aux autres Parties voiſines des Dents, avec fig. par P. Fauchard, Chirurgien Dentiſte à Paris. 12. 2. *vol.*

Voyage de la Louiſiane, fait par Ordre du Roi en 1720. *Dans lequel ſont traitées diverſes Matieres de Phyſique, Aſtronomie, Geographie & Marine &c. par le P. Laval. fig.* 4.

Les Monumens de la Monarchie Françoiſe, qui comprennant l'Hiſtoire de France, avec les Figures de chaque Regne, que l'injure des Tems a épargnées &c. Par D. Bernard de Montfaucon fol. 5. *vol. Livre imprimé par ſouſcription.*

Hiſtoire Litteraire de la Ville de Lyon, avec une Bibliotheque des Auteurs Lyonnois, ſacrés & profanes, diſtribués par ſiecles par le P. de Colonia. 4. *fig.*

Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France & de Bourgogne, contenant un Journal de Paris ſous les Regnes de Charles VI. & de Charles VII. l'Hiſtoire du Meurtre de Jean ſans peur, Duc de Bourgogne, avec les preuves; & pluſieurs autres Monumens très-utiles pour l'éclairciſſement de l'Hiſtoi-

re

de du XIV. & XV. Siecle &c. 4.

Memoires de l'Academie Royale des Sciences: depuis 1666. *juſqu'à* 1699. 4. 13. *vol. dont le Tome VII. premiere & ſeconde Partie, eſt déja imprimé, & les autres paroitront inceſſamment, Livre imprimé par ſouſcription.*

Fables nouvelles miſes en Vers par M. Richer. 8.

Hiſtoire de Jean de Bourbon, Prince de Carency, par Madame d'Aulnoy, nouvelle Edition. 12. 2. *vol.*

Dictionaire abregé de la Fable, pour l'intelligence des Poëtes, & la Connoiſſance des Tableaux & des Statues, dont les ſujets ſont tirez de la Fable 12.

Inſtruction ſur l'Hiſtoire de France & Romaine par M. le Ragois. 12.

Hiſtoire de très-noble & très-valeureux Prince Gerard, Comte de Nevers & de Rethel, & de la très-vertueuſe & ſage Princeſſe Euriant de Savoye ſa Mye 8.

Traité de l'Algebre par M. de Crouzas de l'Academie Royale des Sciences. 8.

Le Paradis perdu de Milton. Poëme Heroique, traduit de l'Anglois, avec des Notes. On y a joint les Remarques de M. Addiſon. 12. 3. *vol.*

Traité de la Taille au Haut Appareil. Où l'on a raſſemblé cout ce qu'on a écrit de plus intereſſant ſur cette Operation, avec une Diſſertation de M. Morand Chirurgien, & une Lettre de M. Winslow, Medecin, ſur la même Matiere 12.

Les Vies des Grands Capitaines Grecs & Romains, avec les Portraits des Grands Hommes, & des Caracteres des Siecles, dans leſquels ils ont vécu, tirez de Velleius Patercule. Traduites par M. le Gras, de l'Oratoire. 12.

Hiſtoire de Conſtantin le Grand, premier Empereur Chrétien, par le R. P. D. Bernard de Varenne. 4.

TABLE
DES
MATIERES.

A.

ABLANCOURT (N. Perrot d') particularitez qui le regardent. 450

Ablutions corporelles, recherches sur leur origine dans de differentes Religions. 122. *& suiv.*

Academiciens. Voiez l'Article suivant.

Academie Françoise, son Histoire. 453. *& suiv.* Listes de ses Academiciens. 456. & 464

Accitaniens, quel peuple ce fut. 34

Acyndinus, son histoire rapportée par St. Augustin. 71, 79, *& suiv.* 83. & 85

Agognes, signification de ce mot. 32

Allegorie, reflexions sur la maniere d'interpreter l'Ecriture par voie d'Allegorie. 248. *& suiv.*

Amour propre, quelques pensées sur ce sujet. 429 *& suiv.* Voiez *Satisfaction propre.*

Anneaux d'or, luxe des anciens Romains à cet égard. 25

Anecdotes, ce que c'est que de publier de tels Memoires. 182. *& suiv.*

Antiquitez, l'étude en est necessaire pour entendre l'Ecriture. 119

Antonin; qui est l'Auteur de l'*Itineraire* qu'on lui attribue. 141

Argent, methode de juger s'il est bon. 37

Aristippe, livre de Mr. de Balzac ainsi nommé. 448, 449

Aristote cité. 340

Arrugies, ce que c'eſt. 28. & 33
Artemonius. Voiez *Crellius*.
Auguſte, Empereur; ce qu'il écrit à un Bel-eſprit de ſon regne. 449
Auguſtin (St.) ſon opinion touchant le droit reciproque d'un Mari & d'une Femme ſur le corps l'un de l'autre. 70, 71, 73, 78, 79, 82, 84. & 86. Lettre écrite ſur ce ſujet & ſa réponſe. 68. *& ſuiv.* & 75. *& ſuiv.*
Aulugelle cité. 45
Aveugle-né, gueri par N. S. par la vertu ſeule de la Salive. 271

B.

BAIER (*Jean Guillaume*) ſa *Diſſertation ſur l'Eau benite.* 123
Bayle (*Mr.*) critiqué. 346. *& ſuiv.*
Baillet (*Mr.*) cité. 112
Bain. Voiez *Ordre du Bain*.
Balzac (*Mr. de*) Son *Miniſtre d'Etat*. 448. Deux de ſes Lettres à Chapelain. 448. & 449
Batême, celui des Juifs eſt d'origine païenne. 122
Bavais, fable touchant ſa fondation. 137
Beau-Sexe étoit autrefois peu viſible. 120
Bebalo, mine d'argent ainſi nommée. 34
Bergier (*Nicolas*) critiqué. 142. Son hiſtoire. 133. Son *Hiſtoire des grands Chemins de l'Empire Romain*. 132. Traductions de cet Ouvrage. 147
Bertius, ſon *Theatrum Geographiæ Veteris*. 179
Bibliotheque Angloiſe citée. 173
Biche, Jeſus-Chriſt deſigné par une Biche. 355. *& ſuiv.*
Bœuf, deſcription du ſupplice d'un Bœuf. 415

Boſſat, particularitez ſur ſon chapitre. 458. Voiez *Chriſtine*.
Brunehaldus ou *Brunehault*, quelle perſonne c'étoit. 137
Brunehault (*la Reine*) Voiez *Chauſſées*.
Bucher (*Samuel Frideric*) ſes *Antiquitez de la Bible*. 119. Explication qu'il donne des mots *du Pſeaume* dans le Pſeaume CIX. 126
Buddé (*Jean François*) ſon *Egliſe Apoſtolique*, &c. 244

C.

CALVIN, ſa *Declaration* &c. citée. 173. & 180
Camden, ce qu'il rapporte touchant les Chemins d'Angleterre. 138
Camerarius (*Joach.*) cité. 341
Catholicité, ſon veritable caractere. 98. & 186
Cenſure injuſte, ne donne pas un droit à la revolte contre l'Autorité établie. 196
Cerinthiens, quelques-uns de leurs Sentimens. 234 & 260
Charité, definition de cette vertu. 417. Voiez *Ecoles charitables*.
Chauſſées, dans la Gaule Belgique, par qui conſtruites. 137. Celle qui va de Cambray à Arras conſtruite par la Reine Brunehault. 138
Chemins. Voiez *Grands-Chemins*.
Chevaliers du Bain, ceremonies de leur initiation. 208. *& ſuiv.* Voiez *Ordre du Bain*.
Chriſt, ſi les Oracles du V. T. qui le regardent doivent ſe prendre dans un ſens literal. 247
Chriſtianisme ne doit être pris ailleurs que dans l'Ecriture. 245. Voiez *Religion Chrétienne*.
Chriſtine, Reine de Suede, honore l'Academie Fran-

Françoiſe de ſa preſence. 457. Haranguée à Vienne par Boiſſat. 458
Cid. Voiez *Corneille.*
Clarke (*Samuel*) ſon *Iliade d'Homere.* 336. Liſte de ſes Ouvrages. 347
Clerc (*Mr. le*) ſon *Hiſtoire Eccleſiaſtique des deux premiers Siecles.* 244
Clergé, moiens dont il s'eſt aviſé pour s'enrichir. 116
Codde (*Pierre*) Archevêque d'Utrecht, ſuſpendu par le Pape. 51
Concile de Jeruſalem, queſtions qu'on y agita. 250, 259
Connoître, raiſon du petit nombre de gens qui ſe connoiſſent. 404
Conſtitution, bon mot ſur la Conſtitution *Unigenitus.* 373
Conſubſtantialité, ſource de ce Dogme. 255
Copiſtes de la Bible, la ſuppoſition de leurs erreurs deſtructive de toute Religion. 125
Corneille; Critique d'un paſſage de ſon *Cid.* 443
Corrugi, canaux ainſi apellez. 31
Courayer (*le Pere*) ſa *Relation de ſes Sentimens & de ſa Conduite* &c. 88, & 90. *& ſuiv.* Ses ſentimens ſur quelques Articles de Religion. 95. *& ſuiv.* & 104. *& ſuiv.* Sa retraite. 102
Crellius (*Samuel*) ſon *Commencement de l'Evangile de St. Jean retabli* &c. 253
Critique, la Critique eſt reſervée pour des choſes ſolides. 153
Cujas (*Jaques*) apellé l'*Aigle des Juriſconſultes.* 384
Cumberland (*Mr.*) cité. 293

D.

DANIEL (*le Pere*) ſon *Hiſtoire de la Milice Françoiſe.* 211
Definitions, de bonnes Definitions ſont neceſſaires pour entendre le Droit Romain. 394. Defauts dans celles des anciens Juriſconſultes. *ibid.*
Deſert, ſignification de ce terme. 122
Deſirant, livre intitulé *le Pere Deſirant.* 53
Deſpreaux (*Mr.*) ſa pique contre quelques Savans. 460
Deſtendeau (*J.*) ſon *Hiſtoire d'un Os.* 145
Diable, livre apellé l'*Hiſtoire du Diable.* 149. Diverſes reflexions ſur ſon ſujet. 151, 152, 154, 156. *& ſuiv.* 166. & 168
Dialogue, jugement ſur cette maniere d'écrire. 420. *& ſuiv.*
Dieu, Obſervations ſur l'Ordre que Dieu donna à Samuel pour aller à *Bethlehem.* 306. *& ſuiv.* & 319. *& ſuiv.* S'il peut mentir ſans crime. 319, 325, 327, 328. *& ſuiv.* & 332. *& ſuiv.*
Dithmar (*J. Chriſtophle*) ſes *Memoires touchant l'Ordre du Bain.* 205
Droit Naturel, la connoiſſance en eſt abſolument neceſſaire pour être bon Juriſconſulte. 396
Droit Romain, ſes Principes. 395, & 499. *& ſuiv.* Voïez *Tribonien.*
Dupin (*Mr.*) critiqué. 45
Durand (*David*) ſon *Hiſtoire Naturelle de l'Or & de l'Argent* &c. 5. & 48. Quelques échantillons de cet Ouvrage. 38, 41, 42, 43, 44. Son *Poëme ſur la Chûte de l'Homme.* 9, 11. & 13. *& ſuiv.*

E.

ECOLES CHARITABLES ſont contraires à l'interêt public. 418
Ecriture Sainte, fanatisme de ceux qui y cherchent des Allegories. 92. Voiez *Allegories.*
Edouard II., Roi d'Angleterre; manieres cruelles dont on uſa envers lui. 195. *& ſuiv.*
Edouard III., Roi d'Angleterre, s'il eut quelque part à la mort de ſon pere. 192. & 197. Sa conduite à l'égard de Mortimer. 192. *& ſuiv.* & 198. Son Caractere. 198. Sa mort. 200
Enfer local, s'il y en a. 155, 164
Ennius cité. 392
Envie, reflexions ſur l'Envie. 412
Epiphane (*St.*) critiqué. 358. *& ſuiv.*
Erckel (*J. C. van*) ſa *Defenſe de l'Egliſe d'Utrecht.* 50. *& ſuiv.*
Eſpagne, ſa fertilité en Mines d'or. 33. & 34. Etoit le Perou de l'Empire Romain. 26. Richeſſes de ſes Egliſes. 36
Eſpagnols; richeſſes prodigieuſes qu'ils ont retirées des Indes Occidentales. 35

F.

FABLE DES ABEILLES, livre ainſi intitulé. 402. & 418
Fabricius (*Mr.*) ſa *Bibliotheque Greque.* 179
Fat, caractere d'un vrai Fat. 113
Femmes, leur parure. 416
Foi, l'Homme n'eſt juſtifié que par la Foi ſeule. 249. *& ſuiv.* & 259
Fontaine (*Mr. la*) ſon Portrait. 461. Voiez *Poignan.*

G.

GALIEN, cité. 39
Γυάσιον, explication de ce mot. 126
Gouvernement Ecclesiastique, recherches sur ce sujet. 256
Grands Chemins, ces sortes d'Ouvrages en grande estime parmi les Romains. 134, 136. Particularitez sur le même sujet. *ibid.* & 138
Gronovius, son livre *De Sestertiis*. 40
Grotius cité. 289. & 334
Guillaume I., Roi d'Angleterre, son histoire. 186, & 189. *& suiv.* S'il pretendit devoir uniquement la Couronne à ses Victoires. *ibid.*
Gurisch (*Martin*) ses *Considerations Physiques sur la Nature humaine*. 263, 277

H.

HARDOÜIN (*le Pere*) censuré. 42. & 43
Hekelius, ses *Notes* sur la Geographie de Cluvier. 366
Homme, definition de l'Homme. 404. Les plus mechans procurent quelque avantage au Public. 409. S'il naît propre à la Societé. 436. *& suiv.*
Hoynck (*Corn. Paul*) son *Histoire de l'Eglise d'Utrecht*. 50
Honneur defini. 406, 416
Honte, definition de la Honte. 406. Est le fruit de l'Education. 407
Horace cité. 340, 342
Humanitez, l'étude en est necessaire pour entendre le Droit Civil. 393

I.

JEROME (St.) cité. 362
Jeruſalem. Voiez *Concile de Jeruſalem.*
Jeruſalem delivrée, jugement de Mr. Despreaux ſur ce Poëme. 10
Jeuneſſe, il y a grand beſoin de former le goût de la jeuneſſe. 390
Inès de Caſtro, remarque ſur cette Tragedie. 144
Inutilis, force de ce mot. 346
Joueurs, raiſons de la complaiſance des Joueurs qui gagnent pour ceux qui perdent. 408
Journaliſtes ſont les Echos du Public. 376
Ipſe, argument tiré de ce mot. 126
Irhoven (*Mr.*) ſes *Conjectures ſur les Titres des Pſeaumes.* 349

K.

KENT (*Edmond Comte de*) cauſes de ſa mort tragique. 192. *& ſuiv.*

L.

LANGUE FRANÇOISE, ſon caractere à l'égard de la Poeſie. 10
Leaneth, ſignification de ce mot. 358
Lettres ſerieuſes & badines, livre qui porte ce titre. 278. Citées. 323, 325, 326, 327, 333
Livre, un livre ſans faute eſt bien rare. 374
Λόγος, ce mot eſt emprunté de Platon. 254
Loix, raiſons de l'établiſſement des Loix. 397
Lucrece, cité. 273, 276
Luxe, cenſure de ce vice par Pline. 24. Voiez *Romains.* Il y a du Luxe par tout. 414

M.

MAL, on eſt coupable du Mal auquel on ne s'oppoſe point, quand on le peut. 195
Marſeille (*l'Evêque de*) ſa conduite à l'égard du P. le Courayer. 93. *& ſuiv.*
Martiniere (*Mr. la*) ſon Edition de *la Geographie de Cluvier.* 363
Medire, ce que c'eſt que de medire. 182
Mem, myſtere qu'on trouve dans cette lettre des Hebreux. 127
Menicuccio (*Raphaël*) ſon Portrait. 113
Menſonge, éclairciſſement d'un texte de l'Ecriture ſur ce ſujet. 286. Differentes eſpeces des Menſonges. 300, 303
Mercator, ſon *Ptolomée* &c. 179
Meſnardiere (*Mr. la*) ſes Ouvrages. 458. *& ſuiv.*
Meſſie, ſi les anciens Juifs en attendirent en qualité de Redempteur. 247. Voiez *Chriſt.*
Methode, il y en a peu dans la diſpoſition du Corps de Droit Civil. 388
Milton (*Jean*) Jugement ſur ſon *Paradis perdu.* 10. & 11
Mines, maniere dont on travailloit les Mines d'autrefois. 27. Celles d'Eſpagne qui furent ouvertes par Hannibal ſubſiſtent encore. 34. Mines Montagneuſes. 28. *& ſuiv.*
Miniſtre, portrait d'un Miniſtre opulent. 411
Miniſtres, les premiers Miniſtres n'agiſſent que par avarice. 424
Moderation eſt plus ſouvent condamnée comme une foibleſſe, qu'honorée comme une vertu. 89. Voiez *Parti.*
Monnoyes frappées à Rome. 25

Mortimer, pendu. 198. Voiez *Edoüard III.*
Morus (*Thomas*) mis à mort ſous Henri VIII. Roi d'Angleterre. 370. *& ſuiv.*

N.

NARNI (le Pere) ſes *Sermons.* 450
Nativité, jugement ſur un Tableau de la Nativité. 423
Noailles (*le Cardinal de*) maniere dont il agit à l'énard du P. le Courayer. 100, 101. *& ſuiv.*

O

OLIVET (*l'Abbé d'*) ſon *Hiſtoire de l'Academie Françoiſe.* 445, 455
Onuphre Panvinius cité. 139
Or, differentes ſortes d'or. 27. Comparaiſon entre la ſoif de l'or & une ſorte de craye. 30
Ordinations Anglicanes, controverſe ſur leur Validité. 88
Ordre du Bain, recherches ſur ſon origine. 206 *& ſuiv.* Voiez *Chevaliers du Bain.*
Orgueil, ſon influence ſur la nature humaine. 425 *& ſuiv.* Cette paſſion eſt fort avantageuſe à la Societé. 410
Orthodoxie reſſemble aux bonnes odeurs & en quoi 127
Os, hiſtoire extraordinaire d'un os. 145
Otto (*Everard*) ſes *Inſtitutes de Juſtinien.* 385

P.

PAIN. Voiez *Pierres.*
Palacras ou *Palacranas*, ce que veut dire cela. 33

Parlement, celui d'Angleterre surnommé le Bas. 201
Parole, reflexions sur l'usage de la Parole. 442 *& suiv.*
Parti, pour faire fortune dans le monde, il faut épouser un Parti. 91
Patrick (*Mr.*) cité. 298
Patru (*Mr.*) ses Oeuvres. 450
Peres, leur Autorité sur les Enfans. 439, 441.
Perrot. Voiez *Ablancourt*.
Perhibetur, differentes acceptions de ce mot. 81.
Petrone, passage de cet Auteur éclairci. 46 *& suiv.*
Peutinger, s'il est l'Auteur de la *Table* qui lui est attribuée. 142
Philosophie, son usage pour entendre les raisonnemens des Jurisconsultes. 391
Pierre de Touche, son utilité dans les Mines. 36
Pierres, pourquoi le Demon dit à J. C. de convertir des Pierres en Pain. 124
Pirckeymher, son Edition de *Ptolemée*. 175
Pistoles d'Espagne, ce qu'en disoit Henri IV. Roi de France. 35
Plaisir, reflexions sur ce sujet. 114
Pline, interpolation remarquable qu'on decouvre dans cet Auteur. 43. Quelques passages en sont expliquez. 41. *& suiv.* Ce qu'il conte de la somptuosité de Cleopatre. 26
Plutarque cité. 341, 343
Poëmes de Religion, sont l'écueil de la Poësie Françoise. 9. Pourquoi les Beaux esprits François y ont manqué. 10. Sannazar & le Tasse ont plus illustré l'Italie par ces Poëmes que par leurs autres productions. *ibid.*
Poëtes s'attribuent le droit de sacrifier la verité à une

une deſcription pompeuſe. 157
Poignan ſe bat contre Mr. la Fontaine. 463
Ponts extraordinaires qu'on voit au pays d'Over-Yſſel. 138
Pope (*Alexandre*) repris. 343
Pſeaumes, changemens qu'ils ont ſubi. 350. Il y en eut une Verſion Syriaque avant celle des LXX. 351. Si les Titres des Pſeaumes ſont divinement inſpirez. 551. *& ſuiv.*
Public. Voiez *Homme.*
Pudeur, differente éducation des Sexes à l'égard de la Pudeur. 408. Si la Pudeur eſt une Vertu. *ibid.*
Puffendorf (*Samuel*) cité. 292

Q.

QUINTILIEN cité. 341

R.

RAPIN (*Mr. de*) critiqué. 344
Redemption. Voiez *Meſſie.*
Regnier (l'Abbé) travaille à une Grammaire Françoiſe. 455
Reuclet (*Nicolas*) Poëte du Hainaut. 137
Religion, on remplit tous ſes devoirs en rendant un témoignage deſintereſſé à la Verité. 107. Elle a rarement le deſſus quand elle ſe trouve en conflict avec l'Ambition. 187. Comment elle s'eſt introduite dans le monde. 240. Voiez *Paſſions de Religion.*
Religion Chrétienne, comment on peut ſavoir ce qu'elle étoit à ſa naiſſance. 245. Moiens dont les Apôtres ſe ſervirent pour la demontrer. 246, 249 & 258

Richard III. Roi d'Angleterre, ſes cruautez pour s'affermir ſur le trône. 201. ſon Portrait. 204
Ris, reflexions ſur le Ris. 434. *& ſuiv.*
Rois d'Iſraël, leurs Sacres étoient toûjours precedez de ſacrifices. 303
Romains, leur ancien Luxe. 36
Roſſi (*G. Vittorio de'*) ſon *Cabinet de Portraits des Hommes illuſtres.* 111. Jugement de Mr. *Baillet* ſur cet Ouvrage. 112

S.

SAc des Loix, Juriſconſulte ainſi apellé. 392
Sacrifices. Voiez *Rois d'Iſraël.*
Salivation, maladies dans lesquelles elle eſt propre. 269
Salive n'eſt point un excrement: recherches ſur ſa nature. 265. *& ſuiv.* Ses Uſages. 270. *& ſuiv.* & 275. *& ſuiv.* Voiez *Aveugle.*
Sambonia, inſtrument de Muſique ainſi nommé. 355
Samuel, Hiſtoire de ſa conduite quand il fut envoié pour oindre le Roi David. 286, 295. *& ſuiv.* Raiſonnemens là-deſſus. *ibid.* & 300. *& ſuiv.*
Sannazar. Voiez *Poëmes de Religion.*
Satisfaction propre, remarques ſur ſes effets dans quelques animaux. 429. *& ſuiv.*
Saül, reflexions ſur ſon Detrônement. 315
Saumaiſe, ſon Jugement ſur Pline. 7
Saurin (*Jaques*) particularitez qui le regardent. 279, 280, 281. *& ſuiv.* 318. *& ſuiv.* & 322. *& ſuiv.* ſon *Catechiſme.* 289
Schindler (*Mr.*) cité. 360
Sentimens reçus, quand on les choque, il faut s'appuier ſur des raiſons claires. 150

Serpens, ſi la ſalive humaine les tue. 273
Servet, ſes Editions de *Ptolomée*. 175, 176, 179. Sa conduite dans l'Accuſation qu'on lui intente au ſujet d'une Deſcription de la Judée. 172, 176, 180.
Symbole, origine de ce terme. 44. Voiez Σύμβολον.
Symphonie, étymologie de ce mot. 354
Simulare & *diſſimulare*, ſignification de ces deux mots. 290
Slevogt (*Gottlieb*) ſa *Diſſertation ſur la ſepulture des Empereurs* &c. 115
Sloane (*Mr.*) erreurs de fait ſur ſon chapitre. 131
Societé. Voiez *Homme*.
Spanheim (*Mr.*) ſon Livre de l'*Excellence & de l'Uſage des anciennes Medailles*. 378
Statuës d'or, bon mot d'un ſoldat Romain au ſujet d'une Statue. 38
Struve (*Gotthelf*) ſon *Introduction à l'Hiſtoire Litteraire* &c. 128
Σύμβολον & Συμβολὴ, difference de ces mots. 43

T.

TABAC, mauvais effets & utilité de cette plante dans de differentes rencontres. 269, 274
Taſſe (*le*). Voiez *Poëmes de Religion*.
Tourreil (*Mr. de*) ſa Traduction de Demoſthene. 460
Traducteurs, comparez à des laquais. 460. Voiez *Traductions*.
Traductions, goût qu'il faut avoir pour y réüſſir. 459
Tribonien, ſuccès qu'il a eu dans la compilation du Corps de Droit Romain. 388. *& ſuiv.*

U.

ULEX, sorte d'arbrisseau. 32 & 33
Unigenitus. Voiez *Constitution*.
Urium, sorte de terre ainsi nommée. 33
Utrecht, antiquité de son Eglise Catholique-Romaine. 51. Si elle est reduite à l'état d'une simple Mission: raisonnemens là-dessus. 51, 55, 57 *& suiv.*

V.

VEGECE cité. 145
Verité, si l'on doit s'y attacher dans la Peinture, quand elle interfere avec l'agréable. 423 On n'est pas toûjours obligé de dire toute la Verité. 287. *& suiv.*
Varietez de Religion sont susceptibles de beautez Poëtiques. 9
Vertus Morales, leur origine selon quelques-uns. 405. *& suiv.*
Via Argentea, chemin ainsi apellé. 138
Vices, dans quel sens on peut dire que les Vices particuliers font la felicité publique. 428

W.

WOOLSTON (*Thomas*) sa maniere d'interpreter ce que les Evangelistes rapportent des Miracles de N. S. 248. Voiez *Allegorie*.

Fin de la Table.

3 2044 050 492 065